This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 237.21 c. 21

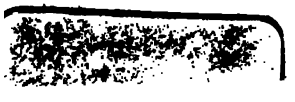

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chef de division à la Préfecture.

A LILLE,

CHEZ L. DANEL IMPRIMEUR, Grande-Place.

CHEZ VANAKERE, LIBRAIRE, Grande-Place.

28.me ANNÉE. — 1836.

17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.			FÉVRIER.		
Nouvelle lune le 7. Premier quartier le 14. Pleine lune le 22. Dernier quartier le 30.			Nouvelle lune le 6. Premier quartier le 13. Pleine lune le 20. Dernier quartier le 29.		
1	mardi	LA CIRCONCISION.	1	vendr.	s Ignace
2	merc.	s Macaire	2	samedi	PURIFICATION
3	jeudi	Ste Geneviève	3	DIM.	*Quinquagésime*
4	vendr.	s Rigobert de R.	4	lundi	s André, cors
5	samedi	s Siméon de S.	5	mardi	ste Agathe, v.
6	DIM.	L'ÉPIPHANIE	6	merc.	*Les Cendres*
7	lundi	s Lucien, év.	7	jeudi	s Romuald.
8	mardi	ste Adèle	8	vendr.	s Jean de Matha.
9	merc.	s Julien, m.	9	samedi	ste Apolline.
10	jeudi	s Guillaume	10	DIM.	*Quadragésime*
11	vendr.	s Théodose	11	lundi	s Sévérin, ab
12	samedi	ste Césaire	12	mardi	ste Eulalie.
13	DIM.	Baptême de N. S.	13	merc.	s Martinien. à T.
14	lundi	s Hilaire, év.	14	jeudi	s Valentin, m.
15	mardi	s Nom de Jésus	15	vendr.	s Faustin, m. à T.
16	merc.	s Marcel, p.	16	samedi	ste Reinelde. à T.
17	jeudi	s Antoine, év.	17	DIM.	*Reminiscere*
18	vendr.	Ch. s Pierre à R.	18	lundi	s Siméon.
19	samedi	s Canut, m.	19	mardi	ste Julienne.
20	DIM.	*Septuagésime*	20	merc.	s Eleuther, év.
21	lundi	ste Agnès, v.	21	jeudi	s Pépin, duc.
22	mardi	s Vincent	22	vendr.	Ch. s Pierre à A.
23	merc.	s Alphonse.	23	samedi	ste Isabelle
24	jeudi	s Babylas, év.	24	DIM.	*Oculi*
25	vend.	Conv. de s Paul	25	lundi	s Mathias
26	samedi	s Polycarpe	26	mardi	s Adeltrude.
27	DIM	*Sexagésime*	27	merc	s Alexandre
28	lundi	s Charlemagne	28	jeudi	s Lambert.
29	mardi	s François de S.	29	vendr.	s Romain.
30	merc.	ste Martine.			
31	jeudi	s Pierre Nol.			

JUILLET.		AOUT.	
Nouvelle lune le 2. Premier quartier le 10. Pleine lune le 17. Dernier quartier le 24. Nouvelle lune le 31.		Premier quartier le 9. Pleine lune le 16. Dernier quartier le 22. Nouvelle lune le 30.	
1 mardi	s Rombaut, év.	1 vendr.	s Pierre-ès-l.
2 merc.	Visitation N.-D.	2 samedi	N. D. des Anges
3 jeudi	ste Hyacinthe	3 Dim.	ste Lydie
4 vendr.	Transl. s. Martin	4 lundi	s Dominique
5 samedi	s Agathon.	5 mardi	ste Marie aux N.
6 Dim.	ste Godelive	6 merc.	Transf. de N. S.
7 lundi	s Willebaud	7 jeudi	s Gaëtan
8 mardi	s Procope	8 vendr.	s Cyriaque
9 merc.	Les Martyrs de G.	9 samedi	s Romain
10 jeudi	ste Félicité	10 Dim.	s Laurent
11 vendr.	Tr. s Benoît	11 lundi	ste Suzanne
12 samedi	s Jean Gualbert	12 mardi	ste Claire, ab.
13 Dim.	s Anaclet.	13 merc.	s Hippolyte
14 lundi	s Bonaventure	14 jeudi	s Eusèbe v.-j.
15 mardi	s Henri II	15 vendr.	ASSOMPTION
16 merc.	Notre-D. du M.-C.	16 samedi	s Roch
17 jeudi	s Alexis, c.	17 Dim.	s Carloman
18 vendr.	s Arnould	18 lundi	ste Hélène
19 samedi	s Vincent de Paul	19 mardi	ste Thècle
20 Dim.	ste Marguerite.	20 merc.	s Bernard
21 lundi	ste Praxède	21 jeudi	s Albéric
22 mardi	ste Marie-Magdel.	22 vendr.	s Gustave
23 merc.	s Apollinaire	23 samedi	s Philippe
24 jeudi	ste Christine	24 Dim.	s Barthélémy
25 vend.	ss Jacques et Ch.	25 lundi	s Louis, roi
26 samedi	ste Anne.	26 mardi	s Zéphirin
27 Dim.	ste Nathalie	27 merc.	s Césaire
28 lundi.	s Nazaire, mart.	28 jeudi	s Augustin
29 mardi	ste Marthe.	29 vend.	Décoll. s J.-B.
30 merc	ss Abdon et Senn.	30 samedi	ste Rose.
31 jeudi	s Ignace de L.	31 Dim.	s Raymond.

SEPTEMBRE.		OCTOBRE.	
Premier quartier le 7. Pleine lune le 14. Dernier quartier le 21. Nouvelle lune le 29.		Premier quartier le 7. Pleine lune le 13. Dernier quartier le 20. Nouvelle lune le 28.	
1	lundi. s Gilles, abbé.	1	merc. ss Remi et Plat.
2	mardi s Lazare, roi.	2	jeudi Anges gardiens.
3	merc. ste Euphémie.	3	vendr. s Gérard, abbé.
4	jeudi ste Rosalie.	4	samedi s François d'A.
5	vendr. s Bertin.	5	Dim. s Placide.
6	samedi s Eugène.	6	lundi s Bruno, conf
7	Dim. ste Reine.	7	mardi s Marc, pape.
8	lundi Nativité N.-D.	8	mercr. ste Brigitte, v.
9	mardi s Omer, évêque.	9	jeudi s Ghislain, rel.
10	merc. s Nicolas	10	vendr. s François.
11	jeudi ste Vindiciane.	11	samedi s Germain.
12	vendr s Silvin.	12	Dim. s Evagre.
13	sam. s Aimé, évêque.	13	lundi s Edouard, roi.
14	Dim. Exalt. ste Croix.	14	mardi s Calixte, pape.
15	lundi s Nicomède.	15	mercr. ste Thérèse.
16	mardi s Cornil, pape.	16	jeudi s Donatien.
17	merc. s Lambert. ℣ T	17	vendr. ste Hedwige.
18	jeudi ste Sophie	18	samedi s Luc, évang.
19	vendr. s Janvier. ℣ T	19	Dim. s Pierre d'Alc
20	samedi s Eustache ℣ T	20	lundi s Caprais.
21	Dim. s Mathieu.	21	mardi ste Ursule.
22	lundi s Maurice.	22	mercr s Sévère.
23	mardi s Lin, pape.	23	jeudi s Sévérin.
24	merc. N.-D. de la Merci.	24	vendr. s Magloire.
25	jeudi. s Firmin	25	samedi ss Crépin et Cr.
26	vendr. ste Justine.	26	Dim. s Evariste, pape.
27	samedi s Adolphe	27	lundi s Florent.
28	Dim. s Privat, évêque.	28	mardi. ss Simon et J.
29	lundi Déd. s Michel	29	mercr. s Narcisse.
30	mardi s Jérôme, d.	30	jeudi s Lucain.
		31	vendr. s Quentin. v.-j.

NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Premier quartier le 5. Pleine lune le 12. Dernier quartier le 19. Nouvelle lune le 27.			Premier quartier le 5. Pleine lune le 11. Dernier quartier le 19. Nouvelle lune le 27.		
1	samedi	TOUSSAINT	1	lundi	s Éloi, év.
2	Dim.	*Les Trépassés.*	2	mardi	ste Bibiane.
3	lundi	s Hubert.	3	mercr.	s François X.
4	mardi	s Charles Borr.	4	jeudi	ste Barbe.
5	mercr.	ste Berthilde.	5	vendr.	s Sabas.
6	jeudi	s Léonard.	6	samedi	s Nicolas.
7	vendr.	s Ernest.	7	Dim.	s Ambroise.
8	samedi	Les 4 Couronnés.	8	lundi	CONCEPT. N.-D.
9	Dim.	s Denis.	9	mardi	ste Léocadie.
10	lundi	s Juste.	10	mercr.	s Melchiade.
11	mardi	s Martin, évêq.	11	jeudi	s Damase, pape.
12	mercr.	s Liévin.	12	vendr.	ste Constance.
13	jeudi	s Homobon.	13	samedi	ste Luce.
14	vendr.	s Clémentin.	14	Dim.	s Nicaise, mart.
15	samedi	s Eugène.	15	lundi	s Eusèbe.
16	Dim.	s Edmond.	16	mardi	ste Adélaïde.
17	lundi	s Agnan.	17	mercr.	ste Olympe. 4 T
18	mardi	s Odon, abbé.	18	jeudi	s Paul le Simple.
19	mercr.	ste Elisabeth	19	vendr.	s Cyriaque. 4 T
20	jeudi	s Félix de V.	20	samedi	s Philogone. 4 T
21	vendr.	Présent. N.-D.	21	Dim.	s Thomas.
22	samedi	ste Cécile.	22	lundi	s Flavien.
23	Dim.	s Clément.	23	mardi.	ste Victoire.
24	lundi	s Florimond.	24	mercr.	ste Tharsile. v.-j.
25	mardi	ste Catherine.	25	jeudi	NOEL.
26	mercr.	s Pierre d'Alex.	26	vendr.	s Etienne
27	jeudi	s Maxime	27	samedi	s Jean, év.
28	vendr	s Mansuet.	28	Dim.	Les ss Innocents.
29	samedi	s Saturnin.	29	lundi	s Thomas, conf.
30	Dim.	*Avent* s Andre.	30	mardi	s Sabin, mart.
			31	mercr.	s Sylvestre.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Né à Paris le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853 à

EUGÉNIE (MARIA) DE GUZMAN, COMTESSE DE TÉBA, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

JÉRÔME-NAPOLÉON, oncle de l'Empereur, né le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.er décembre 1807 au 27 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de feu Frédéric, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836. De ce mariage :

MATHILDE-LŒTITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820, mariée en 1841, au prince Anatole Demidoff de San Donato.

NAPOLÉON-CHARLES-PAUL, né le 9 septembre 1822.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

S. E. Mgr. Achille Fould (G. O. ✲), sénateur, *ministre de la maison de l'Empereur.*

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr. ... *Grand-Aumônier.*

Mgr. Menjaud (O. ✲), évêque de Nancy, *premier aumônier*, chargé du service.

Mgr. Timarche, évêque d'Adras, *second aumônier.*

M. l'abbé Mulois, *premier chapelain.*

MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, l'abbé Laine, *chapelains ordinaires.*

PALAIS.

M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, Ministre de la guerre, chargé du service, *grand maréchal du Palais.*

M. le général de division Rolin (C. ✲), *adjudant général du Palais.*

M. le baron de Béville (O. ✲), *premier préfet du Palais.*

MM. le baron de Menneval, ✲; — Merle; — le baron de Montbrun; — le baron de Vareigne, *préfets du Palais.*

M. le comte Lepic, ✲, *premier maréchal-des-logis.*

MM. le baron Morio de l'Isle; — le baron Emile Tascher de Pagerie, *maréchaux-des-logis.*

Gouvernement des Palais.

MM. le général Vaudrey (C. ✲), sénateur, *gouverneur des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée;* — le colonel comte Thiérion (C. ✲), député, *gouverneur du palais de Saint-Cloud.*

SERVICE DE LA CHAMBRE.

M. le duc de Bassano (G. O. ✲), sénateur, *grand chambellan.*

M. le comte Bacciochi (O. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan.*

MM. le duc de Tarente, ✲; le comte d'Arjuzon, ✲, député; le vicomte Olivier de Walsh; le marquis de Gricourt, ✲; le marquis de Belmont, député, ✲; le marquis de Chaumont-Quitry, ✲, député; le comte Rodolphe d'Ornano, (O. ✲), député; le chevalier de Fondville; le comte de Labédoyère; le marquis de Conégliano, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. ✲), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*

M. de Dalmas, ✲, *sous chef du cabinet.*

ÉCUYERS.

N..... *grand-écuyer.*

M. le colonel Fleury (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier écuyer.*

M. de Valabrègue, ✲, lieutenant-colonel, *écuyer commandant.*

MM. Bachon, ✲; le baron de Bargoing; le marquis de Lagrange; le comte d'Ayguesvives; de Grammont; le comte Roger de Riancourt, *écuyers ordinaires;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

VÉNERIE.

M. le maréchal Magnan (G. ✲), sénateur, *grand-veneur.*

M. le comte Ney (C. ✲) aide-de-c. de l'Empereur, *premier veneur.*

M. le marquis de Toulongeon, ✲, *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert; le marquis de Latour-Maubourg, ✲, député, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron Delage, (O. ✲), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

M. le duc de Cambacérès (G. O. ✲), sén., *gr.-maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Conches (O. ✲); le baron de Chateaubourg, ✲, *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron de Lajus; Jules Lecocq, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du Palais, *commandant la maison militaire.*

M. Rolin (C. ✲), général de division, *adjudant-général du Palais.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le c. Roguet (C. ✲), général de division, sénateur; Canrobert (G. ✲), général de division, sénateur; Niel, (G. O.), général de division; le comte de Goyon (C. ✲), général de division; de Cotte (C. ✲), général de division; le comte de Montebello (C. ✲), général de brigade; Espinasse (O. ✲), idem; Vaudrey (G. O. ✲), idem, sénateur; le baron de Béville, ✲, général de brigade; le comte Ney (O. ✲), idem; Fleury (O. ✲), idem.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le baron Exelmans (O. ✲), commandant le yacht de S. M; le marquis de Toulongeon, ✲, chef d'escadron; le comte Lepic, ✲, chef d'escadron; Favé, ✲, idem; le baron de Meneval, ✲, idem; Schmitz, idem; le baron Petit, capitaine; Merle, idem; le marquis de Puységur, ✲, idem; le baron Morand, idem; le prince de la Tour-d'Auvergne, idem; Daviller, ✲, idem; Brady, idem.

MAISON DE S. M. L'IMPERATRICE.

Grande maîtresse de la maison de S. M. Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme. la duchesse de Bassano.

Dames du Palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello; la comtesse Feray-d'Isly; la vicomtesse Lezay-Marnezia; la baronne de Pierres; la baronne de Malaret; la marquise de Las Marismas; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de la Poeze; la comtesse de Lourmel; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy.

Dame lectrice, Mme. la comtesse de Pons de Wagner.

Grand-Maître de la maison, M. le comte Tascher de la Pagerie, (G. O. ✲), sénateur.

Premier chambellan, M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, ✲.

Chambellan, M. le vicomte Lezay-Marnezia.

Ecuyer, M. le baron de Pierres (O. ✲).

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard, ✲.

SÉNAT.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1.° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature; 2.° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte : 1.° la constitution des Colonies et de l'Algérie; 2.° tout ce qui n'a pas été prévu par

la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3.° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat : il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le nombre des Sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux ; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de Sénateurs. Les Sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de Sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les Sénateurs ; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président. — S. E. M. Troplong (G. ✲), premier président de la Cour de Cassation.

Premier vice-président. — M. Mesnard (G. O. ✲).

Vice-présidents. — MM. Drouyn de Lhuys (G. ✲); le maréchal Baraguay d'Hilliers (G. ✲), le général comte Régnault de St-Jean-d'Angely (G. ✲).

Grand-Référendaire. — M. le général de division marquis d'Hautpoul (G. ✲).

Secrétaire du Sénat. — M. le baron Lacrosse (C. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le maréchal prince Jérôme-Napoléon (G. ✲).
S. A. I. le général prince Napoléon (G. ✲).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. le prince Louis-Lucien Bonaparte (O. ✲).
S. A. le prince Lucien Murat (O. ✲).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (O. ✲), archevêque de Besançon; le cardinal Gousset (O. ✲), archevêque de Reims; le cardinal Dupont (C. ✲), archevêque de Bourges; le cardinal Donnet (O. ✲), archevêque de Bordeaux; le cardinal Morlot (O. ✲), archevêque de Tours.

MM.

Le comte Reille (G. ✲), maréchal de l'Empire.
Le comte Vaillant (G. ✲), idem ministre de la guerre.
Magnan (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Paris.
Le comte de Castellane (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Lyon.
Le maréchal comte Baraguay-d'Hilliers (G. ✲).
L'amiral de Parseval Deschênes (C ✲).
L'amiral Hamelin (G. O. ✲), ministre de la guerre.
Le maréchal Pélissier (C. ✲ ✲).

MM. MEMBRES.

Abbattucci (G. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice.
Le général de division baron Achard (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division marquis d'André (G. O. ✲).
Le comte d'Argout (G. ✲), ancien ministre des finances, gouverneur de la banque de France.
Le marquis d'Audiffret (G. O. ✲), présid. à la cour des comptes.
Le général de division Aupick (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division de Bar (G. O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Hippolyte de Barral (C. ✲).
Le marquis de Barbançois (✲).
Barrot, Ferdinand (C. ✲), ancien ministre.
Barthe (G. ✲), premier président de la cour des comptes.
Le duc de Bassano (C. ✲).
Le duc de Bauffremont (C. ✲).
Le comte Hector de Béarn (G. O. ✲), ancien ministre plénip.
Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau (O. ✲), ancien pair de France.
Le marquis de Belbeuf (O. ✲), ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
Berger (G. O. ✲), ancien préfet de la Seine.
Le vice-amiral Bergeret (G. ✲).
Berthier (Charles), prince de Wagram, ✲.
Billault (G. O. ✲), ministre de l'intérieur.
Le marquis de Boissy, ✲.

MM.

Le général de division comte Bonet, (G. ✲).
Bonjean (O. ✲).
Boulay (de la Meurthe) (C. ✲), ancien vice-président de la République.
Le baron de Bourgoing (G. O. ✲), ancien ambassadeur.
Bret (G. O. ✲), ancien préfet du Rhône.
Le comte de Breteuil (C. ✲), ancien pair de France.
Le duc de Cambacérès, (O. ✲), ancien pair de France.
Canrobert (G. O. ✲), général de division, ancien commandant en chef de l'armée de Crimée.
Carrelet (G. ✲), général de division, ancien commandant la 1.re division militaire.
Le comte de Casabianca, (C. ✲), ancien ministre d'Etat.
Le vice-amiral Casy (G. O. ✲), membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce, (O. ✲.)
Cavenne (C. ✲), vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées.
Le vice-amiral Cécile (G. O. ✲).
Le baron Chapuys de Montlaville (O. ✲), ancien préfet.
Le général de division Charron (G. O. ✲).
Le baron de Chassiron (O. ✲), ancien député.
Le comte François Clary, ✲.
Joachim Clary (O. ✲).
Le général de division marquis de Cramayel (G. O. ✲).
Le marquis de Croix (O. ✲).
Le baron de Crouseilhes (C. ✲), ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Curial, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dariste (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Daviel (C. ✲), premier président honoraire à la cour impériale de Rouen, ancien ministre.
Delangle (C. ✲), premier président de la cour impériale de Paris.
Desfossez, vice-amiral (G. O. ✲).
Doret (C. ✲), capitaine de vaisseau.
Drouyn de Lhuys (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dumas (C. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G.-O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Marquis d'Espeuilles ✲.
Elie de Beaumont (C. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Fialin de Persigny (G.-O. ✲), anc. min. de l'intérieur.
Le gén. de division, c. de Flahaut (G. ✲), anc. min. de l'intérieur.
Fortoul (G. O. ✲), ministre de l'instruction publique.

MM.

Le général de division Foucher (G.-O. ✲).
Achille Fould (G.-O. ✲), ministre de la maison de l'Empereur, anc. membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Fourment, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative
Le marquis de Gabriac, (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Gautier (C. ✲), anc. min. des fin., régent de la banque de France.
Le général de division Gémeau (G.-O. ✲).
Le comte Ernest de Girardin, ✲, anc. membre de l'Assemblée lég.
De Goulhot de Saint-Germain, ✲, anc. membre de l'Assemblée lég.
Le marquis de La Grange (Gironde) (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Jules de Grossoles Flamarens ✲.
Le général de division Guesviller (G.-O. ✲).
Le général de division marquis de Grouchy (G.-O. ✲).
Le baron de Heeckeren ✲.
Le général de division comte d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral baron Hugon (G. ✲).
Le général Husson (G -O. ✲), anc. membre de l'Assemblée législ.
Le général de division Korte (G.-O. ✲).
Le baron de Lacrosse (C. ✲), ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Ladoucette ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de La Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le général de division de Lalaing d'Audenarde (G. ✲).
Le comte Achille de Lamarre (O. ✲).
Le général de division marquis de Laplace (G.-O. ✲).
Le marquis Larabit (O. ✲), ancien député.
Le comte de Lariboissière (G.-O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Lavalette (G.-O. ✲), ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lawœstine (G. ✲), commandant la garde nationale de Paris.
Lebrun (O. ✲), ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (C. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Le Marrois, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative
Le comte Lemercier, Louis, (C. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Létang (G.-O. ✲).
Le général de division Le Vasseur (G.-O. ✲).
Leverrier (O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lezay de Marnezia (O. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Lyautey (G.-O. ✲), membre du comité d'artillerie.

MM.

Magne (G.-O. ✲), ministre des finances,
Manuel (O. ✲), (de la Nièvre), anc. membre de l'Assemblée lég.
Marchant (du Nord), ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Maupas (C. ✲), ancien ministre.
Mérimée (O. ✲), membre de l'Institut.
Mesnard (G.-O. ✲), président à la Cour de cassation.
Mimerel (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mortemart (G. ✲).
Le prince de la Moskowa (O. ✲), anc. membre de l'Assemblée lég.
Le général de division comte Ordener (G.-O. ✲).
Le général de division comte d'Ornano (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Padoué, ✲, ancien Conseiller d'État.
Le marquis de Pastoret (G.-O. ✲).
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. ✲).
Le général de division baron Pelet (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de Pernety (G. ✲).
Le duc de Plaisance (G. ✲), ancien pair de France, grand chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général de division baron Petit (G. ✲).
Le général Piat (G.-O. ✲).
Poinsot (G.-O. ✲), membre de l'Institut.
Le prince Poniatowski (Joseph-Michel-Xavier-François-Jean) (G-O ✲)
Le comte Portalis (G. ✲), anc. prem. prés. de la cour de cassation
Le général de division Prévost (G.-O. ✲).
Le général de division comte Randon (G. ✲). gouverneur général de l'Algérie.
Le maréchal comte Reille (G. ✲).
Le général de division comte Régnault de Saint-Jean-d'Angely, (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Roguet (C. ✲).
Le vice-amiral Romain Desfossés (G.-O. ✲), anc. min. de la marine.
Le général de division Rostolan (G. ✲).
Le général de division duc de Saint-Simon (G. ✲), ancien pair de France.
Sapey (G.-O. ✲), ancien député, ancien conseiller-maître à la Cour des Comptes.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau, ✲, anc. membre de l'Assemb. lég.
Mgr. Sibour, archevêque de Paris (O. ✲).
Le comte Siméon (C. ✲), anc. membre de l'Assemblée législative.
De Sivry (O. ✲), ancien Préfet.

MM.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien Préfet.
Le comte Louis Tascher de la Pagerie (G. O. ✲).
Amédée Thayer, (O. ✲), memb. de la commission mun. de la Seine
E. Thayer (O. ✲), ancien directeur général des postes.
Le baron de Thieullen (C. ✲), ancien député.
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Tourangin (G.-O. ✲), ancien conseiller d'État.
Le duc de Trévise (O. ✲)
Troplong (G. ✲), premier président de la cour de cassation.
Le marquis de Turgot (G.-O. ✲), anc. min. des affaires étrangères.
Vaïsse (C. ✲) ancien conseiller d'État.
Le baron de Varennes (C. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Le général Vaudrey (C. ✲).
Le duc de Vicence.
Vieillard, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Villeneuve de Chenonceaux (O. ✲).
Le comte Colonna Walewski (G.-O. ✲), min. des affaires étrang.

CORPS LÉGISLATIF

Élu le **29** *février* **1852**, *en vertu du décret organique du* **2** *du même mois.*

Il y a un député au Corps législatif à raison de trente-cinq mille électeurs ; l'élection a pour base la population ; les députés sont élus par le *suffrage* universel, sans scrutin de liste, ils reçoivent une indemnité ; *ils sont nommés* pour six ans. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est envoyé sans discussion, au Conseil d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. Le compte-rendu des séances du Corps législatif est soumis, avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et du président de chaque bureau.

Le président et les vice-présidents du Corps législatif sont nommés par l'Empereur pour un an ; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. L'Empereur convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président. **M. le comte de Morny** (G. ✲).
Vice-Présidents. **MM.** Schneider, (C. ✲) ; Réveil, (O. ✲).

Secrétaires. MM. le comte Joachim Murat, ✲ ; le marquis de Chaumont-Quitry, ✲; Ed. Dalloz; Macdonald, duc de Tarente, ✲.
Questeurs. MM. le général baron Vast-Vimeux (G.O. ✲); Hébert ✲.

Membres.

Ain. MM. Benoit Champy, ✲; le comte de Jonage, ✲; Bodin.

Aisne. MM. Hébert, ✲; de Cambacérès, ✲; de Brotonne; Geolfroy de Villeneuve, ✲.

Allier. MM. le baron de Veauce; Desmaroux de Gaulmain.

Alpes (Basses). M. le colonel Reguis, (O. ✲).

Alpes (Hautes). M. Faure, ✲.

Ardèche. MM. le général d'Autheville, (C. ✲); le comte de Rochemure, ✲; le comte Boissy d'Anglas, (C. ✲).

Ardennes. MM. Riché; de Ladoucette, ✲.

Ariége. MM. Didier; Busson (Henri).

Aube. MM. le vicomte de Rambourg; de Maupas, ✲.

Aude. MM. Roques Salvaza, ✲; Alengry, (O. ✲).

Aveyron. MM. Girou de Buzareingues, ✲; Calvet-Rogniat, ✲; Auguste Chevalier, ✲.

Bouches-du-Rhône. MM. Canaple, ✲; Rigaud, ✲; le baron Laugier de Chartrouse.

Calvados. MM. Vautier, Abel, ✲; le comte d'Houdetot, (C. ✲); Leroy-Beaulieu, ✲; le marquis de Caulincourt, (O. ✲).

Cantal. MM. de Parieu, ✲; Creuset.

Charente. MM. le général Gellibert des Séguins, (C. ✲); Ternière; André.

Charente-Inférieure. MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O. ✲); le comte de Chasseloup-Laubat, (C. ✲); le baron Eschasseriaux, ✲; le vicomte Anatole Lemercier, ✲.

Cher. MM. le comte de Duranti, ✲; de Barral, (O. ✲).

Corrèze. MM. Favart, ✲; le baron Léon de Jouvenel.

Corse. Abbattucci (Séverin) ✲

Côte-d'Or. MM. Vernier; Julien Ouvrard; Louis Basile, ✲.

Côtes-du-N. MM. le Comte de Champagny de Cadore, ✲; le Comte, ✲; Le Gorrec; le vicomte de Latour; de Cuverville.

Creuse. MM. Delamarre (O. ✲); Sallandrouze de Lamornaix (O ✲)

Dordogne. MM. Paul Dupont, ✲; Adolphe de Belleyme, ✲; Dusolier, ✲; Taillefer, ✲.

Doubs. MM. le comte de Montalembert; Latour-Dumoulin, ✲.

Drôme. MM Sapey, (O. ✲); Monier de la Sizeranne, ✲; Morin.

Eure. MM. le duc d'Albuféra; le baron de Montreuil, ✲; le comte d'Arjuzon, ✲.

Eure-et-Loir. MM. le baron Reille; le colonel Normand, (C. ✲)

Finistère. MM. de Mésonan, (C. ✲); Conseil; le comte de Tromelin, (O. ✲); Bois de Mouzilly.

Gard. MM. Baragnon, (O. ✲); le duc d'Uzès, ✲; Varin d'Ainvelle, ✲.

Garonne (Haute). MM. le comte de Tauriac, ✲; de Perpessac, ✲; Massabiau, ✲; Duplan ✲.

Gers. MM. Belliard, ✲; le comte Frédéric de Lagrange; Granier de Cassagnac, ✲.

Gironde. MM. Montané, ✲; le baron de Travot, ✲; le colo-

nel Thiérion (C. ✲); Schyler; David, ✲.

Hérault. MM. Doumet (O. ✲); Roulleaux-Dugage, (C. ✲); Cazelles.

Ille-et-Vilaine. MM. Gaultier de la Guistière; le comte de Caffarelli, ✲; Le Harivel; Duclos.

Indre. MM. le comte Eugène de Bryas, ✲; Delavau, ✲.

Indre-et-Loire. MM. Gouin, ✲; le comte de Flavigny (O. ✲); le baron Paul de Richemont (O. ✲).

Isère. MM. Arnaud, ✲; de Voise, ✲, Flocart de Mépieu; Faugier, ✲.

Jura. MM. Edouard Dalloz, ✲; Charlier.

Landes. MM. François Marrast; Corta.

Loir-et-Cher. MM. le vicomte Clary (O. ✲); Crosnier (O. ✲).

Loire. MM. Bouchetal-Laroche, ✲; le colonel du Marais, (O. ✲); Belay de la Bertrandrière.

Loire (Haute). MM. le marquis de Latour-Maubourg, ✲; de Romeuf (O. ✲).

Loire-Inférieure. MM. Garnier, ✲; Ferdinand Favre (O. ✲); Desmars, ✲; Anselme Fleury ✲.

Loiret. MM. Nogent-St.-Laurent, ✲; le duc de Tarente, ✲.

Lot. MM le comte Joachim Murat, ✲; Deltheil, ✲.

Lot-et-Garonne. MM. Noubel, ✲; Charles Laffite, ✲; le vicomte de Richemont.

Lozère. M. Des Molles.

Maine-et-Loire. MM. Duboys (O. ✲); Bucher de Chauvigné; Louvet, ✲; le comte Durfort de Civrac.

Manche. MM. le comte de Kergorlay, ✲; Hervé de Saint-Germain, ✲; Brohier de Littinière, ✲; le général Meslin (G. O. ✲).

Marne. MM. Godart (O. ✲); le général Parchappe (G. O. ✲); Soullié.

Marne (Haute). MM. le baron Lespérut; Chauchart.

Mayenne. MM. Jules Leclerc, Mercier, ✲; Segrétain.

Meurthe. MM. Drouot; le baron Buquet, ✲; le baron Viard, ✲.

Meuse. MM. Collot, ✲, Briot de Monremy.

Morbihan. MM. le général Boullé (G. O. ✲); le Melorel de la Haichois; le comte de Champagny, ✲.

Mozelle. MM. le colonel Hennocque (O. ✲); de Wendel, ✲; le baron de Geiger.

Nièvre. MM. le général baron Petiet (G. O. ✲); le comte Lepeletier d'Aulnay.

Nord. MM. Legrand, ✲, Descat, ✲; Lemaire, (O. ✲); le baron de Lagrange, ✲; Declebsattel; Choque; Seydoux, ✲; Godard-Desmarest.

Oise. MM. le baron de Corberon; le baron de Plancy, ✲; Lemaire (O. ✲).

Orne. MM. le bar. Mercier, ✲, le marq. de Sainte-Croix (C. ✲); le marquis de Torcy (O. ✲).

Pas-de-Calais. MM. d'Herlincourt, ✲; Lequien (O. ✲); D'Hérembault; Lefebvre-Hermand, ✲; Wattebled.

Puy-de-Dôme. MM. Léon de Chazelles, ✲; le comte de Morny (G. ✲); le comte de Pennautier, ✲; Dumiral; le comte de Pierre.

Pyrénées (Bass.). MM. O'Quin, ✲; le marquis de Belmont, ✲; Etcheverry, ✲.

Pyrénées (Hautes). MM. Dauzat-Dembarrère, ✲ ; Achille Jubinal, ✲.

Pyrénées-Orientales. M. Justin Durand, ✲.

Rhin (Bas). M. le baron Alfred de Bussière (O. ✲) ; Coulaux ; le baron Hallez Claparède, ✲ ; le baron Cœhorn.

Rhin (Haut). MM. Lefébure ; le baron de Reinach ; le comte Jules Migeon.

Rhône. MM. Réveil (O. ✲) ; Cabias, ✲ ; Henri Dugas ; le marquis de Mortemart.

Saône (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲ ; le marquis de Grammont ; Lélut (O. ✲).

Saône-et-Loire. MM. le comte de Barbentanes ; Schneider, (C. ✲) ; le général Brunet-Denon, (C. ✲) ; le comte de Chambrillan ✲.

Sarthe. MM. le marquis de Chaumont Quitry, ✲, Langlais, ✲ ; le marquis de Talhouet ; le prince Marc de Beauvau.

Seine. MM. Guyard Delalain, ✲ ; Devinck (O. ✲) ; Thibaut, (O. ✲) ; Monnin-Japy, (O. ✲) ; Perret, ✲ ; Fouché-Lepelletier, ✲ ; Laquetin (O. ✲) ; Kœnigswarter, ✲ ; Véron (O. ✲).

Seine-Inférieure. MM. Levavasseur ; Quesné ; Corneille, ✲ ; Lédier, ✲ ; le vicomte de Mortemart, ✲ ; Ancel, ✲.

Seine-et-Marne. MM. De Beauverger ; Gareau, ✲ ; Evariste-Bavoux, ✲.

Seine-et-Oise. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; Darblay jeune, ✲ ; le comte de Gouy, ✲ ; Delapalme, ✲.

Sèvres (Deux). MM. Ferdinand David, ✲, de Lenardière.

Somme. MM. Allard, ✲ ; le comte Tillette de Clermont, ✲ ; Conneau (O. ✲) ; Delamarre (O. ✲) ; Randoing (O. ✲).

Tarn. MM. de Gisclard ; le baron de Carayon-Latour ; le général baron Gorsse (C. ✲).

Tarn-et-Garonne. MM. Janvier de la Motte, ✲ ; Belmontet, ✲.

Var. MM. Lescuyer-d'Attainville, ✲ ; Jules Portalis ; le vicomte de Kervéguen.

Vaucluse. MM. le marquis de Verclos, Millet, ✲.

Vendée. MM. le comte de Sainte-Hermine, ✲ ; Alfred Leroux, ✲ ; le général Lebreton (G. O. ✲).

Vienne. MM. Bourlon ; de Beauchamp Robert.

Vienne (Haute.) MM. Noualhier ; Tixier, ✲.

Vosges. MM. le comte Bourcier de Villers, ✲ ; Aymé, ✲ ; le baron de Ravinel.

Yonne. MM. le comte Rodolphe d'Ornano, (O. ✲) ; Bertrand, ✲ ; le comte Eugène (O. ✲)

CONSEIL-D'ÉTAT.

FONCTIONS DU CONSEIL-D'ÉTAT.

Le Conseil d'Etat rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent : 1.° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires ; 2.° sur le contentieux administratif ; 3.° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative

et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces réglements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil d'État est présidé par l'Empereur et, en son absence, par le président du Conseil d'Etat.

FORMES DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Elle est composée de six Conseillers d'Etat, y compris le président, et du nombre de maîtres des requêtes et d'auditeurs déterminé par le réglement. Elle ne peut delibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix deliberative dans celles où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil d'Etat délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat, ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des Conseillers d'Etat de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Jérôme Napoléon (G. ✲)

S. A. I. le prince Napoleon (G ✲).

Président, S. E. M. Baroche (G. ✲), ancien ministre.

Vice Président, M. de Parieu (C. ✲), ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Boudet, ✲.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (C. ✲), ancien ministre.

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, baron J. Boulay (de la Meurthe) (C. ✲).

Président de la section des finances, M. Boinvilliers, ✲.

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy, ✲.

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. ✲).

MM. *Conseillers d'État.*

Barbaroux (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Bauchart (Quentin), ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Blondel (C. ✲), directeur général des forêts.
Boulatignier (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Bussières (Léon), ancien maître des requêtes.
Carlier (C. ✲), ancien préfet de police de Paris.
Le comte de Chantérac (O. ✲), ancien député.
Charlemagne, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chevalier (Michel) (O. ✲), membre de l'Institut.
Cochelet (C. ✲), ancien consul général de France, à Londres.
Conti, ✲, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.
De Cormenin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Cornudet, ✲, ancien conseiller d'État.
Cuvier, ✲, idem.
Denjoy, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dubessay (C. ✲), ancien préfet.
Le comte Dubois O. ✲).
Duvergier (O. ✲), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.
Flandin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Frémy (O. ✲), idem.
Gasc, ✲.
Godelle, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Vicomte de Laguéronnière (O. ✲), anc. député au Corps législatif.
Herman (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Heurtier (O. ✲).
His de Butenval (G. O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Leroy de Saint-Arnaud (O. ✲), avocat, anc. maire du 12e arrond.
Lestiboudois, ✲, ancien maître des requêtes.
Maigne, ✲, ancien représentant.
Marchand (O. ✲), ancien conseiller d'État.
Montaud, ✲, ancien maître des requêtes.
Persil (G.-O. ✲), ancien ministre.
Quinette (O. ✲), ancien ministre plénipotentiaire
Le vicomte de Rougé, ✲, membre de l'Institut.
Suin (O. ✲), avocat-général à la cour d'appel de Paris.
Thierry, Amédée (O. ✲), ancien maître des requêtes.

MM.

Villemain (O. ✲), intendant militaire.
Vuitry, ✲, sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
De Vincent (C. ✲), ancien préfet du Rhône.

MM. *Maîtres des requêtes de première classe.*

Abattucci, ✲, chef du cabinet du garde des sceaux.
Bataille (Eugène), ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Berger (Léon), ✲.
Bréhier, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Calvimont, ✲, ancien préfet.
Camus Du Martroy, ✲.
Chassériau (O. ✲), historiographe de la marine.
De Chassiron, ✲, ancien attaché d'ambassade.
Du Fay de Launaguet. ✲.
De Forcade, ✲, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
François, ✲, ancien maître des requêtes de 2.e classe.
Gaslonde, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gomel, ✲, ancien maître des requêtes.
Goupil, ✲.
Jahan (O. ✲), anc. chef du cabinet du ministère des travaux publics.
De Lavenay, ✲.
Lestiboudois, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Pagès, ✲, ancien maître des requêtes.
Pascalis, idem.
Richaud, ✲, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Redon de Beaupréau, ✲.

MM. *Maîtres des requêtes de deuxième classe.*

Vicomte d'Argout (Gaston), ✲, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Aubernon, ancien auditeur.
Baroche, chef du cabinet du président du conseil d'État.
De Bernon, ancien auditeur.
Du Berthier, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Le baron Cardon de Sandrans, ancien auditeur.
De Casabianca, ancien chef du cabinet du Ministre des finances.
Collas de la Noue.
Crignon de Montigny, anc. maître des requêtes en service extraord.re
Leblanc (Ernest), ✲, lieutenant de vaisseau.
Le Hon (Léopold), ✲.
Leviez, ancien auditeur.
De Maupas (Paul), ✲, anc. procureur de la République à Neufchâtel.
Mesnard.
De Missiessy.
De Montour, ✲, ancien chef du cabinet du Ministre de l'intérieur.
Vicomte Portalis (Ernest), ancien auditeur.

MM.
Robert (Charles) , ancien auditeur au conseil d'État.
De Ségur (Anatole) , ancien préfet.
Villermay, ✲, ancien maître des requêtes.

MM. *Auditeurs de première classe.*

Aucoc.
Bauchard.
Le comte de Belbeuf.
Boinvilliers , Edouard.
de Bosredon, ancien auditeur au conseil d'État.
Bordet.
Comte de Cambacérès.
Cottin.
Dufau.
Faré , anc. aud. au cons. d'État.
Fouquier , ancien conseiller de préfecture de l'Aisne.
De Garel , ancien attaché au ministère de l'intérieur.
Hudault , anc. subst. à Mantes.
Le Chanteur.
Lemarié, anc. aud. au cons. d'Ét.
Le Roy.
Lhopital, anc. aud. au cons. d'Ét.
Marbeau , idem.
Mouton-Duvernay, idem.
Vieyra-Molina (A.).

MM. *Auditeurs de deuxième classe ;*

Alcock.
De Barral.
Bartolony.
Bayard.
De Behr.
Bertrand.
Bessières (Julien).
Boivin.
Braun.
Brincard.
Cabarrus.
Chadenet.
Cohen.
De Crévecœur.
Crétet.
Darralde.
David.
Du Bodan.
Desmichels.
Fabvier.
Flandin.
Ginoux.
D'Hauteserve.
Kratz.
De La Coste.
Leclerc.
Lefebvre.
De Mackau.
Malher.
Mégard.
Moreau (Adolphe).
De Narcillac.
Perret.
Picquart.
Plichon.
Pons de Renepont.
Le baron Gustave de Ravignan.
Paixhans (Jules).
Randouin.
De Rivocet.
Rolle (Amand).
De Salverte.
Sauvage.
Taigny (Edmond).
Tarbé des Sablons.
Vernhette.
Walkenaer.

Secrétaire général du Conseil d'État , M. Boilay ✲, maître des requêtes.

Les sections du Conseil d'État sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, *président.*

Conseillers-d'Etat. MM. Bauchart, Boulatignier, Marchand , Dubessey-Blondel.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation. MM. Conti ✲, Duvergier.

Section de l'intérieur. MM. Denjoy ✲ , Comte de Chantérac.

Section des travaux publics, agriculture et commerce. MM. Frémy, Thierry.

Section de la guerre et de la marine. MM. Villemain, Montaud.

Section des finances. MM. Charlemagne, Vuitry.

Maîtres des requêtes. Première classe. MM. Gomel, Gaslonde, Pascalis, Richaud.

Deuxième classe. MM. Aubernon, de Cardon de Sandrans, Leviez.

Maîtres des requêtes faisant fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif. MM. Camus du Martroy, de Forcade, de Lavenay.

Auditeurs. Première classe. MM. Lemarié, Lhopital, de Belheuf, Bordet, Aucoc, Le Chanteur.

Deuxième classe. M. Renepont, du Bodan, Tarbé des Sablon, Plichon.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. De Parieu (C. ✲), *président.*

Conseillers-d'État, MM. Lacaze, Suin, Persil, Conti, de la Guéronnière, Duvergier.

Maîtres des requêtes. Deuxième classe. MM. François, Portalis, Le Hon, Mesnard.

Auditeur. Première classe. M. Dufau.

Deuxième classe. MM. Mégard, Alcock, Sauvage.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. J. Boulay (de la Meurthe) (C. ✲), *président.*

Conseillers-d'État. MM. Cuvier, Herman, de Vincent, Denjoy, de Cormenin, Flandin, de Chantérac, de Bussière, de Rougé.

Maîtres des requêtes. Première classe. MM. Léon-Berger, Abbattucci.

Deuxième classe. MM. de Ségur, de Maupas, Baroche (E.), Robert de Casabianca.

Auditeurs. Première classe. Hudault, de Garel, Cottin, de Cambacérès.

Deuxième classe. Des Michels, de Narcillac, Paixhans, de Salverte, Chadenet, de La Coste, de Mackau, Fabvier.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy, *président.*

Conseillers-d'État. MM. Chevalier (Michel), Cornudet, Thierry, Carlier, Fremy, Heurtier, de Butenval, comte Dubois.

Maîtres des requêtes. Première classe. MM. Bréhier, Bataille, Pagès, de Calvimont, de Chassiron, Jahan.

Deuxième classe. M. de Montour.

Auditeurs. Première classe. MM. Faré, Ed. Boinvilliers, Fouquier, Marbeau, de Bosredon, Le Roy.

Deuxième classe. MM. Moreau, Rolle, Perret, de Rivocet.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.*

Conseillers-d'Etat. MM. Barbaroux, Villemain, Montaud, Cochelet, Maigne.

Maîtres des requêtes. Première classe. MM. Chassériaux, Dufay de Lounaguet, Redon de Baupréau.

Deuxième classe. MM. de Bernon, de Missiessy, Leblanc.

Auditeurs. Première classe. MM. Mouton, Bauchart, Vieyra, Molina.

Deuxième classe. MM. Bessières, Walckenaër, de Behr.

SECTION DES FINANCES.

M. Boinvilliers, *président.*

Conseillers-d'Etat. MM. Charlemagne, Leroy de Saint-Arnaud, Vuitry, Godelle, Quinette, Gasc.

Maîtres des requêtes. Première cl. M. Goupil.

Deuxième classe. MM. d'Argout, du Berthier, Louyer, Villermay, Crignon, de Montigny.

Auditeurs. Deuxième classe. MM. Bartolony, Lefèvre-Pontalis, Boivin, Taigny (Ed.), de Ravignan, d'Hauteserve, de Crèvecœur.

MM. CONSEILLERS D'ÉTAT EN SERVICE ORDINAIRE HORS SECTIONS:

Baron Brenier (C. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.

De Contencin (O. ✲), directeur-général de l'adminit. des cultes.

Darricau (G. O. ✲), intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre, au ministère de la guerre.

Daumas (C. ✲), général de division, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

Gréterin (G. O. ✲), directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances.

Layrle (C. ✲), directeur du personnel au ministère de la marine.

Lefebvre, Armand (C. ✲), directeur des affaires politiques et du contentieux au ministère des affaires étrangères.

Mestro (C. ✲), directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Niel (G. O. ✲), général de division, membre du comité du génie.

Petitet (C. ✲), directeur de la comptabilité au minist. de la guerre.

Rouland (C. ✲), procureur général près la Cour impér. de Paris.

De Royer (C. ✲), ancien garde-des-sceaux, procureur-général près la Cour d'appel de Paris.

De Sibert-Cornillon (C. ✲), secrétaire-gén. au ministère de la just.

Stourm (O. ✲), directeur-général de l'administration des postes.

MM. BUREAU DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE PRÈS LE CONSEIL D'ÉTAT.

Roger (O. ✲), président; le baron de Chateaubourg, ✲; Dufour; Ed. Girod (de l'Ain), ✲; Lambert, ✲; Legé St-Ange; Sou-

lery (O. ✲); Pierson, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué.*

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. Achille Fould (G. O. ✲), sénateur, *Ministre. Secrétaires-généraux :* pour le ministère d'Etat, M. Blanche, ✲; pour le ministère de la maison de l'Empereur, M. Gautier, (O. ✲).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Abbattucci (G. O. ✲), sénateur, garde-des-sceaux, *Ministre. Secrétaire-général*, M. de Sibert de Cornillon (C. ✲), conseiller d'Etat.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. O. ✲) sén., *Ministre.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. Billault (G. O. ✲), sénateur, *Ministre. Secrétaire-général*, M. Manceaux, ✲; *Directeur-général de la sûreté publique*, M. Collet-Meygret (O. ✲); *Chef du cab.*, M. de Martel du Porzon, ✲.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Magne (G. O. ✲), sénateur, *Ministre;* M. Serveux, (O. ✲), *Secrétaire-général.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal comte Vaillant, (G. ✲), sénateur, grand-maréchal du palais, *Ministre.*

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. O. ✲), sénateur, *Ministre.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Fortoul (G. O. ✲) sénateur, *Ministre;* M. de Contencin, (O. ✲) cons. d'Etat *Directeur-général de l'administration des Cultes*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

S. Exc. M. Rouher (C. ✲), *Ministre;* MM. de Franqueville (O. ✲), *Directeur-général des ponts-et-chaussées et des chemin des fer;* N... *Directeur des mines;* de Boureuille, *Secrétaire-général.*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le général de division Lebrun (G. ✲), duc de Plaisance, sénateur, *Grand-Chancelier.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M. Tournus (C. ✲), *Direct.-gén.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Gréterin (G. O. ✲), conseiller d'Etat, *Directeur-général.*

POSTES. M. Stourm (O. ✲), conseiller d'Etat, *Directeur-gén.*

FORÊTS. M. Graves (O. ✲), *Directeur-général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. M. Vandal (O. ✲), *Directeur-général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Coëtlogon, ✲.	Chalendon, ✲.	Belley.
Aisne.	Laon.	Boittelle, ✲.	De Garsignies, ✲.	Soissons.
Allier.	Moulins.	De la Hante, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	Guillaume d'Auribeau.	Meirieu.	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Lepeintre.	Depery, ✲.	Gap.
Ardèche	Privas.	Chevreau (Léon), ✲.	Guibert, ✲.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Tiburce Foy (O. ✲).		Reims (Marne)
Ariège.	Foix.	Piétri, (O. ✲).	Alouvry, ✲.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Belurgey de Grandville, ✲.	Cœur, ✲.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Dabeaux, ✲(m. des r. en s. ext)	De la Bouillerie.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Mouzard-Sencier, ✲.	Delalle.	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Crévecœur (O. ✲).	D'Arcimoles (O. ✲.) De Mazenod, ✲.	AIX, Arles et E Marseille.
Calvados.	Caen.	Tonnet, ✲.	N...	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Paillard, ✲.	Lyonnet, ✲.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Dandigné, ✲.	Cousseau.	Angoulême.
Charente Inf	La Rochelle.	Brian, (C. ✲).	Villecourt, ✲.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Pastoureau, ✲.	S. E. le cardinal du Pont (C. ✲).	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Michel, ✲.	Berteaud.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Thuillier, (O. ✲).	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. ✲).	Rivet, ✲.	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière, (O. ✲).	Lemée.	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	Girard de Villesaison, ✲.		Limoges (Vienn
Dordogne.	Périgueux.	Jaubert, ✲.	Georg. Massonnais, ✲	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	De Lapeyrousse de Bonfils, ✲.	S. E. le cardinal Mathieu, (O. ✲).	BESANÇON.
Drôme.	Valence.	Ferlay (O. ✲).	Chaterouse, ✲.	Valence.
Eure.	Evreux.	De Sainte-Croix, ✲.	De Bonnechose, ✲.	Évreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Montois, ✲.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Richard, ✲.	Sergent, ✲.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Pougeard-Dulimbert (O. ✲).	Plantier.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Migneret, ✲.	Mioland, ✲.	Toulouse et Na
Gers.	Auch.	Féart, ✲.	De la Croix, ✲.	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (O. ✲).	S. E. le cardinal Donnet (C. ✲).	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Costa, ✲.	Thibault (O. ✲).	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Morisot, (O. ✲).	De Brossays, ✲.	Rennes.
Indre.	Châteauroux	De Bouville, ✲.		Bourges (Cher).
Indre-et-Loir	Tours.	Brun, (C. ✲).	Morlot (O. ✲)	TOURS.
Isère.	Grenoble.	Bérard, ✲.	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	De Chambrun, ✲.	Mabile, ✲.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Frachon, ✲.	Lannéluc.	Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, ✲.	Pallu du Parc.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Ponsard, ✲.		Lyon (Rhône).
Loire (H).	Le Puy.	De Chevremont, ✲.	De Morlhon, ✲.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri (cons. d'État en service extraordinaire.)	Jacquemet.	Nantes.
Loiret.	Orléans.	Boselli (O. ✲).	Dupanloup, ✲.	Orléans.
Lot.	Cahors.	Gavini, ✲ (Maître des requêtes en service extraordinaire.)	Bardou, ✲.	Cahors.

tem.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
Gar.	Agen.	Ducos, ✲.	De Vesins, ✲.	Agen.
.	Mende.	Janvier de la Motte, ✲.	Foulquier, ✲.	Mende.
et-L.	Angers.	Vallon (O. ✲).	Angebault, ✲.	Angers.
e.	Saint-Lô.	Dugué (C. ✲).	Daniel (O. ✲).	Coutances.
.	Châlons.	Chassaigne Goyon, ✲ (maître des requêtes en service extr.)	S. E. LE CARDINAL GOUSSET (O. ✲). De Prilly (O. ✲).	REIMS (Arrond.t de Reims et Châlons. Ardennes.)
(H.)	Chaumont.	De Froidefond, (O. ✲).	Guerin.	Langres.
ne.	Laval.	De Charnailles, ✲.	Wicart, ✲.	Laval.
ie.	Nancy.	Lenglé (O. ✲).	Menjaud, ✲.	Nancy.
.	Bar-le Duc.	Chadenet, ✲.	Rossat, ✲.	Verdun.
han.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✲).	De la Motte, ✲.	Vannes.
e.	Metz.	Malher (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
.	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✲).	Dufêtre, ✲.	Nevers
	Lille.	Besson (G. O. ✲ ✠) (C. ✠).	RÉGNIER, ✲.	CAMBRAI.
	Beauvais.	Randouin, (C. ✲).	Gignoux, ✲.	Beauvais.
	Alençon.	Jeanin, ✲.	Rousselet, ✲.	Séez.
Cal.	Arras.	De Tanlay (O. ✲).	Parisis (O. ✲).	Arras.
Dôm.	Clermont-F.	De Preissac, (O. ✲).	Féron, ✲.	Clermont.
ées (B.)	Pau.	Fournier, (O. ✲).	Lacroix, ✲.	Bayonne.
ées (H.)	Tarbes.	Massy, ✲.	Laurence, ✲.	Tarbes.
ées-Or.	Perpignan.	De Lassus St.-Géniès.	Gerbet, ✲.	Perpignan.
(Bas.)	Strasbourg.	Migneret, ✲.	Roess, ✲.	Strasbourg.
Haut.)	Colmar.	De Cambacérès (O. ✲).		
.	*Lyon.*	Vaïsse (C. ✲), sénateur, chargé de l'administ.on du départem.t	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C. ✲)	LYON et VIENNE.
(H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), ✲.		Besançon (Doubs).
et-L.	Mâcon.	Ladreit de la Charrière, . ✲	De Marguerye, ✲.	Autun.
	Le Mans.	Prom, ✲.	Nanquette.	Le Mans.
	PARIS.	Haussman, (C. ✲).	SIBOUR.	PARIS.
Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (C. ✲).	BLANQUART DE BAILLEUL (C. ✲).	ROUEN.
et-M.	Melun.	De Bourgoing, ✲.	Allou, ✲.	Meaux.
et-Oise	Versailles.	De St.-Marsault, (C. ✲)	Gros, ✲.	Versailles.
Deux)	Niort.	Bourdon, (O. ✲.)		Poitiers (Vienne).
.	Amiens.	Du Hamel (O. ✲).	De Salinis (O. ✲).	Amiens.
	Alby.	Rémacle, ✲.	DE JERPHANION, ✲.	ALBY.
Garr.	Montauban.	Launay le Provost, ✲.	Doney.	Montauban.
	Draguignan.	Mercier La Combe (O. ✲).	Jordany.	Fréjus et Toulon.
se.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✲).	DEBELAY, ✲.	AVIGNON.
e.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✲.	Baillès.	Luçon.
.	Poitiers.	Rogniat, ✲.	Pie.	Poitiers.
e (H).	Limoges.	Petit de la Fosse, (O. ✲)	Buissas, ✲.	Limoges.
.	Epinal.	Bourlon du Rouvre, ✲.	Caverot.	Saint-Dié.
.	Auxerre	Chamblain, ✲ (Maître des req. en service extraordinaire).	JOLLY, ✲	SENS et AUXERRE.

èchés des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

Saint-Denis. le de la Réunion Afrique.	Mgr. Desprez, ✲.	St-Pierre et Port-de-France. Martinique Antilles.	Mgr. Lehérpeur, ✲.
Basse-Terre. Guadeloupe Antilles.	Mgr. Forcade.	Alger. (Afrique).	Mgr. Pavy (C. ✲)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DEPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour Préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis commissaire général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. de Pommereul, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil-d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémusat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828; depuis, député du Nord.

M. le vicomte de Villers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron Méchin, conseiller d'Etat, membre de la chambre des

députés, ancien préfet, grand officier de la Légion d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte de SAINT-AIGNAN, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'Etat, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848; depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE (C. ✲), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; depuis, ministre de l'intérieur, conseiller d'Etat et sénateur.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, Grand Officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, Grand Officier de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *Préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. le marquis Grimaldi des Baux, ✲; *secrétaire-général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Balson; Cleenewerck; J. Lefebvre, chevalier de l'ordre de Léopold; vicomte de Jessaint.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1.er août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7. Il a été procédé le 2 juin 1855 au renouvellement du premier tiers sortant des membres du Conseil.

Le Conseil est composé comme suit :

	MM.
Bergues,	Joos, ✲, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲, chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, ✲, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Aupick (G. O ✲), gén. de div., sénat. à Paris.
Hondschoote,	Cuel (O ✲), ingenieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, avocat, ancien député, à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	N.....
Armentières,	Dansette, ✲, manufactur. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propr., adjoint, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien. ✲, agronome, à Hem.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, (O. ✲), prés. de la Ch. de Comm. à Lille.
Lille-Ouest,	Comte De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	Legrand, ✲, avocat, député, à Lille.
Lille Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffineur de sucre et maire à Wazemmes.
Pont-à-Marcq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✲, propriétaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (C. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, ancien notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, ✲, nég. à Tourcoing.

MM.

Cambrai-Est,	De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary,	Béry, Pierre-Alexandre, ✲, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✲, propriétaire, député, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes,	Macarez, fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la Société d'agriculture, à Avesnes.
Bavai,	Baron Butron de la Torre, propriétaire à St-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	N.....
Maubeuge,	Marchant, ✲, sénateur, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriét. et adjoint au Qussnoy.
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fabr. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trelon,	Godard-Desmarest, maître de verrerie, député, à Trélon.
Arleux,	Guilbert, cultivateur et maire à Cantin.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriét. et maire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, président à la Cour impériale de Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, député, à Douai.
Marchiennes,	Comte de Montozon, ✲, propriétaire et maire à Lallaing.
Orchies,	Guilbert-Estevez, ✲, propriét. et maire à Orchies.
St-Amand riv.dr.,	Lécuyer, ✲, président du tribunal civil, à Valenciennes.
St-Amand riv. g.,	Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain,	Lebret, ✲, associé régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Hamoir, ✲, fabricant de sucre à Saultain.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, ✲, propriét. et maire à Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL.

Première série.—Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud.

Deuxième série. — Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche).

Troisième série. — Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après ;

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET.

MM. N... *chef du cabinet ;* Devaux fils, *commis de 4.e classe.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq, ✲, *chef de division.*

BUREAU DES FINANCES.

MM. Rains, *chef de bureau ;* Béhague, *commis de 3.e classe ;* Lerouge, *commis de 4.e classe.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartement et sous-répartement ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droit sur les boissons ; — droit d'entrée ; — culture du tabac ; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisations de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; —

règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses ; = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAUX DES DOMAINES ET HOSPICES.

MM. Lefebvre, *chef de bureau ;* Joly, *commis de* 2.e *classe ;* Defrenne, *commis de* 3.e *classe.*

Attributions. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé.—Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

MM. Lauridant, *commis de* 1.re *cl. ;* Laurent, *commis de* 3.e *cl.*

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Deblock, *chef de division.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

MM. Druez, *chef de bureau ;* Breton, *commis de* 1.re *classe ;* Bernard, *commis de* 2.e *classe ;* Plumecocq, *commis de* 3.e *classe ;* Plouvier, *commis de* 4.e *classe ;* Deniset, *idem ;* Didier, *surnuméraire.*

Attributions. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture* ; — visa et légalisations.=Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux ; conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'ar-

rondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population ; — Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; = Sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE.

MM. Vincent, *chef de bureau ;* Lechien, *commis de* 2.e *classe ;* Masurel, *idem ;* Trenois, *commis de* 4.e *classe.*

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice ; d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Etat-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux, *chef de division.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Petit, *chef de bureau ;* Bailleul, *commis de* 1.re *classe ;*

Botto, *commis de* 2.e *classe;* Dupire, *commis de* 3.e *classe;* Mallebrancq fils, *idem;* Landrieu, *idem;* Decourchelle, *commis de* 4.e *classe;* Cornée (Ferdinand), *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation, — rivières et canaux navigables; — Ports maritimes. = Dessèchements. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. — Grande voirie; — police; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bâteaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes; — formation; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie: chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuite des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries; — correspondance; — exécution des réglements relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du Conseil de Préfecture.

M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste*, Le Glay fils, *employé à la section historique.* — Alph. Boussemart, *employé à la section administrative.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le secrétaire-général de la préfecture, *président.*
Mimerel (C. ✲), membre du Conseil général.

MM. Jules Brame, membre du Conseil général.
Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du Conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la Commission historique.
Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Henri Bissat.
Huissier du Conseil de préfecture, le sieur Pailliez
Concierge de l'hôtel, veuve Guillan.
Concierge des bureaux, le sieur Chrestien.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Gérard, ✲ ; *Secrétaire*, M. Beunier.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bergues,	Hilst, Pierre-François, docteur en médecine et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,	Demeunynck, Louis, ✲, docteur en médecine à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,	Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.
—	Carlier, Louis-Amand, nég., président de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,	Mollet, Jean-Charles, ✲, maire à Dunkerque.
—	Bourdon, Constant, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,	Vanwormhoudt, Auguste, rentier à Gravelines.
*Hondschoote,	Goudaert, Pierre, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,	Bergerot, Alphonse, prop. et maire à Esquelbecq

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Leclercq ; *secrétaire*, M. Hanquier.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Bailleul-Nord-E.	Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
** —	Plouvier, prop. et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.	Stoppelgast, Louis, notaire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, Aimé, prop. et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,	Huyghe, Aimable, prop. à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,	Claudorez, Philippe, cult. et maire à Morbecque

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées: la première par un astérisque et la seconde par un double astérisque. — La première a été renouvelée en 1855.

	MM.
*Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
** —	Duquenne, César, négoc. et maire à La Gorgue.
*Steenwoorde,	Beck, Joseph, prop. et maire à Steenwoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Armentières,	Castrique, Jean-Baptiste, prop. à Armentières.
**Cysoing,	Baratte fils, prop. à Templeuve.
**Haubourdin,	Menche, Gustave, prop. et maire à Haubourdin.
**La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,	Parent, César, prop. et maire à Lannoy.
*Lille-Centre,	Dehau, Félix, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est.	Rouzé, Théodore, ✲, banquier à Lille.
*Lille-Ouest,	Pajot, Isidore, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,	Lefebvre, Alexis, cult. et maire à Lezennes.
*Lille-Sud-O.,	Defontaine, notaire à Lille.
**Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, ✲, prop. et maire à Avelin.
**Quesnoy-s.-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,	Piat, César, fabricant à Roubaix.
**Seclin,	Rose, cult. et maire à Templemars.
*Tourcoing-N.,	Bonduelle-Dalle, cult. et fab. à Bousbecques.
*Tourcoing-S.,	Roussel-Caulliez, fab. de tapis à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. ✲) ; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Cambrai-Est,	Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,	Monier, Alexandre, prop. à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,	Senez, Augustin, cultivat. et maire à Beauvois.
**Clary,	Fignier, Jean-Joseph, maire de Clary.
** —	Bauchard, François, prop. et maire à Ligny.
*Le Câteau,	Seydoux, Phil., ✲, manuf. et maire au Câteau.
* —	Carlier, Louis, médecin au Câteau.
**Marcoing,	Boulanger, Edouard, propriét. à Doignies.
**Solesmes,	Depreux, Théophile, prop. et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

SousPréfet, M. Fournier ; *secrétaire*, M. Bévenot.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Avesnes-Nord,	Devise, César, propriét. à Saint-Hilaire.

	MM.
**Avesnes-Sud,	Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavay,	Coulmon, Henri, notaire et maire à Bavay.
**Berlaimont,	Delcroix, Constant-Joseph, juge-de-p. à Berl.
*Landrecies,	Béthune, Anselme, juge-de-p. à Landrecies.
*Le Quesnoy-Est,	Beauvais-Baillon, anc. j.-de-p. au Quesnoy.
*Le Quesnoy-Ouest,	Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
*Maubeuge,	Walrand, Emilien, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Château,	Lhomme, Charles, propriétaire à Liessies.
*Trélon,	Stocquelet, Jean-Bapt., notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. le vicomte de Matharel, ✲ ; *secrétaire*, M. Parsy

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Arleux,	Cany, négociant et maire à Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, Xavier, doct. en médec. à Douai.
* —	Bommart, Anacharsis, propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest,	Lecq, Augustin, fabric. et maire à Lambres.
*Douai-Sud,	Fiévet, Henri, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morelle, Pacifique, cult. et maire à Somain.
** —	Théry, Adolphe, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
—	Leleu, Alph. maître de p. et adj. à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le comte Lowasy de Loinville (O. ✲ ✲).
Secrétaire, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bouchain,	Deslinsel, Adolphe, fabric. et maire à Denain.
* —	Bouchez, Louis, notaire à Bouchain.
*Condé,	Mention, Alexis, maire de Condé.
*Saint-Amand r.-d.,	Baligand, Henri, maire à Mortagne.
* — r.-g.,	Nicole, Louis, propriétaire à Saint-Amand.
**Valenciennes-Est,	Carlier-Mathieu, Honor. ✲, prop. et m. à Val.
**Valenciennes-Nord,	Emile Lefebvre, banquier, président de la Chambre de commerce, à Valenciennes.
** —	Moreau, François, maire de Saint-Saulve.
**Valenciennes-Sud,	Dupire, Adolphe, notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Kolb, ✲, *ingénieur en chef du département*, à Lille.
Menche de Loisne, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
Pigault de Beaupré, ✲, *idem*, à Dunkerque.
Lermoyez, ✲, *idem*, à Cambrai.
Bertin, *idem*, à Douai.
Masquelez, ✲, *idem*, idem, à Valenciennes.
Drouets, *idem*, idem, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés.

Conducteur principal. M. Dubrulle, à Douai.
Conducteurs de 1.re *classe.* MM. Potonié aîné, Duhem, Coupey, à Lille.
Conducteurs de 2.e *classe.* MM. Potonié Honoré, Tancrez, Dorchies Eloi, à Lille; D'Haisne, Labbé, Bélanger, à Valenciennes; Landremont, à Douai; Surbayrolles, à Cambrai; Flament, à Avesnes.
Conducteurs de 3.e *classe.* MM. Wéry, à Dunkerque; Chaponnière, à Douai; Dorchies Louis, à Lille; Monchovet au Quesnoy; Bonneau, à Avesnes.
Conducteurs de 4.e *classe.* MM. Daillier, à Lille; Jouin, à Cambrai; Mary, Dupont, à Avesnes; Chantraine, à Douai; Parsy aîné, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Cuvelier Charles, à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Macaigne, à Merville; Honoré, Villette, Pons, Hacard, à Cambrai: Catelot, à Avesnes; Vattier, Versmée, à Douai; Woszezettovicz, à Bavai; Legendre, à Lille; Annoot, Bulcourt, à Dunkerque.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Kolb, ✲, *ingénieur en chef*, à Lille,
N..., ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.
Conducteur embrigadé de 2.e *classe.* M. Langangne, à Lille.
Idem *de* 3.e *classe.* M. Szmurlo, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION.

Ligne de la Belgique sur Paris.

MM. Raymond-Legrand, ✲, *ingénieur en chef*, à St-Quentin (Aisne).
Lermoyez, ✲, *ingénieur ordinaire* (service de l'Escaut, du canal de Mons et de la 1.re section du canal de Saint-Quentin), à Cambrai.
Drouets, *ingénieur ordinaire* (service du contrôle de la Sambre canalisée), à Avesnes.
Laterrade, *ingénieur ordinaire* (service de la 2.e section du canal de Saint-Quentin; contrôle du canal de la Sambre à l'Oise), à Saint-Quentin.

Conducteurs embrigadés. MM. Vilmont, de 1.re classe, à Fargniers (Aisne); Leclercq, de 3.e classe, à Valenciennes; Huré et Dandré, idem, à Cambrai; N..., idem, à Condé; Malézieux, id., à Nauroy (Aisne); Malézieux, fils, de 4.e classe, à Saint-Quentin; Mary, idem, à Avesnes.

Conducteurs auxiliaires. MM. Hérouard, à Cambrai; Huriez Bénoni, idem; Heilyg et Delerue, à Saint-Quentin.

SERVICE DES PORTS.

MM. Decharme, ✲, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.
Plocq, ✲, *ingénieur ord. du port de Dunkerque*, à Dunkerque.
Pigault de Beaupré, ✲, *ingénieur ordinaire du port de Gravelines*, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés. MM. Maréchal, de 1re classe; Mineur Gustave, de 3.e classe, à Dunkerque; Mineur, Auguste, de 4.e classe; Brandt, idem; Daigremont, idem, à Dunkerque; Aligard, idem, à Gravelines.

Officiers de port. MM Conseil, ✲, capitaine de 2.e classe; Taris et Petyt, maîtres de port de 1.re classe, à Dunkerque; Bommelaer, maître de port de 2.e classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-cinq, dont quinze routes impériales et vingt routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau.

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10 29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4 30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44 75	13.94	58.69
48	3.e	De Valencienn. à Condé et à Gand	18 12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Donai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584.88

N.os des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR. en pavé.	LONGUEUR. en empierrement.	Longueur dans le départ.
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai	16.101	»	16.101
4	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.610	16.165
6	De Landrecies à Chimay	6.150	34.020	40.170
7	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	De Condé à Saint-Amand	12.250	»	12.250
9	De Lille à Saint-Omer	46.470	»	46.470
10	De Valenciennes à Bohain	42.130	»	42.130
11	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy	8.350	19.350	27.700
13	De Maubeuge à Maroilles	»	19.908	19.908
14	De Lille à Courtrai	22.300	»	22.300
15	De Dunkerque à Furnes	0.680	12.950	13.630
16	De La Bassée à Estaires	0.280	4.890	5.170
17	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières	»	2.890	2.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	»	43.570
20	De Cassel à la frontière	11.340	»	11.340
	TOTAUX	297.795	116.704	414.499

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer. Nous les indiquons ci-après :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE ET AU LITTORAL.

Cette ligne, concédée par la loi du 15 juillet 1845 à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est entièrement terminée; elle est livrée à l'exploitation sur toute son étendue.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Duparc, ingénieur en chef, à Paris.
Brame, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Guillebot de Nerville, ingénieur ordinaire des mines, idem.
Morel, conducteur embrigadé de 4.e classe, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale.

MM. De Condé, inspecteur principal, à Paris.
Bessas de la Mégie, inspecteur particulier, à Lille.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Couche, ✲, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris.
Pétiet (O. ✲), ingénieur, chargé du service d'exploitation et du matériel, à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852 a approuvé une convention du même jour, par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais :

1.° Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière belge, au-delà de Maubeuge, où il doit se relier avec le chemin de Charleroi à Erquelines;

2.° Un chemin de fer qui, se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge, en un point voisin du Cateau, ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord, à Somain.

Le premier de ces embranchements est terminé et livré à l'exploitation, le second est encore en construction.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Petit, ingénieur en chef par intérim, à Paris.
Masquelez, ingénieur ordinaire, à Valenciennes.
Parsy aîné, conducteur auxiliaire, à Valenciennes.
N..., Idem. Idem.

Ingénieurs de la Compagnie chargés de la construction des embranchements.

MM. Couche, ✻, ingénieur en chef, à Paris.
Protche, ingénieur ordinaire, à Paris.
Guillon, ingénieur civil, à Saint-Quentin.
De la Frémoire, idem, à Cambrai.
Du Pré, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de Belgique, à Mons.

LIGNES SPÉCIALES.

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.
2.° De Denain à Abscon vers Somain.

Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846.

3.° D'Aniche à Somain.

Cette ligne est en construction; elle a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.

4.° D'Hautmont à Mons.

Un décret impérial du 19 août 1854, concède cette ligne à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique.

Le chemin doit être construit dans un délai de deux ans. Le gouvernement se réserve pendant un an la faculté d'exiger la construction et l'exploitation d'une branche de raccordement vers Maubeuge, dans le cas où cette ville s'engagerait à prendre à sa charge la dépense des travaux et d'acquisition du terrain de cet embranchement.

Le terme de la concession est fixé au 15 septembre 1946.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Jannet, ✻, commissaire de 1.re classe, à Lille; Hédouin, idem, de 1.re classe, à Valenciennes; Lalande, idem, de 2.e classe, à Douai; Bourrand, idem, idem, à Lille; Lemonnier, idem, de 3.e classe, à Hazebrouck; Grégoire, idem, de 3.e classe, à Dunkerque.

CHEMIN DE FER DE SAINT-QUENTIN A ERQUELINES.

M. Célariés, commissaire de 3.e classe, à Maubeuge.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Médard, sous-commissaire de 3.e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,240 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette; par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Waeteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre bran-

che de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de derivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14 *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur dans le département est de 46,200 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de Roubaix.* Ce canal commence à La Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix non encore exécuté, est de 19,070.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département est de 43,150 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* L'Escaut qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,000 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mèt. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mètres.

DESSÉCHEMENTS.

Dix grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Waeteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui des prés Duhem, dans l'arrondissement de Lille ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes ; ceux des vallées de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; ceux de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, et des prairies de Flines-lez-Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre occidentale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares ; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Regodt fils aîné ; J.-P. Beck ; Delaroïère ; Broutté, Louis ; N. Hurel.

Conducteur, M. Jean Beelkens, aux Moëres ; *percepteur,* M. Th. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des waeteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, Stanislas, président ; Demarle-Catrice ; Vandenbavière, Jean ; Mægherman ; Cocquillier-Lefranc.

Conducteur, M. Deterre, à Bourbourg ; *percepteur,* M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. de Foucault-Depaepe, *président;* Hamerel, Joseph; Hilst, François; Geersen, Louis-Jacques, Belle, Ed.

Conducteur, M. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, Edmond, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaecker, *président;* Carlier, Amand; Dambricourt; Delflie, Etienne; Meesemaecker, Jérémie.

Conducteur, M. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaeze, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, ✲, *président;* Vandewalle, Louis; Deblock, Louis; Beck, Philippe; Lelieur, Constant.

Conducteur, M. Durand, ✲; *percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le desséchement des terres, dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce desséchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, *directeur;* Baron, *directeur-adjoint;* Delebois, *syndic;* Lesage et Selosse, *syndics-suppléants.*

Percepteur. M. Cerf.

Commission spéciale.

Instituée par décret du 5 août 1852, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Dansette, ✲, maire d'Armentières, membre du Conseil général, *président;* Defontaine, Louis, ✲, propriétaire à Lille, membre du Conseil général, *secrétaire;* Verhaeghe, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, à Merville; Lambin, maire de Comines, membre du Conseil d'arrondissement de Lille; Plouvier, maire de Steenwerck, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck; Delangre-Salembier, maire de Nieppe; Briar, maire d'Houplines

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, ✻, *président-directeur*, à Lallaing; Dumont, Auguste, à Douai; André, à Nivelle; de Boutteville, propriétaire, à Hornaing; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon; Mahieu, idem.

Percepteurs, MM. Goube et Vilain; *conducteur*, M. N...., à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, *président;* Mention, maire, à Condé; Miroir père, à Condé; Delannoy, Henri, à Crespin; Defernez, à Hergnies.

Conducteur, M. Grimard; *percepteur*, M. Guiot, à Fresnes.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Ruffin, à Anzin; Hette, à Valenciennes; Moreau, à Saint-Saulve; Miroux, à Bruay.

Percepteur, M. Cauvez, à Bruay; *conducteur*, M. D'haine, à Valenciennes.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies, situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative.

MM. Pringal, François, à Château-l'Abbaye, *président;* Baligand, Nicolas-Joseph, à Mortagne; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye; Baligand, Auguste, à Mortagne; Fourrez, Désiré, à Château-l'Abbaye. *Percepteur,* M. de Chertemps.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851 autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne, situées sur la rive droite de l'Escaut et du canal du Jard, à se constituer en association syndicale pour le desséchement de ces prairies.

Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés.

Syndicat, MM. Baligand, Henri, *directeur;* Lecœuvre, Louis, *directeur-adjoint;* Hornez, Casimir; Devaux, Louis; Poutre, Louis; *syndics.* Cateaux, Denis; Bouchez, François; Watteau, Louis, *syndics suppléants.*

Commission spéciale

Instituée par décret du 9 octobre 1854.

MM. Baligand, Auguste, maire de Mortagne, *président;* Despret, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André-Louis, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, Louis, cultivateur; Courouble, Louis, idem; Donnez, Philippe, idem; Loiseau, Denis, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du desséchement de la Haute-Sambre, est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite.

MM. Berlaimont, Zéphirin, *directeur;* Mary, Alfred; Largillière-Naveau; Mercier, Jules; le baron de l'Epine, ✻, *membres.*

Commission administrative du syndicat de la rive gauche.

MM. Applincourt, Louis, *directeur*; Boutteaux, Jean-Baptiste; Boulenger, Louis-Joseph; Sury, François; Guillemin, Ad. *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le desséchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St.-Rémi-Mal-Bâti et Hautmont ; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois-Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

SYNDICAT DE BERLAIMONT.

MM. Paul, maire de Berlaimont, *directeur;* Mercier, Achille, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, Adolphe, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, Jules, propriétaire à Douai; Lecouvez, propriétaire à Pont-sur-Sambre, *syndics.* De Saint-Aubin, *propriétaire* à Sassegnies; Corbeau, Nicolas, id. à Boussières; Couplet, Prudent, id. à Bachant, *syndics suppléants.*

SYNDICAT DE MAUBEUGE.

MM. Marchant, ✲, sénateur, *directeur;* Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord, *directeur-adjoint;* Deroisin, maire de Recquignies; Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge; Bottieau, notaire, id., *syndics.* Labbé, maire d'Awoingt; Fauville, Florent, de Boussois; Lauthier, Joseph, de Jeumont, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE.

Un décret impérial du 6 mai 1854, concède à une réunion de propriétaires, le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est administrée par un syndicat composé comme suit :

MM. Régnier, maire de Bouchain, *directeur;* Lebret, ✲, associé, régisseur-gérant de la compagnie des mines d'Anzin; Mathieu, directeur des mines de Lourches; Bouchez, notaire à Bouchain; Coquelle, maire de Mastaing, *syndics.* Dronsart, Ernest, propriétaire à Bouchain; Leriche, maire de Neuville, *syndics suppléants.* ***Receveur,*** M. Minne, percepteur à Bouchain.

Commission spéciale

Instituée par décret du 9 octobre 1854.

MM. Gouvion père, fabricant de sucre à Denain ; Bruneau, maire à Lieu Saint-Amand ; Cartigny, maire à Escaudain ; Leroy, maire à Marquette; baron Lahure, maire à Wavrechain-sous-Faulx; Riquet maire à Douchy ; Bouchelet, maire à Lourches.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✻, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Dormoy, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Bère, à Lille.

Garde mines, M. Canelle, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département du Nord, sont au nombre de 23 dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Hérin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilo mètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, Saint-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutilleul et consors, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, à MM. de Prévalt, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuinchy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Obain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode-Westerloo, par un arret du Conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Huftyt par ordonnance du 7 décembre 1825.

Pizons. La concession dite de *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 75. Nous en donnons ci-après le détail :

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme Fournes.	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9910	25160	35070
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle (en construction).	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.	18970	»	18970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Caudry.	9340	»	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres (en construction).	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson. . .	»	36493	36493
21	De St.-Amand à Hélesmes	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin	1890	»	1890
23	De Bailleul Estaires et Merville. . . .	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	»	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	»	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch.	262	8057	8319
29	D'Hélesmes à Denain	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Solesmes à la frontière.	»	34359	34359
32	D'Etrœungt à Landrecies.	»	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	520	9834	10354
41	D'Haubourdin Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies.	16680	»	16680
46	De Millam à Lederzeele.	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	»	9475
	A REPORTER. .	36	344319	701511

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	36m19s	344m19	701m11
50	De Fresnes à Jenlain.	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.. . . .	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion..	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele.	»	11250	11250
56	De Béthune à Estaires.	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench.-au-Bois (en cons.)	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele (idem)	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don (idem).	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Couture (idem).	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (idem).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (idem)	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel. . .	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle. . . .	2707	4582	11520
69	D'Armentières à Halluin (en construct.)	778	11667	12445
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (idem).	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.	»	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion (à construire)	»	3489	3489
73	De Trélon à La Capelle (en construct.)	»	5537	5537
74	De Solre à Sivry.. (idem).	»	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai (à construire).	»	2271	2271
	TOTAUX.	43m568	500m30	93m598

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille.

Lebleu, *agent-voyer principal;* Deman, *agent-voyer ordinaire de* 2.e *classe*, à Dunkerque.

Soudant, *agent-voyer principal;* Meurant, *agent-voyer de* 3.e *classe*, à Hazebrouck.

Duchatel, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Lille; Decroos, *idem*, à Wazemmes; Baelde, *idem de* 1.re *classe*, à Lille.

Bruyelle, *agent-voyer principal*, à Cambrai; Dagalier, *agent-voyer de* 1.re *classe*, au Câteau; Delhaye, *idem de* 3.e *classe*, à Cambrai.

Dubois, *agent-voyer principal*, à Avesnes; Delasalle, *agent-voyer de* 2.e *classe*, au Quesnoy; Fruleux, *idem* à Maubeuge.

MM. Thurin, *agent-voyer principal;* Lefebvre-Mallet, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Douai.

Vitrant, *agent-voyer principal;* Renard, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Valenciennes,

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission.

MM. le Préfet, *président;* De Melun, membre du Conseil général, *vice-président;* Marteau, architecte *secrétaire;* Kuhlmann, O. ✲, membre du Conseil général; Lefebvre, conseiller de préfecture; Leconte, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernouts, doyen-curé de Ste.-Catherine, à Lille; Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Menche de Loisne, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille; Benvignat, architecte, à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Caloine, architecte, à Lille; Leroy, architecte, à Lille; Gosselet, docteur en médecine, à Lille; Bernot, inspecteur de l'instruction primaire à Lille; Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, à Lille; Devaux, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

Pour l'arrondissement de Dunkerque, M. Develle; d'Hazebrouck, M. Desjardin; de Lille, M. Ch Marteau; de Cambrai, M. De Baralle; d'Avesnes, M. Fiévet; de Douai, M. Dubrulle, et pour celui de Valenciennes, M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les anciennes lignes de télégraphie aérienne sont supprimées ; aujourd'hui des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les Préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le nombre des bureaux ouverts à la date du 1.er novembre 1855 est de 146.

Par décret du 1.er juin 1854, le personnel de l'Administration des lignes télégraphiques se compose de : 1 Directeur général, 4 Inspecteurs généraux, 12 Directeurs principaux, 100 Inspecteurs, et de Directeurs de station, Chefs de station, Employés de bureau, Stationnaires, Surveillants et Piétons en nombre suffisant pour les besoins du service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 103, au Ministère de l'Intérieur, où toutes les lignes aboutissent.

Des bureaux supplémentaires sont établis rue Richelieu, en face de la Bourse, à l'Hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, à la Préfecture de Police, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, aux gares du Nord, d'Orléans, de Rouen, de Lyon, de l'Ouest, à l'Exposition universelle.

Il n'y a actuellement que huit directions principales qui sont celles de : 1.o Paris (Sud), 2.o Paris (Nord), 3.o Nantes, 4.o Bordeaux, 5.o Toulouse, 6.o Marseille, 7.o Lyon, 8.o Strasbourg.

La direction principale de Paris (Nord), comprend les Inspections de Paris (circuit), Paris (Nord), Amiens, Lille, Rouen, Caen et Saint-Lô.

L'Inspection de Lille comprend les stations de Lille, Dunkerque, Calais, St.-Omer, Roubaix, Douai et Valenciennes.

Directeur général, M. le vicomte H. de Vougy, à Paris
Directeur principal de Paris (Nord), M. Berrier, à Paris.
Inspecteur général (pour le Nord), M. Alexandre, à Paris
Inspecteur de la circonscription de Lille, M. Devemy, Ernest, à Lille, rue de la Barre, N.o 18.
Directeur de la station de Lille, M. Mairesse, rue de Tournai, 21.

Postes électriques

A LILLE (entrée par la cour de la gare).

MM. Dardenne, Margerie, *stationnaires.* — Côté de Paris, Arras, Amiens, Valenciennes, Bruxelles.

Vanlande, Gruson, *stationnaires.* — Côté de Calais, Boulogne, Paris, Abbeville, Dieppe, Rouen, Le Hâvre et l'Angleterre.

Ruin, Clément, *stationnaires.* — Côté de Dunkerque, St-Omer, Roubaix, Douai, Gand et la Belgique.

Surnuméraires, MM. Cloquemin, Coutin de la Tour-Fondue, Passerat, Piermé.

Surveillants à Lille, MM. Delebecque et Lejosne.

Piétons, MM. Dimiez aîné et Boutier.

Poste spécial de la Compagnie du Chemin de fer.

MM. De Brémoy, Lechêne et Dimiez, *stationnaires.*

DANS LES AUTRES VILLES.

Station de Dunkerque. — M. Cabour, *directeur.*
Station de Calais. — M. Desachy, *directeur.*
Station de Saint-Omer. — M Ruin, *stationnaire, chef de service.*
Station de Roubaix. — M. Leclercq, *stationnaire, chef de service.*
Station de Douai. — M. Bouchard, *stationnaire, chef de service.*
Station de Valenciennes. — M. de Pradines, *directeur.*

Le bureau est ouvert tous les jours, sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures, en hiver, jusqu'à neuf heures du soir.

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1.er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique ; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853 et une loi votée en 1854. Cette dernière abaisse les tarifs ou taxes des dépêches privées et augmente la limite du nombre de mots de la dépêche *minimum*.

Un décret en date du 27 décembre 1851, statue sur la police des lignes télégraphiques électriques et aériennes. Un autre décret en date du 17 juin 1852, porte règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée. Enfin par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norwège, la Russie, les principautés Danubiennes, la Turquie, l'Espagne et les îles de Corse et de Sardaigne.

Texte de la loi votée par le Corps législatif dans sa session de 1854.

Article 1.er A dater du 1.er juillet 1854, les distances servant de base au calcul des taxes des dépêches télégraphiques privées seront prises à vol d'oiseau, depuis le bureau de départ jusqu'au bureau d'arrivée.

Art. 2. Pour une dépêche de un à vingt-cinq mots, il sera perçu un droit fixe de 2 francs, plus 12 centimes par myriamètre.

Toutefois, la taxe d'une dépêche de un à vingt-cinq mots, de Paris pour Paris, sera de 1 franc ; celle de Paris pour les localités qui en sont distantes de 20 kilomètres au plus, ou de ces localités pour Paris sera de 1 franc 50 centimes.

Au dessus de vingt-cinq mots, les taxes précédentes seront augmentées d'un quart pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédant.

Le droit de 1 franc établi par l'article 9 de la loi du 29 novembre 1850, pour le port des dépêches dans Paris, est réduit à 50 centimes.

Art. 3. Dans le cas où, pour faciliter le passage par le territoire français de la correspondance télégraphique privée, il paraîtrait nécessaire de réduire la taxe des dépêches transitant d'une frontière à l'autre, le taux de la réduction sera déterminé par un arrêté du Ministre de l'Intérieur.

Art. 4. Sont maintenues les dispositions des lois des 29 novembre 1850 et 28 mai 1853 qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Par suite de cette loi, l'avis suivant a été inséré au *Moniteur :*

En élevant de vingt mots à vingt-cinq la limite de la dépêche simple, la nouvelle loi sur la télégraphie privée a eu pour objet principal de donner plus de latitude aux expéditeurs pour compléter les adresses. Précédemment déjà et dans le même but, il avait été décidé que le nom et le numéro de la rue compteraient chacun pour un mot, quel que fût le nombre de mots nécessaires pour les exprimer.

L'Administration se croit donc fondée, dans l'intérêt même du public, à exiger ces deux indications au moins pour les dépêches à destination de Paris et des grandes villes, afin d'éviter à ses agents des recherches pénibles ou inutiles qui retardent d'autant la remise des dépêches. La similitude des noms, en l'absence de toute autre désignation a d'ailleurs occasionné souvent des erreurs regrettables.

Extrait de la loi du 28 *mai* 1853. — *Articles encore en vigueur.*

Art. 1.er La taxe est doublée pour les dépêches transmises pendant la nuit.

Art. 2. Tout nombre jusqu'au maximum de cinq chiffres est compté pour un mot ; les nombres de plus de cinq chiffres représentent autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Les virgules et les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Art. 3. Tout expéditeur peut exiger qu'on lui fasse connaître l'heure de l'arrivée de sa dépêche, soit au bureau télégraphique, soit au domicile du destinataire, à charge par lui de payer en plus le quart de la somme qu'aurait coûté la transmission d'une dépêche minimum pour le même parcours, sans préjudice des frais ordinaires pour le port des dépêches.

Art. 4. Quand une dépêche est adressée à plusieurs destinataires dans la même ville, la taxe est augmentée pour frais de copies, d'autant de fois cinquante centimes qu'il y a de destinataires, moins un.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduits aux chambres de commerce, aux syndicats des agents de change, et aux syndicats des courtiers de commerce, sous la

condition que les dépêches seront immédiatement rendues publiques dans les formes déterminées par le ministre.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*.

Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre de mots rayés nuls et signer.

L'article 1.er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'État. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes.

Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Strasbourg.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par divers voies, que, par exemple, une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions ; voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ils ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au trésor; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue.

Le directeur du télégraphe peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à *aucune responsabilité* à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (Loi du 29 novembre 1850, art. 6).

Exemple de taxation d'une dépêche de 25 *mots de Lille pour Paris :*

Distance : 21 myriamètres. —	Taxe	4 fr.	52 cent.
	Port	0 fr.	50 cent.
	Total	5 fr.	02 cent.

CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. — Tarif français.

(Principales villes).

DE PARIS A	Distance en myriamètres	De un à 25 mots.	Partie additionnelle par dizaine de mots.
Abbeville	15	3f. 80 c.	»f. 95 c.
Agen	54	8 48	2 12
Aix	65	9 80	2 45
Alby	55	8 60	2 15
Amiens	12	3 44	» 86
Angers	27	5 24	1 31
Arras	17	4 04	1 01
Bayonne	68	10 16	2 54
Beaucaire	60	9 20	2 30
Besançon	34	6 08	1 52
Blois	17	4 04	1 01
Bourges	20	4 40	1 10
Bordeaux	51	8 12	2 03
Boulogne	22	4 64	1 16
Brest	52	8 24	2 06
Caen	21	4 52	1 13
Calais	24	4 88	1 22
Cette	62	9 44	2 36
Châlons-sur-Marne	16	3 92	» 98
Châlons-sur-Saône	31	5 72	1 43
Châteauroux	24	4 88	1 22
Cherbourg	31	5 72	1 43
Dieppe	16	3 92	» 98
Dunkerque	25	5 »	1 25
Hâvre (Le)	18	4 16	1 04
Lille	21	4 52	1 13
Lyon	40	6 80	1 70
Marseille	67	10 04	2 51
Metz	29	5 48	1 37
Montpellier	60	9 20	2 30
Mulhouse	40	6 80	1 70
Nantes	35	6 20	1 55
Nevers	22	4 64	1 16
Orléans	12	3 44	» 86
Poitiers	30	5 60	1 40
Rennes	32	5 84	1 46
Rochefort	42	7 04	1 76
Rochelle (La)	41	6 92	1 73
Roubaix	22	4 64	1 16
Rouen	12	3 44	» 86
Saint-Omer	22	4 64	1 16
Saint-Quentin	14	3 68	» 92
Saumur	26	5 12	1 28
Strasbourg	41	6 92	1 73
Tonnerre	17	4 04	1 01
Toulon	71	10 52	2 63
Toulouse	60	9 20	2 30
Tours	21	4 52	1 13
Valenciennes	20	4 40	1 10
Frontière belge	3.e zône.	7 50	15 f. de 26 mots à 50; 22 f. 50 de 51 à 100.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost à Hazebrouck ; Brigandat, ✲, à Lille ; Chantreuil, à Cambrai ; Contesse, à Etrœungt ; Bagnéris fils, à Douai ; Manouvrier, à Valenciennes.

Jury médical du département.

MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine à Lille ; Thémist. Lestiboudois, ✲, à Paris, *membres ;* MM. Delezenne, pharmacien, à Lille ; Thibaut, idem, à Dunkerque ; Gosselet, idem, à Landrecies ; Flament, idem, à Fourmies, *membres adjoints.*

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président ;* Brigandat, ✲, docteur en médecine, *vice-président ;* Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, *secrétaire ;* Kuhlmann (O. ✲) professeur de chimie ; Bailly, docteur en médecine ; Pommeret, médecin-vétérinaire ; Delezenne, pharm. ; Delezenne, ✲, professeur de physique ; Demesmay, ✲, agronome ; Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Fabre, docteur en médecine ; Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine ; Pilat, docteur en médecine ; N. N. N.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. Le sous-préfet, *président ;* Meneboo, docteur en médecine, *vice-président ;* Faucon, id., *secrétaire ;* Darras, docteur en médecine ; Lebleu, id. ; Lemaire, id. ; Zandyck, id. ; Bobilier, id. ; Sapelier, ancien pharmacien ; Leroy, Auguste, pharmacien ; Delaetre, vétérinaire ; Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique ; Develle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. Le sous-préfet, *président ;* — Prévost, docteur en médecine

à Hazebrouck ; Beesau , id. ; Demeersmaan , id. ; Vandamme, pharmacien à Hazebrouck ; Debaecker , id. ; Vandamme , id.. à Cassel ; Baelde , vétérinaire , id. ; Deschodt , membre du Conseil général , à Hazebrouck ; Cappon , propriétaire à Vieux-Berquin ; Duflos , docteur en médecine à Estaires ; Windrif , id. à Cassel.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. Le sous-préfet , *président ;* Cambray , ✲ , docteur en médecine à Cambrai ; Hardy , id. id. ; De Beaumont , id. id. ; Chantreuil , médecin des épidémies ; De Baralle , architecte ; Ruelle , docteur en médecine ; Feneuille, chimiste ; Tordeux , pharmacien ; Senez , id. ; Banse, vétérinaire ; Delloye , ancien président du tribunal de commerce; Lermoyez, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées; Feneulle , chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. Le sous-préfet , *président ;* Eliet , docteur en médecine à Avesnes , *vice-président ;* Caverne , pharmacien , *secrétaire ;* Dupont, docteur en médecine à Avesnes ; Triffet , idem à Avesnes ; Desmazure, idem à Dourlers ; Herbecq, officier de santé à Avesnes ; Lemoyne , pharmacien à Avesnes ; Delflache , vétérinaire , id. ; Havée , agriculteur à Boulogne ; Fiévet architecte du département à Avesnes ; Bevière Saint-Fleury , propriétaire à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet , *président ;* Lequien , docteur en médecine , *vice-président ;* Duhem , idem ; Burgeat , pharmacien , *secrétaire ;* Bagnéris fils , docteur en médecine ; Maugin , idem ; Vasse aîné, professeur de sciences , au lycée ; Bertin , ingénieur des ponts-et-chaussées ; Billet , industriel à Cantin ; Delplanque , vétérinaire ; Faucheux, docteur en médecine ; Thurin, agent-voyer principal ; Escalier, docteur en médecine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet , *président ;* Marbotin , docteur en médecine , *vice-président ;* Charpentier , idem , *idem ;* Manouvrier , ✲ , *secrétaire ;* Pesier, Edmond, chimiste ; Duquesne , Achille , fabricant de produits chimiques ; Huart, vétérinaire ; Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre ; Boca , Alcide , fabricant d'huile ; Boudousquié , ✲, ingénieur en chef des mines ; Dutouquet , architecte ; Dutemple , fabricant de sucre ; Delanoue, Jules , naturaliste , à Raismes.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet du 15 novembre 1850 , porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 , formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président ;* le maire de Dunkerque, *vice-président ;* le commandant de la place ; le directeur des douanes ; le commissaire chargé du service maritime ; Beck, membre du conseil municipal ; Lebleu, idem ; Meneboo, membre du conseil d'hygiène ; Lemaire, idem ; Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 *décembre* 1850.

MM. Faudarcq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque ; Leserurier, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem ; Dauctoville, idem, idem ; Bimon, idem, idem ; Faucon, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président ;* Cleenewerck, conseiller de préfecture, *vice-président ;* le maire de Lille ; le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille, le doyen-curé de Saint-Etienne ; le ministre du culte protestant ; Lefebvre, Julien, ✻, membre du conseil général ; Bailly, docteur en médecine ; Pucelle, idem ; Fabre, idem ; Delmar, officier de santé ; Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président ;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement ; le maire de Dunkerque ; Deconinck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste ; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque ; Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque ; Darras, docteur en médecine, à Dunkerque ; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président ;* Huyghe, membre du conseil d'arrondissement ; le maire d'Hazebrouck ; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck ; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck ; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck ; Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck ; Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; De Beaumont, docteur-médecin à Cambrai; Ruelle, docteur-médecin à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité;* N..., N...

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise, conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes; Eliet, docteur en médecine à Avesnes; Dupont, docteur-médecin à Trélon; Contesse, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* — Lequien, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; Lefebvre, doyen-curé de Notre-Dame; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai; Faucheux, docteur en médecine; Reytier, médecin à l'Hôtel-Dieu; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; Dupire, membre du conseil d'arrondissement; Delcourt-Dubois, vice-président du bureau de bienfaisance; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes; Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes; Hollaind, chirurgien de l'Hôtel-Dieu; Manouvrier, ✲, *secrétaire du comité.*

Eaux et Boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 01,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 07,300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 00,550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes, — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial, sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. de Coussemaker, ✲, juge, *vice président;* Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine; Delelis, propriétaire; Dessurne, ancien élève de l'école Polytechnique ; Willems, avocat; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président;* Ruyssen; Kien, Ad.; Blœme; Dewulder, doyen-curé.

LILLE. MM. Reynart-Lesage, *vice-président;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire;* de Melun, conseiller-général ; Lefebvre, curé de Saint-Etienne; Legrand, Pierre, ✲, avocat; Fabre, médecin ; Rouzière, négociant.

CAMBRAI. MM. Leroy, notaire ; Renard, avocat ; Maréchal ; Toussaint-Lallier ; Vallée, vicaire-général.

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, *vice-président ;* Fauquet, maire; Paul, ancien avoué ; Degarros ; Flament-Fleury ; Bevière.

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président ;* Gronnier, ✲, docteur en médecine; Lavoix, receveur municipal; Boutique, avoué ; Rossignol, président du tribunal ; Lenglet, conseiller à la Cour impériale ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire.*

VALENCIENNES. MM. Mariage, Ch., *vice-président ;* de Chertemps, ancien officier de cavalerie ; Boulan, propriétaire ; Arthur Dinaux, homme de lettres ; Pesier, Emile.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Escalier, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, M. Prevost ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Eliet ; Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet ; Dunkerque, M. Ruckebush ; Hazebrouck, M. Spannut ; Lille, M. Delebarre ; Cambrai, M. Leconte ; Avesnes, M. Renaut ; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président ; du premier président de la cour impériale, du procureur général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire du Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre ; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'Intérieur sont :

MM. Mimerel, Lefebvre et Kuhlmann, membres du Conseil général ; Menche, membre du Conseil d'arrondissement.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUS DE LA COLONIE AGRICOLE.

MM. Lemahieu, curé de Loos, *président ;* Boutry, ✲, juge au tribunal civil de Lille ; Lefebvre Julien, ✲, membre du Conseil général, à Hem ; Defontaine, Louis, ✲, à Lille; Derbigny propriétaire.

ADMINISTRATION.

MM. Dodun, *directeur ;* Bavelaere, *premier inspecteur ;* Béguin, *greffier-comptable ;* Lyoen, *greffier ;* Ramel, *économe des régies ;* Flament et Van Costenoble, *aumôniers ;* Faucher, *médecin ;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien ;* Martin, *pharmacien ;* Tourtay, *instituteur ;* Bailleul, *agent comptable de la colonie agricole ;* Mercier, *teneur de livres ;* Drouhin, *teneur de livres adjoint ;* Contamine, Agnius, Hervieux, *commis aux écritures ;* Vidal, *garde-magasin ;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1855, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet, ✲.

Adjoints, MM. Willems ; Delelis.

Conseil municipal, MM. Cuel, (O. ✲); Carlier, Louis ; Beck Ph.; Lefebvre, Pierre ; Devries ; Quillacq ; Delattre, François ; Verleye ; Lebleu ; Bouly de Lesdain, Alex.; Carlier, Ch.; Collet ; Durin ; Willems ; Bourdon ; Carpentier ; Bessat ; Vandewalle ; Hovelt ; Delelis ; Derode ; Delaetre ; Alisse ; Govare ; Salomé ; Lefebvre ; Verharne.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES.

Maire, M. Verleye, Charles

Adjoints, MM. Demeezemacker, Guilbert.

Conseil municipal, MM. Chocquel ; de Baecker ; Delport ; Mouvau ; Demazière ; Michiels ; Godefroid ; Wenis ; Deberdt ; Vernaelde ; Pluvier ; Clayes ; Dejamne ; Galloo ; Menard de Rochecave; Lassael ; Vincent ; Vermullen ; Lenglet ; Goutier ; Deblock; Verley; Cieren.

Secrétaire de la mairie, M. Demeunynck, Ch.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Houcke, Martin.

Adjoints ; MM. Kien, Adolphe ; Thibaut, Pierre.

Conseil municipal, MM. Cleenweerck, Henri ; Warein, Louis; Prevost, Henri ; Omaere, Louis; Houvenaghel, Louis; Pouvillon, Charles ; Deberdt, César ; Schmit-Bernard ; Kien, Adolphe ; Debaecker, Louis ; Caboche, Auguste ; Quenson, Augustin ; Massiet,

Louis ; Deschodt, Joseph ; Claudorez, Dominique ; Thibaut, Pierre; Donckele, Louis ; Guermonprez, Louis ; Leclercq, Antoine; Delbecq, Pierre ; Vandewalle, Édouard ; Bailleux, Dominique ; Vandewalle, Désiré.

Secrétaire de la mairie, M. Champeaux.

BAILLEUL.

Maire, M. Stoppelgast.

Adjoints, MM. Ild. Plichon ; Bieswal-Pouvillion.

Conseil municipal, MM. Plichon, Ild.; Bieswal, Henri ; Hopsomer, Joseph ; Vandamme-Vanlerberghe ; Cauwelier ; Salomé, Henri ; Flahaut, Evariste ; Behaghel, Louis ; Cortyl, Louis ; Vanmerris, Désiré; Lotthé-Vandewalle ; Van Merris-Van Merris ; Bubbe, Charles; Declercq, Henri; Béhaghel, Henri; Decoussemaker, Maximilien ; Flahaut, Henri ; Lebleu-Buns ; Demersseman, Benoît ; Waultre ; Decoussemaker-Dekytspotter ; Decoussemaker-Delanghe; Hié-Vandarmeersez.

Secrétaire de la mairie, M. Hopsomer, Charles.

CASSEL.

Maire, M. Desmyttère.

Adjoints, MM. Dehandschoewercker ; Chevalier.

Conseil municipal, MM. Béhaghel, Louis; Chevalier ; Dehandschoewercker; Colpaert, Jean-Baptiste; Cuarant; Dousinelle; Vantroyen, Eugène ; Cualot, Jules; Vernimmen, Jean ; Ryckewaert, François ; Hadou, Achille ; Windrif, Adolphe ; Wackernie, Désiré; Paresys, Pierre ; Dutroy, Louis ; Pastoors, Joseph ; Vanbever, Ambroise ; Thirion, Julien ; Leroy, Aimable ; Desmidt, Henri ; Cuerchier, Chrétien; Samsoen, Louis ; Losson, Pierre.

Secrétaire de la mairie, Pastoors, Alexis.

ESTAIRES.

Maire, M. Hennion, Louis.

Adjoints, MM. Deroy, Alexandre ; Ducatez-Degrave.

Conseil municipal, Degroote-Delassus ; Loridan-Hullebert ; Hameau, Albéric; Deroy, Alexandre; Duret, Pierre; Lerouge, Xavier ; Leconte-Dupont ; Leroux, Antoine; Vieren, Auguste ; Depecker-Ridez ; Rohart, Louis ; Taffin-Peuvion ; Ducatez-Degrave ; Singer, Omer ; Rogié-Dupire ; Leclercq, Eugène; Salomé, Jean-Baptiste ; Ledieu, Sylvie ; Hennion, Louis ; Degruson, Edmond ; Gruson-Puchelle, Duflos-Perret.

Secrétaire de la mairie, M. Beau, François.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledieu, ✲.

Adjoints, MM. Delassus-Vanderbergue; Sénellart-Panier.

Conseil municipal, MM. Sénellart-Panier, Arnould, Henri ; Ha-

dou, Jules ; Loridan-Loridan ; Lutun, Louis ; Delassus-Vanderbergue ; Taquet-Delbarre ; Becu-Loutre ; Duhamel, Philippe ; Deroo-Duflos ; Variscotte-Dubois ; Bridelance ; Duquenne-Delassus. Duvette, Jean-Baptiste ; Clarisse-Piat ; Mattelin, Philippe, Grillet-Het ; Corniaux-Brulé ; Degruson-Williot ; Barizel, Auguste ; Roussel-Desprez ; Costenoble, François ; Hue, Maurice.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Richebé, Auguste (O. ✲ ✠).

Adjoints, MM. Gentil', ✲ ; Delattre (✠. L.d) ; Bommart-Crépy, ✲ ; Deledicque ; Mille, Auguste.

Conseil municipal, MM. Delesalle, Gustave ; Hovelacque ; Bommart, ✲ ; Bernard, Henri ; Mille ; Barrois, François ; Bigo, Louis ; Deledicque ; Gentil, ✲ ; Descat-Florin ; Ovigneur, Louis ; Champon, César ; Blocquel ; Lechat ; Doremieux ; Descamps, Auguste ; Dujardin ; Huet ; Verley ; Scrive, Antoine ; Boutry ; Meunier ; Delattre ; Hurtrel ; Mourcou, Jules ; Fabre ; Flamen, Auguste ; De Caulincourt ; Théry ; Dehau, Félix ; Frémont ; De Melun ; Th. Rouzé ; Kuhlmann ; Delannoy ; Desrousseaux, Jules.

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon, ✲.

Adjoints, MM. Bayart, Charles ; Cary, Alexandre.

Conseil municipal, MM. Butin, Louis ; Royeau-Planque ; Joire-Desmazières ; Cary, Alexandre ; Théry, Lucien ; Lescornez, Achille ; Bayart, Ch. ; Ponchain-Boutry ; Mahieu-Delangre ; Reynaert, Auguste ; Deloince-Boutry ; Descamps-Cochez ; Grenier, Adrien ; Parent-Detourmignies ; Castrique, Jean-Baptiste ; Hadou Auguste ; Desmazières, Edouard ; Clarisse-Béghin ; Cordonnier, Jean ; Roussel-Baron ; Delangre-Deroubaix ; Thutten, Léon ; Wanin, Gustave.

Secrétaire de la mairie, M. Dernoncourt, Charles.

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.

Adjoints, MM. Meurillon, Augustin ; Desbonnets, Pierre-François.

Conseil municipal, MM. Cuvelier-Pagès ; Ghesquière, Antoine ; Gaudron-Cuvelier ; Froidure, Ignace ; Desprez, Clément ; Salembié, Jean-Baptiste ; Flamen, Jean ; Lambin-Courouble ; Goeman ; Pollet-Delebecque ; Dumortier-Toulemonde ; Caulié-Ployart ; Desbonnets ; Delbecque, Louis ; Ghesquière, Désiré ; Gondrexon ; Dumortier, Eloi ; Catteau-Lauwick, Ghesquière-Herbaux ; Meurillon ; Hovyn ; Capelle ; Lambin.

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire. N...
Adjoints. N... N... N...
Conseil municipal. MM. Dellebecq-Desfontaines ; Tiers-Bonte ; Boissière, A. ; Flipo, L. ; Roussel-Dazin ; Delattre, E. ; Delannoy, P. ; Piat, Ces. ; Duthoit Fr. ; Ernould-Bayart; Motte-Brédart; Ducatteau, J.-B. ; Dubar-Delespaul ; Renaux Lemerre ; Descat, Const. ; Watine, L. ; Delerue-Dazin ; Lagache, J. ; Lefebvre-Hamart ; Decarne, V. ; Dhalluin-Desprets ; Lefebvre, C. ; Dupire ; P. ; Debachy, Ed. ; Frasez, Fr. ; Delattre, H. ; Godefroy, C. ; Crombé, J. ; Voreux, L. ; Wibaux, A.
Secrétaire de la mairie, M. Brun-Lavainne.

SECLIN.

Maire, M. Duriez.
Adjoints, MM. Duport ; Desmazières-Delannoy.
Conseil municipal, MM. Decourtray-Guy ; Desmazières, Louis ; Cottignies, Paul ; Desurmont, Edouard ; Descloquemant, Alexandre; Collette, Louis ; Fournier, Henri ; Demeestère, Jean-Baptiste ; Carlier, Thomas ; Dujardin, Florent ; Labbe, Séraphin ; Cormorant, François ; Mollet, Séraphin ; Dujardin, François ; Mouchy, Charles ; Duvivier, Jean-Baptiste ; Mollet, Louis ; Duquesne, Louis ; Six, Amand ; Duriez, Pierre ; Duport, Charles.
Secrétaire de la mairie, M.

TOURCOING.

Maire, N...
Adjoint, N... N....
Conseil municipal, MM. Delobel-Wattine ; Desurmont-Desurmont; Roussel-Defontaine ; Deroubaix, Henri ; Jourdain-Defontaine ; Six-Lerouge ; Motte, Philippe ; Debisschop ; Flipo-Holbecq ; Catelle ; Hassebroucq ; Joire ; Darras-Lemaire ; Caulier-Catteau ; Duvillier-Delattre ; Delmasure, Auguste ; Bouillet, François ; Plouvier ; Dassonville, Martial ; Lorthiois, Cyrille ; Delahaye, André ; Lerouge-Loridan ; Jules Leblanc ; Duvillier-Duriez ; Meurillon fils ; Auguste Laloy ; Delepoulle-Vaneslande ; Jules Leurent.
Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Mourmant, ✲.
Adjoints, MM. Loyer ; N...
Conseil municipal, MM. Mourmant, ✲ ; Fays ; Sarrazin ; Beha-

ghe, Louis ; Faure ; Lepercq ; Denizet, Pierre ; Bériot ; Delcourt ; Beghein ; Houdart ; Castel ; Petit ; Vannard ; Rogié, Amédé ; Autier ; Duchange ; Loyer ; Caloine ; Meurisse ; Dejaeghère ; Humbert, Edouard ; Splette, Louis ; Chrétien, Charles ; Jonckeère, Hippolyte; Leclercq, Auguste. N....

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Petit-Courtin.

Adjoints, MM. Queulain ; Ruelle.

Conseil municipal, MM. Mallet, Ildefonse ; Maréchal, Hyacinthe; Danquigny, Jean-Baptiste ; Delloye, Charles ; Proyart, Auguste ; Queulain, Edouard ; Ruelle, Nicolas ; Buzin, Jean-Baptiste ; Lallier, Paul ; Petit, Jean ; Renard, Louis ; Taffin, Pierre ; Feneulle, Henri; Boittelle, Casimir ; Minangoy, Henri ; Wallerand, Louis ; Duchange, Louis ; De Liénard, Charles ; Leroy, Henri ; Mallet-Boulanger ; Bertrand, Adolpeh ; Corroyer, Albert ; Brabant, Jules ; Dron-Demadre ; Quentin, Constant ; Quinchon, Alexis ; Dutemple, Delphin.

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Seydoux, Auguste, ✲.

Adjoints, MM. Eraux-Chantreuil ; Sartiaux.

Conseil municipal, MM. Ponsin-Bonnaire ; Delannoy, Edmond ; Lavandier-Lestoquoy ; Morcrette-Gallonde ; Seydoux, Auguste, ✲; Carlier, Louis ; Maréchal, Louis ; Derouge, Charles ; Fiévet-Remy ; Ponsin-Sartiaux ; Basquin-Noël ; Dormay, Anselme ; Cousin-Hennequant ; Collery-Colmant ; Eraux-Chantreuil ; Flayelle, Henri ; Sautier-Bonnaire ; Durieux, André ; Decaudin, François ; Rousseau-Charlet ; Mouton, Auguste ; Lefebvre-Charlet ; Dumesnil, Louis ; Macron-Caplier.

Secrétaire de la mairie, M. Collart, Alexis.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire, M. Bottieau, ✲.

Adjoints, MM. Deladrière ; N....

Conseil municipal, MM. Bottieau, ✲ ; Deladrière, Maximilien ; Deharveng, Constantin ; Hamoir, Réné ; Walrand, Emilien ; de Mauraige, Amédée ; Levecque, Edouard ; Lamendin, Louis ; Marchant, Calixte ; Autier, Jules ; Autier, Emmanuel ; Bonnot, Pierre ; Février, Constant ; De Rive, Louis ; Dandoy-Maillard ; Hu-

binet, François ; Jean, Philippe ; Horrie, Hector ; Riche-Dejardin ; Meurice, Alexandre ; Decaussepne, Edouard ; Halgrin, Valery.

Secrétaire de la mairie, M. Cobert.

AVESNES.

Maire, M. Fauquet.

Adjoints, MM. Maurice ; Flament.

Conseil municipal, MM. Cabaret ; George, Hector ; Gossart, ✲ ; Mailliet, Maximilien ; Evrard, Léopold ; Maillard, Eugène ; Carlier, Joseph ; Maurice ; Caverne, Eliacin ; Arnould, Jules ; Renotte, Valentin ; Herbecq, Isidore ; Flamen ; Fleury ; Lelong, Victor ; Delflache, Hector ; Lécuyer, François ; Bevière, Louis ; Bernadou, Louis ; Marchant, Philibert ; Beaumont, Charles ; Cotteraux, Joseph

Secrétaire de la mairie, M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Maurice, ✲.

Adjoints, MM. Pinquet ; Bagnéris.

Conseil municipal, MM. Lequien ; Bommart ; Maurice, ✲ ; De Baillencourt ; Durand d'Elecourt, ✲ ; Bagneris, Raimond ; Gilet-Laurent ; Vasse, Auguste ; comte de Guerne ; Honoré, Adrien ; Desfontaine d'Azincourt ; Petit, ✲ ; Druon, Edouard ✲ ; baron de La Grange, (C. ✲) ; Deloffre ; Théry, Alphonse ; Coppin-Lejeune ; Denis, Victor ; Pinquet, Philippe ; Tréca-Leleu ; Desfontaine-Delacroix ; Demesière ; Thorez-Corbie ; Dubrulle-Plet ; Paix, Edouard ; Caudroy, Louis ; N...

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

Maire, M. Guilbert-Estevez, ✲.

Adjoints, MM. Cordonnier-Jacquart ; Martin.

Conseil municipal, MM. Guilbert-Estevez, ✲ ; Leper, Victor ; Martin-Arron ; Lecocq, Séraphin ; Delegrange, Henri ; Bocquet, Louis ; Regnier-Dhainaut ; Caby ; Cuvelier, Léon ; Gamonet, Victor ; Waroquier ; Lemaire-Lemaire ; Picquet, Philibert ; Cordonnier-Jacquart ; Hego-Butteau ; Lahaussois ; Lecœuvre ; Fasciaux ; Sablon ; Willocquet, Auguste ; Adam, Charles.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, M. Carlier-Mathieu, ✲.

Adjoints, MM. Claisse ✲ ; Bracq d'Abencourt.

Conseil municipal, MM. Duquesne ; Lefebvre, Emile ; Boulanger ; Carlier, ✻ ; Charpentier ; Leville ; Mailiart ; Grar, Edouard ; Bracq ; Verdavaine ; Manesse ; Ledieu-Debaive ; Mabille ; Noël ; Dumont, Léon ; Giard, Amédée ; Claisse, Jean-Baptiste ✻ ; Blondeau ; Deruesne ; Pecqueur ; Boucq ; Bultot ; Lefebvre, Auguste ; Derombies ; Stiévenart ; Renotte-Rombaux ; Rousseau.

Secrétaire de la mairie, M. Lamy.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron ; Mention-Bourgogne

Conseil municipal, MM. Mention-Bourgogne ; Reguem ; Darthois ; Tacquet ; Waternau ; Cornet ; Caudron ; Housez ; Touillez ; Martel ; Miroir ; Delzant, Alidor ; Petit-Lefebvre ; Delzant, Jacques-Charles ; Deflines ; Lefebvre ; Dapsence ; Poulaine ; Demarez, Amand ; Lenfant ; Glorieux.

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle

Adjoints, MM. Barbieux ; Desbrosses.

Conseil municipal, MM. Plichon-Havez ; André, Emir ; Barbieux ; Basiez, Louis ; Bouchart ; Desbrosses, Paul ; Brasseur-Laby ; Nicolle ; Davaine ; Laurent-Prévost ; Dufrenne, François ; Saudo-Gorez ; Lecœuvre-Debrabant ; Mottez, Paul ; Rogez, Emile ; Mériaux ; Vaché, Séraphin ; Lorthioir-Clique ; De Courmaceul ; Tournois ; Boutelier ; Wibaux ; Lemer-Talmant.

Secrétaire de la mairie, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Germe.	Del
Abscon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guillemot.	Les
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Thé
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghe
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apo
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Del
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Bouchez.	Carlier.	Cail
Anhiers.	D.	Douai-N	Douai.	Dupuis.	Cuisinier.	N..
Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad	Dubois; J. Leroy.	Lec
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	Dela Girennerie ✲	Dutronquoy.	Gah
Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet	Cac
Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoullet.	Lau
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Bachelart-Boud.	Bal
Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B. ✲	Dufay.	Bor
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Mathieu. ✲	Desert; Boucher.	Del
Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Qui
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere père.	Bar
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. ✲	Bayart, Cary.	Cat
Arnèke.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Mei
Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	Fro
Ascq.	L.	Lannoy.	Lille.	Pille.	Castelain.	Dill
Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Del
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à Marcq.	Roger.	Lefebvre.	Déu
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Leg
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Léf
Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnie,.	Marsy.	Pen
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Legrand	Lég
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Col
Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez.	Dubois.	Pae
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Deledeuille.	Leleu.	Apo
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas.	Meresse.	V.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V.
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Ottelart.	Der
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Muller.	V.
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours, ✲	Jacquart.	Bar
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Del
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Fauquet.	Maurice, Flament.	Den
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Deladerière.	Fle
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Bury-Marcq; Glay-Tacq.	Jol
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Del
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Bertrand.	Digand.	Leb
Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Dolet.	Louvrier.	Por
Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Dar
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Stoppelgast.	Plichon ; Bieswal.	Dehs

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique de communes, peut servir de table pour les r faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annua

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
ıs NES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
L.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Deberckem.
	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Menet.
que.	Dk.	Houdschoote.	Wormhoudt.	Outters.	Verriele.	Vanneufville.
	C.	Marcoing.	Masnières.	Chopin.	Lesne.	Delemer.
y.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Ployart.
elle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	V. Banteux.
u.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Blanchard.	V. Avesnes.
ies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boy.	Boez.	Duburcq.
	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.
	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux, fils.	Lemaire.
hove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Deman.
	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, Aⁿ	Lesne François.	Bercker.
nps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbonnets.	Delfortrie.
t.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Trampont.	Renaux.	Bracq.
ıt.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Déjardin.	Dricot.	V. Inchy.
in.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.
paire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard	Denis.	Mutte.
eux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Vallez.
ria.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	V. Font.-au-Pir.
ig.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Mascaux.
ıps.	A.	Bavai.	Bavai.	Prévost.	Mirland.	Jourdain.
e.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Anselot.
s.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Verleye.	Demeesemacker; Guilbert	Delautre.
ont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Legrand.
ain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
es.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfroipret.
	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
es.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Cornet.	V. Villers-sire-N.
t.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	Vanstaevel.	Delfly.	Vermersch.
	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.
court.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Bracq.	Dauwerchain.
ies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire.	Lechien.	V. Gognie-Ch.
hies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Ribeaucourt.	Locquet.
es.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sars-Poteries
ges.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Raa.	Leclainche.	Prévost.
,	D.	Orchies.	Orchies.	Desfontaines.	Delgrange.	Comond.
es.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meczemaecker	Desoutter.	Walbron.
gle.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Itsweire.
hem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.
t.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Malvoisin.
pe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Damman.
sem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Gazet, Charles.	Verhaeghe.
enier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
gle.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Villette.	Delepouve.	Leturgie.
s.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing.	Lecat-Butin ✲	Hellin; Dupire.	Leignel.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi des
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Vanneuville.	Soots.	Cappel
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
Bonlogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricour
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Waguet-Lambert.	Tettart.	V. Bou
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Bisiau
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pruvot.	Dumont.	Bourge
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Grillon.	Henry.	Herbo
Bousignies	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Bri
Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lespillette.	Stiévenard.	Boitiau
Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detour
Boussois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Badard.	Guillaume.	Delcou
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Lecont
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Caude
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvi
Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Deltombe.	Dauch
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Demar
Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	Leclercq.	Bodvin, Pierre.	Malaq
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Lernoud	Gumez.	Lavec
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Liefquint.	Bussiè
Busigny.	C.	Clary.	Clary.	Poizot.	Wiart. Mortier-Pecqueux	Crépin
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Cooche.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Dehaussy.	Crauck
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	Queulain, Ruelle.	Desrou Piquet
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Hennart.	Babeur.	Vanda
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Staes.	Gahide.	Rémi.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Fichen
Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	Guilbert.	Tantart.	Douay
Cappel.	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Arn
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Esc
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lor
Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Maigret, Isidore	Fretin, Gilbert.	Galand
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Vaesken.	Bogaer
Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Brunet
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top,
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Vitrant.	Duhem
Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	[illegible]	Arnoul
Câtillon.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricout.	Lombois ; Paternotte	Bécar.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
s JNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
res.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Roget.
	C.	Clary.	Bureau.	Prioux	Bracq Th.;Bracq,L..	Brassart.
r.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Plouvier.
.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talfer.
ine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Legay.	V. Rousies.
l'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Buhem.	Six.	Joire.
'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pringal.	Vaillant.
	L.	Seclin.	Seclin.	Fièvet de Chaumont	Deleval.	Defief.
;	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
i.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. Obrechies.
	C.	Clary.	Bureau.	Figniez	Piette.	Coulmon.
s.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Delattre.
x.	L.	Cysoing.	Cysoing.	De La Grange.	Wauquier.	Boissart.
.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Demanez.	Renon.	Lecuyer.
;	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon; Desbonnets.	Reniez.
;	V.	Condé.	Bureau.	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquez.
erque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, C.	Gossaert.	Vitse; Danes.
rque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Lebecque.	Lelieur; Scholdduyn.	V. Dunkerque.
ielettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲.	Fournier.	V. Lambres.
re.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Martin.	Genain.
hes	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmayrac.
ck.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Watré.	Lobiau.	Blaetevoet.
.	V.	Condé.	Condé.	Crépin-Giraud.	Estoret.	Courtecuisse.
sur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pilloy.	Desmoutiers.	Despretz
.	Dk.	Bergues.	Bergues	Cooren	Depoers.	Degrendel.
	A.	Landrecies	Landrecies	Pavot.	Hollan le.	V. Forest.
	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Ducroquet, Désiré.	Direz.
	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Godin, Louis.	Lemaire, Augustin.	Lamorisse.
.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herbet.
s.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. Bantigny.
;	L	Cysoing.	Bureau.	Duhaut, ✲.	Delinselle; Paquet.	Rousselle.
ies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauchy.
	D.	Douai-Sud.	Douai	Jacquart.	Ducatillon.	Potteaux
s.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. Malincourt.
	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.
ont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem-Desreum.	Vandermersch-Paret	Lavechin.
aux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lequeux.	V. Dimont.
.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Rollet.	Harlet.	Doisé.
s.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.
rre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Druart.	Lecohier.	Dupont.
	D.	Douai.	Bureau.	Maurice, ✲.	Pinquet; Bagneris.	Voir au chapitre des cultes.
	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Decottignies.
	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Balleux.	Demoulin.	Liermain.
m.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Outtier.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi des
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Willems, Alfred et Delelis.	Delaeter et Des
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Spanneut.	Dassonneville.	Belling
Écaillon.	D.	Douai-S.	Douai.	Masclet.	Houriez.	Mugue
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Mengal.	V. Soli
Éclaibes.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Beaumont fils.	N...	Dubrul
Écuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-I
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.
Élincourt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villett
Élesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Paree.	Hogne.	Michel
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Rémy.	V. Ani
Emmerin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Despla
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Parmentier.	Pierch
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procureur.	Deroubaix.	Laumô
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	Favier-Bocquet.	Collinet
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culbiat-Dufresne	Quenée.	Forest.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai.	Rousseau.	Jouvenet.	Trupin
Éringhem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Maegherman.	Janssen.	Decler
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hal
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Decherf.	Lefils
Erre.	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locqu
Escarmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Malaquin.	Poirette.	Locqu
Escaudain	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Dorémus.	Sellez.	Sevres
Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	Clément.	Alglave.	Nocle
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin.	Fortrie.	V. Ra
Esnes.	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Laslins.	Hutin.
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Pauwe
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Carneau.	Charle
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes.	Bigo-Tilloy.	Houvenaghel, Miellez.	Vanlat
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Dourle
Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	Verdier	Savary.	Basuy
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Coquelet.	Sergen
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Maton.	Desfor
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Durel.	Monce
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tachon.	Carbonnelle.	Hanne
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Lair.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Moulins-Lille.	Montaigne.	Descamps.	Clinqu
Famars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Durel.	Duvin
Faumont	D.	Orchies.	Orchies.	Picquet.	Bouchez.	Brienn
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Dequesne.	Lecler
Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	Dupuis.	Peugnier.	Chala
Feignies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Marchant.	Moreau.	Bury.

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
ces.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gravez	Hazard.	Becar.
i.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupont.
	D.	Douai-S.	Douai.	Duconseille.	Voisin.	Quénot.
	A.	Trélon.	Fourmies.	Goutiere.	Hosselet.	Dupont.
Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Chef.	Drombet.	Legrand.
-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Bulteau.
	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Richebé.	Lecron; Duthoit, ✲	Meesmacker.
tWaud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Ketten.
	L.	Lannoy.	Lille.	Lepers, P.-F.	Liénard-Salembier.	Malfait.
	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Destombes.
ières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Solau.	Basquin.	Blondel.
.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réant.
Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Courouble.	Lecœuvre.	Remy.
Ruches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol; Mouchon	Jacquart.
	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.
	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Belle	Houssin.	Delattre.
-au-Pois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.	Faidherbe.
-au-Fire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitoux.
-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.	Coupé.
ville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Désiré	Banse, Dominique.	V. Seranvillers.
	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Dubar.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	N..,	Dumortier.
ies.	A.	Trélon.	Bureau.	Legrand. ✲	Cocquelet; Bousis.	Charles.
es.	L.	La Bassée.	Distribution.	Delefosse.	Waymel.	Vassart.
y.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Gérin.	Ployart.
ghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Dauhresse.
s.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin.
s.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Monscourt.	Devis. [Lenglé.	Quaghebeur.
n.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Lefebvre.
	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delannoy.
lles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Lallemand.	Vincent, Trentile.	Delangre.
h.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dufrenois.	Menet père.	Derosne.
nies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Cren.	Lobry.	Hannoire.
de.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Vandenbavière.	Puppinck.
n.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin.
envelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Delessue.
n.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Leriche.
Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Destrée.	Poulet.
gnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Brasseur.	Lenglet ; Lhussier.	Lambert.
court.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jaclin.
lieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Humblot.	Sonnez	Leveillé.
ucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy, Florentin.	Decherf.
-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Deduystche.
nes.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.	Vandenbusschr.
i.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Min des
Guesnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	Leduc.	Poulet.	Reytier
Gussignies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despret
Hallennes L.-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe
Halluin.	L.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Demeestère.	Danset ; Mignon, Fr	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	Cambray	Remy.	Dorchie
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Pronckaert.	Deman.	Dewain
Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carlier.	Haplencourt.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	Delesall
Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morelle.	Laurent; Mercier.	Moreau
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	C.te Dhespel; Buisine.	Dhallui
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Hebert.
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Capelie
Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Richez; Bisiau.	Mispela
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Wéry.	V. Aves
Haumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Couture.	Gillet.	Blanchi
Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Piercho
Haverskerque	H.	Merville.	Saint Venant.	D'Hem.	Dequirez-Mayotte.	Bourdoi
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien ; Thibaut.	Devulde
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Vaille.	Denis.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Locquet.	Delgor
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanack
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, Henri	Franchomme, Louis	Deltour
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulie
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Pouille ; Dupriez.	Becquet
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Gourdin.	Breucq, Noël.	Defranc
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	Chrétien.	Bridelance.	V. Aller
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Heem.	Dehorter.	Decrae
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lebrun.	Charlet, Jean-Franç	Lelong.
Holque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dauchel.	Lardeur.	Deruyw
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Valckenacre.	Spanneut.	Treuten
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delaroière.	Lelieur ; Bollengier.	Debreyi
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Wattier.	Ficheux
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Lefebvre.	Despret.	Leclerc
Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	Françoi
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Lerat-Mutte.	Bourlard.	Denneti
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néaupo
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Trébout
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Muylle.	Martein.	Ruysse
Hoymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vandenbavière.	V. Berg
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Guermo

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Basquin.	Danjou.	Leduc.
.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Raoult.	Mascaux; Derieux.	Garçon.
in.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Pétoux.	Crepin.
ont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lenthier.	Cantiniaux.	Montay.
ets.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dupont.	Lancelle.
n.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Soisse, Amand.	Lesecq.
ssée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Ybert.	Proost; Cousin.	Gérin.
mengrie	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
rgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquenne.	Lequien; Joye.	Masse.
oise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Tétart-Béthune.	Caullery.	Soufflet.
ing.	D.	Douai-N.	Douai.	C.te de Montozon ✲	Herbeaux.	Lebon.
gueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Derome.	Lebon.
ersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Meurisse.	Selosse.	Desplanques.
deleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Cartière.	Herteman.	Blanquart.
[illegible]	D	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Hette.	Rocquet.
ss.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.
recies.	A	Landrecies.	Bureau.	Deruez	N...	Desse.
eaville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever.
oy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Brame	Delahaye.
illies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Barbet.
n-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Lefebvre.	Cauchy.	Cayez.
teau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✲.	[illegible]	Wallez.
les.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Choteau.	Lahaye.
se.	D.	Arleux.	Douai.	Couppé.	Branque.	Richez.
zeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Woestelandt.	Monsterleet.	Labey; Dezeure
ghem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Debavalaere.	Lameyse.
	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers; Delannoy.	Drubay.
bbouckke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Leuregans.	Wenmere.	V. Uxem.
nil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Carlier.	Lutun.	Cornil.
noy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais; N...	Bouillon.
n.	C.	Marcoing.	Masnières.	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.
and-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Lagache.
loères.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Geeraert.	Paris père.	Baillieu.
tit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N...
in.	L.	Seclin.	Moulins.	Marchand-Lefebvre	Chuffart.	Dubuisson.
.	A.	Berlaimont	Berlaimont	Witrant.	Wiars.	Lefever.
rde.	D.	Douai-S.	Douai	Lasnes.	Fiévet.	Mascret.
nes.	L.	Lille-S.-E	Moulins.	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt.
ontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Biéreat.	Tellier.
es.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme, fils.	Rousseaux.	Coppée.
t-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Lempereur	Lécuyer.
.	C.	Clary	Clary.	Bauchard.	Leduc.	Wallez.
.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi des
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Gentil, ✲; Delattre, Bommart-Crépy, ✲; Deledicque, Mille.	Voir au des c
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Tranno
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichá
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applincourt, L.	Dubois, Alexandre.	Joffrain
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Mon
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Coisne.	Delattre.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	Desbonnets.	Duthoit.	Meurill
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Laudron.	Meezemaecker.	Leps.
Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Long.ieval.	Fetel.	Delattr
Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Gilquin.	Boute.	Lemahi
Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✲.	Cartry, Jean.	Ducatil
Louvignies-Bavai.	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bav
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois,
Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	V. Hau
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Deman.	Verstav
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Carrette, Louis.	Hespel.	Verbec
Maing.	V.	Valenciennes-S.	Valenciennes.	Lefebvre.	Dupas.	Garçon
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blaviere.	Paternost.	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	Dubaille.	Leveaux.	Bauduis
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Gillis.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rie
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; Roquet.	Roussel
Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Malet.	Dufrenois.	Salez.
Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Mar
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature; Honoré.	Midava
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Morael.	Louf.
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Sueur.	Martin,
Maretz.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Lanciaux; Druon.	Mucher
Marly.	V.	Valenciennes-E.	Valenciennes.	Pentin dit Tancrède	Manbré-Monchicourt	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Berlaimont.	Minon.	Desruel
Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Tilmant, François.	V. Jeu
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Vernier.	Hérogu
Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Cachera.	Lemair
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millesc
Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	Bail.	Crepin-Blas.	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux
Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Miens.	Coupé.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Bottieau.	Deladrière; N...	Babeur.
Maulde.	V.	St.-Amandr.g	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hutin.	Taine.	Vilain.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Canonne.	Wyart.
Mecquignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des MUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
aies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fromentel.
eghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.
s.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	Dezitter.	Staes.	Debaudt.
lle.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✲.	Delassus; Sénellart.	Vandevelde; Pauwels
en.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul	Leurs.	Plouvier; Bacrot.	Plaetevoet.
n.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Moreau.	Desmidt.	Serleys.
sse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Duburcq.	V. Hasnon.
res.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	Lecœuvre.
n-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Witrant.	Dereine.
aux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Hallette-Hyolle	Tiétard.	Delsart.
beaux	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Dethoor.
becourt.	D.	Arleux.	Douai.	Parent.	Dartenay.	Brunet.
en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Becquet.	Delebecque.	Caron.
en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.
ye.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Gosselet.
igny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galièque.	Lequin.
igny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.
récourt.	C.	Solesmes.	Solesmes	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.
ecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Deyne; Penin.	Markant.
lières.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Hecquet.	V. Tilloy.
ghe.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Baligand-Cochin	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.
hin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	Deleporte.
ns-Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Beriot, Philippe	Delepierre; N...	Herlemont.
iers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Waroquier.	Menet.
aux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Deleruyelle.
.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Désiré	Lemaire, Gervais.	Bury.
Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Duretz.	Singer.	Cousin.
Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Dupont.
lle.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Bertoux	Delannoy.	Delvigne.
s-en- Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	N...	N... N...	Prince.
-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Pluvinage.	Morchain.	Boulongne.
s-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leriche.	Fauville.	Willaey.
lly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Toilliez.	Ledieu.	Dapvril.
e.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangre-Salombier	Delbecque; Romon.	Cornette.
aies	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Masclet.	Larsonneur.
e.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Dumez.	Maréchal.
in.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bailly.	Demarescaux.
pecue.	H.	Cassel.	Cassel.	Leleu.	Heauw.	Devos.
les.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Demade, Louis.	Griffon.
les.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Daillard.	Cureur.	Decaudain.
les.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.
-sur-Scll	V.	Bouchain.	Bachant.	Chatelain, Dés	Chatelain, Ildeph.	Gérin.
	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Piérard.	Selliez.
ies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bottiaux.
ele	H	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe	Delantre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mir des
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, Aug.	V. Fre
Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Mirour.	Membré.	V. Hé
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vandenameele.	Floris
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau	Guilbert Estevez ✲	Cordonnier; Martin.	Charle
Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Bouchez.	Givry-Guyot.	Ghysel
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Léquipart	Denimal.	Marchi
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Deprez, Louis.	Dhinaut.	Dorchi
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Vandenberg	Verricle, Louis.	Duverli
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basuya
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Fauquembergue	Delefortrie, Louis.	Maréch
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aul
Petite-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaëte
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit
Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Decroocq.	Janssee
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Willot, Zul.d	Jouveniaux.	Bultez.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polvent.	Delattre.	Chauw
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Holbecq.	Six.	Dujardi
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Grard.	Huriau.	Walle
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Vill
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Roussel.	Delobel.	Boone.
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonville.	Roland.	Brassel
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Busin.	Humes.
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Blaréau.	Dehove.	Malaqu
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Blondeau.	Davoine	Cambr
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Basuaux.	Hubert.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Dorchi
Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Leroy.
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Carlier, Vincent.	Lambel
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Danhiez.	V. Arti
Quesnoy-s.-Deû'e	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Fretin Vrambout ✲	Berthe ; Lelong.	Decotti
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hazard.	Boisse.	V. Aib
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert.	Bourez.	Montai
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Villette.	Canonne; Bauduin.	Libert
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Parsy.	Gadenn
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Brice	Wattelle.	Deleba
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Briffault.	Normand.	V. Sail
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Cossart

NOMS DES COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
a:	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Rogie.
...s.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
...d.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Moutier.	Roland.
...ies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Mahieu.	Delforge	Dubuisset.
...e.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
...l.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
...e.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.
...rt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Lenoir.	Debut.	Dubois
...	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Villain.	Leclercq.
...	C.	Carnières.	Cambrai.	Villain-Lefebvre	Largillière.	Bresson.
...rt.	A	Landrecies.	Landrecies.	Tunant.	Legrand.	Delebarre.
...	V	Bouchain.	Bouchain.	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Sockeel.
...March	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
...n.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Dugimont.	Poretz.
...ay	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	Morelle.	Spriet.	Monchy.
...	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	L'abbe.	Catteau; Vienne.	Nanyuck.
...mmin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Hoost.
...	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
...ix.	L.	Roubaix.	Bureau.	N...		Maës, Herrengt
...ain.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Guyot.	Huin.	V. Englefontaine.
...	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.
...	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.re	Laurent.	Lemaire.
...ies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.
...ck.	H.	Cassel.	Cassel.	D'Hondt.	Vandenbilcke, P.re	Dewaele.
...	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
...es.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Lecoustre.
...	C.	Marcoing.	Cambrai.	Beaumont.	Manniez.	Ségard.
...	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Bareune.
...	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.
...-Mêl.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
...-Wrp.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Lallemant.	Brassart.
...	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne.
...nd.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux;Desbrosses	Joffrain.
...ré.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Gadenne.	Descamps.	Varlet.
...ert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.
...in.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes	Bruyère.	Triquet.	Largillière.
...ert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Merlin.	V. Crespin.
...n.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Valet.	Corniquet père.	Demarescaux.
...gen.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe.
...ré.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Bériot.	Berthier.
...ère.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
...Cappel.	H	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.
...-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Dequidt.	Bernast.
...tin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Lecerf.	Lecuppre.
...selin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	M de:
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Geerssen.	Dereuddre.	Pruvo
St.-Python	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanl
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlie
St.-Remy-m.-b'ti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Bucqu
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	Moreau.	Durieux.	Caret
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Caille.	Lacourte	Barbi
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Balloy.	Lobbedez.	Marsa
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrét
St.-Waast.	A.	Bavai.	Bavai.	De Buttonb. de la T	Decroué.	Delha
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Denis aîné.	Denis, Damien.	Engel
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lefebvre.	Lemaire.	Degru
Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Lefeb
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Delsaux.	V. Bl
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Buisine.	Dewa
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Delavigne.	Doby.	V. Bu
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Dupont, Victor	Delcourt.	Colle
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Lenclud.	Dubo
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes	Hamoir.	Remy.	Ducat
Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thom
Sebourg.	V.	Valenciennn.-E.	Valenciennes.	De Lacoste, ✲.	N...	Sauvé
Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Duport; Desmazière.	Plaq
Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Piquo
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dequesne.	Fiévet.	Duqu
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier, Constant.	Bottin
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Banteignies.	Bruyère.	Delen
Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Hochard.	N...s
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	De Valincourt, J.	Wass
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Mordacq.	Attuy
Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	Fiévet.	Crême; Anache.	Dani
Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Condeville.	Blom
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Lobry.	Petit, J.-B.; Payen.	Gour
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agac
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Lemai
Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpe
Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Facon
Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere.	Depoers.	Mont
Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vambremersch	Vasseur.	Hidde
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Pauwel
Steene.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vanhaecke.	Debavelaere.	Vaëgra
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Serlooten; Vangraeschepe.	Vand
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet; Buns-Bécue.	Lefra
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desm
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Michaux.	Wéry.	Minar
Taisnières-sur-H	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier	Millo
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Rose.	Wattrelot.	Lefeb

NOMS des communes.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres des cultes.
euve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte ✲.	Ricourt; Wartel.	Lancelle.
heun.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Morlyn.
em.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daullé.	Hilst; Muyls.	Deschildt
.	V.	Valenciennes-S.	Denain.	Basuaux.	Claisse.	Dutriex.
ain.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Lobbedez.	Vicart.	Flahaut.
pelles.	V.	Condé.	Condé.	Plaquet, fils.	Mayeur.	Gravelaine.
ries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Mannier.	Denneulin.	Dorlancourt.
.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vandeville.	Lefrancq.
-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Charlet.	Douay.	Desmons.
-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Courtin.
.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre.	V. Neuville-s.-E.
.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet.	Leleu.	V. Brillon.
.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehuy.
ing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	N...	N... N...	Simon, Deregnaucourt.
ies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Moreaux.	Havez.	Dumotier.
. . .	A.	Trélon.	Bureau.	Dorchies.	Stocquelet.	Larsonneur.
in	L.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. Ascq.
t-Léger	V.	Valenciennes-S.	Valenciennes.	Fontaine.	Bassez.	Dupont.
villes.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Monfroy.	Marlin.	Tilmant.
. .	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	Steen.	Dupuy.	Ducornetz.
ennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Carlier-Mathieu✲	Claisse. ✲. Bracq d'Abencourt;	V. au chapitre des cultes.
ies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Doison.	Bara.	Crepy.
ies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bistaux, Charles	Druesne, Pierre.	Pitoux.
iville.	L.	Seclin.	Moulins-Lille.	Carré.	Dubray.	V. Lesquin.
et Maugr	V.	Valenciennes-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	D ainaut.
ghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin	Ghestem.	Drumez.
.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Douay.	Delcroix.
.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain	Deleau.	Manouvrier.
y.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Depreux.	Sommain; Villain.	Villiers.
-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	Wicart.	Thieu; Degrave-Ingelrans.	Acquart.
-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decrouez; Michaux.	Musin.
-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Boussières.
-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Girard, Pierre.	Bosquet, Jean.	Bonce.
au.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Laurent.	Haca.	Huart.
-en-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Grivillers, Ch.	Delval, Henri.	V. Monchecourt
-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campeau-	Pagnien.	V. Somain.
-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Cachera.	Denoyelle.	Rousseaux.
-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bedu, Louis-J.	Puche.	Broux.
-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Simon, Ph.	Naves; Lejeune.	Quiquempoix.
-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.	Farez.	Lobry.	Clochez.
-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Monier.	Carlier.	Coquelet.
-ire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Delepoulle, Ch.	Mathieu.	Choquet.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deregnaucourt	Vanreust.
ieckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Celoos.	Maerten.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Grauwin.	C. Vallois.
Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	Begaint, Franç.	Mailliez, Joseph.
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Basselard.	Paul.
Wallers.	V.	Valenciennn.-N.	Valenciennes.	Meriaux.	Dumez; Bar.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vermersch-Versta-	Rauwel.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai	Delacourt. (vel.	Lefebvre.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	V.te Obert ✲.	Duquesnoy; Dillies
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez.	Cauvez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Dervaux.	Valin.
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Cocquelet, Célestin
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Beudart.	Verhulst; Vandael
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delbecq-Ghesquier	Cardon-Coutelle.
Warnêton-Sud	L	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Dupont.	Fournet.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Cocheteux.
Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Deleflie.	Vanderhaeghe.
Wattignies	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Cartignies.
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Duthoit.	Béghin; Dhalluin.
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Deslinsel.	Cheminais.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Baron Lahure.	Tondeur.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cte O. d'Hespel.	Menu; Liénard.
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Mourmant ✲.	Loyer; N...
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Dubois.	Potiez.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billiard.	Vanelslande fils.
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duwel.	Dewaele.
Wicres.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.
Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorgny.	Lermigeaux.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutemy.	Mulliez.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cavrois, Emile	Cornu.
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocker.
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt	Bureau.	Dehaene.	Beudart; Bêle.
Wulverdinghe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Dedecker.
Wylder.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Desmyttère.	Verrièle.
Zeggers-Cappel.	H.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Vandenbilcke.	Bons.
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Vandaele.
Zuytcoote	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Wateraere.	Desfarges.
Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Franchois, Fidel	Devos.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 fr., et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues.	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Le Câteau,	Delhay.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Maubeuge,	Levecque fils.
Estaires,	Bossu.	Douai,	Lavoix.
Merville,	Barizel.	Condé,	Douchemont.
Lille,	Jouffroy.	Saint-Amand,	Dumoulin.
Armentières,	Boussemaer.	Valenciennes,	Deffaux.

OCTROIS.

État nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Bergues,	Decooninck,	N...
Bourbourg-Ville,	»	Lemaire.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Bouvier.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	Conseil,	Leroy.
Cassel,	N...	Ballet.
Estaires,	Dambrin,	Fenart-Desmons.
Hazebrouck,	Chappeaux,	Itsweire.
La Gorgue,	»	Beun.
Merville,	Boudville,	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblin,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Page.
Moulins-Lille,	Fémy,	Ricouard.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Lille,	Parvillez,	Loth fils,
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Devémy.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Quef.
Cambrai,	Delplanque,	Joliet.
Le Câteau,	Dubois,	Tasbille.
Avesnes,	Dubois, Achille,	Stève et Noyon.
Bavai,	»	Pouillaude fils.
Landrecies,	»	Lesne, chargé du contrôle administratif;
»	»	
»	Aimé.	
Maubeuge,	Misonne,	Bierent et Paquié.
Le Quesnoy,	Jan,	Tessier.
Solre-le-Château,	»	Rouez.
Douai,	Deberckem,	Garez.
Saint-Amand,	»	Makenne.
Anzin,	»	Gonez.
Condé,	G. Petit.	Broussès.
Valenciennes,	Boizard,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.
Denain,	Delhaye Dieud.,	Benoît Ildephonse.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. St-Léger (O. ✻).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Jorez, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONAUX CONSTITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons : Bergues, MM. Ouzouf ; Bourbourg, Février ; Dunkerque (deux cantons), Compère, *commiss. cent.*, Dunkerque-Ouest, Stevenoodt ; Gravelines, Beaurepaire ; Hondschoote, Degroote ; Wormhoudt, Bloeme.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons : Bailleul, MM. Morel ; Cassel, Van Bambeck ; Hazebrouck, Corsin, ✲ ; Merville, Fore, *à Merville ;* Dreux, *à Estaires ;* Steenvoorde, Depaux.

Arrondissement de Lille.

Cantons : Armentières, MM. Horrie ; La Bassée, Breuzard ; Cysoing, Gallon ; Haubourdin, Minart ; Lannoy, Recco ; Lille (5 cantons), *commiss. cent.*, Robyn ; Lille Nord-Est, Rahout ; Lille-Centre, Cor ; Lille-Sud-Est, Richard ; Lille-Sud-Ouest, Houzé, *à Lille ;* Legillon, *à Wazemmes ;* Tavernier, *à Moulins-Lille ;* Lille-Ouest, Larzillière ; cinq cantons de Lille (communes rurales,) Gacon ; Pont-à-Marcq, Dallennes ; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, *à Comines ;* Roubaix, Very, *commiss. cent.* ; Virès, Poirier, *à Roubaix ;* Constant, *à Wattrelos ;* Seclin, Venière ; Tourcoing (2 cantons,) Guerpillon ; *commiss. cent.*, Tourcoing-Sud, Porte, *à Tourcoing ;* Tourcoing-Nord, Wernert, *à Halluin.*

Arrondissement de Cambrai.

Cantons : Cambrai, MM. Duflos, *commiss. cent.* ; Arnaud ; Carnières, Bouyela, *à Quievy ;* Clary, Bonnier ; Le Câtean, Scelles ; Marcoing, Deswarte, *à Masnières ;* Solesmes, Desachy.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons : Avesnes, MM. Chevreuse, Bavai, Rassel ; Berlaimont, Laquay ; Landrecies, Manesse-Watteliez ; Maubeuge, Thieffries ; Le Quesnoy, Druelle-Delannoy ; Solre-le-Château, Mornave ; Trélon, Pettre, *à Fourmies.*

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Moussiau ; *commiss. cent.*, Lecocq ; Marchiennes, D'Haisne, *à Somain ;* Orchies, Regnard ; Arleux, Humbert.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Bury ; Bouchain, Gallin, *à Denain ;* Condé, Boulay-Bonneville ; Valenciennes, Leleu de Montigny, *Commiss. cent.* ; Coorens, *à Valenciennes ;* Aigoin, *à Anzin.*

Commissaires spéciaux aux stations du chemin de fer.

Cantons : Valenciennes, MM. Dupuy ; Tourcoing, Laudet.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards, et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des Bureaux de bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Thélu, Alexandre ; Quillacq, Louis ; Beck, Philippe ; Vandewalle, Louis ; Pigalle, Jules ; *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur;* Vanthielt, *économe-comptable ;* J. Mine, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, Louis, ✻ ; Pastoors, Alexandre ; Delautre ; Bollaert, Jules ; Bertels, Jacques. *Bureau de bienfaisance.* MM. Verleye, Charles ; Bastaert, Jacques ; Pluvier, Winoc ; Deblock, Louis ; Delautre.

MM. Carpentier, Winoc ; *receveur ;* Vercamer, *économe-comptable ;* Cousyn, Augustin, *secrétaire de l'hospice ;* Guilbert, Amand, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean François ; Malot, Désiré ; Deschodt, Aimé ; Buret, Louis ; Benard, Charles. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Vandenbrouck, *receveur et secrétaire ;* N.... *économe.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles ; Houvenaghel, Louis ; Sepieter, Joseph ; Caboche, Auguste ; Leclercq, Antoine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Bruno ; Caboche, Auguste ; Cleenewerck, Benoît ; Deschodt, Joseph ; Defoort, Joseph.

MM. Salomé, *receveur ;* Scheercousse, *secrétaire économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme, Dominique ; Cortyl, Louis ; Béhaghel, Henri ; Béhaghel, Louis ; Baelde, Pierre. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, Jean ; De Coussemaker, Maximilien ; Leroy, Julien ; Baelde, Pierre ; Bieswal, Henri ; Hopsomer, Charles.

MM. Behaghel, *receveur ;* Bubbe, *économe-comptable ;* Depup, *secrétaire provisoire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré ; Pastoors, Joseph ; Dutroy, Louis ; Chevalier, Aimé ; Marant, Ives. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dehandschœwercker, Aimé ; Wackernie, Désiré ; Wyts, Charles ; Chevalier, Aimé ; Dehandschœwercker, Louis.

MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire ;* Aernouts, *économe comptable.*

Estaires. *Hospice.* MM. Taffin, Zéphirin ; Deroy, Alexandre ; Degruson, Henri ; Hennion, Henri ; Leconte-Dupont. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez ; Fénart, Auguste ; Hennion-Duflos ; Degruson, Edouard ; Taffin, Alidor.

MM. Bossu, *receveur ;* Beau, *secrétaire.*

Merville. *Hospice.* MM. Degruson-Williot ; Arnould, Etienne ; Mattelin, Philippe ; Bridelance, Eugène ; Hue, Maurice. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hue, Maurice ; Boulliez-Verhaeghe ; Clarisse-Piat ; Mattelin, Philippe ; Arnould, Henri.

MM. Barizel, *receveur ;* Mattelin, *secrétaire de l'hospice ;* Bridelance, Eugène, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Amate ; Klein, André ; Vanderlynden, François ; Serlooten, François ; Dejonghe, Benoît. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraefschêpe, François ; Leureele, Joseph ; Vanderlynden, François ; Haeu, Robert ; Parent, François.

MM. Riquet, *receveur ;* Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.*. (1) MM. Brame, Louis, ✲ ; Barrois, François ; Artaud, Adolphe, ✲ ; Bommart-Crépy, ✲ ; Bernard Rouzé ; Danel, Louis ; comte de Melun. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cazeneuve, ✲ ; Blocquel ; Lardinois-Goudeman ; Dujardin ; Longhaye, Auguste ; Bernard, Gustave ; Lefebvre.

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

MM. Dumon, Edouard, *receveur ;* Dubiez, *économe comptable de l'hospice-général;* Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ;* Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux Hommes et de Stappaert ;* Dür, *secrétaire de la commission des hospices ;* Fiolet, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Delebois, Antoine ; Lesage, Auguste; Roussel-Baron ; Woussen-Castrique ; Castrique, Jean-Baptiste. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire ;* Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

Bondues. *Hospice.* MM. Lebrun, Ignace ; Destombe, Auguste; Dessaint, Amand ; Bonte, Fidèle-César ; Thiers, Jean-Baptiste. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lupart, Jean-Baptiste ; Dupire, Denis; Bonte, Fidèle-César ; Montagne, Louis ; Deleforterie, Eloi.

La Bassée. *Hospice.* MM. Mannier, Augustin ; Lefrancq, Désiré ; Proost-Wallerand ; Tison, Florimond ; Joille, Philippe. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lenglin, Jean-Baptiste ; Bavière, François ; Soille, Benjamin ; Legrand, Augustin ; Lesage; Wallart.

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospice.* MM. Catteau-Lauwick ; Froidure Lambin ; Goeman, Pierre ; Ghesquière, Antoine; Cappelle, Louis fils. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dumortier, Pierre ; Devos, Jean-Baptiste ; Flament, Jean-Constant ; Gaudron-Cuvelier ; Dillies, Jean-Baptiste.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance ;* Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice ;* Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Halluin. *Hospice.* MM. Lemaître-Demeestère ; Libert, Edouard ; Desmarchelier, Louis ; Danset-Lemaître, Phalempin, Louis. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Delporte-Six ; Dhalluin, Auguste ; Dassonville, Louis-François ; Dhalluin ; Mahieu, Louis.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Henri ; Cordonnier, Jean-Baptiste ; Leroy, Cyr ; Rincheval, Clovis ; Dhalluin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Dieudonné ; Rincheval, Clovis ; Derbigny, Henri ; Duchâtelet, Charles ; Lamblin, Jean-Baptiste.

MM. Lefebvre, *receveur ;* N..., *économe-comptable.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Dhalluin, Louis ; Poullier, Charles ; Lesaffre, Jean-Baptiste ; Delannoy, André ; Decottignies. — *Bureau de bienfaisance* MM. Delepierre, Charles ; Delannoy, André ; Poullier-Bramme ; Poullier-Couvreur, Charles ; Lambelin, Jean-Baptiste.

Roubaix. *Hospice.* MM. Grimonprez-Bossut ; Motte-Duthoit ; Destombes, Louis ; Delefosse, Amé ; Screpel, Louis — *Bureau de bienfaisance.* MM. Eeckman, Louis ; Destombes, Louis ; Prouvost, Constantin ; Lagache, Julien ; Requillart-Desaint.

MM. Leconte fils, *receveur ;* Vincré, *économe comptable de l'hôpital ;* Jourdeuil, *économe de l'hospice ;* Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Demeester, Jean-Baptiste; Duport, Charles; Decourtray, Guy; Cottignies, Paul; Garez, Joseph. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, François; Mollet, Séraphin; Moreaux, Désiré; Dupire, Louis; Dujardin, Louis.

MM. Delsart, *receveur;* Mullier, *économe-comptable et secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospice.* MM. Wattinne, Ch.; Wattel, Henri; Delobel-Wattinne; Wattinne, Louis; Jonglez-Wattel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquennoy-Wattel; Desurmont, Marcelin; Grau-Lorthiois; Lorthiois-Desplanque; Dassonville, Louis.

MM. Debuigne, *receveur et secrét.;* Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Dubrulle, Louis; Carette, Louis; Bayart, Louis; Béghin; Tierce; Hespel, Jean-Baptiste. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin; Crépel, Jean-Baptiste; Delecroix, Pierre-François; Dupire-Selosse; Droulers-Duquesnoy.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable;* Bettremieux, *secrétaire.*

Wazemmes. *Hospice.* MM. Faure, Louis; Bériot, Nicolas; Decaudin, Jean; Fremeaux, Cyr-Louis; Humbert-Drino. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart, Augustin; Déjardin, Adolphe; Minangoy, Henri; Delloye, Charles; Corroyer, Albert. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Louis; Toussaint-Lallier; Boitelle, Édouard; Tournier; Desrousseaux.

MM. Bruyelle, *receveur;* Croquefer, *économe comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Herbecq, Isidore; George, Hector; Evrard, Léopold; Bévière, Dieudonné; Beaumont, Charles. — *Bureau de bienfaisance.* MM. De la Gorce, Bernard; Bévière, Louis; Flament, Fleury; Bernardou, Louis; Lambert, Henri.

MM. Michaux aîné, *receveur;* Postiau, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François; Béthune, Anselme; Jeannot, Jean-Pierre; Bonnaire, André; Desbrosses, César-Auguste. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux, Charles; Merlin, Augustin; Bonnaire, Jean-Baptiste; Passefort, Georges; Jeannot, Jean-Pierre.

MM. Descamps, *receveur;* Merlin, *économe-comptable;* Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, Emilien; Horrie, Hector; Halgrin, Valéry; De Carnières; Riche-Déjardin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Cuénot, Charles; Guilain, Émile; Pechemartry, Laurent; Colmont, Louis; Labbé, Louis.

MM. Lucq, *receveur;* Bonnot, *secrétaire et économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Desquesne, Louis; Carion, Cyprien; Hubert, Félix; Dupont, Louis; Piette, Hippolyte. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné; Legrain-Piette; Lutz, François, ✲; Baudier, François, ✲; Lefebvre-Douay.

MM. Baillon, *receveur et économe de l'hospice;* Vandamme, *secret.*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Alphonse; Delhaye-Humbert; Hanoteau, Louis; Bever, Ignace; Baligand, Armand. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Bever, Ignace; Barthélemy, Cyprien; Rouez, Constant fils; Delhaye-Humbert; Preux, André.

M. Georges, *receveur.*

BIBLIOTHECA REGIA MONACENSIS

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault, ✲; Danel, Paul, ✲; Dumon; Desfontaines-d'Azincourt, ✲; Leboucq de Ternas, ✲. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲; Tréca-Leleu; Bommart, Anacharsis; Comte de Guerne; De Serval (O. ✲).

MM. Lacombe, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon, Alphonse; D'Herbais, Auguste; Wacquez, Fidèle; Morelle, Charles; Boulaut, François. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deregneaucourt, François; Houseaux, Jean-Baptiste; Williate, Albert.

Orchies. *Hospices.* MM. Josson, Gilbert; Lahaussois, Jean; Hégo-Bulteau; Cuvelier, Victor; Bocquet, Louis. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Crombet, *secrétaire;* Dherbomez, *receveur et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dumont, propriétaire; Delcourt-Dubois, directeur de la banque; Hamoir, Edouard, propriétaire; Desfontaines de Preux, propriétaire; Delaune-Lelièvre. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur;* Leflan, *secrétaire;* Vassart, *économe-comptable.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Louis; Bazier, Casimir; Barbieux, Antoine; Davaine, François; Brasseur, Constant. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Hedon, Pierre; Roger, Emile; André, Emile; Bocquet, Jean-Baptiste; Waché, Séraphin.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire;* Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne; Brousses; Gaspard; Petit, Guillaume; Waternau, Juvénal; Housez, Nicolas. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes

MM. Douchement, *receveur;* Noël, *économe-comptable et secrétaire.*

Asiles publics d'aliénés.

Un règlement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et des Préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le Ministre de l'Intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✲, membre du Conseil général et maire d'Armentières; Delebois, adjoint au maire; Pouchain-Boutry; Cary; Boussemaer.

Directeur, M. L'Herbon de Lussats; *aumônier,* M. Blicq; *médecin,* M. Butin; *receveur,* M. Lemoyne; *économe,* M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Charles Verley, ✲, président; Meunier, notaire; Théodore-Rouzé, ✲; Lecomte, doyen curé de Saint-Maurice; Gentil fils, juge suppléant.

Directeur, M. Guilbert; *médecin,* M. le docteur Gosselet; *aumônier,* M. Sapelier; *receveur-économe,* M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de Dieu.

Directeur, M. Auvergniaud; *médecin,* M. Joire.

Monts-de-piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues; de 12 à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1817.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, Louis, *directeur;* Willeman, *contrôleur.*
A Lille, MM. Lalo, ✻, *directeur;* Masurel, *contrôleur.*
A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur;* Wilbert, *contrôleur.*
A Douai, M. Mouthon de Bourdignin, *directeur.*
A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur;* Caudron, *contrôleur.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire; Bouly de Lesdain; Willems fils.
A Hazebrouck, MM. Deschodt; Kien; Smagghe.
A Lille, MM. Delannoy, Théry, N....
A Cambrai, MM. Leroy; Dutemple; Lefranc, Victor.
A Avesnes, MM. Maurice, Bernard; Hannoye, Prosper; Vendois, Léon. *Membre adjoint,* M. Lebeau, Auguste.
A Douai, MM. Dupont; Alfred; Pellieux; Talon.
A Valenciennes, MM. Deruesnes; Dubois; Didier.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord quatorze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires et une à Merville.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er

décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852 et 8 septembre 1853.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, Aug., *président;* Morel-Agie, *vice-président;* Hovelt, notaire, *secrétaire;* Dessurne aîné, *secrétaire-adjoint;* Am. Carlier, ✲, négociant; Chaveron fils; P. Cailliez, rentier; Hector Féron, ✲; Caron, ✲, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snauve propriétaire, inspecteur des douanes en retraite; Alisse, négociant; Beck, Ph., ancien notaire; Durin, négociant; Em. Darras, id.; L. Lefebvre, avocat; Pigalle, percepteur; *trésorier,* M. Gombert.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président;* Kien, adjoint, *vice président;* Caboche, greffier du tribunal; Vanboucke, père; Schmidt, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse, père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, Désiré, propriétaire; Loingeville, Justin, propriétaire; Vandewalle, propriétaire; *trésorier,* M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem de Saint-Vaast; Béhaghel, Louis, conseiller municipal; Béhaghel, Henri, conseiller municipal; Bubbe, Charles, idem; Flahaut, Evariste; Bieswal, Henri; Béhaghel, Pierre, receveur des hospices; Plichon, Ildephonse, négociant; De Coussemaker, Maximilien, propriétaire; Vanmerris, Henri, idem; Cortyl, Louis, propriétaire; Baelde, Pierre, receveur municipal; Lotthé, Léon, notaire.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président;* Rogié Dupire; Salomé-Blanquart; Minche-Théodore; Bossu-Revel; Courdent-Duflos; Vermesch, Auguste; Hennion Duflos; Taffin-Peuvion; Degruson, Edouard; Lahousse, Alexandre; Taffin, Alidor; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. Verhaeghe, ✲, maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, Eugène, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, adjoint; Senellart-Pannier, idem; Becu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Duhamel, Philippe, manufacturier; Barizel Louis, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, Achille, brasseur; Hadou, Philippe, propriétaire; Becu-Dautriche, négociant; Veraeghe-Duquenne, notaire; Arnould, Etienne, commissaire-priseur; Degruson, Jules, percepteur; *trésorier,* M. Guy.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* De Vogelsang, *vice-président;* Dumon, Ed., *secrétaire;* Morel, Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer; De Jouffroy; Defontaine, François; Durieux-Forret. — MM. Auguste Descamps, père, et Charvet-Barrois, *vice-présidents honoraires;* Cordonnier, Fidèle, et Martin-Muiron, *membres honoraires.* — M. Keguelin de Rozières, *caissier.*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, Boussemaer; Bayart; Rouvier; Jeanson; Lemoine; Theetten, Clarisse; Cordonnier; Demazières; Dutilleul; Béghin; Pouchain; Woussen-Castrique; Marcotte-Butry, *secrétaire; trésorier,* M. Hallot.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* L. Lecomte, *vice-président;* A. Delefosse, *secrétaire;* L. Frasez, *vice-secrétaire;* J.-B. Dujardin; Grimonprez-Bossut; Réquillart-Screpel; Screpel, Louis; Ernoult-Bayart; Watine, Louis; Réquillart-Desaint; Renaux-Lemerre; Lepoutre-Parent; Duhamel-Lefebvre; Eeckman, Louis; Wibaux, Achille; *trésorier,* A. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebrouck, Victor; *vice-président;* Roussel de Livry, fils, *secrétaire;* Desurmont, Henri; Nollet, Lucien; Motte, Ph.; Leurent-Jules; Lemaire-Réquillart; Lorthioit-Leplat; Desurmont-Motte; Mathon; Erasme Nollet; Lorthiois-Desplanques; Al. Debisschop, père; Fr. Destombes; Tiberghien-Duvillier; *trésorier,* M. Deherrisson.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Hardy, médecin; Dufrénois fils; Toussaint, Théophile, négociant; Bernard-Guéry; idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin, *membres élus par les fondateurs;* six conseillers municipaux à tour de rôle; *trésorier,* M. Delattre.

AVESNES. MM. Fauquet, maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont aîné, banquier; Gossart, ✻, négociant; Maurice, avocat; Delavefve, rentier; Bernadou, propriétaire; Mailliet, banquier; Flament-Fleury, rentier; Marchant, notaire; Viroux, imprimeur; Dubois-Viroux, libraire; Cottereau, négociant; Delflache, artiste vétérinaire; Lecuyer-Descamps, tanneur; *trésorier,* M. Collinet.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Bayart-Adolphe, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort; de Lagorce; Deladrière; Lamendin; Autier, Jules, Philippe; Autier, Emmanuel; Février; *trésorier,* M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel, Paul, ✻, président de chambre à la Cour impériale, *président;* Leroy, Emile, avocat, *secrétaire;* Bois, Constant, propr.; Bommart, Anacharsis, propr.; Campion, pr.; Danniaux, juge d'instruction; de Bailliencourt, notaire; de Guerne,

conseiller à la Cour impériale ; Delorme, propr.; Escallier, docteur en médecine ; Honoré, avocat ; Lebloucq de Ternas, administrateur des hospices ; Lagarde ; conseiller à la Cour impériale ; Nutly, juge-de-paix ; Preux (O. ✱), premier président honoraire à la Cour impériale ; Maurice, ✱, maire de Douai ; Dincq, banquier ; Beharel, propriétaire ; de Maingoval, idem ; Guille, idem ; Bonnaire, idem ; Cartier, garde d'artillerie ; Thomassin, Amédée ; Lamarle, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Deruesnes, *président ;* Douay, ancien notaire, *vice-président ;* Didiez, avocat, *secrétaire ;* Desfontaines de Preux ; Boulan, Charles ; Rousseau fils ; Pesier, Emile, avocat ; Libert ; Viel, Edouard ; Courtin, Charles ; Lusardy, François ; de Chertemps ; Boulan, Ernest ; Hourdequin ; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Voici les principales dispositions de cette loi.

Art. 2. Les versements ne seront admis à la liquidation que lorsqu'ils s'élèveront à 5 fr. ou à des multiples de 5 fr.

3. Le montant de la rente viagère à servir sera fixé conformément à des tarifs tenant compte : 1.° de l'intérêt composé du capital à raison de 4 1/2 pour % par an (Loi du 28 mai 1853) ; 2.° des chances de mortalité en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence la retraite, calculées d'après les tables dites de *Deparcieux ;* 3.° du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la demande au moment du versement.

4. Les versements peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de trois ans.

5. Il ne pourra être inscrit sur la même tête une rente viagère supérieure à 600 fr.

6. L'entrée en jouissance de la pension sera fixée au choix du déposant, de 50 à 60 ans. Dans le cas cependant de blessures graves ou d'infirmités prématurées régulièrement constatées, entraînant incapacité absolue de travail, la pension pourra être liquidée même avant 50 ans, et en proportion des versements faits avant cette époque.

Un règlement d'administration publique en date du 27 mars 1851 a réglé le mode d'exécution de ces dispositions et a arrêté en outre que les tarifs dressés conformément à la loi seront calculés par trimestre.

La caisse de retraites pour la vieillesse a été ouverte dans le département le 15 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent Annuaire.

Sociétés de secours mutuels.

La loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels, contient les dispositions suivantes :

1. Elles pourront, sur leur demande, être déclarées établissements d'utilité publique aux conditions déterminées.

2. Ces sociétés ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir aux frais funéraires des sociétaires. — Elles ne peuvent promettre de pensions de retraite.

3. Elles doivent compter au moins 100 membres et ne pas dépasser 2,000. — Toutefois, le ministre de l'agriculture et du commerce pourra, sur la demande du maire et du préfet, autoriser les sociétés à admettre plus de 2,000 membres. — Le nombre minimum de 100 pourra être réduit pour les communes rurales ou dans des cas exceptionnels.

4. Ces sociétés sont placées sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. Le maire ou un adjoint par lui délégué ont toujours le droit d'assister à toute séance; lorsqu'ils y assistent, ils les président. — Les présidents et vice-présidents sont nommés par l'association, conformément aux règles établies par les statuts de la société. Ils peuvent être révoqués dans la même forme.

5. Les cotisations de chaque sociétaire seront fixées par les statuts d'après les tables de maladie et de mortalité approuvées par le Gouvernement.

Les sociétés de secours mutuels peuvent faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement.

7. Les sociétés déclarées établissements d'utilité publique pourront recevoir des donations et legs, après y avoir été autorisées par le Préfet s'il s'agit de sommes d'argent ou d'objets mobiliers d'une valeur non supérieure à 1,000 fr., et par le Gouvernement dans les autres cas.

Ces dispositions ne font pas obstacle à l'existence des sociétés de secours mutuels qui, sans réclamer le bénéfice de la loi, veulent continuer à s'administrer librement.

Un règlement d'administration publique en date du 14 juin 1851 détermine les conditions et garanties générales sous lesquelles les sociétés de secours mutuels seront reconnues comme établissements d'utilité publique ; le mode de surveillance de ces établissements par l'Etat ; les causes qui peuvent autoriser les préfets à prononcer la suspension temporaire de ces sociétés, et les formes et les conditions de leur dissolution.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les Sociétés instituées comme établissements publics dans le département, sont les suivantes :

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Annappes.	3 décembre 1852.	Wagon.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	16 janvier 1854.	Delemasure.
Armentières.	27 avril 1853.	Dansette, ✲, maire.
Ascq (Bon-Pasteur).	24 décembre 1853.	Testelin.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St.-Vincent).	24 février 1855.	Lubrez, Louis.
Bondues.	16 juin 1853.	N....
Bondues (St-Waast).	28 octobre 1854.	Lecat-Butin, ✲, maire.
Bouvines.	9 janvier 1855.	Pollet.
Comines.	16 janvier 1854.	Lambin, Louis.
Cysoing (St-Calixte).	2 août 1854.	Revel, Louis.
Deulémont.	11 janvier 1855.	Mille, aîné.
Forest.	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquereau)	8 décembre 1852.	Blondeau.
Frelinghien (le Bourg)	30 novembre 1853.	Le Gourmand, maire
Halluin.	31 janvier 1854.	Demeestère.
Hantay.	18 août 1855.	Leclercq-Morlelecque.
Haubourdin.	17 mai 1853.	Testelin.
Hellemm. (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noë.
La Bassée.	14 juin 1855.	Ybert.
La Chapelle d'Arment.	14 juin 1855.	Duhem.
Lambersart.	15 septembre 1852.	Gallois.
Lannoy.	15 novembre 1854.	Parent
Lille (Assoc. musicale)	6 février 1855	Jules Lefebvre (✲ Belg.)
Lille (Société protest).	16 décembre 1855.	Frossard.
Lille (N.-D. de Lille).	1 février 1855.	Comte de Melun.
Loos.	30 décembre 1853.	Betmann.
Moulins-Lille.	17 mai 1854.	Lhomme.
Phalempin.	6 février 1855.	Thérin.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Radinghem.	14 juin 1855.	Brice.
Roncq.	7 février 1855.	Labbe.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Tressin.	8 mai 1855.	Isbled.
Verlinghem.	13 mai 1854.	Mélisse.
Wambrechies.	17 mai 1854.	V.te Obert.
Wattrelos.	4 septembre 1853.	Callens.
Wazemmes.	2 avril 1853.	Mourmant, ✲, maire.
Willems.	26 mai 1855.	Truffaut.
	Arrondissement de Dunkerque.	
Dunkerque (St-Michel),	18 avril 1854.	Lefrançois.
Dunkerque (N.-D. des Dunes)	22 juin 1854	De Cleebsattel.
Dunkerque (St-Joseph)	10 novembre 1855.	Delelis, Jules
	Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul (anc. militair)	27 novembre 1854.	Demeerssman.
Cassel.	29 novembre 1854.	Desmyttère.
Estaires.	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
La Gorgue	28 octobre 1854.	Duquenne.
Hazebrouck	2 août 1853.	Cleenewerck, ✲.
Merville	11 septembre 1853.	Bouillez-Varhaeghe.
Nieppe	18 avril 1855.	Delangre.
Steenwerck	6 mars 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin	26 février 1855.	Brief.
Arrondissement de Douai.		
Douai	2 avril 1853.	Maurice, ✲, maire.
Flines-lez-Raches	28 octobre 1854.	Choque.
Lécluse	6 janvier 1855.	Couppé.
Marchiennes	25 avril 1855	Piédanne.
Raimbeaucourt	9 janvier 1855.	Martel.
Arrondissement de Valenciennes.		
Condé	2 août 1854.	Mention.
Raismes	11 février 1854.	Leroy, Ed.
Saultain	17 mai 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand	24 mai 1855.	Désespringalle.
Vieux-Condé	28 octobre 1854.	Dervaux.
Valenciennes (Union valenciennoise)	15 décembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes (Ouvriers peintres.)	6 septembre 1853.	Fosse.
Arrondissement de Cambrai.		
Trois-Villes.	23 juin 1855.	Cardon-Delame

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme. Besson ; *présidente*, Mme. Briansiaux-Bigo ; *vice-présidentes*, Mmes. De la Serre, Guilhem ; *secrétaire*, Mme. Gentil-Muiron ; *trésorier*, M.e Desmottes, notaire ; *dame pour la confection des vêtements*, Mlle. Desjardins.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Joseph Mathon, Henri Scrive, Briansiaux-Bigo, Lahousse, Mlle. Dumon, Mmes. Masse-Lefebvre, Coquelle-Muiron, Broulers, de Genevières, Boutry-Van Isselstein. = Mmes. Lefebvre-Smet et Blondeau-Piat, *dames honoraires.*

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier, Dehaux-Deleruyelle, Vannière-Semet, Catoire-Richebé, De Melun, Théry-Leclercq, Desrousseaux-Lefebvre, Terwagne, Guilhem, Lallier, Charvet-Fockedey.

3.e arrondissement. Mmes. Théodore-Cuvelier, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Mlle. Aubriot, Mmes. Rouzé-Duthoit, Dépret-Béghin. = Mme. Lepercq-Deledicque, *dame-honoraire.*

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Vanakère, Félix Dehau, Verley-Charvet.

5.e arrondissement. Mmes. veuve Lefebvre-Lebrun, Charvet-Barrois, De la Serre, De Ranst, Anatole de Norguet, Julie Flament, Jules Descamps, Morel-Sachon, Blondeau-Herlin. = Mmes. Revoire et d'Assignies, *dames honoraires.*

VALENCIENNES.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes; *secrétaire*, Mme. Charbaut; *conseillères*, Mmes. Serret, S. de la Serre; *trésorière*, Mme. Waternau.

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant, ont organisé les services de l'enseignement public de la manière suivante :

La France est divisée en 16 circonscriptions académiques.

Chacune des Académies est administrée par un recteur qui doit être pourvu du grade de docteur; le recteur est assisté d'autant d'inspecteurs d'Académie qu'il y a de départements dans la circonscription.

Il y a, au chef-lieu de chaque Académie, un conseil académique composé : du Recteur, président; des inspecteurs de la circonscription; des doyens des facultés ; de sept membres choisis tous les trois ans, par le Ministre de l'instruction publique.

Il y a au chef-lieu de chaque département, un conseil départemental de l'instruction publique composé :

Du Préfet, président ; de l'inspecteur d'Académie ; d'un inspecteur de l'instruction primaire désigné par le ministre ; d'un ecclésiastique désigné par l'évêque ; d'un ministre de l'une des deux églises protestantes, désigné par le ministre ; d'un délégué du consistoire israélite dans le département où il existe un consistoire légalement établi ; du procureur général près la cour impériale, dans les villes où siége une cour impériale ; et dans les autres, du procureur impérial près le tribunal de 1re instance ; d'un membre de la cour impériale élu par elle ; ou à défaut de cour impériale, d'un membre du tribunal de 1.re instance, élu par ce tribunal, et de quatre membres élus par le conseil général, dont deux au moins pris dans son sein.

Le conseil départemental de l'instruction publique exerce, en ce qui concerne les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées aux conseils académiques par la loi du 15 mars 1850. (Voir l'*Annuaire de* 1851, page 95).

Les appels de ces décisions dans les matières qui intéressent la liberté d'enseignement, sont portées directement devant le conseil impérial de l'instruction publique.

Le Préfet exerce, sous l'autorité du Ministre de l'instruction publique et sur le rapport de l'inspecteur d'Académie, les attributions déférées au Recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire, publique ou libre.

L'inspecteur, sous l'autorité du Préfet, instruit les affaires relatives à l'enseignement primaire du département : sous l'autorité du Recteur, il dirige l'administration des Lycées.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements qui sont l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin, ✲.—*Inspecteurs*, MM. Dumouchels, ✲, à Laon; Surrault, à Mézières; Gisclard, à Lille; Lavocat (O. I.), à Arras; Allou, ✲, à Amiens; Fèvre, à Douai. *Secrétaire de l'Académie*, M. Clochez (O. A.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit.

Le Recteur, *président;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription; les doyens des Facultés; les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés.

Mgr. Régnier, ✲, archevêque de Cambrai; Mgr. Parisis (O. ✲), évêque d'Arras; MM. Devismes, président du consistoire de l'église réformée, à Lille; Meynard de Franc (O. ✲), procureur général près la Cour de Douai; Besson (G. O. ✲ G. O. ✠ C. ✲), préfet du Nord; Maurice, ✲, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des Sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées, dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Pasteur, ✲, doyen, *professeur de chimie;* Lamy, *professeur de physique;* Mahistre, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Lacaze du Thiers, *professeur d'histoire naturelle.*

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, professeur au lycée; *littérature*, M. Chasles, id.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Filon, doyen, *professeur d'histoire;* Martha, *professeur de littérature ancienne;* Colincamp, *professeur de littérature française;* Caro, *professeur de philosophie;* Parisot, *professeur de littérature étrangère.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur : M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, professeur de clinique interne.

Professeurs titulaires.

Chimie et pharmacie : M. Garreau, maître en pharmacie.
Histoire naturelle médicale et matière médicale : M. Brigandat, ✲, docteur en médecine.
Anatomie et Physiologie : M. Fabre, docteur en médecine.
Clinique interne : M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine.
Clinique externe : M. Parise, docteur en médecine.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Binaut, docteur en médecine ;

Professeurs adjoints :

Pathologie externe : M. Morisson, docteur en médecine.
Pathologie interne : M. Pilat, docteur en médecine.

Chef des travaux anatomiques :

M. Chrestien, docteur en médecine.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MM. le Préfet, *président;* Gisclard, inspect. d'académie ; Mgr. l'archevêque de Cambrai ; MM. Vallée, vicaire-général ; Frossard, pasteur protestant ; Prestat, ✲, procureur impérial ; Bourdon, juge au tribunal de première instance : De Beaumont (O. I.), membre du conseil général; Mourmant, ✲, membre du cons. général; Deschodt, membre du conseil général ; Bernot, inspecteur de l'instruction primaire ; Ed. Desfontaine, ✲, membre du conseil général, *secrét.*

LYCÉE DE DOUAI.

Le bureau d'administration n'est pas constitué.

MM. Fleury, ✲, *proviseur;* Braive (O. I.), *censeur;* Fournet (O. I.), *aumônier;* Soulié (O. A.), *économe;* Bedos de Celles, 1.er *commis d'économat;* Gaillard, 2.e *commis.*

Professeurs.

Logique : MM. Morelle ; *rhétorique :* Tachez ; *mathématiques spéciales :* David, ✲ (O. I.) ; *physique :* Vasse aîné (O. I. ; *histoire:* Duméril; *mathémat. pures et appliquées :* Petit, Jean et Moncourt.

Professeurs adjoints de physique : MM. Offret et Lefebvre ; *professeur adjoint de mathématiques :* M. Ricourt.

Seconde : M. Nicolas; *troisième :* M. Merlet; *quatrième :* M. Piquet; *cinquième :* M. Raoult; *sixième :* M. Brach ; *septième :* M. Lamarre; *huitième :* M. Prétrel ; *langue anglaise :* M. Mervoyer ; *langue allemande :* M. Kotzutski.

Surveillant général : M. Cautin.

Maîtres répétiteurs : MM. Bercq , Vasticar, Petain , Vaille.

Aspirants répétiteurs : MM. Monier, Rouzé, Deherre, Dewaule , Mekercke , Callais , Jannetton.

Maître de travaux graphiques : M. Malet , ✲.

Maître de chant : M. Noury.

Maître de dessin : M. Chevalier.

Maître d'écriture : M. Carrière.

Médecin : M. Maugin ; *chirurgien :* M. Gelez fils.

Maître de gymnastique : M. Deleplace.

Nombre d'élèves : *Internes*, 235 ; *externes*, 62.

LYCÉE DE LILLE.

Le bureau d'administration n'est pas constitué.

MM. Petitbon (O. I.), *proviseur ;* Riquier, *censeur ;* Gonthier, *aumônier;* Mazetier, *économe ;* Ménard, *premier commis d'économat.*

Professeurs.

Logique : M. l'abbé Hébert ; *rhétorique :* M. Durand; *physique :* M. Violette ; *histoire :* M. Chon (O. I.) ; *mathématiques pures :* M. Planes; *professeurs adjoints de mathématiques :* MM. Dave et Bourlot; *professeurs adjoints de physique :* MM. Veille et Paquet.

Seconde : M. Chasles; *troisième :* M. Wartel ; *quatrième :* M. Barrault ; *cinquième :* M. Jaumard ; *sixième :* M. Magnier.

Maîtres élémentaires : MM. Renard et Wocquier.

Maître de langue anglaise : M. Réthoré.

Maître de langue allemande : M. Kunaszouski.

Surveillant général : M. Latreille.

Maîtres répétiteurs : MM. Caron , Combes , Delavenne , Ausécache , Spanneut, Taquet.

Aspirants répétiteurs : MM. Boulet , Sauvage , Fay, Cousin , Dewurt, Proger, Serre , Rocquier, Pilmès, Desautter, Lheureux.

Maître de travaux graphiques : M. Bourlot.

Maître de dessin : N....

Maître d'écriture : M. Dessoutter.

Médecin : M. Bailly.
Maître de gymnastique : M. Madurel.
Nombre d'élèves : *Internes*, 296 ; *externes*, 176.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, ✲, maire, *président ;* Cateaux, curé ; Castrique, ancien notaire ; Buttin, médecin ; Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs, MM. Legros, *régent de mathématiques ;* Vercier, *régent de troisième et de quatrième ;* Maignien, *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise ;* Remant, *régent de septième et huitième ;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique ;* Gouttière, *maître d'écriture.*

Maître d'études, M. Sauvage.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte, Ph. ; Desurmont, Henri ; Delobel-Dewitte, conseiller municipal ; Vanlaer, docteur en méd.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier ;* l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de logique ;* l'abbé Leblanc, *régent de rhétorique ;* Peyronnet, *régent de seconde ;* Piques, *chargé de la troisième ;* Playoust, *régent de quatrième ;* Podvin, *régent de cinquième ;* Delsaut, *régent de sixième ;* Delporte, *régent de septième ;* Leport, *régent de mathématiques supérieures ;* Depasse, *régent de mathématiques élémentaires ;* Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Lasnes, *chargé de la huitième ;* Askuaga, Desilve, Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, N..., *chargé du cours.*
— *élémentaire*, — M. Frère.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration. MM. Gérard, ✲, sous-préfet, *président ;* Mollet, ✲, maire ; Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite ; Carlier, Amand, ✲, négociant ; Verleye, juge ; de Cleebsattel, député ; Lebleu, médecin.

M. Boutoille, *principal.*

Professeurs. MM. Millet, *régent de logique ;* Payelle, *régent de rhétorique ;* Piermé, *professeur de physique ;* Vermeille, *régent de mathématiques supérieures ;* Charlier, *régent de mathématiques élémentaires ;* Demonchy, *régent de seconde ;* Duwez, *régent de troisième ;* Longuet, *régent de quatrième ;* Ortille, *régent de cinquième ;* Leleu, *régent de sixième ;* Bournonville, *régent de septième.*

Directeurs de l'école primaire supérieure annexée, MM. Quiquet,

François et Quiquet Jules ; Cuff, *maître d'anglais* ; Guthlin, *maître d'allemand.*

Maîtres d'études, MM. Mekercke ; Routier.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Leclerc, ✲, sous-préfet, *président ;* Houcke, maire ; Leclercq, ✲, président du tribunal ; Thibaut, Pierre, propriétaire ; Vandewalle, Ch., propriétaire.

M. l'abbé Debaene, *principal et régent de rhétorique.*

Professeurs: MM. Robert, *régent de seconde et de troisième ;* Vallée, *régent de quatrième ;* Lefebvre, *régent de cinquième ;* Scherchousse, *régent de sixième ;* Boidin, *régent de septième ;* Lacroix, *maître d'études chargé de la huitième ;* Donop, *régent de mathématiques ;* Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure ;* Gobretch, *adjoint.*

Maîtres d'études. MM. Dekaistre, Guise.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. le maire, *président ;* Bacquart, curé ; Colpaert-Vanlerberghe ; Van Merris, Henri ; Behaghel, Louis ; Baelde, Pierre.

M. l'abbé Vitse, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *régent de trpisième et de quatrième ;* Dorédonville, *régent de cinquième et de sixième;* Duquesne, *chargé de la septième et de la huitième ;* Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Leblanc ; Delannoy ; Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, maire, *président ;* Wackernie, propriétaire ; Hadoux, propriétaire.

M. Ribeyre, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de troisième et de quatrième ;* Déjardin, *régent de cinquième et de sixième ;* N..., *régent de septième et de huitième.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Hennion-Delbecque, maire, *président ;* Deroy, médecin ; Degruson, Henri, propriétaire ; Hennion, Henri ; Taffin-Peuvion.

M. Glarek, *principal.*

Professeurs. M. Porion, *régent de cinquième et de sixième ;* M. le principal, *régent de septième et de huitième.*

Maître d'études. N...

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✲), sous-préfet, *président ;* Petit-Courtin, maire ; N... ; N... ; N...

M. Baisier (O. I.), *principal.*

M. Bertrand , *aumônier.*

Professeurs, MM. Jacquet , *régent de logique ;* Vanwlberghe (O. A.), *régent de mathématiques supérieures ;* Deslais , *régent de physique ;* Guesdon , *régent de mathématiques élémentaires ;* Cappelle , *régent de rhétorique;* Delesalle , *régent de seconde ;* Braconnier, *régent de troisième;* Vanderscher, *régent de quatrième;* Lefebvre , *chargé de la cinquième ;* Cousin , *régent de sixième ;* Davaine, *régent de septième ;* Lesage , *maître de langue française pour l'enseignement spécial communal.*

Maîtres d'études, MM. Lesne et Cousin.

Maître d'anglais, M. Chotin.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Seydoux ✻ , maire, *président ;* Sautier , docteur-médecin; Ponsin-Bonnairè ; Fiévet-Remy ; Wauters , juge-de-paix.

M. Pelaud (O. A.) , *principal.*

Professeurs, MM. Louvel , *régent de cinquième et de sixième ;* Chotin, *régent de septième et de huitième ;* Franck , *directeur de l'école primaire supérieure annexée ;* Lhomme , *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Fauquet , maire , *président ;* Bevière ; Viroux ; Malfait ; Gauchet ; N...

M. Thumerel , *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte , *régent de quatrième et de cinquième ;* Bourgeois , *régent de sixième et de septième ;* Boulanger , *régent de mathématiques et de huitième.*

Maîtres d'études. MM. Bonnemaison ; Fosset , *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. M. le maire , *président ;* MM. Froissart ; Février ; de Rive ; Bottieau.

MM. Chemet , *principal ;* Chemet fils , *sous-principal.*

Professeurs. MM. le principal , *régent de deuxième et de troisième ;* Duburcq , *régent de quatrième et de cinquième ;* Becquet , *régent de sixième et de septième ;* Philippe , *régent de mathématiques et de physique ;* Chemet fils , *chargé du cours de français.*

Maître d'études, M. Bécourt.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost , maire , *président ;* Piette , juge-de-paix ; Honoré ; Vanikaut , médecin ; Pluchart ; Lefranc , notaire.

M. Blaringhem , *principal.*

Professeurs. M. le principal, *régent de rhétorique et de seconde ;* Lefebvre, *régent de troisième et de quatrième ;* Delplanque, *régent de cinquième et de sixième ;* Bastide, *régent de mathématiques.*

Maître d'études, M. Busselart.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président ;* Bonjour, Antoine ; Alglave ; Barbedieu ; Wattel.

M. Crombak (O. I.) *principal.*

Professeurs: MM. Thoué, *régent de philosophie ;* Nicolet, *régent de mathématiques supérieures et de physique ;* Courtin, *professeur d'histoire naturelle ;* Deneucho et Chorée, *régents de mathématiques ;* Caffiaux, *régent de rhétorique ;* Leleu, *régent d'histoire ;* Dorémieux, *régent de seconde ;* Rebin, *régent de troisième,* suppléé par M. Devin ; Petit, *régent de quatrième ;* Louise, *régent de cinquième ;* Fiévet, *régent de sixième ;* Pruvot, *régent de septième ;* Bonvoisin, *chargé de la huitième ;* Quiertaut, *langue anglaise ;* Zaba, *langue allemande.*

Maîtres d'études, MM. Tellier, Lancial, Brocout, Boulanger.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, *président ;* Barbieux, notaire ; Davaine, notaire ; Baligand, notaire.

M. Nimal, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième ;* Toulet, *régent de sixième et de septième.*

N..., *maître de l'école primaire supérieure annexée.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, *président ;* Croquey, curé ; Martel, notaire ; Caudron, médecin ; Petit, secrétaire de la mairie.

M. Cointe, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de troisième et de quatrième ;* Hacart, *régent de cinquième et de sixième ;* Carton, *chargé des cours de septième et de huitième.*

Maître d'études, M. Rouzé fils.

M. Rouzé, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BAROEUL. — MM. Crevecœur, *supérieur ;* Lassé, *directeur ;* Duretz, *économe.* — *Professeurs,* MM. Lewalle, Fontaine, Delahodde, Wibaux, Polet, Binaut, Brande, Boissard, Lemaitre,

Vandenbrouque, Hollebecque, Dancoisne, Planque, Duthoit, Pannier, Raux, Becquet, Afchain, Fanien, Jaspart, Hennart, Mannier, Mortier, Serrurier, Fruit, Labat, Rousseau, Dequesne.

Lille (Collége de Saint-Joseph). — M. Dennel, *directeur; professeurs*, MM. Sockeel, Meesemaeker, Vandenbavière, Tarlier, Richard, Herbette, Lefebvre, Courquin, Cléty, Vallez, Mille, Maigret.

Roubaix (Collége de Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *principal;* N...., *sous-principal; professeurs*, MM. Boëdtz, Cappliez, Masse, Billaux, Drepoi, Bruniaux.

Dunkerque (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes). M. Delelis, *directeur; professeurs*, MM. Ledein, Lootgiter. Bertein, Bernard, Garin, Dumont.

Bergues (Collége de Saint-Winoc). — M. Deseille, *directeur; professeurs*, MM. Poulet, Demonchaux, Hévin, Boussart, Péchon, Platrier.

Solesmes (Collége de Sainte-Marie).—MM. Destombes, *principal;* Berthe, *sous-principal; professeurs*, MM. Dewez, Dervaux, Mériaux, Dewitte, Leclercq, Villain, Lobry.

Bavai (Collége de l'Assomption).— MM. Mortier, *principal; professeurs*, MM. Lesnes, Deraime, Briolet, Fournier, Salez, Cresson.

Douai (Collége Saint-Jean). — MM. Blondel, *supérieur;* Huyser, *directeur; professeurs*, MM. Dehaisne, Dekerchieter, Cardon, Mience, Arnold, Decorne, Dubus, Jacquart, Hofman, Coupé, Fourlinnie, Mortreux.

Auchy (Pensionnat).—M. Sinsoillier, *directeur; professeurs*, MM. Delanghe, Dechy, Lasselin, Lejeune, Lecq, Waroux, Lubrez, Lallemand, Dumoulin, Beauvois, Helle, Duriez, Devos, Boulevin.

Saint-Amand (Collége de Notre-Dame-des-Anges). — MM. Duriez, *principal;* Mouton, *sous-principal; professeurs*, MM. Cailliez, Corbier, Leroux, Houvenagel.

Valenciennes (Collége de Notre-Dame).— MM. Neuwe, *principal;* Lasne, *sous-principal; professeurs*, MM. Desilve, Claisse, Charlet, Decottignies, Marchand, Bouchart, Vaillant, Billiaut, Fontaine, Comère, Delrue, Feuillet, Delannoy.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Fourmariez, id.; Hurbin, id.; Vanhende, id.; Duriez, à Wazemmes; Mercier, à Esquerme;s Vanerdewegh, à Roubaix; Duchateau-Carlier, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Ricquier, à Dunkerque; Léopold, id.; Duwez, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Dumont, à Cambrai; Dupont, à Escaudœuvres.

Arrondissement d'Avesnes. — M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. — MM. Faure, à Douai ; Géraulx, id.; Brare, id.

Arrondissement de Valenciennes. — MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. De Beaumont, membre du Conseil général et du Conseil académique ; Danel, président de la cour impériale ; Fleury, proviseur du lycée ; David, professeur de mathématiques spéciales au lycée ; L'abbé Wybaut, professeur de rhétorique à l'institution de Marcq-en-Barœul ; L'abbé Prevost, professeur d'histoire et de philosophie au séminaire de Cambrai.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

L'école professionnelle de Lille est la seconde établie en France jusqu'à ce jour. Elle a pour but de former des chefs d'industrie, des commerçants, des sous-architectes, des sous-ingénieurs civils, des géomètres; des agents-voyers, des mécaniciens-agriculteurs, des vérificateurs de bâtiments, des entrepreneurs, des conducteurs de travaux mécaniques et en général des hommes aptes aux professions qui ont pour base le dessin et les mathématiques. Elle prépare aussi des candidats pour les écoles impériales d'arts et métiers, vétérinaires, des beaux arts, centrale des manufactures, pour les écoles agricoles, etc.

Directeur, M. V. Denniée.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Févre, inspecteur d'académie à Douai ; de Guerne, conseiller à la cour impériale ; Filon, doyen de la Faculté des lettres; l'abbé Bara, professeur retraité du lycée de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, *président;* Bourdon, juge au tribunal civil, membre du conseil départemental ; Defontaine, François ; Brigandat, professeur à l'école de médecine ; Ricquier, censeur au lycée ; l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Bernot, inspecteur-primaire, *secrétaire.*

MM. Frossard, pasteur protestant, membre du Conseil départemental ; Danel ; Mottet, directeur de l'école primaire supérieure, *membres adjoints.*

Mmes Gentil et Lallier, *dames adjointes.*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asile.

MM. Gisclard, inspecteur départemental d'académie, *président* Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne; Ricquier, censeur au lycée Mmes. Gentil; Briansiaux; M. Bernot, inspecteur prim., *secrétaire*

DÉLÉGUÉS CANTONAUX CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

MM. Delaeter, curé; Delaroière, prop.; Debloc k, propriétaire Vernaelde, idem; Pluvier, Jean, idem; Pluvier, Vinoc, idem Mouveau, adjoint; Debaecker, propriétaire.

CANTON DE BOURBOURG.

MM. Malo, receveur de l'enregistrement; Benard, propriétaire, idem; Deleflie, officier de santé; Cadet, doyen; Demeunynck, maire; Vercoustre, propriétaire; Decarpentry, juge-de-paix; Meezemaecker, cultivateur.

CANTON DE DUNKERQUE-EST.

MM. Delaeter, doyen; Alisse, négociant; Bouly de Lesdain, président du tribunal civil; Dupont, négociant; Carlier, idem; Lebleu, médecin; Deschildre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST.

MM. Deconynck, curé; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Cavrois, propriétaire; De Bertrand, homme de lettres.

CANTON DE GRAVELINES.

MM. Vandenbussche, doyen; Loosdreeght, notaire; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Vancassel, adjoint.

CANTON D'HONDSCHOOTE.

MM. De Breyne, doyen; Van Bockstael, propriétaire; Debille, pharmacien; Duwez, juge-de-paix; Leys, médecin.

CANTON DE WORMHOUDT.

MM. Caille, doyen; Leys, juge-de-paix; Bergerot, maire; Vandenkerckove, propriétaire; Debreyne, notaire; Villette, maire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL NORD-EST.

MM. Béhaghel, conseiller général; Bacquart, doyen; Plouvier, maire; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL-OUEST.

MM. Plichon, conseiller général; Dehaene, doyen, idem; Wicart maire; Bieswal-Pouvillon, propriétaire; Leurs, maire à Meteren

CANTON DE CASSEL.

MM. Desmyttère, maire à Cassel ; Aernout, doyen, idem ; Piérens, maire ; Wyndri, médecin à Cassel ; Dehandschœwercker, notaire. Dhondt, maire.

CANTON D'HAZEBROUCK-NORD.

MM. Devulder, doyen ; Deschodt, conseiller général, Decool, notaire ; Leleu, avoué ; Kien, idem ; De la Serre, propriétaire.

CANTON D'HAZEBROUCK-SUD.

MM. Markant, doyen ; Preux, procureur impérial ; Maniel-Pouvillon, propriétaire ; Bieswal, juge-de-paix.

CANTON DE MERVILLE.

MM. Legrand, doyen ; De Gruson, conseiller général ; Bouillez-Verhaeghe, propriétaire ; Leclercq, idem.

CANTON DE STEENVOORDE.

MM. Pauwels, doyen ; Becq, maire ; Van Graepcheps, adjoint.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (centre).

MM. Bafaleur, doyen ; Le Glay, archiviste.

CANTON DE LILLE (nord-est).

MM. Delcru e, juge-de-paix ; Lefebvre, ancien principal, ✻ ; N... ; Leconte, doyen ; Dehaut-Debruyelle, propriétaire.

CANTON DE LILLE (ouest).

MM. Aernouts, doyen ; Reynard, Ed., propriétaire ; De Caulaincourt, idem ; Gentil, Arthur, idem.

CANTON DE LILLE (sud-est).

MM. Honoré, doyen ; Gustave Bernard, négociant ; Th. Rouzé, ✻, banquier.

CANTON DE LILLE (sud-ouest).

MM. Lefebvre, doyen ; Verquin-d'Azin ; De Génevière, propriétaire ; Remy-Meurisse, idem.

CANTON DE CYSOING.

MM. Revel, juge-de-paix ; Demesmay, ✻, cultivateur ; Lancelle, doyen ; Delinselle, notaire ; Rousselle, curé ; Roussel, receveur de l'enregistrement.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

MM. Cateau, doyen ; Cerf, percepteur, Dansette, ✻, maire ; Woussen, manufacturier ; Castrique, ancien notaire ; Boussemart, propr.

CANTON DE LA BASSÉE.

MM. Chombart, conseiller-général ; Gérin, doyen ; Proost-Wallerant, propriétaire ; Carlos-Rouzé, idem.

CANTON D'HAUBOURDIN.

MM. Derbigny, propriétaire ; Dhalluin, doyen ; Menche, maire ; Lelièvre, propriétaire ; De Garsignies ; Félix Bernard, maire.

CANTON DE LANNOY.

MM. Petitbois, médecin; Parent, maire; J. Lefebvre, ✲, conseiller-général ; Delahaye, doyen ; De la Girennerie ; Gahide, curé ; Pille, maire ; Henri Mas, propriétaire ; Ch. Delerue, idem ; Bazin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

MM. Ernest Desmoutiers, conseiller-général ; Treca, juge-de-paix ; Deregnaucourt, vice-doyen ; Des Rotours, ✲, maire.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

MM. Renier, doyen ; Fretin-Vrambout, ✲, maire ; Devemy, percepteur ; Meurillon, notaire ; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX.

MM. Maes, doyen ; Grimonprez-Bossut ; Motte ; Motte-Bredart, négociant ; Parel, juge-de-paix.

CANTON DE SECLIN.

MM. Collette, conseiller-général ; Delespaul, juge-de-paix ; Plaetvoet, doyen ; Taffin-Peuvion, fabricant de sucre ; Rose, maire ; Lefort, fabricant de sucre.

CANTON DE TOURCOING (nord).

MM. Simon, doyen ; Truche, juge-de-paix ; Desurmont, négociant; Hennion, médecin.

CANTON DE TOURCOING (sud).

MM. Carlos Masurel, ✲, conseiller-général; Deregnaucourt, doyen; Duchochois, juge-de-paix.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI-EST.

MM. Leleu, chanoine, supérieur du grand séminaire ; Lestoquoy, juge-de-paix ; Belgrand, propriétaire ; Flayelle, avocat ; Stiévenart, propriétaire.

CANTON DE CAMBRAI-OUEST.

MM. Desrousseaux, doyen ; Lancelle, juge-de-paix ; Bonnel, maire ; Trébon, officier de santé ; Monier, conseiller d'arrondissement ; Bouchez, vérificateur des poids et mesures ; Bouchez, bibliothécaire.

CANTON DE CARNIÈRES.

MM. Bouly, juge-de-paix ; Libert, curé ; Brunet, curé ; Senez, maire ; Lemaire, maire ; Larivière, maire.

CANTON DU CATEAU.

MM. Waubert, juge-de-paix ; Vallez, doyen ; Flayelle, notaire ; Delafons, propriétaire ; François, propriétaire ; Flayelle-Ternaut, négociant ; Sartiaux, adjoint.

CANTON DE CLARY.

MM. Coulmont, doyen ; Robau, notaire ; Delfosse, juge-de-paix ; Legentil, propriétaire ; Marlier, idem ; Crépin, curé ; Bauchard, notaire.

CANTON DE MARCOING.

MM. Léveillé, curé ; Leroy, adjoint ; Boulanger, propriétaire ; Berlin, brasseur ; Solau, propriétaire ; Decherf, curé ; Segard, curé ; Savary, juge-de-paix.

CANTON DE SOLESMES.

MM. Decaux, juge-de-paix ; Guyot, docteur en médecine ; Thomas, curé ; Richez, adjoint ; Ratte-Beva, négociant ; Gourdin, doyen ; Lanonne, cultivateur.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES-NORD.

MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; De Colnet, conseiller-général ; Demeulin, notaire ; George, propriétaire ; Fauquet, maire.

CANTON D'AVESNES-SUD.

MM. Wéry, rentier ; Joffrain, propriétaire ; Delforge, doyen-curé ; Evrard, juge-de-paix ; Edmond, propriétaire.

CANTON DE BAVAY.

Lemaire, doyen-curé ; Lepage, ancien directeur des contributions indirectes ; baron du Molembaix, propriétaire à Bellignies ; Moreau, adjoint ; Delefosse, juge-de-paix ; Coulmon, maire ; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT.

MM. Legrand, doyen-curé ; Hennet, percepteur ; Tellier, avocat ; Muller, directeur des hauts-fourneaux ; Baudoin, marchand.

CANTON DE LANDRECIES.

MM. Desse, doyen-curé ; Meurisse, licencié en droit ; N... ; Minon, adjoint ; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE.

MM. Babeur, doyen-curé ; Horrie, juge-de paix ; Lemaire fils, propriétaire ; Legrand, desservant ; Ouverlaux, notaire ; Lucq, receveur de l'hospice ; Preneau, propriétaire ; Renon, adjoint ; Lauthier, ancien maire ; Quivy, percepteur.

CANTON DE QUESNOY-EST.

MM. Bouillon, doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils, propriétaire ; Honoré, propriétaire ; Riquet, percepteur ; Mote, propriétaire.

CANTON DU QUESNOY-OUEST,

MM. Lambert, doyen-curé; De l'Epine, ✲, propriétaire; Lequipart, maire; De Lépine, conseiller général; Desenfans, notaire.

CANTON DE SOLRE LE-CHATEAU.

MM. Agache, doyen-curé; Delcambre, négociant; Magy-Magy, négociant; Thieuleux, père; Lebeau, juge-de-paix; George, percepteur.

CANTON DE TRÉLON.

MM. Larsonneur, doyen-curé; Delloue, propriétaire; Hannoteau, ancien maire; Darcq, régisseur; Rogier, juge de-paix; Lebègue, filateur; Clavon, ancien maire.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

MM. Luiset, juge-de-paix; Quiquempoix, doyen; Guilbert, maire; Leclercq, maire; Lolliot, ancien maire, Pennequin, notaire.

CANTON DE DOUAI-NORD.

MM. Héroguer, grand-doyen; Théry, juge-de-paix; Capon fils, notaire; Coulmont, prop.; Lesquin, doct. en méd.; Asselin, avocat.

CANTON DE DOUAI-OUEST.

MM. Duthillœul, ✲, bibliothécaire; Bataille, doyen; Nutly, juge-de-paix; Bernard fils, propriétaire.

CANTON DE DOUAI-SUD.

MM. Lefebvre, doyen; De la Phalecque, prop.; Fiévet, maire; Vuillemain, directeur des mines d'Aniche.

CANTON DE MARCHIENNES.

MM. Baucq, prop.; Horrie, juge-de-paix; Dupont, curé; De Bouteville fils, pr., Tailliar, percepteur; Debonte, not.; Lambrecht, pro.

CANTON D'ORCHIES.

MM. Guilbert-Estevez, maire; Adam, juge-de-paix; Lefebvre, curé; Gamonet, notaire; Warocquiez, idem.

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (est).

MM. Pique, doyen; Carlier, médecin; Dugimont, juge-de-paix; Hamoir, ✲, propriétaire; Delcroix, maire; Sauvet, curé.

CANTON DE VALENCIENNES (nord).

MM. De Warenghien, procureur impérial; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé; Lavechin, cultivateur; Hautcœur, Aug., cult.

CANTON DE VALENCIENNES (sud).

MM. Desfontaines, doyen; Boulan fils, suppléant; Dumaret, rentier; Waternau, avocat; Mette, cultivateur.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite).

MM. Joffrain, doyen ; Barbieux, notaire ; Birzier, Prosper, cultivateur ; Denoyelle-Joly, rentier ; André, brasseur.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche).

MM. de Courmaceul, juge-de paix ; Baillart, idem ; Delahaye, doyen ; Herbomez, Remi, cultivateur.

CANTON DE BOUCHAIN.

MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultivateur ; Cartiny, négociant ; Cattelain, notaire ; Bouchez, conseiller d'arrondissement ; De Maingoval, propritéaire.

CANTON DE CONDÉ.

MM. Bonnier, juge de paix ; Crocquey, doyen ; Defontaine, Vict., rentier ; Waternau, Juvénal, doct. en méd. ; Taffin, curé, à Fresnes.

Ecole normale primaire du Département,

Etablie à Douai.

M. l'abbé Loiselier, directeur, *économe.*

Le Directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps ; Decousu.
Aumônier, M. l'abbé Leclercq.
Directeur à l'école annexe, M. Vasseur.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

Institution des Sourds-Muets à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une, pour les garçons, à Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé (O. ✲), maire, *président ;* Verley, ✲, conseiller municipal, *vice-président ;* Lefebvre, archiprêtre, doyen curé de Saint-Etienne, *trésorier ;* Le Glay, ✲, archiviste du département ; Defontaine, ✲, membre du Conseil général ; Reust, négociant ; Mimerel (C. ✲), sénateur, membre du Conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les Frères de Saint-Gabriel.
Directrices des sourdes-muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets, plus un secours de 1,000 fr en raison de la cherté des vivres.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli ; mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque. Mgr. RÉNÉ-FRANÇOIS RÉGNIER, ✻, né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph ; Bernard, Charles ; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement ;* Leleu, Jean-Baptiste ; Bonce, Benoît-Félicien, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général ;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire.*

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official ;* Leleu, vicaire-général, *vice-official ;* Bury, chanoine honoraire, *promoteur ;* Delefortrie, chanoine-honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai ; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Benoît-Félicien ; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir ; Dupont, Louis-Joseph ; Duprez, Jean-Louis-Joseph ; Piquet, Louis ; Debord, Claude ; Mallet, Napoléon-Joseph ; Dallennes, Alexandre ; Leleu, Jean-Baptiste ; Bury, Emmanuel.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, Athanase-Léon, ancien vicaire-général ; Giraud, Pierre-Auguste, idem ; Desrousseaux, Auguste-Aimé ; Lagatie, ancien chanoine titulaire ; Top, ✻, Charles-Joseph ; Delefortrie, Joseph-Séraphin ; Lefebvre, Augustin ; Pique, Hyacinthe ; Martin, Benoît ; Denis, Pierre-Joseph ; Aernouts, Henri-Joseph ; Héroguer, Jean-Baptiste ; Dehaëne, Gervais ; Deconinck ; François-Louis ; Lebrun, Louis-Joseph ; Reniez, Pierre ; Wicart, César ; Thénart, Pierre-Joseph ; Deregnaucourt, Philippe ; Maes ; Jules-Philippe ; Defontaine, Nicolas ; Gobrecht, Pierre-Jean ; Bafaleur, Arsène ; Serres, Louis ; Lemahieu, Edouard ; Larsonneur, Jean-Baptiste ; Dourlez, André-Joseph ; Cateaux, Jean-Baptiste, Simon, Auguste ; Lefebvre, François ; Lotte, Pierre-Joseph ; Cailliau, Pierre-Benoît ; Ravaux, François ; Capelle, Louis.

Diacre du chapitre, M. Lesage ; *sous-diacre*, M. Boniface.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — Bureau administratif.

Président. Mgr. l'archevêque.

Vice-président. L'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres. MM. Dupont, chanoine, *trésorier ;* Duprez, chanoine, *secrétaire ;* Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire ; Monnier, supérieur du petit séminaire ; Delemer, économe du grand séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur. M. Leleu, Jean-Baptiste.

Directeur. M. Lotte, Pierre-Joseph.

Professeurs. MM. Ravaux, François-Joseph ; Cailliau, Pierre-Benoît ; Dayez, Marcel-Joseph ; Cudot, Myrtil-Jules ; Lécuyer, Auguste ; Wenis, Jean-Joseph ; Prouvost, Gaspard ; Destombes, Cyrille.

Économe. M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.

Directeur, M. Thuliez, Pierre-Joseph.

Professeurs, MM. Pruvost, Henri ; Guillemot, Charles ; D'Hérin, François ; Margerin, Jean-Baptiste ; Vacossin, Amédée ; Mazingue, François ; Lefebvre, Arsène ; Thobois, Henri ; Delcroix, Cyr-Henri ; Rigaux, Jean Baptiste ; Bécar, Henri.

Présidents d'études, MM. Hannoye, Villers.

Économe, M. Delecambre, Benoît.

Architecte des édifices diocésains, M. De Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons ; excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	à	Morbecque.
» de Cysoing,	»	»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»	»	Mons-en-Pévèle.
» de Saint-Amand (rive gauche),	»	»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»	»	Etrœungt.
» de Quesnoy Ouest,	»	»	Gommegnies.

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent cinquante-quatre succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, Adrien, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, *doyen ;* N...., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Desrousseaux,

Auguste, *doyen;* Basuyau, curé du Paillencourt, *vice-doyen.* — Le Câteau. MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen;* N... , *vice-doyen.* — Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, *doyen;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.*—Clary. MM. Coulmont, Amand, *doyen;* Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen;* N.... , *vice-doyen*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen;* N...., *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen;* N.... , *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Bataille, Louis-Désiré, *doyen;* Lamorisse, curé de Quincy, *vice-doyen.* — Arleux. MM. Quiquempoix, Philippe-Joseph, *doyen;* Lefebvre, curé de Fressin, *vice-doyen.* — Orchies. MM. Charles, Martial, Aimé-Joseph, *doyen;* Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen.* — Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen;* Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, Charles-Joseph, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re. SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Armentières. MM. Catteaux, Jean-Baptiste, *doyen;* Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.* — La Bassée. MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, *doyen;* Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.* — Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen;* Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.*—Lille-Ouest (Sainte-Catherine). M. Aernouts, Henri-Joseph, *doyen.* — Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen.* — Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne). M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen.* — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnaucourt, Jean-François-Joseph, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen.*— Seclin. MM. Plaetvoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.* — Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen;* Rousselle, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2me. SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen.* — Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.*—Lille Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph, *doyen.* —Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *doyen.* —Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen.* — Quesnoy-sur-Deûle. M. Decottignies, Jean-Louis, *doyen.* — Roubaix (Saint-Martin). MM. Maes, Jules-Philippe, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen.* — Roubaix (Notre Dame). M. Herrengt, Albert-Charles, *doyen.* — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen.* —Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). MM. Simon, Auguste, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Eloi). M. Delaeter, Jacques-Charles, *doyen.* —Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, François-Louis, *doyen.* — Bergues. MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.* — Gravelines. M. Vandenbussche, Charles-Louis, *doyen.*— Hondschoote. MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen;* Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen.* — Wormhoudt. MM. Caillié, Antoine-Pascal, *doyen;* Leurèle, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen.* — Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre-Norbert, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. Devulder, Jacques-César, *doyen;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, Winnoc, *doyen;* N...., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Bacquart, Martin-Joseph,

doyen ; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen ;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel. MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen ;* Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen.* — Steenvoorde. MM Pauwels, Napoléon-Cornil, *doyen ;* Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, Alexandre Norbert, *doyen ;* Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen ;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Picque, Hyacinthe, *doyen ;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.* — Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé. MM. Croquey, Pierre-François, *doyen ;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen ;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Desforges, Louis-Joseph, *doyen ;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.* — Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen ;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-le-Château. MM. Agache, Jean-Baptiste, *doyen ;* Carion, curé de Boussus (Belg.), *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen ;* Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Bavai, MM. Lemaire, Pierre-Louis, *doyen;* Bury, curé de Feignies, *vice-doyen.* — Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen;* Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge. MM. Babeur, Charles-François, *doyen;* Choquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, Nicolas-Ildephonse, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges.	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2 ° SECTION, — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Béthencourt	Idem.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Douai...	Briastre.....	Dames de la Ste Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoucles.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Clary.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur..... .	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.....	Idem.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Sœurs de la Ste Fam.	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Idem..	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines.	Soin des malades.
Cambrai..	Crèvecœur.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Paris ...	Maretz.....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières..... ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Paillencourt.	Filles de la Sagesse .	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Viesly	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai....	Idem.....	Secours à domicile.
Paris....	Aniche..... ..	Idem.....	Pensionnat, asile, soin des malades.
Douai...	Aniche.....	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille....	Auchy.....	S. N-D. de la Treille.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches	Dames de Flines.....	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles
Poitiers.	Hornaing.....	Sœurs de St-André..	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Roost-Warendin.....	Idem.	Idem.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Idem.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing.....	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.....	Idem.....	Salles d'asiles.
Paris ...	Lille.....	Dames de St-Maur ..	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris. ..	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Armentières.....	Dames de St-Maur...	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Avelin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Bondues.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Camphin.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Capelle.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai.	Comines.....	Augustines.....	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennevelin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Esnetières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Fives.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Idem.....	Idem.
Argentan.	Fournes.....	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Frelinghien.....	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
St-Laurent	Halluin.....	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse..	Idem.

COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Hellemmes	Dames franciscaines.	Instr. des jeunes filles
Hem	Dames de la Ste-Union	Idem.
Herlies	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
La Bassée (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
La Madeleine	Sœurs de St-André	Instr. des jeunes filles
Lambersart	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Lannoy	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Leers	Idem	Idem.
Lesquin	Dames Franciscaines	Idem.
Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Lompret	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Loos	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Loos	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins
Loos	Filles de la Charité	Soin des malades.
Marcq-en-Barœul	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Marcq-en-Bar. (collége)	Filles de l'Enf-Jésus.	Soin des jeunes enfans
Marquillies	S. de N.-D. de la Tr.	Soin des vieillards.
Mons-en-Barœul	Filles de l'Enf.-Jésus	Inst. des jeunes filles.
Mons-en-Pévèle	Dames de la Ste-Union	Idem.
Moulins-Lille	Dames Franciscaines.	Idem.
Neuville-en-Férain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Pont-à-Marcq	Idem	Idem.
Prémesques	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Quesnoy-sur-Deûle	Filles de la Charité	Idem.
Roncq	Sœurs de la Providence	Idem.
Roubaix (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Roubaix (Hôpital)	Idem	Soin des malades.
Roubaix	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
Roubaix	Filles de la Sagesse	Salles d'asile.
Sailly	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Sainghin-en-Mélantois	Dames de la Ste-Union	Idem.
Santes	Filles de la Sagesse.	Salles d'asile.
Seclin (hospice)	Augustines	Soin des malades.
Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles
Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Tourmignies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Tourcoing	Filles de la Charité	Secours à domicile
Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Tourcoing (Collége)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Infirmerie.
Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Tourcoing (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Verlinghem	Idem	Instr. des jeunes filles.
Wambrechies	Idem	Soin des vieillards.
Wambrechies	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Wazemmes	Sœurs de la Providence	Idem.
Wazemmes	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Dunkerque (Hospice)	Idem	Soin des vieill. et enf.
Dunkerque (m.on de ch.)	Idem	Secours à domicile.
Dunkerque	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Dunkerque	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Bergues (hospice)	Filles de la Charité	Soin des vieillards, etc.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution
Lille. . . .	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instructi jeunes filles.
Douai. . .	Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes
Douai. . .	Lederzeele.....	Idem	Idem.
Douai. . .	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai. . .	Looberghe.....	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Hospice et asile.
Douai. . .	Hazebrouck.....	Filles de la Charité .	Instr. des jeunes
Paris. . . .	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paul	Soin des vieillar
Lille. . . .	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris. . . .	Bailleul.....	Dames de St.-Maur..	Inst. des jeune
Douai. . .	Caëstre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille. . . .	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Doulieu.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris. . . .	Estaires.....	Filles de la Charité...	Soin des orpheli
Douai. . .	Estaires.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes
Douai. . .	Hondeghem.....	Idem.....	Idem.
Douai. . .	Hontkerque.....	Idem.....	Idem.
Douai. . .	La Gorgue	Idem.....	Idem.
Lille. . . .	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillar
Lille. . . .	Merville.....	Idem.....	Instr. des jeunes
Douai. . .	Nieppe.....	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai. . .	Renescure.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Morbecque	Filles de l'Enfant-J..	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois)..	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeune
Lille. . . .	Steenbecque.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille. . . .	Steenvoorde.....	Idem.....	Idem.
Lille. . . .	Steenwerck.....	Idem.....	Soin des vieillar
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeune
Lille. . . .	Vieux-Berquin.....	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillar
Avesnes..	Valenciennes....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeune
Paris. . . .	Valenciennes.....	Filles de la Charité...	Secours à domi instr. des jeune
St-Laurent	Valenciennes.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille. . . .	Abscon.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes
Avesnes..	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris. . . .	Anzin.....	Filles de la Charité ..	Soin des malade
Douai. . .	Aubry.....	Dames de la Ste-Union	Inst. des jeunes
Douai. . .	Avesnes-le-Sec.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Bellaing.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. . .	Bouchain....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Brillon.....	Idem.....	Idem.
Douai. . .	Bruay.....	Idem....	Idem.
Lille. . . .	Bruille-Saint-Amand .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille. . . .	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Denain.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris . . .	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malade
Douai. . .	Douchy.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeune
Lille. . . .	Fresnes.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Douai. . .	Hérin.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. . .	Lecelles..	Idem.....	Idem.
Douai. . .	Mastaing.	Idem.....	Idem
Portieux.	Mortagne.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Onnaing.....	Filles de l'Enfant-J...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Quaroube.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Raismes.....	Idem.	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Saultain.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Thiant.....	Idem.	Idem.
Douai...	Thivencelles.....	Idem.	Idem.
Portieux.	Trith-St.-Léger.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Anor.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Bavai.....	Idem.....	Idem.
Douai..	Baudegnies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Bousies.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Cousolre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Eppe-Sauvage.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Forest.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Frasnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Gommegnies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai..	Hargnies.....	Idem.....	Idem.
Avesnes.	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.....	Idem.....	Soin des vieill. et orph.
Lille....	Maresches.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge.....	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes.	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Trélon.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Wargnies-le-Petit.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de 4,309 dans le département. Il existe une église consistoriale à Lille et cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Frossard, N..; à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Lebrat, à Walincourt; Bretegnies, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier président, M. de Moulon, (O. ✲).

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François (O. ✲).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Félicissime, ✲; Danel, Paul, ✲; Liévin, Joseph, ✲; Bigant, François-Constant, ✲; de Meyer, Benoit-Louis-Désiré, ✲.

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✲; Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✲; De Warenghien, Charles-Florimond, ✲; Benoist, François-Joseph; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✲; Cahier, Auguste-Louis-Jean, ✲; Souquet, François; Lenglet, Lucien-Thrasybule; Francoville, Ovide-Aimable-Romain, ✲; Minart, Pierre-Désiré; Lagarde fils, Constant Louis; Binet, Camille; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; Devinck, Paul; Lebihan, Charles-Marie-Casimir; Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph; Marilhat, Georges-Antoine, ✲; De Guerne, Romain; Farez, Fénélon-Maximilien-Lycurgue; Daman, Augustin-Victor-Antoine; Courtin, Albert, ✲; Bottin, Jean-François-Michel; Mastrick, André-Germain; Faucher; Dumon, Jean-Baptiste-Augustin.

Conseillers honoraires, MM. Durand-Delecourt, Georges-Louis-Joseph, ✲; Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin, ✲.

PARQUET.

Procureur-général-impérial, M. Meynard de Franc, (O. ✲).

Premier-avocat-général, M. Dupont, Edouard-Ernest; MM. Paul, Charles; Carpentier, Charles, *avocats généraux.*

Substitut pour le service du Parquet, MM. Fiévet, Achille; Connelly, Charles.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Cuvelle, François.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1855.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. De Moulon (O. ✲); *président*, N..., *conseillers*, MM. Dubrulle, ✲, Vanderwallen, ✲, Cahier, ✲, Binet, Cotteau, Courtin, ✲, Mastrick, Dumon.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel, ✲; *conseillers*, MM. Tailliar, ✲, Benoist, Lenglet, Francoville, Minart, Grimbert, Marilhat, ✲, Farez, Daman.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Petit, ✲; *conseillers*, MM. Vanderwallen, ✲, Souquet, Devinck, Dumon.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bigant, ✲; *conseillers*, MM. De Warenghien, ✲, Souquet, Lagarde, Devinck, Le Bihan, De Guerne, Bottin, Faucher.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Adrien; Talon, Charles-Emile; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste Salvador; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant.; Imbert de la Phalecque, Eugène; Duhem, Henri-J.-B.; Chombart, Marie-Louis-Jos.; Flamant, Edm Fid.-Em.; Leroy, Jules; Clavon, Jules-Auguste; Delebecque, Marie-Pierre-Alphonse; Merlin, Charles Auguste, Manesse, Charles-Edouard-Félix-Désiré; Lemaire, Edmond-Léon-Ernest; Legrand, Louis-Hubert-Joseph; Demarquette, Désiré-Albert; Delaby, Edouard-Alexandre; Dumon, Alfred J.-B.; Dussaillan, Joseph-Paul-Aimé; Martinet, Auguste-Antoine; Dumont, Auguste-Louis.

Avocats admis au stage. MM. Verleve, Ernest-Auguste; Bonnière Jules-Joseph-Marie; Lefebvre, Jules-Ernest; Cattoir, Victor-Gaspard Jules-Joseph; Lemaire, Emile-François-Dominique; Delaby, Edmond-Auguste; Rossignol, Gustave-Placide; Guille, Jules-Poly

carpe ; Depoutre, Jules-Aimé ; Maurice, Louis-Jules-Léon ; Trinquet, Camille-J.-J. ; Blanckaert, Léon-Louis-Bertin ; Rémoleux, dit Dartois, Louis-Constant ; Quenson, Cyrille-Auguste-Florent ; Dubois, Jules-Ferdinand.

Avoués près la cour, MM. Debeaumont, Romain-Joseph ; Estabel, Aimé-Marie-Jean ; Huret, Florimond-Vincent-Joseph ; Rolland, Benoit-François-Alfred ; Lavoix, fils, Rodolphe-Ch.-Fel. ; Legrand, Charles-Joseph ; Delevallé, Jean-Baptiste-Joseph ; Vilette, Alph., Adolphe-Alexandre ; Bonnaire, Hubert-Pierre ; Bourdon ; Poncelet, Louis-Achille-Florebert.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé ; Biancourt fils, François-Alexis-Joseph ; Montagne ; Vaillant, Louis-Joseph ; Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles ; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis, à onze heures du matin, et les criées, les samedis, à midi.

Président, M. Bouly de Lesdain.

Juges, MM. Verley, juge d'instruction ; de Coussemaker, ✻ ; Delye.

Juges suppléants, MM. Delattre, ✻, Hovelt, Edouard ; de Guémy.

Procureur impérial, M. Gardin.

Substitut, M. Honoré.

Greffier, M. Dejeaghère ; *Commis-Greffier*, M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. de Lesdain, fils, bâtonnier ; Lemaire ; Cousin ; Willems ; Lefebvre ; Bogaert ; Schadet ; Gaspard ; Lemaire ; Kien.

Avocats stagiaires, MM. Lieven ; Lebleu ; Lesur ; Vanbrabant ; Pelletrau.

Avoués, MM. Carpentier ; Robyn ; Hovelt, Ernest ; Marlière ; Adam ; Monteuuis ; Duchateau.

Huissiers, MM. Vollaeys, Barbier, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque ; Isoré, Ryngaert, Sterkman, à Bergues ; Baron, Dewinter-Vanderluys, à Bourbourg ; Duchâtel, à Gravelines ; Ryngaert, à Hondschoote ; Marchand, à Rexpoëde ; Casella, à Watten ; Dedryver, à Wormhoudt ; Devaecke, à Bailleul.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six com-

munes outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tresca. *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. De Clebsattel et Beck. *Greffier*, M. Claeys, *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, B. Villette, Caboche, Debaëque, Darras, Choquet.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3.e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Deberdt. *Suppléants*, MM. Goutier et Pluvier. *Greffier*, M. Leceuche. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, à Bergues. *Commissaire-priseur*, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize commune. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et N.... *Greffier*, M. Picquart. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Vanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Daullé. *Greffier*, M. Bellon, *Huissier-audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Verley. *Greffier*, M. Haemers. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote ; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hems, à Herzeele ; Villette, à Bollezeele. *Greffier*, M. Caboste. *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt ; Villette, à Bollezeele ; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✲.
Juges, MM. Leclercq, juge d'instruction ; Quenson, Gobert.
Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen.
Procureur impérial, M. Preux.
Substitut, M. Lespagnol.
Greffier, M. Caboche. *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Smagghe, Kien, Alfred ; Deblock, Vernimmen.

Avoués, MM. Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Fernagut, Degrendel, Frison, Deberdt, Paresys, à Hazebrouck ; Plancke, Herry, à Bailleul ; Lynde, Hamelin, à Cassel ; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde ; Bodchon, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand.

Huissiers-audienciers, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléants*,

MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. *Greffier,* M. Cauwel. *Huissier-audiencier,* M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure ; Decool, à Wallon-Cappel ; Lamps, à Caestre ; Thoor, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Dathis. *Suppléants,* MM. Declercq et Stoppelgats. *Greffier,* M. Dupuydt. *Huissier-audiencier,* M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix,* M. Vandeper. *Suppléants,* MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier,* M. Loviny. *Huissier-audiencier,* M. Plancke.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lotthé fils, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaud-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix,* M. Massiet. *Suppléants,* MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier,* M. Aernouts. *Huissier-audiencier,* N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Baert et Delahaëre, à Cassel ; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix,* M. Henri Arnould, à Merville. *Suppléants,* MM. Du-

quesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Bodchon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Lahousse, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Beck, et N... *Greffier*, M. Legrand, *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Heem, à Steenvoorde, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après-midi; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne, ✲.
Vice-président, M. Lallier.
Juges, MM. Boutry, ✲, Bourdon, Loy, Desmoutiers.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, Artaud, ✲.
Juges suppléants, MM. Desrousseaux, ✲, Brielman, Tellier, Gentil.
Procureur impérial, M. E. Prestat, ✲.
Substituts, MM. Bottiau, Le Roy.
Secrétaire du parquet, M. Dierckens.
Greffier, M. Cresson. *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Landas, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✲, Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnois, Compagnon, Delefosse.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnou, Desmottes, Grillet.

Avoués, MM. Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Hurtrel, Leblanc, Coquelle.

Huissiers, MM. Mas, Agache, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, Doutreligne jeune, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fru-

chart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Heaulme, à Pont-à-Marcq: Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing, Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-Paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Dusart fils. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas, N.... *Greffier*, N.... *Huissier-audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, M. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Derousseaux, ✻, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix,* M. Lesage. *Suppléants,* MM. Butin et Dansette, ✻. *Greffier,* M. Liénard. *Huissier-audiencier,* M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières ; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix,* M. Revel. *Suppléants,* MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier,* M. Damide. *Huissier-audiencier,* M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Bommart, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix,* M. Tierce. *Suppléants,* MM. Duverdyn et Menche, *Greffier,* M. Fleurquin, *Huissier-audiencier,* M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin ; Josson, à Lomme ; Brice, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix,* M. De Lagorce. *Suppléants,* MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier,* M. N.... *Huissier-audiencier,* M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix,* M. Bazin, à Lannoy, *Suppléants,* MM. Parent et Pille. *Greffier,* M. Truffaut. *Huissier-audiencier,* M. Leziés.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy, [illegible] à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARQ. — Il est composé de quinze com[illegible]

nes. *Juge-de-paix*, M. Tréca. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, M. Josson, à Pont-à-Marcq ; N..., à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. Dhalluin, à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Bocquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Destombes. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebrouck, Delefosse ; Bernard, à Tourcoing ; Cochez, à Linselles ; Labbe, à Roubaix ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲.
Juges, MM. Tournier, juge d'instruction ; Quecq, Asselin.
Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
Procureur impérial, M. Dhoudain.
Substitut, M. Jorel.
Greffier, M. Dourlez. *Commis greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier ; Pley, ✲ ; Leroy, Jean-Louis ; Vitrant ; D'Esclaibes, Ed. ; de Sars ; Dutemple ; Cirier ; Flayelle, Aug. ; Lefranc ; Bruneau ; Ouvrard ; Depreux.

Avoués, MM. Buzin, Bouchez, Farez, Eug ; Hourie, Lancelle, Waxin, Rondeau, Glinel.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malésieux, Bertin, Décupère, à Cambrai ; Piérin, à Carnières ; Fontaine, Picart fils, au Câteau ; Marchandise, Pruvost, à Clary ; Gonthier à Marcoing ; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre

une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. De la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud, Jules-Pierre-Joseph. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Decupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Foulon, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, Savary, Wacquez, Basquin, Mallet, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Rohart, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N...

3.e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Vaillant. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes lez-Aubert ; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Toilliez et Fiévet. *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henry Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants*, MM. Bauchart et Fignier. *Greffier*, M. Galiègue. *Huissier audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Rohart, à Clary ; Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*; M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Dron. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières; Dupuich, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce.

Juges, MM. Lucas et Bourgois. *Juge d'instruction*, M. Parenty.

Juges suppléants, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Parenty.

Procureur impérial, M. de Beaumont.

Substitut, M. Le Bihan.

Greffier, M. Carniaux. *Commis-greffiers*, MM. Lemire, Hamont, Cardon. *Expéditionnaires*, MM. Lemire fils, Gouzeaux.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Delaville, Mary, Auguste Lebeau, Léon Vendois, Pillion, Guillemin.

Avoués, MM. Jules Hannoye, Pécart, Paul, Jules Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.

Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Adam, à Avesnes; Friard, à Berlaimont; Ringuet, Martin, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Lenclût, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier, à Trélon; Guilain et Pagniez, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX

1.er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléant*,

MM. Lavice et Arnould (Jules). *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Ducarne, Cauquelain, Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes; Desmoulins, à Dourlers; Antoine, à Etrœungt; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapez. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Coulmon, Gravis.

4.e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Béthune. *Suppléants*, MM. Ancelet et Bonnaire. *Greffier*, M. Madoulé-Lavice. *Huissier-audiencier*, MM. Ringuet et Martin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures

Notaires du canton, MM. Derucz, Stiévez, Dubois, à Landrecies; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Vaniekant et N... *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M Loiseau. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis; à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Gossart, Lefranc et Gambart, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de trente-une communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Wallerand, Froissart, Ouverlaux, Bottiau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lebeau. *Suppléants*, MM. Rouez et N... *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Godfrin, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Rogier. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers - audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Divry, à Fourmies; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy; Danniaux, *juge d'instruction*.
Juges-suppléants, MM. Honoré, Maurice, ✲, N...
Procureur impérial, M. Drouart.
Substitut, M. Doé de Maindreville.
Greffier, M. Dubron. *Commis-Greffiers*, MM. Wantiez et Vallez.
Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.
Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Lefebvre, Desplanque, Barbedienne.
Huissiers, MM. Biancourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye, Campion, Carnin, Montagne, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Quarez, Leclercq, à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry, Al.-Auguste. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Capon. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Denis, Victor, et Leroy, Jules. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et Leclercq

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovinet. *Huissier-audiencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, de Baillencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon.
Commissaires-priseurs, MM. Milot, Cottignies, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.
Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.
Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Thellier. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Thery et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Depret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer, ✲.
Juges, MM. Maniez, juge d'instruction ; Boulanger, Dupont.
Juge suppléant, M. Tabary.
Procureur impérial, M. de Warenghien, ✲.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, M. Malicorne. *Commis-greffier*, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Regnard, bâtonnier; Dubus, Dubois, Deruesne, Girard, Thellier, Saint-Ouen, Mangeart, Foucart, Didiez, Collet, Dupont fils.

Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Alais, Libert, Podevin.

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Berquer, Cochinart, Bouilliez, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiaux, Bourse, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Taquet, Marchand, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblou et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Tamboise et N... *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, Bultot, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Dayez, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindre, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure, Oscar et Dupont. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N. .

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waternau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bailliart, ✲. *Suppléants*, MM. Hédon et Lavoix. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dixheures

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne ; Herbert, Baligand, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Tournoy, Mariage, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier. *Commis-greffier*, M. Duhem-

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Toute personne qui réclame l'assistance judiciaire adresse sa demande sur papier libre au procureur impérial du tribunal de son domicile.

L'admission à l'assistance judiciaire a pour objet de dispenser provisoirement l'assisté du paiement des sommes dues au Trésor pour droit de timbre, d'enregistrement et de greffe, ainsi que de toute consignation d'amende.

L'assisté est aussi dispensé provisoirement du paiement des somme

dues aux greffiers, officiers ministériels et avocats, pour droits, émoluments et honoraires.

Les actes de la procédure faits à la requête de l'assisté sont visés pour timbre et enregistrés en débet.

Les actes et titres produits par l'assisté pour justifier de ses droits et qualités sont pareillement visés pour timbre et enregistrés en débet.

Les notaires, greffiers et tous autres dépositaires publics ne sont tenus à la délivrance gratuite des actes et expéditions réclamés par l'assisté que sur une ordonnance du juge-de-paix ou du président.

En cas de condamnation aux dépens prononcée contre l'adversaire de l'assisté, la taxe comprend tous les droits, frais de toute nature, honoraires et émoluments auxquels l'assisté aurait été tenu s'il n'y avait pas eu assistance judiciaire. L'exécutoire est délivré au nom de l'administration de l'enregistrement et des domaines qui poursuit le recouvrement.

En cas de condamnation aux dépens prononcée contre l'assisté, il est procédé dans les mêmes formes au recouvrement des sommes dues au Trésor, pour timbre et enregistrement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Liegeart, vérificateur de l'enregistrement; Leroy, Émile, ancien avocat; Preux (O. ✻), premier président honoraire à la Cour impériale; Leroy de Béthune, ancien avocat; Fellieux, avocat; Honoré, idem; Huret, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement; Delattre, ✻, membre du Conseil général; Beck, ancien notaire; De Lesdain, bâtonnier de l'ordre des avocats; Horelt, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Lemaire, vérificateur de l'enregistrement; Kien, Adolphe, membre du Conseil municipal; Vandewalle, Charles, ancien magistrat; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président;* Cleenewerck, conseiller de préfecture; Sollier, vérificateur de l'enregistrement; Gennevoise, avocat; Samin, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, Henri, avocat; Leroy, Auguste, notaire; Dutemple, avocat; Buzin, avoué; Honoré, vérificateur de l'enregistrement.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Gentil, vérificateur de l'enregistrement; Gossart, ✻, ancien maire; Paul, ancien avoué; Hannoye, Prosper, avocat; Fauquet, notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Bralez, receveur des domaines; Lefebvre, Emile, ancien maire; Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Delsart, avoué.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Feron, Hector, ✲.

Juges, MM. Petyt, Auguste; Zozime Choquet; Morel-Agie, Jean-Benjamin; Philippe, Constant.

Juges-suppléants, MM. Durin, Henri-Pierre; Govare; Cocquelin, Constant; Collet, Jean-Joseph.

Greffier, M. Caboche; *commis-greffier*, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Ch. Verley, ✲.

Juges, MM. Decroix, Jules; Scrive-Bigo, ✲; Masse-Lefebvre, ✲; Decoster-Agache.

Juges suppléants, MM. Delesalle, Emile; Crespel-Tilloy; Mas, Victor; Wallaert-Mille, ✲.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse; *commis-greffier*, N...

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Duchange aîné; Crepin, Alexis; Levêque, Pierre; Cornaille-Leroy.

Juges suppléants, MM. Déhollain; Crassiez, Norbert; Boone Jules; Lourdel-Piot.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Emile Lefebvre.

Juges, MM. Manesse, Alfred; Durieux, Emile; Delame-Leliè Dupont, Louis.

Juges suppléants, MM. Hamoir, Edouard; Gellé, Ch.; Dutem

Greffier, M. F. Dècle.

CONSEILS DES PRUDHOMMES.

Une loi du 1.er juin 1853 a ordonné qu'il serait procédé au re vellement intégral des conseils de prud'hommes. Voici les princip dispositions de cette loi.

Art. 1.er Les conseils de prud'hommes sont établis par décret, rendu dans la forme des règlements d'administration publique, après avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures.

Art. 2. Les membres des conseils de prud'hommes sont élus par des patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers, appartenant aux industries dénommées dans les décrets d'institution, suivant les conditions déterminées par les articles ci-après.

Art. 3. Les présidents et les vice-présidents des conseils de prud'hommes sont nommés par l'Empereur. Ils peuvent être pris en dehors des éligibles. Leurs fonctions durent trois années. Ils peuvent être nommés de nouveau.

Les secrétaires des mêmes conseils sont nommés et révoqués par le Préfet, sur la proposition du président.

Art. 4. Sont électeurs :

1.° Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, et patentés depuis cinq années au moins, et depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

2.° Les chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

Art. 5. Sont éligibles, les électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Art. 6. Ne peuvent être éligibles ni électeurs, les étrangers, ni aucun des individus désignés dans l'article 15 de la loi du 2 février 1852.

Art. 9. Les patrons, réunis en assemblée particulière, nomment directement les prud'hommes patrons.

Les contre-maîtres, chefs d'atelier et les ouvriers, également réunis en assemblée particulière, nomment les prud'hommes ouvriers en nombre égal à celui des patrons.

Au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages est nécessaire, la majorité relative suffit au second tour.

Art. 10. Les conseils de prud'hommes sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le sort désigne ceux des prud'hommes qui sont remplacés la première fois.

Les prud'hommes sont rééligibles.

Lorsque, par un motif quelconque, il y a lieu de procéder au remplacement d'un ou plusieurs membres d'un conseil de prud'hommes, le Préfet convoque les électeurs.

Tout membre élu en remplacement d'un autre, ne demeure en fonctions que pendant la durée du mandat confié à son prédécesseur.

Art. 16. Les conseils de prud'hommes peuvent être dissous par un décret de l'Empereur, sur la proposition du Ministre compétent.

Il a été procédé, en décembre 1853, au renouvellement intégral des conseils de prud'hommes, qui sont au nombre de huit dans le département. En voici la désignation :

LILLE.

Président, M. Machu, père ; *vice-président*, M. Boutry-Flamen. — *Patrons*, MM. Descat-Leleux ; Jude ; Ovigneur ; Vandenberghe ; Vernier ; N... — *Ouvriers*, MM. Becquart ; Boulen ; Brunin ; Debenne ; Fiévet ; Millescamps.

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne ; *vice-président*, M. Vernier-Delaoutre. — *Patrons*, MM. Grimonprez, Eugène ; Montagne, Auguste ; Louis Lefebvre ; Screpel-Roussel ; Gaydet-Boët ; N... — *Ouvriers*, MM. Bonte ; Martin ; Clarisse ; Barrot ; Lecomte, Cyrille ; Selosse, Henri.

TOURCOING.

Président, M. Roussel-Défontaine ; *vice-président*, M. Bernard-Cuvillier. — *Patrons*, MM. Dassonville, Louis ; Leserre, Alfred ; Duvillier-Delattre ; Darras-Lemaire ; Delmasure, Auguste ; Destombes-Leroy ; Duhamel, Louis, fils ; N... — *Ouvriers*, MM. Delahaye ; Jouvenel ; Peuillot, Corman ; Dervaux ; Ravelinghien ; Vinchent ; Catteau.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Thetten, Léon ; *vice-président*, M. Reynaert, A. — *Patrons*, MM. Bayart, Charles ; Pouchain-Damas ; Vanlaton, Henri ; Théry, Lucien ; N... ; N... — *Ouvriers*, MM. Lamerand ; Delobeau ; Louis ; Ribeire ; Dhome ; Coustenoble.

VALENCIENNES.

Président, M. Ed. Lewille ; *vice-président*, M. Aug. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte ; Flamant, Michel ; Meurs, François ; Costé ; Feneuille ; Val ; Buisine, Prosper. — *Ouvriers*, MM. Raux ; Serrez ; Duwez ; Prignet, Firmin ; Lennes ; Tatinclaux ; Pinet.

DOUAI.

Président, M. Dubrulle-Plet ; *vice-président*, M. Deloffre, Floris. — *Patrons*, MM. Moreau, François ; Detrain ; Hayez, Charles ; Dubourg, Jules ; Carton, Emile ; Mallié, Théophile. — *Ouvriers*, MM. Boulanger ; Barré ; Morel ; Lecas-Chrétien ; Dhainaut, Charles ; Barré, Désiré.

CAMBRAI.

Président, M. Doudan-Canonne ; *vice-président*, M. Hattu, Adolphe. — *Patrons*, MM. Pierson, Jean-Baptiste ; Basman ; Bertrand ; Delcourt, Charles ; N... — *Ouvriers*, MM. Querson ; Caffiau ; Choquenet ; Déjardin ; Beaudumont.

LE CATEAU.

Président, M. Delannoy, Ed. ; *vice-président*, M. Dutrieux, Louis-Joseph. — *Patrons*, MM. Bricourt-Picard ; Deloffre ; Décaudin ; Berlencourt, Benoît ; Feret, Ferdinand ; N... — *Ouvriers*, MM. Robert-Ledieu ; Ognier, Félix ; Veleine ; Barbet ; Bourgenot ; Crépin.

ORGANISATION MILITAIRE.

3.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1851, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Grand (C. ✲, G.-O. ✲ b.), *général commandant la division.*
M. Marquerie, capitaine, *aide-de-camp.*
M. Pissis, ✲, colonel, *chef de l'état-major* de la 3.e division.
MM. De Boncourt, ✲, chef d'escadron,
D'Avout, ✲, idem.
Péchin, capitaine d'état-major.
De Milly, idem.
} *attachés à l'état-major.*
Gouttière, ✲, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première Subdivision.

M. le comte D'Anthouard-Graincourt (C. ✲), général de brigade, *commandant le département du Nord.*
N..., capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

M. Desmarets, ✲, colonel, *commandant de place.*
MM. Lachalmelle, ✲,
Degola, ✲,
Tayrac, ✲,
} capitaines, *adjudants de place.*
Picard,
Nouguiez,
Lauer,
} lieutenants, *adjudants de place.*

CITADELLE DE LILLE.

M. O'Héron (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*
M. Lepage, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

M. De Lisleferme (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
MM. Curutchet, capitaine,
Wahart, ✲, capitaine,
Cailleux, ✲, lieutenant,
} *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS. M. Léon (C. ✲), colonel, *commandant de place;* MM. Berteloite, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Roussillon, ✲, lieutenant, *idem.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE. M. Maroniez, (C. ✲), colonel, *commandant de place;* MM. Macon, ✲, capitaine, *adjudant de place;* Leroy, lieutenant, *idem;* De Glaubitz, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Morcrette, (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place;* MM. Nadaliac, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, lieutenant, *idem.*

PLACE DE MAUBEUGE. M. Boulabert (O. ✲), lieut.-colonel, *commandant de place;* MM. Dauriac, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ. M. Ponsart (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place;* M. Raspi, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY. M. Chevassut (O. ✲), major, *comm. de place.*

PLACE D'AVESNES. M. Guien, (O. ✲), chef d'escadrons, *idem.*

PLACE DE LANDRECIES. M. de Montolieu, ✲, chef d'escadrons, *idem.*

PLACE DE BOUCHAIN. M. Hanne (O. ✲), chef d'escadrons, *idem.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS. M. Derombies (O. ✲), chef de bataillon, *idem.*

PLACE DE GRAVELINES. M. Ledée, ✲, chef de bataillon, *idem.*

ARTILLERIE.

M. Migont (O. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie dans la* 3.e *division militaire;* M. Jullien, capitaine de 2.e classe, aide-de-camp.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Demasur, ✲, lieut.-colonel, *directeur de l'école;* MM. Mercklein, ✲, *professeur de sciences appliquées;* Malet, ✲, *professeur de dessin et de fortifications;* Gagnard, ✲, *garde d'artillerie* de 1.re classe; Baron, ✲, *idem* de 2.e classe. Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI. M. Martin, ✲, chef d'escadron, *directeur;* MM. Ponsard, capitaine de 1.re classe, *sous-directeur;* Rabot, capitaine de 2.e classe, *adjoint;* Le Barbier de Blignières, *idem;* Himmelspach, *garde d'artillerie* de 1re classe; Renard, ✲, *idem* de 2e classe; Delpy, *contrôleur de la fonderie;* Cartier, *contrôleur adjoint;* Desforges, *ouvrier d'État.*

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Desmazières, ✲, colonel, *directeur,* à Douai; MM. Boué, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur,* à Douai; Crémon, ✲, lieut.-colonel, *commandant l'artillerie,* à Lille; Lavaytte, ✲, chef d'escadron, *idem,* à Valenciennes; Carpentier, ✲, capitaine de 1.re classe, *chargé des constructions de l'arsenal,* à Douai; Nathan, *idem,* à Lille; Renard, idem, *commandant l'artillerie,* à Cambrai; Boitel, capitaine en 2.e, *adjoint*

à la direction, à Douai; Cary, *idem*; Hourlet, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Valenciennes; Doucet, ✲, *idem*, à Douai; Darde, ✲, *idem*, à Lille; Cluhr, idem, *commandant l'artillerie*, à Condé; Margot, ✲, *idem*, à Maubeuge; Flick, *idem*, au Quesnoy.

GÉNIE.

4.e DIRECTION. — LILLE.

M. De Monfort, ✲, colonel, *directeur des fortifications;* M. Boulenger, *garde*, au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Schœlcher, ✲, lieut.-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Tézénas, ✲, capitaine de 1.re classe; Fontaine, capitaine de 2.e classe; Delahaye, ✲, Rogé, Dambrin, Oyez, Abraham, *gardes.*

PLACE DE DOUAI. M. Antoine, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* M. Géraud, Ancest, ✲, Guibert, *gardes.*

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. M. Corbin, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Lefebvre, ✲, capitaine de 2.e classe; Boisson, ✲, Chauvey, Jubin, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, ✲, *garde*, à Bouchain.

PLACE DE CONDÉ. M. Melin, ✲, capitaine de 1.re classe, *ingénieur en chef;* MM. Kromer, Mériaux, *gardes.*

PLACES DE DUNKERQUE ET DE BERGUES. M. Lebleu, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Follie, capitaine de 2.e classe; Dupont, Portes, Givardot, ✲, *gardes*, à Dunkerque; Requière, *garde*, à Bergues.

PLACE DE GRAVELINES. M. Guyard, capitaine de 1.re classe, *ingénieur en chef;* M. Chassang, *garde.*

PLACE DE CAMBRAI. M. Mante, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Sobre, Minvielle, Richard, *gardes.*

PLACES DE MAUBEUGE ET D'AVESNES. M. Saint-Quentin, capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Nadeau, Annedouche, *gardes*, à Maubeuge; Hennecart, Gaigne, *gardes*, à Avesnes.

PLACES DE LANDRECIES ET DU QUESNOY. M. Charle, ✲, capitaine de 1.re classe, *ingénieur en chef;* MM. Bourdon, *garde*, à Landrecies, Coiffiez, ✲, *garde*, au Quesnoy.

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE LILLE.

MM. De Beaulaincourt, ✲, chef d'escadrons, *inspecteur;* Violette, ✲, *commissaire des poudres de première classe;* Bonnier, Louis, *maître raffineur.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

N..., *intendant de la* 3.e *division militaire*, à Lille; MM. Lemonnier, ✲, *sous-intendant de* 1.re *classe*, à Lille; De Lorme, *sous-intendant de* 2.e *classe*, à Lille; Picot de Moras, ✲, *sous-intendant de* 2.e *classe*, à Douai; Janet, ✲, *idem*, à Cambrai; Seymour de Constant (O. ✲), *idem*, de 1.re *classe*, à Valenciennes; Cicille (O. ✲), *idem*, à Dunkerque; Guignard, *sous-intendant de* 2.e *classe*, à Maubeuge; Dufay, *officier principal d'administration, chef des bureaux de l'intendance de la* 3.e *division militaire*, à Lille; Deneckre, *adjudant en premier*, à Dunkerque, Mure, *idem*, à Valenciennes; Fisseau, id., *en deuxième*, à Maubeuge; Peltier, *id. en premier*, à Lille; Gravelle, *id.*, à Douai, Camerlynck, *id.*, *en deuxième*, à Cambrai; Vautro, *id.*, à Lille; Trocmé, *id.* à Lille.

PLACE DE LILLE. — Hopital Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM. Murville (O. ✲), *médecin principal de première classe*, à Lille; Delmas, ✲, *médecin major de première classe*, à Lille; Brauwers, *pharmacien major de deuxième classe*, à Lille; Martin, *pharmacien aide-major de deuxième classe*, à Lille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM. Bonard, ✲, *officier principal d'administration, comptable* de première classe, à Lille; Leclercq, ✲, *adjudant d'administration en premier*, à Lille; Clarisse, *aumônier de deuxième classe.*

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

M. Daussy, *officier d'administration, comptable de première classe*, à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Champy, officier d'administration, comptable, *chef du bureau de centralisation*, à Lille; MM. Mats, *adjudant en deuxième*, attaché. Laurent, ✲, officier d'administration principal, *comptable du service des vivres*, à Lille; Aubert de Lamogère, adjudant d'administration en premier, *attaché au magasin des vivres.*

SERVICE DU CHAUFFAGE. MM. Lecomte-Dufour, *entrepreneur de la* 3.e *division;* Dupont, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES. MM. Chaumont, *directeur du service pour la* 3.e *division militaire;* Costé, ✲, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES. M. Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital-Militaire.

MM. Villette, *médecin major de* 1.re *classe*, à Dunkerque, Jolierc, *médecin aide-major de* 2.e *classe, idem ;* Granal, *pharmacien de-major de* 1.re *classe, idem.*

Officiers d'administration. MM. Stephen, *officier d'administ., mptable de* 1.re *classe*, à Dunkerque ; Campagnie, *aumônier de* e *classe, idem.*

Service des subsistances. M. Guilloud, *officier d'administration argé du service des vivres et des fourrages.*

Service des lits militaires. M. Ferrus, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital-Militaire.

Officiers de santé. MM. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 2.e *asse*, à Cambrai ; Dufresnes, *médecin aide-major de* 1.re *classe*, em ; Rivière, *pharmacien aide-major de* 2.e *classe*, idem.

Officiers d'administration. MM. Bourdin, *officier comptable de* .re *classe*, à Cambrai ; Thénard, *aumônier de* 4.e *classe*, idem.

Service des vivres pain. M. Rinaldi, *officier d'administration omptable de* 1.re *classe.*

Service des lits militaires. M. Larzillière, *agent comptable.*

Service des convois militaires. M. Beck, *préposé.*

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital-Militaire.

Officiers de santé. MM. Brian, *médecin principal de* 2.e *classe*, à Valenciennes ; Varlet, *médecin major de* 1.re *classe*, idem ; Boyer, *pharmacien aide-major de* 2.e *classe*, idem.

Officiers d'administration. MM. Rambaud, *officier d'administration comptable de* 2.e *classe*, à Valenciennes ; Renaud, *aumônier de* 4.e *classe*, idem.

Service des vivres. M. Poisnel, *officier d'administration comptable de* 1.re *classe.*

Service des lits militaires. Boyer, *agent-comptable.*

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres pain. M. Estassin, *officier d'administration, comptable de* 2.e *classe.*

Service des lits militaires. M. Bonnin, *agent-comptable.*

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital-Militaire.

Officiers de santé. MM. Gramaccini, *médecin major de première classe*, à Maubeuge ; Dupuis, *pharmacien major de deuxième classe*, idem.

Officiers d'administration. MM. Rourceaux, *officier-comptable de première classe*, à Maubeuge ; Martin, *adjudant d'administration en second*, idem ; Fatré, *aumônier de quatrième classe*, idem.

Service des vivres-pain. M. Vincent, *adjudant d'administration en premier, comptable.*

Service des lits militaires. M. De Sambeuf, ✲, *agent-comptable.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur général du département du Nord, M. Guilhem (O. ✲), à Lille.
Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.
Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque ; De Querangal, à Hazebrouck ; Berard, à Cambrai ; Cabaret, à Avesnes ; Guilmot, ✲, à Douai ; Lafaurie, à Valenciennes.
Payeur du trésor impérial, M. Faure, ✲, à Lille.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

constitués conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Herwyn, Jean.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Lebrun, Ca
			1	DUNKERQUE	N... (3)
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Royaux, Aug.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Demarle, L.s

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se t commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.
(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.
(3) Pour les groupes non pourvus de titulaires, voir à la suite du présent tableau l'état des pe restées provisoires.

MUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
SCHOOTE 1 os (les)	Annibert, Martin.	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Trentesaux, Julien.
ERGHE lebroucq ham rrebroucq	Leclercq, Gustave.	7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Ghyvelde Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote	Deroubaix, Eug.
E-SYNTHE ts-Capelle-Capelle lement Capelle rck le Synthe	Hovelt, Hippolyte.			
M eele te hem e	Houzé, Emmanuel.	5	WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	De St-Mars, Henri.
PERE Cappel er	Demasur, Louis.	5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringhem Zeggers-Cappel	Debavay, Alexand.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CE cheure lpeene zeele ouck ezeele	Campagnie.	7	EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	Deberdt, César.
EUL -Jans-Cappel	Leroy, Pierre.	2	ESTAIRES La Gorgue	Vermersch, Aug.
L ichove ifort Marie Cappel ère aers-Cappel eene	Merchier.	5	GODEWAERSVELDE Boeschêpe Eecke St.-Sylvestre-Capp. Terdeghem	Debrock, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK, Borre, Caëstre, Hondeghem, Pradelles, Strazeele	Smagghe, Louis.
5	MÉTEREN, Berthen, Flêtre, Merris, Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.
4	ANNAPPES, Ascq, Flers, Forest	Cuvelier, Pierre.
8	ANNŒULLIN, Allennes-lez-Marais, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Herrin, Provin	Panckoucke, Léon.
3	ARMENTIÈRES, Chapelle-d'Ar. (la), Erquinghem-Lys	Cerf, Jules.
6	BAISIEUX, Anstaing, Chéreng, Gruson, Tressin, Willems	Dhaisne, Jules.
3	MERVILLE, Haverskerque, Neuf-Berquin	Degruson,
4	MORBECQUE, Boeseghem, Steenbecque, Thiennes	Iserby, Lo
2	NIEPPE, Steenwerck	Rouzé-Dufl
4	STEENVOORDE, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele	Riquet., Hi

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

5	BASSÉE (LA), Hantay, Illies, Marquillies, Salomé	Denabrif,
5	COMINES, Deûlémont, Warnêton-Bas, Warnêton Sud, Wervick-Sud	Messéan,
3	CROIX, Wasquehal, Wattrelos	N...
7	CYSOING, Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Pévèle, Péronne, Sainghin-en-Mélantois, Wannehain	Dumesnil,

COMMUNES chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires
res-en-Weppes e nghem-le-Sec ecques il (le) ighem	Ferru, Alphonse.	3	MARCQ-EN-BAROEUL Bondues Mouveaux	Folet, Joseph-Félix
s nmes nes leine (la) -en-Barœul in	Delcour, Charles.	8	MONS-EN-PÉVÈLE Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardot, Pierre.
es rs elles s -en-Weppes s	Delegrange, P.-Jos.	7	PONT-A-MARCQ Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
OURDIN ez-Haubourdin ne edin	Lefebvre, Bernard.	4	QUESNOY-SUR-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Devemy, Théodore
LINES ighem ighien esques	Bonnet, J.-B.	5	RONCQ Bousbecques Halluin Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
DY lers	Lancel, Jules.	1	ROUBAIX	N...
1.re division 2.e division	N...	4	SAINT-ANDRÉ Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
		5	SANTES Beaucamps Emmerin Ligny Wavr[illegible]	Fleurynck, Jean.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
3	Seclin Gondecourt Houplin	Delsart-Beauvais.
7	Templeuve Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin	Delannoy, Charles.
1	Tourcoing	Nepveur, H
5	Wattignies Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	Dubus, Cél
3	Wazemmes Esquermes Moulins-Lille	Bonnet père

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
9	Abancourt Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt	Maréchal, Henri.
6	Anneux Boursies Cantaing Doignies Mœuvres Noyelle-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
6	Avesnes-lez-Aub. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Millet-Tellier.
5	Beauvois Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire	Savary, Jean.
1	Cambrai	Delesalle, A
5	Carnières Cattenières Estourmel Seranvillers Wambaix	François.
5	Cateau (le) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	Louchet, Al
5	Catillon Basuel La Groise Mazinghien Ors	Leblond, Pi
6	Cauroir Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Bonnay, Clo
5	Clary Bertry Busigny Marest Montigny	Derquenne,

›MMUNES ıt chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
ɪZEAUCOURT ıteux ıtouzelle ıñelieu ınecourt .ers-Guislain lers-Plouich	Legrand, Joseph.	8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Midy, Émile.
ɪSSY ıtrecourt ılzoir ıt-Waast tain	Copin, Charles.	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python Romeries Viesly	Gaffet, Benoît.
ɪY audœuvres rtin wars sillies ın-Lévêque ın-St.-Martin	Bonnay, Théodore.	7	TROISVILLES Beaumont Honnechy Inchy Maurois Neuvilly Reumont	Joveneau, Jules.
NY lencourt ıdry ıllery es ıcourt	Maubec, Pierre.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Lempereur, Louis.
ɪNIÈRES vecœur ɪquières dain coing ecourt ıilly	Dumotiez, Théod.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Libert, Emile.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOM des titula
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.	7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jac
7	BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Crapez, Nicolas.	5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Deroubaix
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Wal-Bâti Wattignies	François, Désiré.	5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Passage, C
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.	8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Renau, Fr
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.	6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustiers Wallers Willies	Renon, C
			3	ETRŒUNGT Floyon Larouillies	Delannoy,

MMUNES t chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
MIES n nehies	Lion, Léopold.	6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Alavoine, Hector.
IEGNIES noy x-au-Sart gnies-le-Grand gnies-le-Petit	François, Xavier.	5	SAINS Felleries Ramousies Semeries Rainsars	Salomé, Mélici.
ONGUEVILLE nies -Mesnil nières-sur-Hon	Moland, Auguste.	7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Carton, Célestin.
RECIES ies x aine-au-Bois st x-au-Bois rsart	Descamps, August.	10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	George, Louis.
UESNOY legnies signies netz gnies-Quesnoy le reau	Dupont, Louis.	3	TRÉLON Glageon Ohain	Facon, Eugène.
OILLES il hes ères-en-Thierache	Cantel, Victor.	6	VILLERS-POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Piérart, Alexandre.
BEUGE vent ssois ière-la-Grande tmont vroil	Quivy, Étienne.	7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Rengt	Delpature, Hector.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titula
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
7	ARLEUX Gœulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Foult, Jean.	5	MARCHIENNES-VILLE Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Denabrif, C
8	BUGNICOURT Erchin Villers-au-Tertre Monchecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Perret (✲) Edouard	4	ORCHIES Auchy Coutiches Faumont	Leroy, Loui
7	CUINCY Auby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Locoge, Edmond.	5	PECQUENCOURT Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Guilbert, Ju
1	DOUAI	N...	6	RACHES Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Au
5	LANDAS Aix Beuvry Nomain Saméon	Delannoy, Alexis.	6	SIN Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Deligny.
7	LEWARDE Apiche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Desuède, Castille.	5	SOMAIN Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Chardot, L

MMUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
N 'y ing rages y -Saulve ers	Guillerand, Franç.	5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
HAIN 'chicourt ain uette aing nes-au-Bac chain-sous-Faulx	Minne, Amaury.	6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
é nies t-Aybert ncelles t-Condé	Parent.	5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Rennuit, Carlos.
IN on idain luy mes x hain-sous-Denain	Fievet, Henri.	5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Brasselet, Désiré.
HY nes-le-Sec res Saint-Amand hes ille lles	Fromont.	7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	De Chertemps, Al.
as s oy g haux énaing nain-Maugré	Dumelz, Louis.	7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
		5	SAINT-AMAND Bousignies Brillon Millonfosse [illegible]et-Rosières	Fleury, François.
		1	VALENCIENNES	N...

État des Perceptions restées provisoires.

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Arrondissement de Dunkerque.	
Dunkerque 1re div.	Lemaire, Louis.
Id. 2.e div.	De Montépin, J.
Arrondissement de Lille.	
Croix. Wasquehal.	Vanhoucke, J.
Lille 1.re division	De Coupigny, E.
Lille 2.e division.	Dibos, Vict. ✲
Lille 3.e division.	De Rossollin. ✲
Roubaix. Wattrelos.	Leconte.
Arrondissement de Douai.	
Douai. 1.re division	Cavrois.
Douai. 2.e division	De Gouve.
Arrondissement de Valenciennes.	
Valenciennes 1.re division	Quecq, Au
Valenciennes 2.e division.	Courtin, P

ENREGISTREMENT ET DOMAINE

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit plus de 9 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1.re *classe*, M. Vieillard d'Estrées, ✲, à Lille, rue des Arts, 20.

Premier commis de la direction, M. Combret, de 1.re classe.

Inspecteur de 2.e *classe*, M. Poissonnier, à Lille.

Vérificateurs, MM. Honoré, de 2.e classe, à Cambrai ; Sollier, de 3.e classe, à Lille ; Duponchel, de 2.e classe, à Lille ; Liégeard, de 3.e classe, à Douai ; Lambert, de 1.re classe, à Dunkerque ; Gentil, de 3.e classe, à Avesnes ; Lemaire, de 3.e classe, à Hazebrouck ; Didier, de 3.e classe, à Valenciennes.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Charpin, } à la direc-
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot, } tion.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toutes heures, l'un Grand'Place, N.° 58; l'autre rue de Paris, N.° 104, à Lille; un autre à Dunkerque, un autre à Roubaix, et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans les communes rurales du département.

	BUREAUX.		Receveurs.
Arrondissement de Dunkerque.	Bergues	MM.	Demool.
	Bourbourg		Malot.
	Dunkerque.	Enregistrement	Delamarre.
		Domaines et actes judiciair.	Houillon.
		Hypothèques	Follet.
	Gravelines		David.
	Hondschoote		Favie.
	Wormhoudt		Schiffmann.
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul		Delesalle.
	Cassel		Vaillant.
	Hazebrouck.	Enregistrement	Lalle.
		Domaines et hypothèques	Lefebvre.
	Merville		Barizel.
	Steenvoorde		Desbordes.
Arrondissement de Lille.	Armentières		Faucheux.
	Cysoing		Roussel.
	Haubourdin		Dary-Lamerye.
	La Bassée		Morel.
	Lannoy		Rossert.
	Lille.	Enregistrement	Duhamel.
		Successions et timbre	Devienne.
		Domaines, actes judiciaires et tim.	Jobert.
		Hypothèques	Colin.
	Pont-à-Marcq		Bonneau.
	Quesnoy-sur-Deûle		Lemoine.
	Roubaix		Sy.
	Seclin		Destenave.
	Tourcoing (pour les deux cantons)		Destelle.
Arrondissement de Cambrai.	Cambrai.	Enregistrement	Audran.
		Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
		Hypothèques	Belland.
	Carnières		Picart.
	Clary		De Jacquet de Bray.
	Le Câteau		A. Deschamps.
	Marcoing		Pavard.
	Solesmes		Jacquot.

Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes.	Enregistrement. ..... MM.	Bourse.
		Hypothèques et domaines	Samin.
	Bavai		Menot.
	Berlaimont		Carton.
	Landrecies.		Ballard.
	Le Quesnoy		Bercq.
	Maubeuge		Pouillaude Carnière
	Solre-le-Château		Declemy.
	Trélon		Bonnière.
Arrondissement de Douai.	Arleux.		Chauvin Orières.
	Douai.	Enregistrement	Sauger.
		Domaines et actes judiciaires ...	Wavrin.
		Hypothèques	Leconte.
	Marchiennes		Bacaud.
	Orchies		Lahoussois
Arrondissement de Valenciennes.	Bouchain		Martinot.
	Condé		Cornet.
	Saint-Amand (pour les deux cantons).....		Calonne.
	Valenciennes.	Enregistrement	Piérart.
		Domaines et actes judiciair	Bralez.
		Hypothèques	Drioton.

Surnuméraires. MM. De Lagorce, à Avesnes ; Pourrat, à C brai ; Leconte et Tournier, à Douai ; Deladrière, à Dunkerq Courden, à Hazebrouck ; Faucompré, Lefebvre, Hameau, à Li Bernard, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des tr directions de première classe ; elle se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✲, rue du Pont-Neuf, à Lille.
Inspecteurs, MM. Lambson des Pittières et Bussières, à Lill
Premier commis de direction, M. Guyot, à Lille.
Contrôleur principal, M. Cretin, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. Pannerot, à Roubaix ; Regnaul Valenciennes ; Petyst de Morcourt, à Dunkerque ; Lefebure Wazemmes ; Vion, à Douai.
Contrôleurs de première classe, MM. Bigot, à Maubeuge Monchaux, à Saint-Amand ; Mary, au Quesnoy ; Duchastelet Hazebrouck.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Muset, à Cambrai ; l gnian, à Valenciennes ; Bossé, à Cambrai ; Masse, à Cassel.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Lelièvre et Ott, à Lille; Cornée, à Tourcoing; Menu, à Avesnes; Joly de Sailly, au Câteau.

Surnuméraires, MM. du Beugnon; Camus de la Brunetière; Ernest Renard.

CADASTRE.

M. Heurley, *géomètre en chef*, à Wazemmes.

M. Ricard, *géomètre triangulateur*.

MM. Vigreux; Durand; Ponsot; Couteaux; Leblanc, Charles; Laborier; Desroches; Leblanc, Pierre, *géomètres de* 1.re *classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, ✻, *directeur*, à Lille.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

Commis de la direction.

Douanes, MM. Vautier, 1.er *commis;* Faucheur, 2.e *commis;* Deborde, Hugon, Verlingue, *commis attachés.* — MM. Derenty, Lelong, Martin, Lainé, Poulaine et Zambeaux, *surnuméraires.*

Contributions indirectes, MM. N...., 1.er *commis;* Brion, 2. *commis;* Deberdt, 3.e *commis.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur.*

Service des Bureaux.

MM. Dutremblay, *receveur principal:* Petit-Clerc, *commis principal de* 1.re *classe;* Lenoir-d'Espinasse, *commis principal de* 2.e *classe;* Devaux, *commis de* 1.re *classe;* Laudé, *id.;* Cardock, *id.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau	MM. Minon,	*receveur;*	Deligny, *visiteur.*
Pont-de-Nieppe,	Henrion,	d.o	Delmidt, *visiteur.*
Houplines,	Noailles,	d.o	
Bizet,	Boucher,	d.o	
Pont-Rouge,	Déborde,	d.o	Michel, *visiteur.*
Deûlémont,	Derudder,	d.o	Vidal, *visiteur.*
Pont-de-Warnêton,	Defontaine,	d.o	
Quesnoy-sur-Deûle,	Ragon,	d.o	
Comines,	Chouffe,	d.o	Baranger, *visiteur.*
Wervick,	Dugard,	d.o	Martin, *visiteur.*
Rue de la Lys,	Verron,	d.o	
Steenwerck,	Bouché,	d.o	
Wez-Macquart,	Milani,	d.o	Berthelemy, *visiteur.*
Pérenchies,	Collin,	d.o	
La Chapelle-Grenier,	Demametz,	d.o	

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. — MM. Vernet, *capitaine à Armentières*; Dubois, *lieutenant* à Houplines; Panier, *id., à Nieppe.*

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES. — MM. Challier, *capitaine*, à Comines; Désoriez, *lieutenant*, à Wervick; Colombier, *id.*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Dardenne, *capitaine*,

e de la Lys ; Dufeutrel, *lieutenant*, à Wez-Macquart ; Lecomte, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, e-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et enchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, *inspecteur-divisionnaire ;* Gréterin, *inspecteur sétaire.*

Service des Bureaux

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — MM. Boucher-Précourt, *receveur-principal ;* Thomas, *sous-inspecteur sédentaire ;* Médinger, *contrôleur.*
Vérificateurs, MM. Hébert, Hinet, Jammes, Smet-Jamar, Lein, Sinsoilliez.
Commis principaux de première classe, MM. Voirhaye, Glenisson, ericy.
Commis principaux de deuxième classe, MM. Tesmoingt, Lanrin.
Commis de première classe, MM. de Sainte-Valière, Quignon, llot, Monnier, Chavériat, Saint-Quentin, Lacauchy, Chellonneix De Bonne.
Garde-magasin, M. N....

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Halluin, MM. Bouchez, *receveur ;* Lefebvre, Lacescuras-Lépine, man, *visiteurs.*
Riscontout, MM. Delaporte, *receveur;* Vial, *visiteur.*
La Marlière, M. Leroy, *receveur.*
Le Touquet, M. Platel, *receveur.*
Tourcoing, MM. Macqueron, *sous-inspecteur ;* Vandeville, *receeur ;* Delaunoy, Vanderpol, Malingre, Saint-Amour, Proromant, François, *visiteurs.*
Roubaix, MM. Parsy, *receveur;* Copin, Krabbe, Cary, Vandaele, narola, *visiteurs.*
Wattrelos, MM. Vandeville, Louis, *receveur;* Lemoigne, Bruneri Rivarossa, *visiteurs.*
Leers, M. Legaigneur, *receveur.*
Toufflers, MM. Morin de la Pillière, *receveur;* Arné, *visiteur.*
Lannoy, M. Nortier, *receveur.*
Baisieux, MM. Luère, *receveur;* Bigault de Casanove, Mulier, uguet, *visiteurs.*
Saint-André, MM. Six, *receveur ;* Duhem, *visiteur.*
Marcq-en-Barœul, MM. de Lamustière, *receveur;* Henricy, *visiteur.*
Mons-en-Barœul, MM. Mundtweiler, *receveur ;* Obron, *visiteur.*
Fives, MM. Leleu, *receveur;* Fecheroulle, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING. — MM. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (ville); Deneuville, *lieutenant*, idem; Lafontaine, *lieutenant* à Tourcoing (station); Corsin, *lieutenant*, à Roncq; Pauchet, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. — MM. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng; Hibon, *lieutenant*, à Baisieux; Gelon, *lieutenant*, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE. — MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Gréterin, *lieutenant*, à Saint-André; Collart, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Bonard, *inspecteur*.

Service des Bureaux:

Principalité d'Orchies. — MM. Maupin, *receveur principal*; Farez, *contrôleur* (détaché à Douai); Guilbert, *vérificateur*; Pierrot, *commis de première classe*; Baupré-Maurichau, Delannoy, *commis de deuxième classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies.

Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur*; Doyelle, *visiteur*.
Cysoing, M. Rogier, *receveur*.
Bourghelles, M. Fresson, *receveur*.
Mouchin, MM. Boehler, *receveur*; Gautier, *visiteur*.
Bouvignies, M. Durand, *receveur*.
Coutiches, M. Petrément, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE TEMPLEUVE. — MM. Navel, *capitaine*, à Templeuve; Degency, *lieutenant*, à Sainghin; Delobel, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Peronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN. — MM. Bruyère, *capitaine*, à Mouchin; Ruant, *lieutenant*, à Cysoing; Landon, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Gisweiller, *capitaine*, à Orchies; Landousie, *lieutenant*, à Capelle; Salmon, *lieutenant*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. N..., à Lille.
Receveur principal, M. Bouton, à Lille.
Commis de la recette principale, MM. Bonnin, 1.er *commis;* Du Bois de Jancigny, 2.e *commis;* Pin, 3.e *commis;* Schcapelynck, *surnuméraire.*
Entreposeur des tabacs, M. de Renty, à Lille.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Pottier, idem.
Contrôleurs, MM. Douet et Bordaz, idem.
Receveur particulier, M. Peteau-Grancourt, idem.
Contrôleur de la garantie, M. Dufey, idem.

Résidence d'Armentières. — *Contrôleur de ville*, M. Besse; *Receveur particulier sédentaire*, M. Reboulleau.

Résidence de Roubaix. — *Contrôleur de ville*, M. Ruyssen; *Receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor.

Résidence de La Bassée. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Hibon-Lafresnoy.

Résidence de Pont-à-Marcq. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Mercadier.

Résidence de Seclin. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Colombier.

Résidence de Tourcoing. — *Contrôleur de ville*, M. Petit-Mangin; *Receveur particulier sédentaire*, M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Barré, à Douai.
Receveur principal entreposeur, M. Spycket, idem.
Commis de la recette principale, MM. Lauchard, 1.er *commis;* Cormon, 2.e *commis;* Larcher, *surnuméraire.*
Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveurs particuliers sédentaires, M. Lenglet, à Raches; M. Joly, à Marchiennes; M. Dru, à Arleux.

Service des Sucres.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Régimbart, à Lille; *Contrôleurs*, MM. Lebargy, à Lille; Rinflet, à Bondues; Coulon, à Bauvin; Lecossois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Rogier, à Douai ; *Contrôleurs*, MM. Aubert, à Douai ; Flamant, à Marchiennes ; Bufquin, à Cantin ; Lecocq, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne; *Receveur particulier buraliste*, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Lanctin ; *Receveur buraliste*, M. Dujardin.

Service des Tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le département du Nord est autorisé, pour 1855, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 975 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 195 hectares, et au total 1170 hectares, répartis par arrondissement comme suit :

Lille.....	900	hectares	en principal,
	180	id.	cinquième d'excédant.
Hazebrouck.	75	id.	en principal,
	15	id.	cinquième d'excédant.

Ces 1170 hectares devront procurer une quantité de 3,200,000 k. de tabac, savoir :

Pour l'arrondissement de Lille.....	3,000,000	3,200,000
— d'Hazebrouck...	200,000	

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Ambert, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Mazurel aîné.
Contrôleur de fabrication, M. Chenou.
Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux. — MM. Perney, *premier commis ;* Lesueur, *deuxième commis ;* Duchesne, *commis de première classe;* Lecharpentier, *commis de première classe ;* Rocaz, *commis de deuxième classe ;* Zambeaux, *commis de quatrième classe;* Thillard, *surnuméraire.*

CULTURE. — *Inspecteur*, M. Anglas, à Lille.

Magasin N.° 1. — *Garde-magasin*, M. Zambeaux, à Lille ; *contrôleur de magasin*, M. Caille ; *commis aux écritures*, M. Koch.

Magasin N.° 2. — *Garde-magasin*, M. L'Ecuyer, à Lille ; *contrôleur de magasin*, M. Heron, à Lille ; *commis aux écritures*, M. Weill.

Magasin de Merville. — *Garde-magasin*, M. Mallard ; *Contrôleur de magasin*, M. Garel.

Service de la culture des tabacs. — *Contrôleurs*, MM. Briez, Appert, à Lille; Boulay, à Merville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, ✲, *directeur.*

Bureaux de la direction.

Douanes. — MM. Wattin, *premier commis;* Bouly de Lesdain, *second id.;* Guillet, *troisième id.;* Caron, *commis attaché;* Cornenont, *id.;* Delume, Herbart et Dalinval, *surnuméraires.*

Contributions indirectes, MM. Deberkem, *premier commis;* Haussucq, *deuxième id.;* Vallin, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Prévost, *inspecteur principal;* Matis, *inspecteur sédentaire.*

Service des Bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Mayan, *receveur principal.*
Cauchois, *sous-inspecteur sédentaire.*
Rivet, *idem.*

Contrôleurs, MM. Collin, Lauwers, Philippe, Mathorez.

Vérificateurs, MM. Crépin, Pétiaux, Honoré, Paris, Boury, Cornemont, Lefèvre, Fayon de Saint-Laurent, Evrard, Chabanel.

Commis principaux, MM. Hovelt, Espicier, Cadet dit Degravier, Morel, Olivier, Simon, Delevaque.

Commis de première classe, MM. Carion, de Coussemacker, Veriez, Lecomte, Gervoson.

Commis de deuxième classe, MM. Bourdon et Teinturier; *surnuméraire*, M. Cicille.

Gardes-magasins, MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, *receveur;* Martin, Theubet, *visiteurs;* L. Carnin, *garde-magasin.*

Zuydcoote, MM. Paravicini, *receveur;* Deman, *visiteur.*

Ghyvelde, M. Honoré, *receveur.*

Bergues, M. Choquet, *receveur.*

Labrouckstraete, M. Martin, *receveur.*

Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur;* Lefebvre, *visiteur.*

Wormhoudt, M. Eloi, *receveur.*

L'Etoile, MM. Aubry, *receveur;* Noverre de Sericourt, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. — MM. Faudacq, *capitaine*, à Dunkerque; Collet, *lieutenant*, à Dunkerque; Danctoville, *idem*, à

Dunkerque; Bimon, *idem*, à Dunkerque; Faucon, *idem*, à Fort-Philippe; Monart, *idem*, à la Tente-Verte; Suvelier, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. — MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote; Delespine d'Andilly, *lieutenant*, à Ghyvelde; Dromaux, *idem*, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Warhem, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues; Romby, *lieutenant*, à Teteghem; Aublin, *id.*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Duverger, *inspecteur*.

Service des Bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. — MM. Faucheur, *receveur principal*; Leclercq, *commis principal de deuxième classe*; Tortel, H., *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque, M. Lamson, *receveur*.
Steenvoorde, MM. Cheffre, *receveur*; Huet, Martin, *visiteurs*.
Boeschêpe, M. Bouvard, *receveur*.
Schaexhen, M. Basset, *receveur*.
L'Hazewinde, M. Villevielle, *receveur*.
Bailleul, MM. Blanc, *receveur*; Doué, Angois, Tortel et Lefebvre, *visiteurs*.
La Cornette, M. Morin, *receveur*.
Outtersteene, M. Laurens, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. — MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde; Sindic, *lieutenant*, à Houtkerque; Venet, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaerswelde.

CAPITAINERIE DE METEREN. — MM. Coquille, *capitaine*, à Meteren; Heine, *lieutenant*, à Berthen; Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Fautrier, *capitaine*, à Hazebrouck; Morin, *lieutenant*, à Strazeele; Choteau, *id.*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Allotte, à Dunkerque.

Sous-inspecteur sédentaire, M. Seugé, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur de tabacs, M. Moulin, à Dunkerque; *commis*, MM. Réant, Robidou, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Guinot, Chasles, à Dunkerque.

Contrôleur de garantie, M. Vallée, à Dunkerque.

Contrôleur des tabacs, M. Méchin, à Dunkerque.

Garde-magasin des tabacs, M. Lapierre, à Dunkerque.

Commis de première classe, MM. Muchery, Boissonnet, Vaurs, Chardoux, Desquincourt, Roissard, Dubois, Benac, Drouet; *de deuxième classe*, MM. Geffroy, Chicoineau, Chorin, Vasseur, Danne, Ernoult; Corne, Le Mesl, Barbey, Brung; *de troisième classe*, M. Soullard, *surnuméraires*, MM. Leroux, Plancke, Leroy.

Résidence de Bergues. — Contrôleur, M. Langin des Hayers; *receveur particulier sédentaire*, M. Vallin; *commis de deuxième classe*, MM. Lagache et Boitel; *de troisième classe*, MM. Saunier et Rooryck; *commis principal, chef de service*, M. Wimille, à Steene; *commis de première classe*, M. Donnio; *de deuxième classe*, M. Groscarrant.

Résidence de Bourbourg. — Receveur particulier sédentaire, M. Jeanson; *commis principal, chef de service*, M. Huguenin; *commis de troisième classe*, M. Poulet.

Résidence de Watten. — Receveur particulier sédentaire, M. Bertier; *commis principal, chef de service*, M. Borde; *commis de troisième classe*, M. Girard.

Recette ambulante de Wormhoudt. — Receveur, M. Mauger; *commis principal de deuxième classe*, M. Vanstrazeele; *receveur buraliste*, M. Bouve.

Recette ambulante d'Hondschoote. — Receveur, M. Dezérable; *commis principal de première classe*, M. Sauviller; *receveur buraliste*, M. Deman.

Recette ambulante de Gravelines. — Receveur, M. Jouveneau; *commis principal de deuxième classe*, M. Le Nevé.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur. M. Schmit Van Dorselaer, à Hazebrouck; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Borel, à Hazebrouck; *commis*, M. Le Boucher-Duvigny, à Hazebrouck; *commis principal de*

1.re *classe*, *chef de service*, M. Chappeau, à Hazebrouck; *commis de* 2.e *classe*, M. Pay; *idem de* 3.e *classe :* MM. Robinne et Allion; *surnuméraires*, MM. Fasseur et Coppens.

Résidence de Bailleul. — Receveur particulier sédentaire, M. Michel; *commis principal de première classe, chef de service*; M. Conseil; *commis de deuxième classe*, M. Brossard d'Alban; *idem de troisième classe*, MM. Barbier et Coudor.

Recette ambulante de Cassel. — Receveur, M. Delangre; *commis principal de deuxième classe*, M. Deroubaix; *receveur buraliste*, M. Ballet.

Recette ambulante de Merville. — Receveur, M. Martinière; *commis principal de deuxième classe*, M. Dupont; *receveur buraliste*, M. Henry.

Recette ambulante de Steenvoorde. — Receveur, M. Bacque; *commis principal de deuxième classe*, M. Hamel; *receveur buraliste*, M. Vanbambecque.

Recette ambulante de Blaringhem. — Receveur, M. Lépine; *commis principal de deuxième classe*, M. Dausse; *receveur buraliste*, M. Bigotte.

Recette ambulante de Noordpeene. — Receveur, M. Deschamps; *commis principal de deuxième classe*, M. Chevresson; *receveur buraliste*, M. Claerbout.

Recette ambulante de Steenwerck. — Receveur, M. Merlin; *commis principal de deuxième classe*, M. Dodo; *receveur buraliste*, M. Rock.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✲, ✲, directeur.

Bureaux de la direction. — Douanes. MM. Masseron, *premier commis;* Vandal, *deuxième idem;* Charligny, *troisième idem.* *Commis attachés*, MM. Ponchau, Dany, Duthillœul; *surnuméraires*, MM. Serval; Lenglet, Edmond; Marie du Mesnil; Lenglet, Emile; Bonnot; Strack.

Contributions indirectes. MM. Courtois, *premier commis;* Génin, *deuxième idem;* Lajoie, *troisième idem;* Martin, *quatrième idem.*

SERVICE DES DOUANES.

SOUS-INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Sous-inspecteur, M. Deseille.

Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur;* Honoré, Laigle, *visiteurs.*

Rumegies, MM. Gobin, *receveur;* Havard, *visiteur.*

Maulde, MM. Bocquillet, *receveur;* Landal, *visiteur.*

Raismes, M. Mathieu, *receveur.*

Hasnon, M. Drapier, *receveur.*

Brillon, M. Dineux, *receveur.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

M. Tests, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Serval, *receveur principal*, à Condé; Fournier, *sous-inspecteur*, idem; Dorigny, Hancart, Weyer, *vérificateurs;* Lançon, *commis principal de deuxième classe;* Sapin-Penaud, Courtois, Van Bambeke, *commis de première classe*

Fresnes, M. Buissart, *receveur.*
Mortagne, MM. Genez, *receveur;* Vinchon, Hugon, *visiteurs.*
Hergnies, M. Tricot, *receveur.*
Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur.*
Le Coq, MM. Fontaine, *receveur;* St.-Quentin, *visiteur.*
Crespin, M. Bouchez, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. — MM. Duval-Ramerie, *receveur principal;* N..., *sous-inspecteur;* Mineur, *contrôleur;* Teinturier, Kerst, Blouet, Vanwormhoudt, *vérificateurs de première classe;* Louette et Lelièvre, *commis principaux de première classe;* St.-Martin de Beyrie, *commis principal de deuxième classe;* Cornille, Arnold, L'Hôte, Bonnet, de Viller, Teinturier, *commis de première classe.*

Blanc-Misseron, MM. Lelièvre, *receveur;* Frilet, Delcroix, Willems, *visiteurs.*
Marchipont, M. Bouchez, *receveur.*
Sebourg, MM. Nicollet, *receveur;* Lebouteux, *visiteur.*
Bruay (route), MM. Venet, *receveur;* Serval, *visiteur.*
Bruay (canal), M. Rousselle, *receveur.*
Saint-Saulve, M. Jourdan, *receveur.*
Marly, MM. Mallet, *receveur;* Mineur, *visiteur.*

INSPECTION DE BAVAI.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est Bavai.

M. Josset, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE BAVAI. — MM. Sautteau, *receveur principal;* Lecomte, *vérificateur de troisième classe;* Rousselle-Galle, *commis de première classe;* Reinaud, *idem de deuxième classe.*
Bellignies, MM. Lemoine, *receveur;* Mercier, *visiteur.*
St.-Waast, M. Bouché, *receveur.*
Hergies, M. Coquelet, *receveur.*
Hon, M. Lécuyer, *receveur.*
Malplaquet, MM. Courteville, *receveur;* Rolier, *visiteur.*

Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur.*
Baudignies, M. Mantoulet, *receveur.*
Le Quesnoy, M. de Valensart, *receveur.*
Berlaimont, M. Lefebvre, *receveur.*
Quatre-Bras, M. Descamps, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

M. Willemin, *inspecteur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. — MM. Rochez, *receveur principal;* Rosot, *sous-inspecteur;* Laveuve, *contrôleur;* Nortier, Huin et Lacour, *vérificateurs de première classe;* Blondeau, Nortier, *vérificateurs de deuxième classe;* Foigne, *commis principal;* Harrewyn, Meurisse, Dumont, Marier de Chanteloup, Laverau, *commis de première classe.*

Bettignies, MM. Ledez, *receveur;* Housquains, Lancel, *visiteurs.*
Villers-sir-Nicole, M. Fournier, *receveur.*
Vieux-Rengt, M. Défontaine, *receveur.*
Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur;* Guismar, Daubrée, *vis.*
Maubeuge (station), M. Jangeon, *receveur.*
Cousolre, MM. Vanderhaeghe, *receveur;* Lecomte, Moncharville, *visiteurs.*
Hautmont, M. Billiet, *receveur.*
Aulnoye, M. Pichoir, *receveur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. — MM. Hun, *receveur principal;* Buhot, *vérificateur de troisième classe;* Boutté, *commis principal de deuxième classe;* Bach, *commis de deuxième classe.*

Hestrud, M. Cordon, *receveur.*
Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur;* Fleury, *visiteur.*
Clairfayts, M. Loth, *receveur.*
Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur.*
Wallers, M. Fauconnier, *receveur.*
Trélon, M. Perin, *receveur.*
Ohain, M. Bernard, *receveur.*
Avesnelles, M. Lefebvre, *receveur.*

Service actif.

SOUS-INSPECTION DE ST.-AMAND.

CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Dineur, *capitaine*, à Lecelles; Fouquet, *lieutenant*, à Saméon; Mouy, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. — MM. Vinchon, *capitaine*, à Hasnon; Lefebvre, *lieutenant*, à Tilloy; Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS. — MM. Huart, *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois; Ridon, *lieutenant*, à Bruille; Derbecq, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Thivencelles, Fresnes, la Croisette et du Coq.

CAPITAINERIE D'ONNAING. — MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing; Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Brihiez, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseau.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. — MM. Delafargue, *capitaine*, à Valenciennes; Bras, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Coquelet, *lieutenant*, à Anzin; Loménil, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

INSPECTION DE BAVAI.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. — MM. Gérard, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Ledo, *lieutenant*, à St.-Vaast; Mathieu, *lieutenant*, à Warghies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Quatre-Vents, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. — MM. Choffez, *capitaine*, à La Longueville; Baheux, *lieutenant*, à Bavai; Rousse, *lieutenant*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. — MM. Lefèvre, *capitaine*, à Jolimetz; Dubray, *lieutenant*, à Berlaimont; Oget, *lieutenant*, à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. — MM. Warin, *capitaine*, à Maubeuge; Bouteleux, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicole; Robert, *lieutenant*, à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. — MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château; Valette, *lieutenant*, à Beaurieux; Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE TRÉLON. — MM. Sant, *capitaine*, à Trélon; Galichet, *lieutenant*, à Trélon; Arnoud, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. — MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles; Boulenger, *lieutenant*, à Dompierre; Baclet, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Laroullies et Saint-Hilaire.

SERVICES DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes; Monet, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Sorbier; *Sous-Inspecteur*, M. Derely, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer; *premier commis de la recette principale*, M. Devos; *deuxième idem*, M. Tanton; *troisième idem*, M. Parisel; *contrôleurs*, MM. de Trémandan, Foudrignier, Gouge à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demogue, à Valenciennes; *contrôleur de la garantie*, M. Clinkaert, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin. — *Commis principal*, M. Lucas; *receveur particulier sédentaire*, M. Cornillot.

Residence de St-Amand. — *Contrôleurs*, MM. Cayron et Debuys; *receveur particulier sédentaire*, M. Lemoult.

Résidence de Condé. — *contrôleur*. M. Simon; *receveur particulier sédentaire*, M. Grosdémange; *receveur de navigation*, M. Dupont.

Résidence de Denain. — *Contrôleurs*, MM. Prugue, Lantin ; *receveur particulier sédentaire*, M. Mercadier.

Résidence d'Onnaing. — *Contrôleur*, M. Jérôme; *receveur particulier sédentaire*, M. Pinart; *contrôleur*, M. Rossignol, à Bouchain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes. *Sous-Inspecteur*, M. Bilbocq, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Boichegrain, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Bevière. *Contrôleurs*, MM. Duquesne, à Maubeuge; Piérin, à Wargnies-le-Grand. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. de Rivière, à Maubeuge; Bazenerie, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Simonin, à Cambrai; *sous-inspecteur*, M. Dupuich; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Renault, à Cambrai; *premier commis*, M. Hérou; *deuxième idem*, M. Lefebvre; *contrôleurs de ville*, MM. Dubois; Carlier, à Cambrai; Vest, à Solesmes; *receveur de navigation*, M. Juneau, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'Etat, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, ✻, à Douai.

MM. Millet, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Fleury, *garde-général des travaux d'art, attaché à la conservation*; Bertin, *brigadier sédentaire, attaché à la conservation*;

Cocû, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité :* Watigny, *garde sédentaire, commis d'ordre ;* Debonte, *garde sédentaire, expéditionnaire.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service,* à Lille; Castel, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection ;* Camus, *sous-inspecteur,* à Valenciennes ; Clauset, *garde-général,* à Hazebrouck; Daras, *garde-à-cheval,* à l'Hermitage-de-Phalempin.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raismes, *inspecteur, chef de service,* au Quesnoy; Lambret, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection;* Patras, *garde-général,* au Quesnoy; Bonneau, *garde général,* à Trélon; A. Lambert, *idem,* à Landrecies.

POSTES AUX LETTRES.

Une loi du 20 mai 1854 porte ce qui suit :

A dater du 1.er juillet 1854, la taxe des lettres affranchies circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, est réduite à vingt centimes par lettre simple. Les lettres non affranchies sont taxées à trente centimes. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes seront taxées à quarante centimes, si elles sont affranchies et à soixante centimes si elles ne sont pas affranchies. Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes seront taxées à quatre-vingts centimes en cas d'affranchissement et à un franc vingt centimes en cas de non affranchissement. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxées à quatre-vingts centimes ou un franc vingt centimes par chaque cent grammes ou fraction de cent grammes excédant, selon qu'ils auront été ou qu'ils n'auront pas été affranchis. — Les lettres et paquets *de* et *pour* la Corse seront soumis aux mêmes taxes. — Toute lettre revêtue d'un timbre insuffisant sera considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. — Le Ministre des finances est autorisé à émettre les nouveaux timbres-postes nécessaires pour l'affranchissement des correspondances. — Le port des imprimés et journaux, des circulaires ou avis divers, imprimés, lithographiés ou autographiés, sous quelque forme qu'ils auraient été expédiés sans affranchissement préalable, sera payé par l'expéditeur au prix du tarif des lettres, lorsque pour une cause quelconque il n'aura pas été acquitté au point de destination. En cas de refus de paiement, l'acte de poursuite pour le recouvrement dudit port s'opèrera par voie de

ontrainte décernée par le directeur du bureau expéditeur, visée et éclarée exécutoire par le juge-de paix du canton. — A l'avenir, les ettres chargées et les lettres recommandées ne formeront qu'une seule ategorie de lettres sous le titre de *lettres chargées*. — Il sera perçu our chaque lettre chargée une taxe fixe de vingt centimes en sus du port glé par les tarifs pour la lettre ordinaire. — L'affranchissement sera bligatoire.

M. Chapuis, *inspecteur des postes et relais du département*, à ille.

Directeur du département, M. Ségoing d'Augis, ✲.
Premier sous-inspecteur, M. Leleu, } à Lille.
Deuxième sous-inspecteur, M. d'Abbes. }
Sous-inspecteur, M. Brisemur, à Valenciennes.

Il y a dans le département du Nord cinquante-six bureaux de postes ux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et résente le nom du directeur de chaque bureau.

Aniche, M. Mortelette; Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, I. Houde; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mme. Deval; La Bassée, lle. Nuits; Bavai, M. Dekeyser; Bergues, Mme. François; Berlaimont, Mme. Geslin; Bouchain, M. Montier; Bourbourg, Mlle. esjardins; Cambrai, M. Polart; Cassel, Mme Desmidt; Le Cateau, I. Campion; Caudry, Mme. Barthès; Clary, Mlle. Prevost; Comines, Mme. Hanguillard; Condé, Mlle. Bossel; Cysoing, Mme. égentil; Denain, M. Bourdilla; Douai, M. Simon; Dunkerque, f. Boulenger; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes; Fourmies, M. Josset; ravelines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; lazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle. Lion; Landrecies, Mme. arthélémy; Lannoy, M. Semet; Marchiennes, M. Poiteau; Masnières, Mlle. Perret; Maubeuge, Mlle. Loïff; Merville, Mlle. Cornillot; loulins-Lille, Mlle. Lambert; Onnaing, Mme. Lenglé; Orchies, I. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. uguier; Le Quesnoy, Mme. Serre; Raismes, Mlle. Marlierre; Roubaix, M. Perreau; Saint-Amand, Mlle. Husson; Seclin, Mlle. Barry; Solre-le-Château, M. Grard; Solesmes, Mme. Decaux; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme. Duvet; Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mme. Balasse; Valenciennes, M. de Loë; Walincourt, Mme. Letulle; Watten, Mme. Létü; Wormhoudt, Mme. Deverchin; Wazemmes, Mme. Asebroucq.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Busigny, Mlle. Chalenton; Etrœungt, Mme. Bévenot; Fournes, Mlle. Dhaisne; Gouzeaucourt, M. Devaux; Halluin, Mlle. Duparcq; Iwuy, Mlle. de Bornier; Rache, M. Guillaume; Templeuve, Mme. Pottier.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute

l'étendue de l'Empire : S. M. l'Impératrice ; S. A. I. le prince Jérôme; S. A. I. le prince Napoléon; S. A. I. la princesse Mathilde; le premier aumônier de la maison de l'Empereur; le grand maréchal du palais ; le grand chambellan ; le grand écuyer ; le grand veneur; le grand maître des cérémonies ; le secrétaire des commandements de S. M. l'Impératrice ; le grand-maître de la maison de S. M. l'Impératrice; le secrétaire des commandements de LL. AA. II. le prince Jérôme, le prince Napoléon et la princesse Mathilde.

Pour toutes les correspondances qui leur seront adressées : le grand chancelier de la Légion-d'Honneur ; les ministres secrétaires d'Etat, ayant portefeuille ; les sous-secrétaires d'Etat ; le président du contentieux du Conseil d'Etat ; le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation ; le premier président et le procureur général de la Cour des Comptes ; le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine ; le commandant de la 1re division militaire ; le commandant de Paris et du département de la Seine ; le préfet de police ; le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines ; le directeur du personnel au ministère de la guerre ; le directeur de l'administration des forêts ; le directeur de l'administration des contributions directes ; le directeur de l'administration des douanes ; le directeur de l'administration des contributions indirectes ; le directeur de l'administration des tabacs ; le directeur de l'administration des postes ; le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur ;* Henry, *premier vérificateur adjoint ;* Boone, *deuxième vérificateur adjoint ;* Dewint, *vérificateur,* à Dunkerque ; Deblock, *idem,* à Hazebrouck ; Boucher, *idem,* à Cambrai ; Girod, *idem,* à Avesnes ; Wautier, *idem,* à Douai ; Loriaux, *idem,* à Valenciennes.

MONNAIE DE LILLE.

La circonscription de la Monnaie de Lille comprend, pour la refonte des monnaies de cuivre, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

Contrôle administratif.

MM. Hepp, *commissaire du gouvernement ;* Donnat, *contrôleur au change ;* Lestrade, *contrôleur au monnayage.*

Fabrication.

MM. Kuhlmann, ✻, *directeur ;* Eugène Kiener, *fondé de pouvoirs.*

La marque distinctive de la Monnaie de Lille est un W.

Le différent du Directeur est une lampe antique.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIETÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. de Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris ; De Contencin (O. ✲), directeur général de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau.

MM. Legrand, ✲, avocat, député, *président ;* Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *vice-président;* Bruneel, ✲, homme de lettres, à Lille, *secrétaire ;* Ch. Vincent, chef de bureau à la Préfecture, *secrétaire-adjoint, trésorier.*

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture ; Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille ; Bernard, Henri, négociant ; Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, imprimeur photographe ; Bollaert, ✲, ingénieur des ponts et chaussées; Caloine, architecte; Chon, professeur d'histoire au lycée impérial; De Caulaincourt, propriétaire, ancien officier d'état-major; Deligne, Jules, professeur; De Melun, propriétaire ; De la Phalecque, propriétaire ; Gentil-Descamps, ✲, propriétaire, adjoint au maire; Lecreux, Alfred, négociant ; Le Glay, Jules, employé à la section historique des archives départementales ; N....

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Cabaret, receveur particulier des finances à Avesnes ; Fiévet, architecte du département à Avesnes ; Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

MM. De Barral, architecte du département, à Cambrai ; De Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai ; Bouly, Eugène, avocat,

homme de lettres, à Cambrai; Bruyelle, propriétaire, à Cambrai; Wilbert, président de la Société d'émulation, à Cambrai; De la Frémoire, ingénieur des ponts et chaussées, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Bigant, ✲, président à la cour impériale; Brassart, secrétaire des hospices de Douai; Cahier, conseiller à la cour impériale; Duthillœul, ✲, bibliothécaire à Douai; Tailliar, ✲, conseiller à la cour impériale, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Chamonin, Pierre, à Dunkerque; Debaeker, ancien juge-de-paix, propriétaire à Bergues; De Coussemaker, ✲, juge à Dunkerque; Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant; Develle, architecte à Dunkerque; Raymond de Bertrand, propriétaire à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

N....

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Brun-Lavainne, à Roubaix, ancien membre résidant; Derbigny, propriétaire à Haubourdin, ancien membre résidant.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Dinaux, Arthur, ✲, homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de France, à Valenciennes; Grar, Edouard, à Valenciennes; Grimault, architecte du département, à Valenciennes; Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, ancien professeur au lycée de Lille, ancien membre résident; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bra, ✲, statuaire à Douai; Cauvain, Henri, ✲, avocat, homme de lettres, à Paris; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; De Bry (O. ✲), ancien président de la commission, préfet de la Côte-d'Or; De Fontenay, président de la société Eduenne, à Autun; De Girardot, ✲, sous-préfet, à Montargis; De Godefroy, ✲, propriétaire à Paris; De Linas, propriétaire à Arras; De Reume, ✲, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin, propriétaire à Bonn (Allemagne); De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris; De Saulcy (O. ✲), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris; Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen; Ducas, ancien membre résidant, à Paris; Failly, ✲, ancien membre résidant, à Paris; Gachet, Emile, chef du bureau de paléographie, à Bruxelles; Jansens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Lamarle, ✲, ing. en chef des ponts-et-chauss. en retraite, à Douai;

Le Glay, Edward, ✲, sous-préfet de Moissac, ancien membre résidant; Mallet, ✲, ancien architecte du département, à Paris; Mille, ✲, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Petit, ✲, ingénieur des ponts et chaussées, à Tours; Randouin (C. ✲), préfet de l'Oise, ancien président de la commission; Robert, ✲, sous-intendant militaire, ancien membre résidant; Vanackère, Désiré, chef du cabinet du préfet de la Loire-Inférieur, à Nantes, ancien membre résidant.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la cour impériale; le procureur-général impérial; le préfet du département du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'académie de Douai; les doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la société.

MM. D'Haubersaert, ✲, ancien pair; Lagarde, greffier en chef de la cour impériale; Daix-Deshayes, propriétaire; Durand-d'Elecourt, ✲, conseiller honoraire à la cour impériale; Quenson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer; De Bailliencourt, ancien notaire; Preux (O. ✲), premier président honoraire de la cour impériale; Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite; Bagneris père, docteur en médecine; Maugin, docteur en médecine; De Montozon, ✲, membre du Conseil général, ancien pair; Bommart-Dequersonnière, propriétaire; Danel, ✲, membre du Conseil général et président de chambre à la cour impériale; Duthillœul, ✲, bibliothécaire; Escallier, ✲, docteur en médecine; Honoré père, avocat à la cour impériale; Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite; De Lagrange, A., ✲, colonel d'artillerie en retraite, député; Bommart, Améd., ✲, ancien député; Lagarde fils, conseiller à la cour impériale; Tailliar, ✲, conseiller idem; Leroy (de Béthune), avocat à la cour impériale; Lequien, docteur en médecine;

Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire; Bigant, ✲, président à la cour impériale; Corne, ancien représentant; Bra, ✲, statuaire; Foucques de Wagnouville, propriétaire; Bourlet, aumônier; Desfontaines d'Aizncourt (O. ✲), membre du Conseil municipal; Pilate, secrétaire de la mairie.

Fonctionnaires de la société.

MM. Dupont, A., *président;* Maugin, *premier vice-président;* Cahier, *deuxième vice-président;* Martin, *secrétaire-général;* Picquet, *premier secrétaire-adjoint;* Delplanque, *deuxième secrétaire-adjoint;* Paix, *économe;* Potiez, *trésorier;* Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la cour impériale; Potiez, Valery, propr.; Bommart, Anac., propr.; Nutly, L., juge-de-paix; Jouggla, méd.-vétérinaire; Vasse, profess. de physique au lycée; Cahier, conseiller à la cour impériale; Thomassin, A., propriétaire; Fiévet, substitut du procureur impérial; David, ✲, profess. de mathématiques spéciales au lycée de Douai; Desplanque, médecin-vétérinaire; Bagneris fils, docteur en médecine; Paix, Ed., négociant; De Maingoval, propriétaire; De Guerne, R., conseiller à la cour impériale; Dupont, A, avocat à la cour impériale; Petit, ✲, président à la cour impériale; Mercklein, ✲, professeur de sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la cour impériale; Meurant, architecte de la ville de Douai; Deligny fils, cultivateur; Thurin, avent-voyer principal; Robaut, F., dessinateur; De Guerne, F., propriétaire; Lermuseaux, médecin-vétérinaire; Copineau, ✲, officier supérieur en retraite; Martin, ✲, directeur de la fonderie; Cambier, cultivateur; Asselin, avocat à la cour impériale; Leroy, avocat à la cour impériale; Lemaire de Marne, propriétaire; Fleury, ✲, proviseur au lycée; Pecquet, professeur au lycée; Delannoy, docteur en médecine; Denis, avocat; Courtin, conseiller à la cour impériale.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1856.

MM. Chon, *président;* Pasteur, ✲, *vice-président;* Lamy, *secrétaire-général;* Dupuis, *secrétaire de correspondance;* Corenwinder, *secrétaire de la commission d'agriculture;* Bachy, *trésorier;* Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Delezenne, ✲, professeur de physique; Lestiboudois, T., ✲, maître des requêtes au Conseil d'État; Loiset, médecin-vétérinaire; Verly, architecte; Kuhlmann (O. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut; Bailly, docteur en médecine; Heegmann, négociant; Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut; De Courcelles, propriétaire; Danel, propriétaire; Moulas, littérateur; Legrand, P., ✲, avocat, député; Benvignat, architecte, Lefebvre, J., ✲, propr.; Cazeneuve, ✲, docteur en méd.; Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-ch.; Delerue, juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, professeur de physique; Caloine, architecte; Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'hôpital-militaire d'instruction; Deligne, J., homme de lettres; Lamy, professeur à la Faculté; Blanquart-Evrard, ✲, imprimeur-photographe; Colas, peintre; Bruneel, ✲, littérateur; Violette, ✲, commissaire des poudres; Garreau, pharmacien; Gosselet, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Cox, ✲, manufacturier; Canissié, littérateur; De la Fons-Mélicoq, archéologue; Fiévet, ingénieur-mécanicien.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département; Caloine, architecte; Verly, architecte; Legrand, ✲, avocat; Chon professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette, ✲; Corenwinder, *secrétaire;* Lefebvre-Heegman, ✲; Cazeneuve, ✲; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. ✲); Chrestien; De Courcelles.

COMMISSION DU MUSÉE AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

MM. Gosselet, Verly, Violette, Bachy, Blanquart-Evrard, Lamy, Chrestien, Meurein, Garreau.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leur progrès ; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont

appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1855.

MM. Castelain, docteur en médecine, *président ;* N..., *vice-président ;* Pilat, docteur en médecine, *secrétaire-général ;* Dewaele, *secrétaire des consultations gratuites ;* Simon, *bibliothécaire ;* Despinoy, pharmacien, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Th. Lestiboudois, ✲ ; Trachez (O. ✲), docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly ; Brequin ; Cannissié ; Castelain ; Charles ; Chrestien ; Coustenoble ; Daubresse ; Delezenne ; Despinoy ; Dewaele ; Dujardin ; Godefroy ; Gosselet ; Loiset ; Meurein ; Pilat ; Pommeret ; Pucelle ; Simon ; Six ; Staes ; Vanderhaeghen.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✲ ; Bourgois ; Legentil ; Mauviez.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM. Wilbert, A., *président ;* Tordeux, *vice-président ;* N..., *secrétaire ;* Ad. Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste ;* Lefebvre, Aimé, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai ; MM. Petit-Courtin ; maire de Cambrai ; Cacheux, ancien magistrat ; Leroy, H., avocat ; Tordeux, chimiste.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessin ; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville ; Bruyelle, Ad., receveur des hospices ; Cambray, ✲, docteur en médecine ; Crépin, agriculteur ; De Baralle, architecte ; De Beaumont, docteur-médecin ; D'Esclaibes, avocat ; Dowa, peintre ; Dumont ; Dutemple, avocat ; Feneuille, chimiste ; Hardy, docteur médecin ; Lefebvre, Aimé, régent au collége ; Leleu, Pr., agriculteur ; Levêque, imprimeur ; Milcent ; Ruelle, docteur-médecin ; Saudeur, artiste lithographe ; Tordeux, chimiste ; Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président;* Duthillœul, ancien juge-de-paix, *secrétaire;* Desmaret, Em., avocat, *trésorier;* Bigant, ✲, président à la cour impériale; Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie; De Guerne, conseiller à la cour impériale; Laloux, avocat; baron de Lagrange (O. ✲), député au Corps législatif; Lequien, docteur en médecine; de Bailliencourt, notaire honoraire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice, J., ✲, maire, *président;* Lequien, *vice-président;* Thorez-Corbit, *secrétaire;* Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie; Piquet, adjoint, *trésorier;* Bommart, Anacharis, conseiller municipal; de Guerne, conseiller à la cour impériale; Dubrulle-Chevalier, plombier; Petit, ✲, président à la cour impériale; Robaux, Félix, lithographe.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Tesse, *président;* Gelez fils, *secrétaire;* Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier;* Burgeat, pharmacien, *économe;* Faucheux, doct. en méd., *archiviste;* Escallier; Mangin; Gelez père; Fontaine; Wattelle, doct. en méd.; Delplanque, vétérinaire.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS, DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau.

MM. Grar, Ed., *président;* Defontaine, *premier vice-président;* Boudousquié, ✲, *deuxième idem;* Martin, Ad., *secrétaire-général;* Caffiaux, Henri, *secrétaire-adjoint;* Feytaud, *secrétaire-archiviste, rapporteur-général;* Grar, Numa, ✲, *trésorier.*

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement; le maire de Valenciennes; Boulanger, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal, à

Valenciennes ; Lefebvre, arpenteur-géomètre, idem ; Bernard, professeur d'architecture, idem.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., avocat, à Valenciennes ; Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre, idem ; Pétiaux, architecte de la ville, idem ; Pesier, Edm., professeur du cours de chimie, idem ; Dutemple, médecin, horticulteur, idem ; Huart, médecin-vétérinaire, idem ; Cheval-Bonaventure, cultivateur, à Etrœux ; Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne ; Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve ; Lewille, ✲, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie ; Martin, Ad., homme de lettres, à Valenciennes ; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris ; Meurice fils, peintre décorateur, à Valenciennes ; Bouton, négociant, idem ; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, idem ; Cromback, principal du collége, idem ; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem ; Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, idem ; Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem ; Collet, avocat, idem ; De Bracquemont, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne, ✲ ; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain ; Manouvrier, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes ; Courtin, percepteur, idem ; Courtin, médecin, idem ; Didiez, avocat, idem ; Bailliez, sous-directeur des travaux du jour des mines d'Anzin ; Monchicourt, Achille, chimiste, à Marly ; Charamond, juge-de-paix, à Valenciennes ; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand.

ASSOCIATION LILLOISE.

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'arts, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les

annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département, *président;* Kolb-Bernard, ✲, *vice-président;* Dumon, Ed., *secrétaire-général;* Pajot fils, *secrétaire-adjoint;* Rouzière-Cavalier, *trésorier;* Lejosne, propriétaire; Paillart, idem; Chon, professeur d'histoire; De Vogelsang, propriétaire; De Melun, idem; De la Chaussée, idem; De Favières, idem; Vanackère, fils aîné; Bourdon, juge; Fockedey, Hipp., négociant.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Cette société a été fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août suivant.

Bureau pour 1855.

MM. Delye, juge, *président;* Cousin, avocat, *vice-président;* Perot, négociant, *secrétaire;* Thélu, médecin, *secrétaire-archiviste;* Alard, négociant, *trésorier.*

M. Mollet, ✲, maire de Dunkerque, *président honoraire.*

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants.

MM. Alard, négociant; Bernaert, idem; Bobilier, docteur en médecine; Bonvarlet, négociant; Boutoile, principal du collége; Carlier, Am., ✲, négoc.; Chamonin, idem; Conseil, capitaine du port; Cousin, Louis, avocat; Dagneau fils, négociant; De Bertrand, Raymond, propriétaire; Decharme, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; De Clebsattel, Alf., avocat, député; De Coussemaker (✲ et chev. de l'Ord. de St-Grégoire-le-Grand), juge au tribunal civil; Delye, idem; Derode, Victor, négociant; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Everhaert, propriétaire; Flament, architecte-adjoint de la ville; Güthlin, professeur d'allemand au collége; Hovelt, notaire; Lebleu, ✲, chef de bataillon, commandant du génie; Lebleu, docteur en médecine; Meneboo, docteur en médecine; Mollet, ✲, maire de la ville; Ortille, professeur au collége; Perot, négociant; Philippe, idem; Pigault de Beaupré, ingénieur des ponts-et-chauss.; Plocq, ✲, idem; Quiquet, directeur du cours professionnel; Terquem, professeur d'hydrographie; Thelu, médecin.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bergerot, à Esquelbecq; Herwyn, propriétaire, à Bergues; Morael, docteur en médecine, à Wormhoudt.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque, le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité à se constituer et a approuvé ses statuts.

Le Comité flamand de France a une séance par mois.

Bureau pour 1854.

MM. De Coussemaker, ✲, *président;* De Baecker, *vice-président;* De Bertrand, *secrétaire;* Alex. Bonvarlet fils, *trésorier;* Thélu, *archiviste.*

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur;* Lemoinier, *président;* Tripiez-Jonglez, *vice-président;* Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général;* Dumoutier, *secrétaire-adjoint;* Rouzière-Cavalier, *archiviste;* Paillart, *trésorier.*

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur; Bernard, Paul, propriétaire; Cousin, idem; Danel, idem; Descamps, Edm., idem; De Vogelsang, ✲, idem; Dibos, ✲, idem; Dubus, négociant; Gabriels, horticulteur; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Groulois, propriétaire; Legentil, idem; Miellez, horticulteur, Paillart, propriétaire; Schlactère, horticulteur; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 28,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres enlevés à la collégiale de Saint-Pierre et aux abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

)liothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans excep-
endant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre
e l'après-midi ; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.
la bibliothèque du département la plus fréquentée ; plus de 50
y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

Paéile, *bibliothécaire ;* Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire;*
, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance.

Blondeau, avocat, Hebbelynck, chef d'institution ; Bloc-
onseiller municipal ; H. de Jouffroy, receveur municipal ;
, propriétaire ; Delattre-Guichard ; Lefebvre, ✲, ancien
l du collége ; Paéile, *bibliothécaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des
imprimés est de 33,133 ; les manuscrits forment un total de
olumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou
éédifié par M. l'architecte De Baralle. — Cette bibliothèque a
ée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des
; supprimés.

othécaire, M. N ... ; *sous-bibliothécaire*, M. Bouchez.

·ture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de deux à
ieures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté ; c'est à peine si 4 ou
rs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

ie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette biblio-
enferme environ 37,470 volumes, dont 970 manuscrits ; parmi
iers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on
ie quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.
ours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque
, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps
et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver ;
urs environ la fréquentent par jour.

othécaire, M. Duthillœul, ✲.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons
iers et par les débris des communautés religieuses supprimées par
ution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége com-
elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une
et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ;
erme 15,300 volumes et 626 manuscrits formant 858 volumes.
fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe, pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart; *bibliothécaire-adjoint*, M. Dufour.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 6,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir, et reçoit, en moyenne, 9 à 10 lecteurs, quotidiennement.

Commission de surveillance.

MM. le maire, *président;* Fontemoing, avocat; Gouchon, propriétaire; A. Philippe, idem; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,086. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 923 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Obert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La biblio-

d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, à huit heures du soir ; elle est fréquentée en moyenne par 12

ervateurs, MM. Bourgeois, Adolphe et Delsart, Fr.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de ne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette ibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

ste en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manu- provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.
ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

ès-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville eul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a e en 1845. Elle contient 2,561 volumes, dont 10 manuscrits. tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures anches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour.

ervateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

endamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à i, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des èques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant t d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les s dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des , des histoires générales et particulières, des biographies, des e sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée riers ; littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux , aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des es voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la so- occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes spirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre oralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed.; Devémy; Grodée; H. de Jouffroy; Herlin, Auguste; Souchon, professeur de peinture, Benvignat, architecte.

MUSÉE-WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; Verly; Legrand, ✲, avocat; Caloine, architecte; Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM. Verly; Parise; Lamy.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, ✲, adjoint au maire, *délégué pour la pré-*

sidence; Legrand, ✲, avocat; Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée, en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, *président;* A. Philippe, *vice-président;* E. Forcade, *trésorier;* N..., *secrétaire;* Darras, médecin; Schoutheer fils; Develle; Dagnieau; E. Forcade; Cuel (O. ✲); Duthoit fils; Ponchez fils; Fr. Darras; Lambert; A. Gaspard; Morel-Philippe; N...; N...

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potiez, Louis.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. Bigant, ✲, président à la Cour impériale; Duhem, docteur-médecin; Duthillœul, ✲, *bibliothécaire;* Estabel, avoué; Minart, conseiller; Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie; Rossignol, président du tribunal; Tailliar, ✲, conseiller; Copineau, propriétaire.

Section d'archéologie et des beaux-arts. MM. Cahier, conseiller; de Warenghien, idem; Delannoy, pharmacien; Dupont, peintre; Escalier, docteur; Fache, statuaire; Raoult, professeur au lycée; Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. MM. Balthazar, propriétaire; de Guerne, Fréd., propriétaire; Delplanque, vétérinaire; Farez, contrôleur des douanes; Desmaret, Emile, avocat; Gelez, docteur;

Maugin, idem; Maurice, Léon, avocat; Potiez-Valéry, propriétaire; Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président;* Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire;* Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; de Bracquemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui est annexé sert aux leçons données par le professeur.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, sont suivis par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme les pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Parisot.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Guillemet.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Tonel-Dubuisson et Réné.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

ADMINISTRATION.

Commission de patronage et de surveillance.

MM. le maire, *président;* Danel, *vice-président;* Tilloy-Casteleyn, *trésorier;* Bécu; Cousin; F. Crespel; H. Cuvelier; Ed. Desrousseaux; A. Théry; *secrétaire-archiviste,* Ed. Winter.

ENSEIGNEMENT.

Directeur, M. Victor Magnien.

Professeurs. Chant. Classe de chant et de vocalisation, Mlle. Flon. Solfége. Pour les demoiselles : 1.re classe, M. Français; 2.e classe, M. L. Delannoy; *répétiteur,* Mlle. Verbrugghe. Classe élémentaire, *répétiteurs,* Mlles. Duquesne et Labalette. Pour les garçons, 1.re classe, M. Français; 2.e classe, M. L. Delannoy. Classe élémentaire, MM. A. Stappen et Bar. Classe de solfége et de chœur pour adultes, M. Boulanger. Piano, M. Lavainne. Classe élémentaire, *répétiteurs,* Mlles. Platel et C. Bizard. Violon. M. Muller. Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président;* Reynart, propriétaire, *vice-président;* Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Carrois, négociant; Verly, architecte; de Jouffroy, receveur municipal; Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées; Caloine, architecte; comte de Melun; Bère, ingénieur des mines; Menche-Desbisne, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Peinture. M. Souchon, *professeur;* Colas, *professeur adjoint.*

Dessin de la figure et modèle, MM. Souchon, *professeur-directeur;* Gadet de Beaupré, *professeur en second.*

École d'architecture. M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire. M. Menier, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts. M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive. M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique. M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire. M. Menier, *professeur.*

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur.*

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, *président;* C. Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; P. Descroix, propriétaire; A. Philippe, négociant; A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture; Dubuisson et Desmit, professeurs de dessin et de peinture.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Administrateur, M. Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crème, professeur de clarinette; Bonnay, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, *président;* Maréchal, *vice-président;* Foulon, rentier; Dufrenois, directeur du comptoir national; Flayelle, négociant; *directeur,* M. Berger.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE.

Commission de surveillance. MM. de Baralle père, architecte; Evrard, Cléomède; de Baralle fils, architecte; *professeur,* M. Grohain.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. Bailiant, *directeur.*

DOUAI.

Commission des écoles académiques. MM. le maire, *président;* Nutly, juge-de-paix, *vice-président;* Thomassin, Amédée, *secrétaire;*

conseiller à la Cour impériale; Carrière, professeur au lycée; ✻, idem; Meurant, architecte de la ville; Desmaret, avocat; Mastrick, procureur impérial; Deruède-Demon, aire.

D'ANATOMIE. M. Tesse, docteur en médecine, *professeur.*

DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉES AUX ARTS. M. s, *professeur.*

D'ARCHITECTURE. M. Malet fils, *professeur.*

DE DESSIN. MM. Chevalier-Dubrulle, *professeur;* Druelle, , *professeur-adjoint.*

DE MODELURE. M. Fache, *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Heisser, professeur de vocalisation; Nourrit aîné, professeur François, professeur de violoncelle; Nourrit aîné, profes- solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Dubus aîné, pro- de hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, profes- joint; Devred, professeur de clarinette; Chanponnier, ur de chant; Heisser, Charles, professeur de piano; Devred ofesseur de basson.

VALENCIENNES.

ÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

bres administrateurs, MM. le maire, *président;* Dinaux, ✻, *vice-président;* Ewbanck, Edouard, *secrétaire;* Pie- ousseau; Dubois; Dupire; Baisier, artiste-peintre; De Wa- n, Jules; Hamoir, Edouard; Courtin, Charles; De Saint- Alphonse; De Vendegies.

démie est surveillée alternativement par tous les membres. mois l'administration, tient une séance dans laquelle on délibère esoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

sseurs, MM. Potier, professeur de dessin et de peinture; ls, professeur de sculpture, modelure et ornements; Ber- rofesseur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

Nicolet, *professeur de physique;* Pesier, *profess. de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

bres administrateurs, MM. le maire, *président;* Teinturier, *sident;* Girard fils, *secrétaire;* Teinturier, Adolphe; Gilard; e fils; Grar, Numa; Durieux, Emile.

Professeurs, MM. Albert Seigne (solfége et violon); Mohr (clarinette); Hilario (flûte et hautbois); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à pistons); César Pagnien (vocalisation et classe d'ensemble).

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs.

A Lille, MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Lefort, Vanackere, Castiaux fils, Danel, Reboux, Lefebvre, Corne dit Duquenne, Delprat, Lévy, Guermonprez, Leleux, Stalins.— A Roubaix, MM. Reboux, Jean-Baptiste, Defrenne. — A Tourcoing, M. Mathon, — A Wazemmes, M. Horemans. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Vanderest. — A Bergues, MM. Barbez, Focqueur. — A Hazebrouck, MM. Debaecker, Guermonprez, Taverne. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Regnier. — Au Câteau, M. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Viroux, Carton. — A Maubeuge, MM. Lévêque, Decaussenne. — Au Quesnoy, M. Préseau. — A Douai, MM. Adam, veuve Céret-Carpentier, Vinois, Obez, Wartelle. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A St.-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Bouchez.

Imprimeurs-lithographes.

A Lille, MM. Blocquel, Danel, Mayeur, Salomé Corne, dit Duquenne, Bauchet, Leterme, Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Choquet, Ducatteau, Guermonprez, Dubois, Boldoduc, Hutin, Stalins. — A Roubaix. MM. Burlinchon, Defrenne. — A Tourcoing, MM. Pruvost, Mathon. — A Wazemmes, MM. Fourment, Horemans. — A Bergues, M. Sifantus-Maès. — A Dunkerque, MM. Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Leys. — A Cassel, M. D'hubert. — A Cambrai, MM. Simon, Saudeur (Jules), Bonnier. — Au Câteau, MM. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Viroux. Boutiaux. — A Landrecies, MM. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decaussenne. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseaux. — A Douai, MM. Adam, Mortreux, Obez, Millescamps, Robaut, Alfred; Legros. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Condé, M. Boquet. — A Valenciennes. MM. Giart, Torrez, Prignet, Henry fils.

Imprimeurs en taille douce.

A Lille. MM. Lecomte, Hutin, Leterme. — A Dunkerque. M. Torris.

Libraires.

A Lille, MM. Blocquel, Castiaux, Lefort, Martin-Delahaye, Fre-

maux (Delles.), Laurent fils, Corne dit Duquenne, Parvillez, Petitot femme Cufay, Reboux, Edouard; Laurent, Justine; Bauchet, Druart, Béghin, Puissaye, Lelen, Dufour, Minart, Vandenbossche (Delle.), Couzon, Govaere, Bla, Vanackère, Zevort (Delle), Labitte, Rousselle, Billaux, Danel, Lévy, Guermonprez, Dubois, Pilate, Salomé, Leleux.— Armentières, MM. Cadot, Legrand (Dlle), — A La Bassée, Mmes. Bailly, Cambier (Vve.) — A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme. Schoutter.—A Moulins-Lille, M. Wilmot. — A Roubaix, Mazure, (Delle.) Mme. Béghin, MM. Burlinchon, Reboux, Catteau (Dlles.) — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Pruvost, Mathon, Lepers, Vanaverbeck. — A Wazemmes, M. Horemans. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Gillet, Vanderest, Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Vve.), Leys, Théry (Dme.), André, Brasseur, Williers, Bacquet, Marteel (Dlle). — A Bergues, M. Debever, Coudeville (Vve.). — A Bollezeele, M. Devulder. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon. — A Rexpoede, M. Marchand. — A Bailleul. MM. Schercousse, Dehaene, Baelde, Vanneufville. — A Cassel, MM. Lion, Dominicus (Vve.), Vandamne (Dlle), Dhubert, Boedt (Vve.). — A Estaires, M. Dehaisne. — A Hazebrouck, MM. Debaecker, Debusschère, Réant fils, Guermonprez, Bellynck (Dme). — A Merville, MM. Lemire, Delpierre, Wautier, Dupont. — A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Lecocq, Saudeur, Deligne, Bonnier, Caron, Deleau, Lévêque. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Pilloy-Millot, Delsart. — A Solesmes, M. Tramblin. — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dme), Dubois, Préseau (V.ve).—A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Vve). — A Berlaimont, M. Gomez, — A Fourmies. MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Jouglet, (Dlle).— A Landrecies, MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux. — A Maroilles, Dupont (Vve). — A Maubeuge, Virlet (Dlle), MM. Decausseme, Delgorge. — Au Quesnoy, Navez (Dlle), Bellain (Dme), Beaugrand (Dlle), M. Préseau.— A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Deregnaucourt, Villette, Foucart, Obez. Thorez, Adam, Mongor (Dme), Lafoscade, Céret-Carpentier (Vve.), Madoux, Robaut, Crépin. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Alker, Druon (Dlle). — A Anzin, M. Boucher fils. — A Condé, MM. Descamps, Montuelle, Boquet. — A Denain, M. Grenier. — A Valenciennes, MM. Boucher, Benoît, Giard, Lemaître, Descamps, Ségard, Désert, Marlière.

ECRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille.....	L'Echo du Nord.....	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
Idem.....	La Vérité, Journal du Nord de la France	Reboux, gér...	N...	Reboux.
Idem.....	Le Courrier de Lille, Journal du département du Nord.....	J.-P. Desolme.	Solié.....	Reb
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry	Feytaud. ...	Benoît Henry.
Idem.....	L'Écho de la Frontière.....	Dinaux ✲....	Dinaux ✲...	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet.. ..	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque.	L'Autorité.....	Vanderest...	Jules Delcro	Vanderest.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai.....	L'Indépendant.....	Adam, gér....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Le Courrier Douaisien	Vve. Céret et Lacquement.	D. Barrez...	Veuve Céret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai....	L'Émancipateur.....	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion (L).
Idem.....	La Gazette de Cambrai.....	Lévêque.....	Lévêque....	Lévêque.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermonprez.	Bernast....	Guermonprez.
Cassel.....	L'Observateur du Nord, Journal de Cassel.....	D'Hubert.....	D'Hubert...	D'Hubert.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes.. ..	L'observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	Viroux.....	Dubois.....	Viroux.

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérant.	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Écho de Lille.....	Lévy.....	Lévy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Vanackère.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Journal de Lille.....	Danel et de Franciosi....	Danel.
Idem.....	Wazemmes..	La Gazette de Wazemmes...	Horemans...	Horemans.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire.....	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues....	Écho de la mercuriale du marché de Bergues et des marchés des départements.	Focqueur....	Focqueur....
Douai.....	Douai.....	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Obez.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.....	Dumesnil....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette....	Simon.
Avesnes....	Avesnes....	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département, par le préfet, et dans les autres arrondissements, par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 3 juillet 1855, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Ch. Cuel (O. ✲), conseiller général, *vice-président;* Vercoustre, Fréd., propriétaire et cultivateur, à Bourbourg, *secrétaire;* Dambricourt, cultivateur et fabricant de sucre, à Steene; Delaetre, Jos.; propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture; à Dunkerque; Dufour, Louis, cultivateur, à Brouckerque, Vandercolme, ✲, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Cappon, cultivateur, à Vieux-Berquin, *vice-président;* Deberdt, propriétaire, *secrétaire;* Dequidt, Réginald, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel; Vandevalle, Justin, idem, à Hazebrouck; Claudorez, Dom., idem, idem; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville; Beck, maire, à Steenvoorde; Lothé-Vandewalle, agriculteur et propriétaire, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire et agriculteur, à Hem, *vice-président;* Des Rotours, ✲, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire;* Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies; Demesmay, ✲, cultivateur, à Templeuve; Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kulhmann (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut, section d'économie rurale; Messéant, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; Desquiens, cultivateur, à Fives; Brame, Jules, membre du Conseil général du département; Lefebvre, Alexis, cultivateur et maire, à Lezennes; Deleplanque, cultivateur, à Esquermes; Defontaine, Louis, ✲, propriétaire, à Lille; Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque; Lecat-Butin, ✲, propriétaire et maire, à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Monier, Alex., cultivateur, à Aubencheul-au-Bac, *vice-président;* Boulanger, Ed., cultivateur, à Doignies, *secrétaire;* Leleu, cultivateur, maire et membre du Conseil général, à Tilloy; Radult, cultivateur et maire, à Iwuy; Senez, cultivateur et maire, à Beauvois; De Beaumont, président du comice agricole; Banchard, cultivateur et maire, à Ligny.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Godard-Desmarest, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président;* Bevenot, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire;* De Colnet, conseiller-général, à Dompierre; Delhaye, propriétaire et

ancien notaire, à Bavai ; Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches ; Trempont, idem, à Beaufort ; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies ; Bever, cultivateur, à Lez-Fontaine ; Maillard, Olivier, maire, à Etrœungt ; Mary, Pierre, agriculteur, à Aymeries ; Dervaux, idem, à Wargnies-le-Grand.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président ;* Vasse, professeur au lycée, *secrétaire ;* Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin ; Fiévet, Constant, cultivateur et maire, à Masny ; Morelle, idem, à Somain ; Dubus, idem, à Waziers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Grar, Ed., raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président ;* Hamoir, Gust., ✲, cultivateur, à Saultain, *secrétaire ;* de Courmaceul, juge-de-paix et agriculteur, à Saint-Amand ; Devaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à Saint-Amand ; Gouvion-Deroy, agriculteur, à Denain, Mention, propriétaire, agriculteur et maire, à Condé ; Blanquet, Désiré, cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE,

Créé par arrêté de M. le Préfet, du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de cinq membres honoraires, de 166 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. le Préfet du Nord, *président ;* le général commandant la division ; le secrétaire-général de la préfecture ; le maire de Lille ; Desmazières, botaniste, à Lambersart.

BUREAU.

MM. Lefebvre, J., ✲, propriétaire, *président ;* Defontaine, L., ✲, propriétaire, *vice-président ;* Lecat-Butin, ✲, cultivateur, *idem ;* Loiset, médecin-vétérinaire, *secrétaire général ;* Charles, idem, *secrétaire-adjoint ;* Defontaine, Fr., propriétaire, *bibliothécaire-archiviste ;* Tripier-Durieux, pharmacien, *trésorier.*

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Sur un vœu exprimé par le Conseil général, dans sa session de 1853, M. le Préfet du département du Nord, par arrêté du 17 janvier 1854, a ordonné le placement des étalons départementaux chez des cultivateurs

dont la probité, la position de fortune et les connaissances agricoles et hippiques présentent toutes les garanties désirables. Les détenteurs d'étalons sont responsables, pendant six années, des reproducteurs qui leur sont confiés; ils doivent les soigner suivant le mode adopté dans les haras impériaux; les amener, si la distance le permet, aux concours régionaux, et les soumettre aux fréquentes visites des délégués de l'administration; mais, au bout de ces six années, l'étalon devient leur propriété exclusive. De plus, les bénéfices de la saillie, dont le prix est de 5 fr., appartiennent à l'étalonnier qui a la faculté, après l'époque de la monte, fixée du 1.er février au 30 juin, d'employer l'étalon aux travaux agricoles.

Les étalons départementaux sont placés, savoir :

Pour l'arrond.t d'Avesnes, chez le sieur Pierrart, N., à Dourlers.
— de Cambrai, chez le sieur Courrier, à Honnecourt.
— de Douai, chez le sieur Deligny, à Douai.
— de Dunkerque, chez le sieur L. Duytsche, à Bourbourg (campagne).
— d'Hazebrouck, chez le sieur Lombaert, à Hazebrouck
— de Lille, chez le sieur Descamps, à Herrin.
— de Valenciennes, chez le sieur Fontaine, à Trith-Saint-Léger.

Outre les étalons ci-dessus désignés, il existe dans le département du Nord vingt-quatre étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 10,000 fr. pour être affectée à l'achat de nouveaux étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 64, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 4; Lille, 11; Cambrai, 16; Avesnes, 17; Douai, 4; Valenciennes, 8.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 0 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le Préfet, *président d'honneur;* Kuhlmann, (O. ✲), *président;* Ch. Verley, ✲, *vice-président;* Julien Lefebvre, ✲ ; Tilloy; asteleyn ; Ernest Lelièvre, à Loos ; Th. Rouzé, ✲; Henri Bernard lenri Loyer; Scrive-Bigo, ✲ ; Em. Delesalle ; Descat-Leleux; Ad. onte ; Alf. Descamps; J. Decroix; Wattine-Bossut; Vanderhaghen, lexandre.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Amand Carlier, ✲, *président;* Hector Féron, ✲; Morel-Agie, ✲ ; Choquet, Zozime ; Petyt, Auguste ; Collet-Taverne ; Charles erleye ; Constant Bourdon ; Becq, Jean-Pierre.

VALENCIENNES.

MM. Bracq-Debancourt, *président;* Canonne, *vice-président;* lenard, Louis, à Fresnes ; Blanquart, Désiré, à Famars; Emile efebvre ; Carlier, Mathieu, ✲ ; Hamoir, Amédée ; Grar, Numa ; eville, à Valenciennes ; Gossart, ✲, *délégué de l'arr. d'Avesnes.*

Secrétaire de la chambre, M. Boutois, Ernest.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Lamourette ; Duvillier-Duriez ; Leurent, Jules ; Requillart, Ernest ; Motte, Philippe ; Jonglez-Wattel ; Deroubaix ; Lorthiois-Desplanques ; Desurmont, Henri ; Jourdain-Desfontaine ; Desurmont-Desurmont ; Leplat-Desnoulet.

ROUBAIX.

MM. Defrenne, Paul ; Screpel, Louis ; Grimonprez-Bossut ; Pollet.

Joseph ; Eeckmann ; Mimerel, Auguste fils ; Lefebvre-Louis ; Delfosse ; Descat, Théodore ; Requillart-Screpel ; Wattine-Bossut.

CAMBRAI.

MM. Feneulle ; Wallerand, Louis ; Delattre, Achille ; Boitelle père ; Cornaille-Leroy ; Lallier, Alphonse ; Delloye, Charles ; Seydoux, Philippe ; Petit-Courtin ; Bertrant-Milcent ; Brabant, Jules ; Quenchon, Léon.

INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. le Préfet, (G. O. ✲), *président;* Kolb-Bernard, ✲, ancien membre de la chambre de comm., *vice-président;* Mourcou, avocat, *vice-président;* Durieux, Forret, prop., *secrétaire;* Cordonnier, négociant ; Tailliar père, idem ; Dumon, Edouard, receveur des hospices ; De Melun, propriétaire et membre du conseil général ; Binaut, docteur en médecine ; Dehau-Deleruyelle, propriétaire ; Malfait, Séraphin, idem ; Caux, vérificateur des poids et mesures ; Remy-Meurisse, propriétaire ; Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil ; Nys-Meurein, ancien manufacturier ; Vandenbogaert, idem ; Félix Dehau, ancien notaire ; Carlos, Mas, négociant ; Defontaine, François, prop. ; De Caulaincourt, propriétaire ; De Germiny, idem ; Rouzière-Cavalier, ancien négociant ; Jonglez-Deligne, propriétaire ; Bommart-Crépy, ✲, propriétaire ; Scrive-Labbe, ancien manufacturier ; Louis Vandercruyssen fils, proprétaire ; Durieux-Forret ; Morrisson, docteur en médecine ; Bayard, Charles, conseiller municipal à Armentières ; Boussemart, ancien notaire, idem ; Fretin, ✲, maire à Quesnoy-sur-Deûle ; Dubuisset, docteur en médecine, idem ; Cottignies, Paul, notaire à Seclin ; Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq ; Six, A., tanneur, idem ; Delannoy, J.-B., conseiller municipal à Templeuve ; Paquet, propriétaire à Cysoing ; Parent, maire à Lannoy ; Brame, Jean-Baptiste, propriétaire, idem ; Decottignies, Henri, commerçant, idem ; Briffault, cultivateur à Flers ; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin ; Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; Fays, Isidore, propriétaire, idem ; Brasme, Augustin, rentier, idem ; Auffray, capitaine en retraite, idem ; Lecomte, Xavier, propriétaire à Moulins-Lille ; Denniel, Barthélomé, idem ; Jeanson, pharmacien à Armentières ; Prevot, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve ; Menche, propriétaire et maire à Haubourdin ; Lefebvre-Crombez, négociant, idem ; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos ; Billon, doc-

en médecine, idem ; Billet, Jean-Baptiste, marchand à Hal-
Jules Demeester, propriétaire, idem ; Dujardin, Alexandre,
riétaire à Roubaix ; Pruvost, Pierre, propriétaire, idem ;
f, Alexandre, propriétaire à Ronchin ; Flipo, Louis, prop.
; Dubar-Delespaul, négociant, idem ; Delahaye, Eugène,
macien à Seclin ; Leroy, propriétaire à La Madeleine, Messéan,
Baptiste, idem, à Comines ; Froidure-Lambin, id. id.; Ghes-
e, Antoine, id. id.; Catteau-Lauwick, id. id.; Despretz, Au-
, tanneur à Wazemmes ; Meurillon, Louis, propriétaire à Co-
s ; Gennevoise, avocat à Lille ; Nollet, Lucien, négociant à
coing ; Masnou, avocat à Lille ; Desmazières fils, propriétaire à
adeleine ; Derbigny, id. à Haubourdin ; Duverdyn, Victor,
l.; Bonte, Edouard, id. id.; Lepers, maire à Flers ; Flamen-
vet, propriétaire à Lille ; Debuchy, Edouard, id.; à Roubaix ;
au-Delerue, id. id ; Brulois, Vincent, id. id.; Delbecq, pro-
aire, à Esquermes ; Delemer-Peuvion, id. id ; Lepercq,
, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle ; Ollivier-Charvet, propriétaire
e ; Roussel, Auguste, id. à Wazemmes ; Monnet, Jean-Bap-
, id. à Hellemmes ; Henry, docteur en médecine à Seclin ; Du-
n, Louis, rentier ; Bayart, Pierre, officier supérieur en retraite
Madeleine ; Quecq, Arthur, avocat à Lille ; Tailliar fils, pro-
aire, id.; Honorez, id., à Marcq-en-Barœul ; Poullet-Brunel,
l.; Binauld, Narcisse, id. id. ; Gruez, capitaine de douane en
ite, à Wambrechies ; Butin, pépiniériste, id. ; Delemasure,
riétaire à Tourcoing ; Delputte, fabricant, id. ; Apprederis,
riétaire, id. ; Bandoux, ancien notaire à Phalempin ; Pipelart,
hand, id.; Brulois, Auguste, cultivateur à Wasquehal ; Selosse,
l.; Mille, Adolphe, propriétaire à Moulins-Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delaeter, doyen-curé de Saint-Éloi à Dunkerque ; Dupouy,
iste, membre de la chambre de commerce, id ; B. Morel, con-
r municipal, id.; Lemaire, Jules, membre du bureau de bien-
nce ; Meneboo, docteur en médecine, id.; Demeunynck, id. à
bourg ; Lebleu, Adolphe, id. et conseiller mun. à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Behaghel Louis, membre du Conseil général, à Bailleul ; De-
on, Benjamin, id. à Merville ; Yon-Hadou, ancien négociant,
Deblock, vérificateur des poids et mesures, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Defrémery, conseiller d'arrondissement, à Cambrai ; Tous-
Lallier, négociant, id.; Cousin-Humbert, propriétaire au Ca-
; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, id.; Sartiaux, Jules,
riétaire ; Desrousseaux, curé de Saint-Géry, à Cambrai ; Stié-
rd, propriétaire, id.; Bouchez, vérificateur des poids et me-

sures, id.; Crépin, conseiller général, à Proville; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé à Rumilly; Sorlin, propriétaire à Banteux; Delafons, id. au Cateau; Flayelle, Henri, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Wery, Edouard, propriétaire à Saint-Hilaire; Darcy père, id. à Sains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, Olivier, propriétaire à Etrœungt; Tellier, avocat à Monceau Saint-Waast; Marsy, pharmacien à Landrecies; Philippe, Eugène, brasseur à Maubeuge; De Lagorce, propriétaire, id.; Mathieu, médecin à Hautmont; Marchant, Calixte, propriétaire à Maubeuge; Baillon-Pluchart, propriétaire Au Quesnoy; Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit; Carlier, François fils, propriétaire à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, propriétaire Au Quesnoy; Couvez, Constantin, marchand de bois à Solre-le-Château; Divry, notaire à Fourmies; Delloue, Jean-François, propriétaire à Anor; Macaigne, notaire à Trélon; Delhaye, ancien notaire à Bavai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellez, négociant, à Douai; Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, Ladislas, avoué à Douai; Tréca-Leleu, propriétaire, id.; Imbert de la Phalecque, avocat, id.; Pottier, prop., id.; Lavoix, Rodolphe, receveur municipal, id.; Desuéde, prop., id.; Bourgois, inspecteur de l'instruction primaire, id.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand; Deslinsel, maire à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; Collet, avocat à Valenciennes; Paillard père, ancien notaire à Valenciennes; Dugimont, ancien juge-de-paix à Valenciennes; Mention, maire à Condé; Renard membre du conseil général à Fresnes; Baligand, percepteur à Mortagne; Didier, avocat à Valenciennes; Desespringalle, membre du Conseil général à Saint-Amand; Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain; Bruneau, percepteur à Fresnes; Mocq, ancien maire à Lourches; Gollet, propriétaire à Haspres; Caudron, médecin à Condé; Cavrois, prop. à Valenciennes; Deslinsel, prop. à Onnaing; Cheval, propriétaire à Etreux.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Directeur, M. Ch. Verley, ✻.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri; Champon-Dubois; Cor-

r, Fidèle; Cuvelier, Henri; Heurté, Victor; Huet-Colombier; Th., ✲; Verstraete, Emile; Descamps, Alfred.
seurs, MM. Charvet-Barrois; Decroix, Jules; Pollet, Louis.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES.

ecteur, M. Delcourt-Dubois.
ministrateurs, MM. Delame-Lelièvre; Dupont, Louis; Lefebvre, ; Dècle, Julien; Hollande, Théophile; Ewbanck, Edouard; r-Mathieu, ✲; Bracq-Dubois; Hamoir, Edouard.
seurs, MM. Canonne, Théodore; Lebret; Blanquart.
ssier, M. Grad; *Contrôleur*, M. Verron; *Comptable*, M. é, Ch.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE.

Établie par décret du 11 *juillet* 1855.

ecteur, M. Ed. Gautier.
ministrateurs, MM. Beck père; N. Huret fils; Vancauwen- e; Collet-Taverne; J. Choquet; Durin; J. Malo; A. Bonvar- . de Clebsattel.
seurs, MM. Am. Carlier, ✲; Féron, H., ✲; Morel, B., ✲.
ssier, M. Coffyn; *Contrôleur*, N...; *Comptable*, N....

TOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

iété anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

ecteur, M. Th. Kiener.
ssier, M. Flamen.
seil *d'administration*, MM. Catel-Béghin; Descat-Leleux; ers, ✲; Grandel-Parvillez; Groulois; Honnorat; Kuhlmann ✲); Lonck-Maccartan; Marchant-Deshorgnies; Mionnet; No- Scrive, Edouard.
seurs, MM. A. Richebé (O. ✲); Decoster-Agache; Maracci.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE DUNKERQUE.

tablissement de ce comptoir a été autorisé par arrêté ministériel juillet 1848.

ecteur, M. Petyt, Auguste.
us-Directeur, N....
issier, M. Huyssens-Pauwels.
seil *d'administration*, MM. Dumoulin, Morel-Agie, ✲; Huret Vanosten.

BOURSES DE COMMERCE.

atre bourses de commerce existent dans le département du Nord; ont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, *syndic;* Sergent, *premier adjoint;* Plaideau, Numa, *deuxième adjoint, secrétaire;* Debaeker; Sapelier, Symphorien; Leroy; Cailliez; Salomez; Souville-Vital; Waguet; Sapelier, Henri.

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, *syndic;* C.e Verbiest, *premier adjoint;* Duquesnoy, *deuxième adjoint;* Dupuis; Emile Liagre

Il y a en outre dix courtiers de commerce:

MM. Cocural-Dorcy, *syndic;* Salembier, *premier adjoint;* Helley, *deuxième adjoint;* L. Roland; Degeuser; Colle; Ch. Blancho; Brocvelle; Desmyttère; Mercier.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet; Barré-Bris; N....

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

AGENTS CONSULAIRES ÉTRANGERS EN RÉSIDENCE DANS LE DÉPARTEMENT.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; C. Bourdon, consul de Prusse; Allard, Ph., consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique; Thierry, consul de Suède et de Norwège; B. Morel, ✲, vicec-onsul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Morel, Alfred, vice-consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche et de Toscane; P. Debaecque, consul de Costa-Rica; Ch. Carlier, consul de Mecklembourg; Chamonin, vice-consul de Sardaigne et vice consul d'Espagne; Darras, Emile, vice-consul des Deux-Siciles; Féron, Gustave, vice-consul du Brésil et du Mexique; Niven-Kerr, consul d'Angleterre.

LILLE. MM. Philippe Decoock, consul de Belgique; Decoock fils, vice-consul, idem.

VALENCIENNES. M. Grar, Numa, ✲, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, Aug., vice-consul de Suède et de Norwège.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier, le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français, presqu'en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est la Belgique ; au sud-est le département de l'Aisne, et au sud-ouest les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baive, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est de plus de 200 kilomètres ; sa ligne frontière présente un développement de 400 kilomètres au moins. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont : dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé

de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le Mont-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Wervicq ; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département ; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes ; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables, les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur ; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres ; largeur, 400 à 1,000 mètres ; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres ; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance : de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières, Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem ; qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy; et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département, à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, a la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

MARAIS. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenues chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut; depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.° et 51.° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest; le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier; celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluies est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1854 (1).

MOIS.	Températures.	Hauteurs barométriques.	EAU DE Pluie.	EAU DE Grêle.	EAU DE Neige.	Épaisseur de la couche de neige.	Eau météorique totale du mois.	Evaporation.	Tension de la vapeur d'eau.	Humidité de l'air.	NOMBRE DE JOURS DE Pluie.	Neige.	Grêle ou frésil.	Rosée ou gelée blanche.	Brouillard.	Givre.	Orage, tonnerre.	Eclairs sans tonnerre.	Gelée.
	degrés.	mill	millim.	millim.	millim.	cent.	millim.	millim.	millim.	%									
Janvier. .	3°.31	756	31.95	»	13.72	15.5	45.67	10.53	5.18	89	18	5	»	3	19	1	»	»	»
Février . . .	3°.60	765	33.32	5.35	7.40	7.0	46.07	23.04	4.85	81	19	4	3	4	10	»	»	»	5
Mars. . . .	7°.30	769	5.30	»	»	»	5.30	52.50	6.60	73	9	»	»	1	18	1	»	»	4
Avril. . . .	11°.06	763	22.90	»	»	»	22.90	114.30	5.91	61	11	3	3	9	2	»	2	1	3
Mai.	12°.31	756	70.89	»	»	»	70.89	100.62	7.56	71	21	»	1	15	3	»	1	»	2
Juin.	14°.70	757	89.91	»	»	»	89.01	86.15	9.46	75	22	»	»	6	6	»	1	»	»
Juillet. . . .	18°.20	760	34.85	»	»	»	34.85	124.40	11.04	70	17	»	»	19	7	»	5	1	»
Août.	17°.66	761	51.12	»	»	»	51.12	110.71	10.67	71	15	»	»	19	17	»	2	2	»
Septembre	16°.03	765	22.87	»	»	»	22.87	104.73	9.36	69	9	»	1	20	9	»	1	2	»
Octobre. . .	11°.04	757	155.88	»	»	»	155.88	37.36	8.11	82	18	»	1	15	13	»	»	1	»
Novembre.	4°.96	756	61.36	0.95	17.80	15.0	80.11	20.66	5.50	83	23	4	2	7	10	»	1	»	4
Décembre.	5°.57	758	76.94	0.25	1.00	1.0	78.19	17.48	5.74	84	27	3	3	8	13	»	»	»	»
1854	10°.47	760	657.29	6.55	39.92	38.5	703.76	802.48	7.41	75	209	19	15	143	125	2	13	7	18
1853	9°.77	758	568.44	6.25	143.55	193.1	718.24	751.57	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

DIRECTIONS DU VENT ET DES NUAGES.

	Courant inférieur. N	S	E	O	Courant supérieur. N	S	E	O
Hiver.	18 jours.	24 jours.	19 jours.	26 jours.	21 jours.	16 jours.	15 jours.	33 jours.
Printemps.	29 »	19 »	15 »	29 »	23 »	16 »	13 »	44 »
Eté.	24 »	20 »	4 »	44 »	15 »	24 »	6 »	45 »
Automne.	22 »	27 »	11 »	31 »	21 »	9 »	9 »	40 »
Année.	93 jours.	90 jours.	49 jours.	130 jours.	80 jours.	65 jours.	43 jours.	162 jours.

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département de compose de 663 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 663 communes du département, on compte 35 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef lieu du département, de la 3.e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,795 habitants. — distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 34,698 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 29,080 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population, 27,615 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée; avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kilomètres. — Population : 23,263 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 23,344 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; place fortifiée. — Population : 20,528 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Wazemmes. Ville ouverte, à 2 kilomètres de Lille. — Population : 13,086 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. Population : 10,078 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons; à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,527 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, à 16 kilomètres de Lille. — Population : 83,840 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 3 kilomètres de Lille. — Population : 8,233 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,953 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,719 âmes. — Distance de Lille : 84 kilom.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,863 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 5,954 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton ; à 69 kilomètres de Lille, place fortifiée. — Population : 5,968 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,678 âmes. Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 2,298 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,110 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,334 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,984 habitants.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,800 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,776 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons place fortifiée. — Population : 3,531 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,508 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,293 âmes.

Seclin. Ville ouverte de 3,240 habitants. — 11 kilomètres de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,047 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,755 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,528 âmes.

Bavai. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,635 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,535 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,577 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,152 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	»	hect.
— de collines	158,087	
— de plaines et de vallons	410,000	
	568,087	

Sol riche de terreau	77,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800	
Sol de craie ou calcaire	84,136	
— de gravier	1,550	
— pierreux	55,600	
— sablonneux	28,600	
— argileux	299,120	
— limoneux ou marécageux	34,281	
— de différentes sortes	»	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 59 communes.								
Canton de Bergues.								
uts-Cappel.	7	10	7	850	7581	19	1418	12097 35
s	»	9	66	5968	51012	15	7310	78207 28
	1	0	68	505	8319	13	1090	13089 39
ele.	8	6	62	441	2772	86	2347	6369 42
ɔ.	5	4	70	774	6029	38	2269	11239 29
em.	10	9	66	704	6538	28	1802	11292 44
le.	2		68	521	5196	40	2068	9668 34
.	9	18	68	1652	16259	16	2504	25597 11
pre.	5	14	65	1849	15676	30	4685	24268 81
	4	14	64	771	6774	39	2651	12334 99
	4	13	00	893	8319	13	1045	12524 »
appel.	7	6	62	923	5843	37	2178	10673 48
.	9	8	60	349	2126	43	912	4032 64
	Totaux....			16200	142444	23	32288	231394 54
Canton de Bourbourg.								
urg-Ville.		8	74	2528	17581	28	4867	29332 89
urg-Camp.		8	74	2336	22984	15	3371	35338 99
erque.	7	13	71	937	6686	22	1476	11322 09
le-Brouck.	5	23	66	1153	10877	9	987	16519 24
am.	0	21	64	288	2625	73	1910	5357 17
.	2	28	67	469	2885	23	667	4667 87
ghe.	7	19	67	1585	11947	17	2045	19443 84
	2	26	66	894	8564	43	3686	16600 38
n (St.-)	9	35	66	287	2869	31	883	5081 51
Bouck (St.-)	7	25	74	508	5697	29	1659	9936 72
r.	0	0	75	631	5248	23	1200	8708 02
.	4	29	67	1268	8952	33	2889	15713 81
dinghe.	6	31	70	386	1986	41	820	3701 23
	Totaux....			13270	108901	24	26450	181729 76
Canton de Dunkerque-Est.								
erque.	4	6	73	497	7473	21	1536	12318 51
erque-Br.	2	2	72	1448	13393	7	925	18942 92
que-Est.	»	»	76	29080	252698	19	46096	391258 18
ckoucke.	5	5	81	286	2383	75	1780	4841 26
em.	5	5	81	2369	15157	30	4556	25492 13
	0	0	73	461	4413	»	»	6491 29
pote.	0	0	81	305	1011	34	341	1770 62
	Totaux....			34446	296528	18	55234	461114 91

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Montant.	TOT. de contrib. dire pour
1	2	3	4	5	6	7	8	4
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappelle.	4	4	80	291	3796	11	417	58
Dunkerque-Ouest.	»	»	76			Voir Dunkerque-I		
Mardyck.	10	10	86	413	3071	61	1873	641
Synthe-Grande.	7	7	78	1292	7984	47	3713	1393
Synthe-Petite.	5	5	76	1871	10810	23	2477	1866
		Totaux....		3867	25661	33	8480	4485
Canton de Gravelines.								
Craywick	10	13	89	315	3771	14	529	585
Georges (St.-).	4	19	79	307	3686	27	988	615
Gravelines.	»	19	87	5678	31329	5	1489	4572
Loon.	7	12	79	1836	15188	27	4082	2362
		Totaux....		8136	53974	13	7088	8135
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	0	23	55	1126	8920	36	3200	1750
Ghyvelde.	1	12	72	1858	9504	16	1540	1545
Hondschoote.		21	63	3800	27235	23	6218	4478
Killem.	40	19	62	1271	8727	18	1605	1461
Moëres (Les).	6	18	70	927	7382	42	3089	1439
Oost-Cappel.	7	22	57	506	3178	40	1255	576
Rexpoëde.	6	17	60	2001	12732	22	2787	2136
Warhem	7	13	73	2547	19349	»	»	2893
		Totaux....		14036	97024	20	19694	16280
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	8	25	62	1769	13925	59	8263	2484
Broxeele.	4	27	64	350	2897	59	1703	635
Esquelbecq.	3	20	59	2015	12140	44	5349	2552
Herzeele.	4	24	60	1838	12835	56	7115	2521
Lederzeele.	23	30	67	1527	10712	51	5557	2124
Ledringhem.	4	24	60	689	5254	43	2277	993
Merckeghem.	13	27	66	791	5400	29	1585	969
Volckerinckhove.	5	29	64	929	7707	44	3369	1446
Wormhoudt.		20	56	3869	26813	29	7860	4330
Zeggers-Cappel.	6	21	63	1709	12885	29	3674	1697
		Totaux....		15486	110568	42	46752	20243

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2.	3	4	5	6	7	9	8
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	10078	65789	33	21327	114901 »
Jans-Cappel (St.-).	3	20	31	1100	5741	74	4206	12537 »
Nieppe.	9	26	20	3582	20001	66	13080	42998 12
Steenwerck.	6	23	26	4800	24820	91	22485	60255 27
	Totaux....			19560	116351	53	61098	230691 39
Canton de Bailleul-Sud-Ouest.								
Bailleul-Sud-Ouest.	»	17	28	Voir Bailleul Nord-Est.				
Berthen.	6	22	35	589	3625	63	2274	7756 05
Flêtre.	7	12	35	1127	7349	58	4248	15360 85
Merris.	7	10	35	1236	6968	54	3784	14177 08
Meteren.	3	16	32	2639	15932	57	9020	30488 41
Vieux-Berquin.	8	11	37	3364	16803	89	14903	33517 39
	Totaux....			8955	50677	68	34229	101299 78
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	17	58	1428	10599	»	4536	18894 50
Bavinckhove.	4	10	55	970	6290	54	3424	12429 82
Buysscheure.	2	19	63	844	5380	67	3607	11493 75
Cassel.		13	51	4334	26712	8	2131	42220 »
Hardifort.	3	6	54	515	4196	41	1740	7745 71
Marie-Cappel (Ste.-).	3	1	50	894	6207	27	1707	10721 96
Noordpeene.	7	20	58	1431	9875	44	4321	18540 »
Ochtezeele.	6	19	57	509	4398	57	2519	8736 87
Oxelaëre.	2	4	52	540	3621	37	1327	6571 09
Rubrouck.	2	25	63	1512	12312	35	4323	21806 21
Wemaers-Cappel.	3	6	54	505	3124	79	2456	7111 59
Zermezeele.	4	7	55	409	3309	46	1537	6491 00
Zuydpeene.	7	8	56	867	7842	58	4558	15822 42
	Totaux....			14758	103865	37	38186	188584 98
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.		1	56	1737	12081	47	5620	23132 64
Caëstre.	10	10	38	1710	10652	79	8338	22254 56
Eblinghem.	9	9	54	720	5471	27	1470	9390 50
Hazebrouck-Nord.			45	7953	52458	40	20969	98008 37
Hondeghem.	5	5	50	1345	10327	29	3018	18126 34
Lyde.	0	0	55	785	6496	32	2063	11523 83
Menescure	2	2	57	1727	11816	44	5224	21549 93
Sercus.	6	6	51	514	3858	41	1557	7857 29
Staple.	8	8	53	1032	7927	29	2336	13461 48
Wallon-Cappel.	5	5	50	637	4614	35	1616	8601 15
	Totaux....			18160	125730	41	52211	233906 09

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	T com
1	2	3	4	5	6	7	8	
Canton d'Hazebrouck-Sud.								
Boeseghem.	11	11	56	986	6117	40	2417	1
Borre.	4	4	41	770	4866	44	2134	
Hazebrouck-Sud.	»	»	55			Voir Hazebrouck-		
Morbecque.	4	4	49	3816	18899	28	5251	2
Pradelles.	5	5	4	377	2487	57	1420	
Steenbecque.	7	7	52	1941	10756	38	3987	2
Strazeele.	7	7	38	558	3657	80	2909	
Thiennes.	0	0	5	1082	6415	46	2884	1
		Totaux....		9530	53192	40	21002	9
Canton de Merville.								
Estaires.	7	20	30	6863	39335	26	10053	6
Haverskerque.	7	10	45	1563	7603	55	4190	1
La Gorgue.	6	18	32	3293	17057	53	9052	3
Merville.	»	12	37	5954	37410	33	12485	6
Neuf-Berquin.	3	15	34	1430	5746	47	2653	1
		Totaux....		19103	107151	36	38433	19
Canton de Steenvoorde.								
Boëschepe.	9	6	36	1985	8729	87	7612	1
Eecke.	3	2	40	1188	8414	29	2403	1
Godewaersvelde.	7	7	40	1776	8844	55	4889	1
Houtkerque.		21	58	1353	8962	23	2117	1
Oudezeele.	6	18	54	1015	5874	37	2173	1
Steenwoorde.		1	48	3966	26077	48	12462	4
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1060	6951	42	2952	1
Terdeghem.	5	13	53	604	6044	34	2071	1
Winnezeele.	4	9	52	1502	9197	62	5680	1
		Totaux....		14449	89092	47	42359	17
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
Canton d'Armentières.								
Armentières.		6	6	8840	58736	28	15380	3
Bois-Grenier.	5	16	6	1174	6695			
Capinghem.	8	8	8	255	2119	72	1595	
Chapelle-d'Arment.	3	13	3	1687	11236	34	4693	2
Erquinghem-Lys.	3	19	9	1372	10170	36	5067	1
Frelinghien.	5	15	5	2084	14336	53	7604	2
Houplines.	2	19	9	2244	14853	75	11157	3
Prémesques.	7	10	0	1008	5391	76	4102	1
		Totaux....		18664	123585	40	49598	23

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

...MS des ...UNES.	Distance en kilom au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de La Bassée.				
	0	22	23	1766	8336	58	4777	15972 32
e.	»	24	24	2755	19164	8	1533	27754 12
	9	5	5	1488	10935	17	1879	17163 69
s	0	7	7	1290	6225	52	3268	12546 52
	4	23	23	417	1907	53	1027	3851 88
	7	19	19	999	6593	72	4742	14381 96
	4	20	20	1468	9189	48	4408	16125 86
es.	5	20	20	1127	6080	43	2580	9380 30
-en-Weppes	9	9	9	2032	8063	83	6652	17847 41
	3	23	23	800	6857	17	983	10467 07
	7	8	8	248	2184	74	1611	4777 71
	Totaux....			14450	85533	39	33460	150268 84
				Canton de Cysoing.				
	4	19	19	1000	5065	33	1674	9814 78
les.	2	7	17	1213	6194	44	2711	11512 41
.	3	3	13	575	3065	57	1750	6290 34
-en-Pévèle.	5	17	17	1459	7162	26	1910	12024 43
.	9	18	18	1511	8543	40	3433	15570 46
.	3	18	18	471	2081	63	1285	4562 36
		15	15	2876	16688	61	9996	34161 74
	4	19	19	1157	5065	51	2586	8890 93
	2	5	15	716	2702	60	1621	5564 30
.	9	24	24	1456	7286	48	3478	14570 04
	5	3	14	618	2052	47	960	4275 11
-en-Mélant.	5	0	10	1751	11349	39	4047	17914 17
ve.	8	9	19	1143	19072	47	9167	36249 62
ain.	4	9	19	495	2425	65	1579	5439 10
	Totaux....			16441	98749	47	46197	186839 79
				Canton d'Haubourdin.				
ips.	5	12	12	762	4494	31	1395	7761 16
).	3	0	0	1400	5210	3	157	7499 49
	3	1		331	1533	79	1201	3426 79
es-en-Wep.	4	1		1658	10224	47	4840	19733 40
ein-le-Sec	5	2	12	224	1569	87	1367	3670 09
ques.	5	2	2	253	1702	60	1012	3439 86
s-lez-Haub.	2	9	9	568	4490	87	3887	10302 55
din.	»	7	7	3210	26233	48	11918	51294 43
il.	8	15	5	509	2756	86	2369	6363 88
	6	3	13	124	858	8	69	1280 75
	6	6	6	2421	14014	34	4705	25716 33
	A reporter....			11400	73083	47	32920	140488 78

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu			Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux.		TOTAUX des contributions directes pour 1855.
	du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				11460	73083		32920	140488 73
Loos.	3	5	5	4082	16626	44	6929	31748 15
Radinghem.	7	14	14	1251	6686	69	4631	14177 08
Santes.	3	10	10	1614	9267	78	7105	20463 60
Sequedin.	2	6	6	578	4028	104	4185	9728 06
Wavrin.	8	15	15	1818	13988	19	2576	22437 70
Totaux....				20803	123678	47	58346	239033 38
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	7	7	1962	12624	35	4424	22602 27
Anstaing.	8	10	0	496	2508	50	1293	4829 16
Ascq.	8	8	8	1790	9860	30	2948	17019 94
Baisieux.	10	15	15	1943	10484	52	5377	18889 07
Chereng.	8		11	1312	5904	39	2272	11287 31
Flers.	8	5	5	2363	14592	27	3843	24673 31
Forest.	5	1	1	745	2088	37	772	3680 39
Gruson.	0	2	12	397	2501	66	1650	5962 04
Hem.	3		11	2289	13658	26	3524	25675 64
Lannoy.		13	13	1535	7801	23	1780	12793 21
Leers.	3	6	16	2540	8491	54	4522	16730 60
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1349	5311	52	2777	10345 73
Sailly.	3	13	13	971	5056	65	3305	10212 65
Toufflers.	2	14	14	817	3444	55	1863	6744 44
Tressin.	7	10	10	474	2276	66	1485	4813 21
Willems.	5	5	15	1982	7845	61	4761	16116 69
Totaux....				22965	114443	41	46596	211764 76
Canton de Lille Nord-Est.								
Fives.	2	2	2	3618	31515	40	11839	60536 75
Hellemmes.	4	4	4	1095	5997	33	1901	11271 46
Lille Nord-Est.	»	»	»	75795	1107192	7	75577	1566892 74
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1120	6022	65	3726	12659 43
Totaux....				81628	1150726	8	93043	1651360 38
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	Voir Lille Nord-Est.				
Madeleine (La).	2	2	2	1974	15180	59	9088	30468 [illegible]
Totaux....				1974	15180	59	9088	[illegible]
Canton de Lille Sud-Est.								
Faches.	6	6	6	2316	8872	43	3954	16342 21
Lezennes.	5	5	5	1267	3648	88	3173	8100 78
Lille Sud-Est.	»	»	»	Voir Lille Nord-Est.				
Ronchin.	6	6	6	1634	8444	22	1889	15750 11
Totaux....				5217	20964	45	9016	40493 08

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

...MS les ...UNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population	Principal des quatre contributions directes pour 1855	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Lille Sud-Ouest.				
es.	3	3	3	3127	31154	4	1358	43697 89
-Ouest.	»	»	»	Voir Lille Nord-Est.				
Lille.	2	2	2	4875	49858	11	5227	72777 99
es.	2	2	2	13086	124207	3	3469	181080 94
	Totaux....			21088	205219	5	10054	297556 82
				Canton de Lille-Ouest.				
-).	3	3	3	940	9121	55	3825	17047 53
art.	3	3	3	1219	11471	28	3177	19865 03
st.	»	»	»	Voir Lille Nord Est.				
e.	5	5	5	1887	11870	50	5118	21666 21
hies.	7	7	7	3571	26345	53	13703	52949 13
	Totaux....			7617	58813	44	25823	111527 90
				Canton de Pont-à-Marcq.				
	4	5	15	916	6053	51	3079	11991 93
	4	2	12	1764	14148	27	3936	24000 72
	6	19	19	1752	10655	35	3720	18901 73
).	3	12	12	1646	9998	65	6457	20776 32
	4		11	2072	13040	26	3437	22872 75
lle.	7	8	18	383	2211	17	377	3617 16
.	2	16	16	918	7334	65	4733	14306 92
ix.	9	23	23	1002	5198	54	2809	10198 36
Pévèle.	5	9	19	1801	13219	43	5665	25065 70
t.	10	23	23	828	4614	74	3443	10264 16
n.	8	5	15	1361	10116	34	3368	17687 24
rcq.	8	4	14	869	6232	56	3479	12090 11
s.	8	21	21	833	5564	44	2457	10206 23
ies.	3	6	16	501	2220	93	2013	5392 66
es.	8	9	19	779	4713	48	2294	8617 53
	Totaux....			17425	115315	44	51276	215989 52
				Canton de Quesnoy-sur-Deûle.				
	8	8	18	5298	33378	16	5127	55356 14
t.	5	6	16	2060	13031	61	7897	26509 92
	7	8	8	640	3830	48	1825	7815 13
s.	7	8	8	940	6335	42	2648	11634 36
sur-Deûle.	»		1	4238	29674	46	13477	55265 39
m.	5	10	0	1703	10812	70	7611	25079 39
-Bas.	6	17	7	265	2742	30	818	5132 94
-Sud.	6	17	7	98	1402	23	324	2389 45
Sud.	1	22	22	1872	11210	21	2402	18324 05
	Totaux....			17114	112414	38	42136	207506 77

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAL des contributions directes pour 1855
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Roubaix.								
Croix.	3	8	8	1776	9419	56	5261	18800
Roubaix.	»	11	11	34698	296026	62	177549	512091
Wasquehal.	4	7	7	2040	11713	43	4882	22726
Wattrelos.	4	15	15	9432	29699	65	18624	61681
		Totaux....		47946	346857	59	206316	615274
Canton de Seclin.								
Allennes-les-Marais.	6	7	7	911	5463	63	3365	11436
Annœullin.	8	9	9	3405	16918	40	6576	30234
Bauvin.	2	23	23	1233	6940	8	535	9961
Camphin-en-Carem.	6	6	6	928	7725	25	1895	13121
Carnin.	7	8	8	391	2648	66	1740	5463
Chemy.	5	6	6	401	3500	52	1823	5564
Gondecourt.	4	15	5	1742	9324	52	4845	16768
Herrin.	6	7	7	352	2515	99	2446	5772
Houplin.	2	0	0	1455	6792	23	1541	11734
Lesquin.	6	7	7	1274	9756	66	6492	20232
Noyelles.	3	8	8	404	2790	22	602	4515
Provin.	1	22	22	1262	4531	48	2238	8780
Seclin.				3341	31681	8	2458	45989
Templemars.	4	8	8	886	4803	40	1931	7943
Vendeville.	5	12	12	461	2311	77	1773	5045
Wattignies.	5	7	7	2236	9610	35	3313	15550
		Totaux....		20682	127307	34	43573	216256
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	9	16	16	1860	9513	41	3893	19428
Halluin.	9	17	17	5408	28154	47	12558	55233
Linselles.	8	12	12	3638	18968	66	12545	40219
Neuville-en-Ferrain.	3	17	17	2644	9393	56	5255	16937
Roncq.	5	14	14	3637	19117	51	9586	35708
Tourcoing-Nord.	»	14	14	27615	205501	75	152918	339433
		Totaux....		44802	290646	66	196755	506954
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	8	3028	18993	40	7540	41980
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	3989	26388	33	8308	48314
Mouveaux.	4	10	10	2233	9825	42	3928	19644
Tourcoing-Sud.	»	15	15		Voir Tourcoing-Nord.			
		Totaux....		9250	55206	36	19776	106207

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
gt.	6	6	65	476	4640	36	1662	8665 62
icles.	7	7	66	805	5792	55	3165	10709 41
ai-Est.	»	»	59	21344	202268	28	57633	328251 12
r.	6	6	65	684	5125	52	2680	10514 27
œuvres.	30	30	62	1677	8136	8	642	13368 99
.	11	11	58	599	2353	73	1706	5183 22
s.	7	7	63	533	2646	85	2234	5474 09
ille.	7	7	63	58	2179	21	452	3580 71
	9	9	62	3663	16495	6	988	24103 23
	7	7	66	814	5229	44	2332	10413 52
ies.	5	5	64	560	3425	55	1872	7260 85
ies.	5	5	61	552	5298	58	3051	9718 61
Évêque.	8	8	63	782	4902	44	2173	8655 90
t.-Martin	7	7	66	870	7041	37	2500	12647 02
Totaux....				33417	275529	30	83090	458546 56
Canton de Cambrai-Ouest.								
ourt.	8	8	54	622	5241	54	2818	10364 05
cheul-au-Bac.	11	11	48	439	3384	8	270	4916 17
ny.	6	6	62	520	2886	57	1644	6348 55
rt.	6	6	56	445	3311	90	3000	7516 65
ai-Ouest.	»	»	59	Voir Cambrai-Est.				
rs.	6	6	56	400	2243	56	1271	5298 21
ne-Notre-D.	7	7	66	1713	9377	34	3149	16288 24
s.	13	13	51	715	3799	25	951	6340 34
court.	7	7	54	480	5200	46	2405	11092 49
englet.	11	11	54	704	3787	22	802	6216 99
chies.	3	3	59	106	1285	8	99	1943 54
le-St.-Rémy.	2	2	57	884	4517	16	795	7076 89
court.	12	12	60	1152	5788	73	4200	12185 44
e.	3	3	62	491	5644	31	1746	9327 44
court.	6	6	65	965	7637	29	2205	15228 29
	4	4	56	588	3122	50	1572	5942 80
rt.	6	6	53	422	3566	55	1940	6598 05
	3	3	57	389	2785	54	1510	5238 85
Totaux....				11035	73572	33	30377	137922 99
Canton de Carnières.								
(St.-).	9	15	74	2373	8255	77	6333	16382 73
e-lez-Aubert.	5	12	71	2785	7665	61	4679	15896 41
is.	6	12	71	1051	4459	55	2309	8723 03
A reporter....				6209	20379		13221	41002 17

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855	Centimes communaux. Nombre.	Montant.	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Report....				6209	20379		13221	41002 17
Béthencourt.	8	5	74	1236	5206	58	3014	10523 15
Bevillers.	4	4	73	1073	4273	66	2836	9185 23
Boussières.	2	2	7	856	3822	61	2356	7262 61
Carnières.			70	1495	8957	53	4509	17293 14
Cattenières.	5	0	69	955	4058	64	2567	8820 48
Estourmel.	3	8	67	667	3635	97	3500	7769 25
Fontaine-au-Pire.	7	3	72	1174	5302	92	4897	11364 65
Hilaire (St.-).	7	3	2	1956	6996	53	3728	13586 90
Quiévy.	10	17	76	2785	9589	62	5900	17430 80
Rieux.	5	0	69	1778	7937	27	2145	13495 48
Séranvillers.	17	7	66	442	3113	63	1959	6581 41
Villers-en-Cauchies.	1	8	77	1364	6885	47	3219	13458 23
Wambaix.	6	9	68	690	4260	60	2538	8911 49
Totaux....				22680	94412	60	56389	186684 99
Canton du Câteau.								
Bazuel.	4	28	87	1299	7803	44	3402	15026 »
Beaumont.	7	17	76	800	3084	50	1544	5490 61
Benin (St.-).	4	28	8	656	3586	68	2377	7612 81
Câteau (Le).		24	83	8233	57772	34	18505	91288 84
Catillon.	7	31	90	2640	18400	34	6313	32142 13
Honnechy.	8	25	84	1343	4092	108	4422	10404 42
Inchy.	6	8	77	1589	6072	60	3621	12363 21
La Groise.	0	34	93	1069	7971	64	5035	15757 80
Maurois.	8	24	83	816	2469	68	1627	5160. 96
Mazinghien.	6	30	89	1124	4903	49	2415	10828 88
Montay.	2	26	85	395	4167	17	720	6713 53
Neuvilly.	5	25	84	2091	10194	25	2528	17093 23
Ors.	7	3	90	1312	8230	34	2816	14236 58
Pommereuil	4	28	87	1344	6200	42	2547	11717 45
Reumont.	6	23	82	960	2626	76	1925	5864 44
Souplet (St.-).	6	30	89	2453	8454	52	4210	15591 67
Trois-Villes.	6	22	81	1893	7708	81	6136	17233 74
Totaux ...				30017	103791	43	70143	294526 30
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	7	76	252	1415	81	1139	3287 04
Bertry.	3	23	82	2331	6399	72	4342	13256 29
Busigny.	8	26	85	2788	10364	89	9026	27181 68
Caudry.	8	5	74	3685	14345	51	7019	27480 58
Caullery.	5	18	77	735	1799	112	1972	4831 15
Clary.		18	77	2406	7681	121	9169	19729 06
Deheries.		8	77	65	650	44	284	1426 38
Elincourt.	2	19	78	1626	5190	100	5062	13407 52
A reporter....				13888	47843		38013	110579 57

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Report....			13888	47843		38013	110579 57
Esnes.	8	10	69	1449	9354	36	3259	17848 35
Haucourt.	6	2	7	536	2334	80	1871	5248 41
Ligny.	3	5	74	1767	6767	57	3792	13771 09
Malincourt.	10	6	75	980	4691	84	3948	10267 10
Maretz.	8	23	82	2595	9241	67	6038	18996 50
Montigny.	2	20	79	1043	3639	69	2489	7372 68
Selvigny.	7	16	75	718	2909	58	1687	6974 99
Villers-Outreau.	15	19	78	2624	7030	89	6212	13983 99
Walincourt.	8	15	74	2127	8074	54	4601	17508 55
	Totaux....			27727	101882	71	71910	222551 23
	Canton de Marcoing.							
Anneux.	6	9	68	453	4229	39	1637	7589 14
Banteux.	0	14	83	808	3586	47	1677	7100 74
Bantouzel.	0	14	83	976	4710	61	2848	10648 94
Boursies.	23	15	74	818	6601	48	3160	12621 85
Cantaing.	4	8	67	685	6308	68	4299	12969 54
Crévecœur.	6	0	69	2195	19334	49	9490	34025 34
Doignies.	25	17	76	814	6755	34	2225	11831 44
Flesquières.	5	13	72	746	4810	52	2503	9935 38
Gonnelieu.	12	6	75	915	3862	41	1588	7251 72
Gouzaucourt.	25	18	77	2354	10951	45	4849	19346 78
Honnecourt.	1	17	76	1553	8969	37	3314	18532 47
Lesdain.	8	12	7	769	4617	35	1652	8311 91
Marcoing.	»	7	66	1608	10025	10	1039	14869 41
Masnières.	15	7	66	1713	11233	26	2826	18369 53
Mœuvres.	2	4	73	848	5229	51	2683	10287 87
Noyelles.	2	5	64	597	5758	41	2334	10445 91
Ribecourt.	2	9	68	673	5457	19	1036	9869 09
Rumilly.	12	5	64	1815	7411	48	3554	13760 96
Villers-Ghislain.	14	18	77	2025	8949	14	1241	14318 45
Villers-Plouich.	6	16	75	1012	6171	34	2096	11049 51
	Totaux....			23577	144965	34	56051	263135 93
	Canton de Solesmes.							
Beaurain.	5	25	84	430	1201	117	1384	2942 72
Bermerain.	0	30	82	1261	5633	30	1667	9722 38
Briastre.	4	20	79	843	6254	47	2901	12961 61
Cappelle.	8	28	83	341	3321	29	965	5644 94
Escarmain.	7	27	85	1159	5485	72	3869	10772 07
Haussy.	6	26	85	2960	12945	51	6487	25141 24
Martin (St.-).	9	29	82	696	3888	40	1559	7229 25
Montrécourt.	8	20	89	300		81	1770	4938 22
Python (St.-)	1	18	77	1709	8513	54	4537	16866 30
	A reporter....			9699	49412		25139	96218 68

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population	Principal des quatre contributions directes pour 1855	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Report....			9699	49412		25139	96218 64
Romeries.	3	25	82	903	5649	35	1861	11439 06
Saulzoir	9	30	80	2213	10363	65	6697	21388 31
Solesmes.		20	89	5579	33112	51	16916	58103 26
Sommaing.	10	28	79	548	2771	49	1356	5572 55
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1275	6000	18	1028	9761 65
Vertain.	4	24	85	1262	5302	58	3060	10525 80
Viesly.	6	19	78	2608	9954	50	4902	18863 23
Vaast (St.-).	6	14	73	1505	5549	71	3902	12035 39
	Totaux....			25592	128112	51	64861	243907 93
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
Canton d'Avesnes-Nord.								
Aubin (St.-).	6	6	92	596	5659	39	2210	10108 74
Avesnes-Nord.			05	3776	27207	24	6472	42502 37
Bas-Lieu.	3	3	02	377	4890	26	1283	8217 90
Beugnies.	9	9	09	534	4881	38	1835	7987 22
Dompierre.	8	8	92	1037	8600	16	1342	14030 64
Dourlers.	8	8	99	940	6965	31	1991	11448 48
Fellerie.	9	9	4	1752	11289	46	5166	17494 30
Flaumont et Waud.	4	4	09	402	3176	41	1329	5947 43
Floursies.	8	8	00	231	2128	40	860	3989 26
Hilaire (St -).	5	5	93	874	7629	19	1400	12186 32
Ramousies.	0	0	5	604	3491	58	2016	6395 70
Semeries.	6	6	1	770	6107	43	2590	10466 44
Semousies.	0	0	93	309	1958	29	575	3532 24
Taisnières-en-Thiér.	6	6	00	885	6898	45	3093	11740 68
	Totaux....			13087	100878	32	32162	166047 99
Canton d'Avesnes-Sud.								
Avesnelles.	2	2	07	1024	9350	16	1428	14549 28
Avesnes-Sud		»	05				Voir Avesnes-Nord.	
Beaurepaire.	14	14	93	565	3638	50	1850	7140 06
Boulogne.	9	9	0	430	5395	32	1732	10697 32
Cartignies.	8	8	96	1856	14130	38	5335	26484 32
Etrœungt.	8	8	3	2290	20655	39	7851	36353 48
Fayt-le-Grand.			93	615	6015	42	2543	11263 50
Fayt-le-Petit.		1	95	450	4437	49	2179	8796 70
Floyon		1	08	1341	10490	16	1655	17287 78
Haut-Lieu.	6	6		404	4121	53	2184	7156 04
La Roullies.	9	9	6	544	3941	34	1336	7022 57
Marbaix.	7	7	93	979	5538	21	1165	9558 67
Sains.	8	8	105	1552	10276	51	5245	19984 39
	Totaux....			12050	97980	35	34503	176294 29

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Bavai.								
Amfroipret.	6	30	74	337	1392	48	664	2649 62
Audignies.	2	23	75	177	1795	19	344	3054 03
Bavai.		24	73	1635	12134	5	605	17651 08
Bellignies.	4	27	77	777	4933	35	1701	8916 49
Bermeries.	3	27	62	411	3219	33	1058	5070 88
Bettrechies.	6	29	73	337	2458	40	976	4567 57
Feignies.	2	23	85	1857	12188	20	2457	21130 61
Flamengrie (La)	6	30	70	340	1558	41	631	2727 47
Gussignies.	7	3	80	461	2485	27	668	4226 62
Honhergies.	5	29	77	1048	9494	28	2627	16137 62
Houdain.	2	26	73	908	8450	31	2653	15093 60
Longueville (La)	5	28	77	1255	11175	19	2090	16969 88
Louvignies Bavai.		24	74	703	5249	39	2028	9833 56
Mecquignies.	3	22	73	1032	3953	43	1700	7135 62
Neuf-Mesnil.	0	20	83	245	997	36	351	1690 20
Obies.	4	24	77	1187	4681	27	1274	8191 92
Taisnières-sur-Hon.	5	29	77	1282	12213	24	2957	21168 55
Waast (St.-)	3	27	70	627	5406	17	919	9443 73
	Totaux....			14619	103780	25	25703	176249 06
Canton de Berlaimont.								
Aulnoye.		4	83	322	4738	17	785	7316 16
Aymeries.	2	5	84	245	2832	25	698	4741 41
Bachant.	7	4	89	824	5770	26	1468	9251 62
Berlaimont.		4	82	2353	16656	26	4269	29085 86
Boussières.	14	25	85	251	2026	48	978	3521 42
Ecuelin.	8	2	90	172	1483	63	936	3082 15
Hargnies.	10	20	80	572	3382	25	855	5648 45
Leval.	4	13	87	654	4499	15	682	7712 05
Monceau-St.-Waast.	6	9	88	615	4077	26	1073	7065 85
Noyelles.	8	16	95	507	6301	16	982	9981 56
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1310	9288	19	1795	14555 51
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	750	3726	29	1078	6397 59
Sassegnies.	3	7	85	406	3483	54	1881	6081 98
Vieux-Mesnil.	2	22	85	390	2713	47	1270	4929 75
	Totaux...			9371	70074	26	18750	119371 36
Canton de Landrecies.								
Bousies.	6	25	79	1839	7821	60	4724	14977 86
Croix.	9	28	80	527	2735	34	947	5018 01
Favril.	4	19	85	787	6012	16	954	9585 08
Fontaine-au Bois.	4	23	88	1081	6551	36	2354	11716 91
Forest.	10	29	81	1673	7204	12	859	11119 19
	A reporter....			5907	30323		9838	52417 05

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Report...			5907	30323		9838	52417 05
Landrecies.	»	19	82	3984	32483	7	2345	48555 39
Maroilles.	6	13	88	2171	26238	13	3420	40649 10
Preux-au-Bois.	6	25	76	1617	4574	31	1418	8001 32
Prisches.	8	14	90	1541	11312	19	2201	16976 81
Robersart.	5	24	77	255	1812	61	1127	3917 25
	Totaux....			15475	106742	20	20349	170516 92
	Canton de Maubeuge.							
Assevent.	4	22	89	152	1316	43	553	2540 76
Beaufort.	9	12	96	1232	6636	21	1371	11405 73
Bersillies.	6	25	93	194	1636	64	1046	2706 60
Bettignies.	6	25	92	205	2351	51	1196	4466 25
Boussois.	6	24	92	426	3507	42	1450	6544 46
Cerfontaine.	5	23	91	402	1827	63	1140	3769 10
Colleret.	9	26	95	1102	8031	10	798	12020 72
Damousies.	9	15	96	293	1475	46	667	2905 54
Eclaibes.	10	10	97	331	1997	34	667	3752 43
Ellesmes.	5	23	91	527	3898	23	911	6468 54
Ferrière-la-Grande.	4	21	90	1493	11202	5	519	16109 15
Ferrière-la-Petite.	7	18	94	780	3857	20	757	6352 81
Gognies-Chaussée.	9	28	95	837	4781	26	1234	8395 89
Hautmont.	6	16	86	1428	13543	22	2822	21292 19
Jeumont.	10	29	96	978	6888	3	198	10137 12
Limont-Fontaine.	10	11	97	541	3031	8	239	4530 18
Louvroil.	2	17	89	822	5159	38	1851	9284 06
Mairieux.	5	24	92	514	3751	15	557	5717 54
Marpent.	8	27	94	609	3100	27	868	5106 59
Maubeuge.	»	19	87	7719	55412	3	1630	76509 31
Obrechies.	10	16	97	303	1864	21	391	3112 30
Quiévelon.	9	21	94	286	1136	40	460	2086 86
Recquignies.	8	26	94	404	2442	39	934	4110 58
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	8	17	93	407	2737	34	933	4818 11
Rousies.	4	21	91	450	3775	21	771	6214 04
Vieux-Reng.	8	27	94	961	7011	»	»	10474 54
Villers-Sire-Nicole.	8	27	95	1373	8870	11	978	13521 34
Wattignies.	2	12	99	228	1500	49	739	2837 21
	Totaux....			24997	172723	15	25680	267247 85
	Canton du Quesnoy-Est.							
Beaudignies.	4	34	71	1151	6130	28	1681	9948 51
Engle-Fontaine.	7	28	74	1685	7249	43	3101	13328 27
Ghissignies.	3	32	70	487	4342	23	984	6854 12
Hecq.	9	27	76	567	1754	63	1104	3717 33
Jolimetz.	4	26	71	1028	5480	27	1477	9445 14
	A reporter....			4918	24951		8347	43293 37

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	
	Report. . .			4918	24955		8347	43293 37
nignol.	8	22	75	615	5490	29	1563	9533 62
ignies-Quesnoy.	3	30	70	1119	7059	26	1848	12299 85
ille.	8	33	75	705	2706	38	1042	5179 »
	7	32	74	1995	8836	41	3536	14169 05
le.	3	32	70	256	2646	48	1278	4656 86
noy-Est.		30	67	3531	24582	28	6852	43671 50
ourt.	5	30	72	281	1170	75	881	2475 09
nes.	4	34	70	532	4348	20	888	7291 45
ches.	7	33	74	648	3544	28	1010	6389 40
egies-au-Bois.	0	34	77	1162	6573	45	2915	11330 14
	Totaux....			15702	91909	33	30160	161289 33
	Canton du Quesnoy-Ouest							
	0	33	63	385	2100	39	815	4266 20
		34	62	321	3041	24	734	5169 07
oy.	5	35	71	505	5713	7	417	8322 45
egnies.	7	3	68	3093	16455	26	4288	27724 51
le.	7	37	60	998	6515	20	1312	10897 42
sches.	8	38	58	874	4698	8	376	7018 01
val.	3	33	64	526	3640	24	893	6219 54
-au Sart.	6	32	66	434	3572	19	682	5700 24
noy-Ouest.	»	30	67		Voir Quesnoy-Est.			
eries.	8	38	60	873	4731	26	1246	8020 12
eau.	3	30	68	943	5725	49	2785	10781 61
spol.	5	35	61	1485	10485	11	1122	15775 »
nies-le-Grand.	9	35	64	825	5419	26	1394	9489 76
nies-le-Petit.	7	34	65	797	4814	21	1004	7705 20
	Totaux....			12059	76908	22	17068	127089 19
	Canton de Solre-le-Château.							
	8	22	100	378	2508	57	1420	4981 20
ieux.	3	17	06	337	1965	70	1363	4207 31
les.	5	20	101	210	1454	66	967	3121 18
gnies.	16	30	05	591	4119	20	825	6124 93
ies.	8	15	98	90	629	31	193	1032 24
fayt.	4	18	107	440	2759	81	2244	5718 98
bre.	3	27	02	1633	10217	5	494	14945 42
chaux.	5	13	99	268	1669	26	428	3003 50
ot.	6	2	01	416	2618	34	808	4437 36
s.	4	18	104	184	822	78	635	1836 83
ipes (lez).	3	13	10	396	1681	28	466	2888 95
	A reporter....			4943	30441		9843	52297 90

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du canton.	de la Sous-préf.	de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	9	8
	Report....			4943	30441		9843	52297 90
Hestrud.	6	20	109	446	2104	33	704	3395 55
Liessies.	7	21	119	1173	4513	27	1210	7310 09
Sars-Poteries.	5	10	106	1113	5901	53	3024	11225 55
Solre-le-Château.	»	14	103	2758	16805	34	5626	28176 [illegible]
Solrinnes.	7	16	102	246	1476	30	437	2659 [illegible]
	Totaux....			10679	61240	34	20844	105064 41
	Canton de Trélon.							
Anor.	10	23	12	3066	13515	»	»	19361 [illegible]
Baives.	7	23	121	318	2117	8	170	3174 25
Eppe-Sauvage.	10	26	124	903	7394	5	369	11079 57
Féron.	8	3	117	630	5851	22	1288	10418 [illegible]
Fourmies.	9	6	15	3360	25603	10	2232	36543 [illegible]
Glageon.	3	4	2	1313	7804	»	»	11539 [illegible]
Moustier.	0	26	24	260	2025	25	500	3692 [illegible]
Ohain.	3	19	7	1086	4936	5	246	7251 [illegible]
Rainsars.	2	9	14	307	2300	8	184	3458 [illegible]
Trélon.		16	4	2212	18787	8	1466	27591 [illegible]
Wallers.	6	22	20	529	2848	14	402	4511 44
Wignehies.	2	2	08	2415	11314	23	2602	18587 18
Willies.	10	16		542	2006	52	1026	3773 60
	Totaux....			16941	106500	10	10485	161073 22
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 65 communes.							
	Canton d'Arleux.							
Arleux.	»	4	47	1557	13618	27	3586	22868 22
Aubigny-au-Bac.	13	14	47	1066	4689	8	378	7398 60
Brunemont.	4	13	46	561	2282	8	184	3421 40
Bugnicourt.	8	1	44	770	6204	18	1125	9489 [illegible]
Cantin.	5	8	4	864	12030	28	3316	20858 [illegible]
Erchin.	8	1	44	500	4580	41	1850	8916 [illegible]
Estrées.	4	9	42	985	5991	8	478	8981 [illegible]
Fechain.	10	7	43	1147	4902	15	737	7675 [illegible]
Fressain.	7	3	36	741	6509	38	2471	11110 [illegible]
Gœulzin.	4	6	39	930	6162	8	491	9200 [illegible]
Hamel.	3		41	484	3603	44	1543	6238 [illegible]
Lécluse.	17	3	46	1672	7088	8	568	10428 [illegible]
Marcq.	1	20	53	477	5630	15	851	8885 [illegible]
Monchecourt.	4	7	50	620	7666	36	2762	13222 [illegible]
Villers-au-Tertre.	7	2	45	402	3992	30	1204	7218 [illegible]
	Totaux....			12776	94946	23	21544	155915 06

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom au chef-lieu de la Préfecture.	Population,	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Douai-Nord.				
	8	8	28	421	2031	17	351	3266 64
ord.	»	»	33	20528	228341	13	28435	335140 31
z-Raches.	10	10	28	3660	22978	8	1830	33694 83
	7	7	38	1831	7213	8	577	10859 65
	2	2	35	3048	17723	8	1411	25669 61
	3	3	30	1026	6583	22	1418	10806 75
	Totaux....			30514	284869	12	34022	419437 79
				Canton de Douai-Sud.				
	4	4	45	3057	14047	36	5231	25967 64
icourt.			48	1476	9699	26	2529	16255 52
	3	3	36	1392	9951	3	296	14035 11
id.			33				Voir Douai-Nord.	
			37	683	4595	44	2019	8456 77
	6	6	39	653	7806	13	1006	11830 61
	10	0	43	427	4736	41	1947	8143 48
	7	7	40	1120	6106	57	3528	9905 33
	7	7	40	181	2442	24	590	4144 78
	1	11	44	829	8143	40	3221	14709 35
y.	3	13	46	733	5687	8	453	8549 58
t.	9	9	42	309	3431	32	1095	6013 86
	Totaux....			10860	76643	29	21915	128021 03
				Canton de Douai-Ouest.				
	7	7	40	1092	8887	8	702	13255 89
ettes.	7	7	0	192	2869	24	681	4588 55
	4	4	37	883	10064	19	1951	16132 16
est.			33				Voir Douai-Nord.	
in.	5	5	38	576	5613	8	446	8407 50
	7	7	35	958	7449	18	1344	11951 09
	4	4	37	811	12155	11	1316	18385 50
Planque.	4	4	37	619	5290	21	1122	8505 83
	7	7	26	1305	7795	12	952	11688 24
ucourt.	2	2	28	2058	13726	23	3090	22632 58
arendin.		7	28	1373	8474	7	585	12501 45
	Totaux....			9867	82322	15	12189	128048 83
				Canton de Marchiennes.				
	3	23	37	620	2935	70	2032	6495 31
es.	5	15	48	1976	9367	35	3295	14970 65
e-March.	6	14	47	762	4456	44	1946	8381 51
	9	18	43	1097	5343	3	156	7734 21
	A reporter....			4455	22151		7429	37581 68

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre	Centimes communaux. Montant	TOTAL des contribu directes pour
1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Report....		4455	22151		7429	3758
Fenain.	8	6	42	1990	8842	»	»	1948
Hornaing.	10	9	40	1088	7873	3	236	1128
Marchiennes-Ville.		20	34	3147	21340	»	»	3058
Marchiennes-Camp.	5	6	39	393	3291	46	1506	616
Pecquencourt.	8	2	42	1350	10054	13	1328	1540
Rieulay.	5	6	39	416	1673	65	1078	348
Somain.	6	5	40	3065	18602	15	2770	2840
Tilloy.	4	24	38	496	3337	63	2081	641
Villers-Campeau.	6	4	40	158	2209	8	171	351
Vred.	6	15	39	1345	3505	6	208	519
Wandignies et Ham.	4	24	38	893	6090	16	921	972
		Totaux....		18696	108967	16	17728	16[illegible]
		Canton d'Orchies.						
Aix.	5	22	32	996	6605	67	4389	[illegible]
Auchy.	3	9	23	1654	9333	23	2098	[illegible]
Beuvry.	4	2	30	1972	11194	34	3756	[illegible]
Coutiches.	4	13	28	2183	13623	8	1080	20[illegible]
Faumont.	9	2	2	1569	9569	15	1423	14[illegible]
Landas.	5	22	3	2346	13548	49	6548	2[illegible]
Nomain.	4	21	30	2421	18923	37	7549	3[illegible]
Orchies.		7	26	3508	28205	8	2249	[illegible]
Saméon.	8	25	34	1747	9327	53	4916	1858
		Totaux....		18396	129327	28	34008	20[illegible]
		ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.						
		Canton de Saint Amand (rive droite).						
Amand (St.-) rive dr.		3	37	9527	65588	5	3207	95[illegible]
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	2240	10426	37	3813	18[illegible]
Chateau-L'Abbaye.	0	23	40	817	4818	49	2387	[illegible]
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1860	10608	14	1488	1[illegible]
Hasnon.	5	18	39	3600	12950	»	»	12[illegible]
Mortagne	8	21	38	1852	7175	5	348	[illegible]
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	805	4206	57	2496	[illegible]
Raismes.	8	5	44	3678	26389	5	1295	[illegible]
		Totaux....		24379	142250	11	15032	21[illegible]
		Canton de Saint-Amand (rive gauche).						
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37				Voir St.-Amand rive dr.	
Bousignies.	7	20	34	283	2625	20	510	4[illegible]
Brillon.	7	20	34	703	4508	27	1224	[illegible]
Lecelles.	4	16	33	2185	16920	15	2522	[illegible]
		A reporter....		3170	24053		4256	3[illegible]

Récapitulation par canton.

NOMS DES CANTONS.				Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
				3	4	5	6	7
	Report. ..			3170	24053		4256	38091 56
	7	20	37	1221	5600	15	827	9300 93
ise.	3	6	38	603	3984	»	»	5761 72
	3	6	40	1237	6228	20	1263	10498 86
	6	9	34	1426	9499	24	1919	17936 20
s.	8	20	29	1710	8600	31	2686	16671 78
osières.	7	20	3	547	3087	35	1043	5561 66
	5	8	43	709	3613	8	288	5299 73
	Totaux....			10623	64664	19	12282	109122 44
	Canton de Bouchain.							
	6	19	42	1464	9222	5	462	13631 11
le-Sec.	6	20	55	1611	9339	33	3055	19015 69
		9	49	1577	18705	5	910	27378 80
	10		49	8691	43307	18	7562	66923 18
	6	2	53	1700	11714	47	5408	24397 49
ourt.	6	24	49	86	3946	6	236	5719 72
n.	8	5	44	2028	12470	24	2968	22463 56
	9	4	57	3059	13462	5	661	20882 39
	14	2	50	732	4046	13	516	6093 88
s.	14	5	45	2073	5590	»	»	7996 46
	3	20	52	1277	7381	30	2191	12519 26
Amand.	2	8	51	621	4543	49	2200	10401 94
s.	7	15	51	2798	8290	50	4010	15686 40
te.	4	22	49	1829	9556	21	1961	14646 20
	3	0	47	809	6005	38	2273	11196 »
-sur-l'Esc.	6	15	54	806	6241	8	501	10388 47
-sur-Selle	6	3	53	687	4861	8	400	11320 90
	6	6	49	1195	5343	14	717	8701 22
au-Bac.	5	24	51	698	4060	46	1954	7669 03
ain-s.-Den.			50	243	2805	5	123	3952 70
ain-s.-Faulx	3	22	5	638	3742	33	1290	6714 13
	Totaux....			34622	194628	20	39398	327698 53
	Canton de Condé.							
St.-)	6	18	57	402	4794	8	386	7364 62
	»	14	5	5110	41726	6	2470	60955 41
	7	4	58	1400	15544	3	400	22845 39
nt.	3	9	51	897	6547	»	»	9373 31
	2	0	49	4914	29080	»	»	41140 60
	6	18	47	3113	11554	»	»	16626 47
	7	15	44	421	2093	29	603	3586 87
elles.	4	6	55	650	4906	8	392	7353 03
	5	0	52	812	4525	3	134	6583 98
ondé.	2	6	49	4720	17482	»	»	25036 37
	Totaux....			22439	138251	3	4385	200866 05

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant	TOT de contrib dires pour
1	2	3	4	5	6	7	8	
Canton de Valenciennes-Est.								
Curgies.	6	6	56	1048	8015	24	1934	140
Etrœux.	7	7	57	551	6050	52	3113	185
Marly.		1	51	1337	16653	35	5704	209
Onnaing.	6	6	55	3427	22226	26	5755	368
Préseau.	7	7	57	1712	8591	33	2806	154
Quaroube.	8	8	55	2197	13817	18	2573	229
Quiévrechain.	12	12	61	888	6531	23	1522	106
Rombies.	2	2	59	531	4437	59	2605	88
Saultain.	4	4	54	953	7847	49	3846	150
Sebourg.	10	10	60	1814	13260	29	3862	237
Valenciennes-Est.	»	»	5	23263	260291	8	20743	374
	Totaux....			37721	367718	15	54463	586
Canton de Valenciennes-Nord.								
Anzin.	2	2	48	5006	33581	»	»	43
Aubry.	5	5	53	950	4780	45	2173	00
Bellaing.	9	9	5	426	3264	17	561	51
Beuvrages.	4	4	48	1128	5884	43	2450	109
Bruay.	5	5	52	2463	13193	13	1802	215
Saulve (St.-)	2	2	52	1936	19119	21	4059	300
Valenciennes-Nord.	»		50	Voir Valenciennes-Est.				
Wallers.	12	2	48	3303	18880	5	926	271
	Totaux....			15212	98701	12	11971	1508
Canton de Valenciennes-Sud.								
Artres.	9	9	59	804	6977	38	3622	1234
Aulnoy.	3	3	52	1500	8885	30	2501	1043
Famars.	5	5	55	677	6714	38	2465	1154
Haulchin.	9	6	53	666	6662	22	1445	1082
Hérin.	7	7	53	1027	6112	6	362	900
Maing.	8	8	57	1730	12622	8	998	1870
Monchaux.	4	4	56	484	3889	53	2057	629
Oisy.	8	8	52	214	2006	27	560	360
Prouvy.	8	8	53	760	4623	8	355	809
Quérenaing.	8	8	58	540	3706	20	722	426
Rouvignies.	8	8	53	260	2493	5	123	45
Thiant.	12	2	54	1062	8668	32	2845	1400
Trith-St.-Léger.	7	7	55	2495	19310	8	1409	2804
Valenciennes-Sud.			50	Voir Valenciennes-Est.				
Verchain et Maugré.	14	4	59	1266	9055	44	3970	1777
	Totaux....			13485	101722	22	22521	16977

Récapitulation par canton.

NOMS DES ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.		Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1855.	Centimes communaux. Nombre.	Centimes communaux. Montant.	TOTAUX des contributions directes pour 1855.
1	2		3	4	5	6	7
erque.	Bergues.		16200	142444	23	32288	231394 54
	Bourbourg.		13270	108901	24	26460	181729 76
	Dunkerque-Est.		34446	296528	18	55234	461114 91
	Dunkerque-Ouest.		3867	25661	33	8480	44858 20
	Gravelines.		8136	53974	13	7088	81354 28
	Hondschoote.		14036	97024	20	19694	162806 18
	Wormhoudt.		15486	110568	42	46752	202425 92
			105441	835100	23	195996	1365683 79
...ck.	Bailleul.	Nord-Est.	19560	116351	53	61098	230691 39
		Sud-Ouest	8955	50677	68	34229	101299 78
	Cassel.		14758	103865	37	38186	188584 98
	Hazebr.	Nord.	18160	125730	41	52211	233906 09
		Sud.	9530	53192	40	21002	97270 75
	Merville.		19103	107151	36	38433	193999 97
	Steenvoorde.		14449	89092	47	42359	170062 90
			104515	646058	45	287518	1215815 86
	Armentières.		18664	123535	40	49508	225195 34
	Bassée (La).		14450	85533	39	33460	150268 84
	Cysoing.		16441	98749	47	46197	186839 79
	Haubourdin.		20803	123678	47	58346	239033 38
	Lannoy.		22965	114443	41	46596	211764 74
	Lille.	Nord-Est.	81628	1150726	8	93043	1651360 38
		Centre.	1974	15180	59	9088	30406 86
		Sud-Est.	5217	20964	43	9016	40493 08
		Sud-Ouest	21088	205219	5	10054	297556 82
		Ouest.	7017	58813	44	25823	111527 90
	Pont-à-Marcq.		17425	115315	44	51276	215989 52
	Quesnoy-sur-Deûle.		17114	112414	38	42136	207506 77
	Roubaix.		47946	346857	59	206316	615274 71
	Seclin.		20682	127307	34	43573	218256 15
	Tourcoing	Nord.	44802	290646	66	196755	506956 72
		Sud.	9250	55206	36	19776	106207 94
			368066	3044585	39	941053	5014638 94
	Cambrai.	Est.	33417	275529	30	83190	458546 56
		Ouest.	11035	73573	33	30377	137922 99
	Carnières.		22680	94422	60	56389	186684 99
	Cateau (Le).		30017	163791	43	70143	294526 30
	Clary.		27727	101882	71	71910	222551 23
	Marcoing.		23377	144965	34	56051	263135 93
	Solesmes.		25502	128112	51	64861	243907 93
			173845	982263	44	432921	1807275 93

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS DES ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	Population. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1855 4	Centimes communaux. Nombre 5	Centimes communaux. Montant. 6	TOT contri dir pour
Avesnes.	Avesnes. (Nord.)	13087	100878	32	32162	166
	Avesnes. (Sud.)	12050	97986	35	34503	176
	Bavai.	14619	103780	25	25703	176
	Berlaimont.	9371	70974	26	18750	119
	Landrecies.	15475	106742	20	20349	170
	Maubeuge.	24997	172723	15	25680	267
	Quesnoy. (Est.)	15762	91909	33	30160	161
	Quesnoy. (Ouest.)	12059	76908	22	17068	127
	Solre-le-Château.	10679	61240	34	20844	105
	Trélon.	16941	106500	10	10485	161
		145040	989640	24	235704	1630
Douai.	Arleux.	12776	94946	23	21544	155
	Douai. (Nord.)	30514	284869	12	34022	419
	Douai. (Sud.)	10860	76643	29	21915	128
	Douai. (Ouest.)	9867	82322	15	12189	128
	Marchiennes.	18696	108967	16	17728	169
	Orchies.	18396	120327	28	34008	208
		101109	768074	19	141406	1209
Valenciennes	Amand St. (Rive g.)	24379	142250	11	15032	214
	Amand St. (Rive dr.)	10623	64664	19	12282	109
	Bouchain.	34622	194628	20	39398	327
	Condé.	22439	138251	3	4385	200
	Valenc. (Est.)	37721	367718	15	54463	566
	Valenc. (Nord.)	15212	98701	12	11971	150
	Valenc. (Sud.)	13485	101722	22	22521	169
		158481	1107934	14	160052	1739

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	NOMBRE DE Cantons. 2	NOMBRE DE Communes. 3	Population. 4	Principal des quatre contributions directes pour 1855. 5	Centimes communaux. Nombre. 6	Centimes communaux. Montant. 7	T cont di po
Dunkerque.	7	59	105441	835100	23	195996	136
Hazebrouck.	7	53	104515	646058	45	287518	121
Lille.	16	133	368066	3044585	39	941053	501
Cambrai	7	118	173845	982263	44	432921	180
Avesnes.	10	153	145040	989640	24	235704	163
Douai.	6	66	101109	768074	19	141406	120
Valenciennes.	7	81	158481	1107934	14	160052	173
	60	663	1156497	8373614	29	2394650	1398

POPULATION.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1854.

Naissances.

	Garçons.	Filles.	Total.
Enfants légitimes.....	17,685	16,620	34,305
Enfants naturels.....	1,768	1,628	3,396
Totaux.....	19,453	18,248	37,701

Le nombre des enfants naturels se divise comme suit : reconnus par le père, 309 ; reconnus par la mère, 922; reconnus par l'un et l'autre, 444 ; enfants non reconnus mais non abandonnés ; 1,714; enfants trouvés, 7. Total égal, 3,396.

On a compté, en 1854, 561 naissances doubles, dont 323 de garçons et 238 de filles. Les naissances triples ont été au nombre de 2, dont une de garçons et une de filles.

Les naissances se sont réparties de la manière suivante :

	POPULATION	
	Urbaine	Rurale.
Enfants légitimes.....	17,679	16,626
Enfants naturels.....	2,165	1,231
Totaux.	19,844	17,857

La moyenne mensuelle des naissances a été de 3,142. Les six premiers mois ont fourni des nombres supérieurs à cette moyenne, les six derniers mois des nombres inférieurs.

Mariages.

Le nombre des mariages a été de 8,461 ; il se divise comme suit :

Entre garçons et filles.....	6,998
Entre garçons et veuves.....	827
Entre veufs et filles.....	346
Entre veufs et veuves.....	290

Ce nombre se répartit encore ainsi : population urbaine, 4,158 ; population rurale, 4,303.

Parmi les mariés, 9,882 ont signé leur nom, dont 5,534 hommes et 4,348 femmes. Ceux qui ont signé d'une croix ou ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 7,040, dont 2,927 hommes et 4,113 femmes. 48 mariages ont été précédés d'actes respectueux, et un a été l'objet d'opposition.

On a compté 2 mariages entre oncles et nièces, 22 entre beaux-frères et belles-sœurs et 80 entre cousines et cousins germains.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés a été de 735, et celui des enfants dont l'état civil a été ainsi régularisé, de 835.

Décès.

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de la naissance.

Le nombre a été en tout de 1,816, savoir : enfants légitimes, garçons, 946; filles, 655. Enfants naturels : garçons, 114; filles, 101. — Ce nombre de 1,816 enfants morts-nés appartient à la population urbaine pour 973, et à la population rurale pour 843.

Décès ordinaires.

Le nombre des décès a été de 31,549 pendant l'année, et se répartit ainsi qu'il suit, selon l'état-civil des personnes :

Garçons.....	9,924	Filles.....	9,110
Hommes mariés... .	4,241	Femmes mariées..	3;619
Veufs.....	1,894	Veuves.....	2,761
	16,059		15,490

Les décès appartiennent à la population urbaine pour 17,364, et à la population rurale pour 14,185.

Divisés par professions, ils donnent les chiffres ci-après : ouvriers agricoles, 6,727; ouvriers industriels, 12,621; domestiques, 1,390; marchands et négociants, 1,920; propriétaires et rentiers, 1,911; militaires et marins, 568; professions libérales, 790; ecclésiastiques, religieux et religieuses, 23; sans profession, 5,140; professions inconnues, 559.

Ces extinctions, divisées par âges, présentent les résultats suivants :

D'un jour à six mois.....	4,936
De six mois à un an.....	1,830
D'un an à 7 ans.....	6,545
De 7 à 15 ans.....	1,520
De 15 à 20 ans.....	913
De 20 à 50.....	6,901
De 50 à 60.....	1,361
De 60 à 70.....	3,016
De 70 à 80.....	3,099
De 80 à 90.....	1,266
De 90 à 100.....	162
Total.....	31,549

Les décès ont été sensiblement supérieurs, en 1854, à ceux des années précédentes. Ils ont surpassé ceux de 1853 d'un nombre de 2,839. Cette augmentation de mortalité provient notamment de l'épidémie cholérique qui a régné avec une certaine intensité dans plusieurs parties du département. Le nombre des décès de cette catégorie a dépassé 1,500, et, sous l'influence de l'épidémie, d'autres causes morbides se sont développées et ont contribué à accroître le chiffre des extinctions.

Au total, cependant, les naissances comparées aux décès, ont encore présenté un excédant de 6,152.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

s électorales pour 1855 ont été arrêtées conformément aux
-après :

;TONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
issement de ikerque.	
. . . . .	4257
rg.	3577
ue-Est . . .	4273
ue-Ouest. . .	4310
's.	2071
oote.	3428
udt	4437
ement d'Ha-rouck.	
Nord-Est. . .	3610
Sud-Ouest. . .	3588
. . . . .	4026
ick-Nord. . .	3968
ick-Sud . . .	3780
. . . . .	5495
rde	3652
issement de Lille.	
ères	4528
. . . . .	4149
. . . . .	4720
din	5530
. . . . .	5157
tre.	3845
d-Est	5557
est.	4315
l-Est. . . .	4398
-Ouest. . . .	6102
arcq.	5078
sur-Deûle . .	4358
. . . . .	8341
. . . . .	5841
ig-Nord . . .	5358
ig-Sud	5834
lissement de mbrai.	
-Est	5479
-Ouest	5654
s.	6368
u	8007
. . . . .	7607

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
Marcoing.	6643
Solesmes.	7063
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord. . . .	3589
Avesnes-Sud	3568
Bavai.	4030
Berlaimont.	2645
Landrecies.	4335
Maubeuge	5715
Le Quesnoy-Est. . . .	4260
Le Quesnoy-Ouest. . .	3517
Solre-le-Château. . . .	2724
Trélon.	4597
Arrondissement de Douai.	
Arleux.	3647
Douai-Nord.	4229
Douai-Ouest	4205
Douai-Sud	4351
Marchiennes. . . .	5350
Orchies.	5140
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain.	8748
Condé.	4806
Saint-Amand (rive-droite).	5195
Saint-Amand (rive-gauche).	4692
Valenciennes-Est. . .	5208
Valenciennes-Nord. .	5388
Valenciennes-Sud. . .	4782
Récapitulation par arrondissement.	
Dunkerque.	26353
Hazebrouck	28119
Lille.	83103
Cambrai.	46821
Avesnes	38980
Douai	26822
Valenciennes. . . .	38879
	289077

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture du 5 octobre 1855, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	7
Bourbourg	6
Dunkerque-Est	9
Dunkerque-Ouest	8
Gravelines	4
Hondschoote	6
Wormhoudt	7
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul-Nord-Est	6
Bailleul-Sud-Ouest	6
Cassel	6
Hazebrouck-Nord	6
Hazebrouck-Sud	6
Merville	8
Steenvoorde	6
Arrondissement de Lille.	
Armentières	8
Cysoing	6
Haubourdin	8
La Bassée	9
Lannoy	10
Lille-Centre	9
Lille-Nord-Est	10
Lille-Ouest	10
Lille-Sud-Est	9
Lille-Sud-Ouest	13
Pont-à-Marcq	8
Quesnoy-sur-Deûle	7
Roubaix	21
Seclin	9
Tourcoing-Nord	11
Tourcoing-Sud	12
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	9
Cambrai-Ouest	10
Carnières	10
Clary	13
Le Câteau	12
Marcoing	10
Solesmes	11
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	6
Avesnes-Sud	6
Bavai	6
Berlaimont	4
Landrecies	7
Le Quesnoy-Est	11
Le Quesnoy-Ouest	6
Maubeuge	6
Solre-le-Château	5
Trélon	7
Arrondissement de Douai.	
Arleux	6
Douai-Nord	8
Douai-Ouest	7
Douai-Sud	7
Marchiondes	8
Orchies	8
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain	14
Condé	10
Saint-Amand (r. g.)	8
Saint-Amand (r. d.)	7
Valenciennes-Est	9
Valenciennes-Nord	10
Valenciennes-Sud	9
	500

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

NALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Session de 1855.

Le 30 du mois d'août, en vertu du décret en date du 31 juillet, ii a convoqué les Conseils généraux de l'Empire pour le 30 août, Conseil général du département du Nord s'est réuni, à trois heures ɔ l'après-midi, au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de la réfecture, et, après avoir entendu la lecture, faite par M. le Préfet, u décret du 31 juillet qui nomme aux fonctions de *président*, *ice-président* et *secrétaire*, pour la session de 1855, MM. MARCHANT, nateur, DANEL, président de chambre à la cour impériale de Douai, DE CLEBSATTEL, membre du Corps législatif, a réparti entre ses ifférents bureaux les diverses affaires sur lesquelles il devait déli-ére.

La session, qui s'est prolongée jusqu'au 8 septembre, a été pré-idée par M. DANEL, *vice-président*.

Voici, par ordre alphabétique, le résumé des travaux du Conseil énéral.

ALIÉNÉS. — Le 3.e bureau propose le projet de résolution suivant :

1.° Le Conseil général adopte le projet de budget présenté par l. le Préfet pour le service des aliénés indigents pendant l'année 856, et par suite il autorise l'inscription au sous-chapitre X, du rédit demandé de 147,800 fr.

2.° Tout en renouvelant le vœu, émis dans la dernière session, ue les communes dont le revenu excède 20,000 fr. soient appelées l'avenir à concourir pour une portion plus forte à la dépense de eurs aliénés indigents, le Conseil décide que le concours des com-lunes restera fixé, pour 1856, comme les années précédentes, savoir:

	Aliénés dangereux.	Aliénés non-dangereux.
Communes de 100,000 fr. de revenu et au-dessus.....	33 p. %	50 p. %
Id de 50,000 à 100,000 fr	25	37
Id. de 20,000 à 50,000 fr.	20	30
Id. de 5,000 à 20,000 fr.	17	25
Id. de 1,000 à 5,000 fr.	14	20
Id. de 1 fr. à 1,000 fr.	10	15

3.° Le Conseil général fixe à 100 le nombre des places réser-vées, dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières, pour les liénés non-dangereux

4.° Il persiste dans le vœu, précédemment émis et renouvelé; que les asiles publics de Lille et d'Armentières soient déclarés départementaux.

Les trois premiers articles sont successivement adoptées conformément aux propositions de M. le Préfet.

Le quatrième article donne lieu à une discussion : d'une part, on demande pour le département la proprieté des asiles; d'un autre côté, et attendu que M. le Ministre de l'Intérieur n'a pas encore déterminé la position des asiles d'aliénés, on réclame l'ajournement à la prochaine session.

Cette dernière proposition est mise aux voix et adoptée.

Appareils fumivores. — Acte est donné à M. le Préfet de la communication par laquelle il fait connaître qu'aucune autorisation n'est accordée aux usines de se servir de machines à vapeur, sans la condition expresse de brûler la fumée.

Archives. — Le 6.e bureau rend compte d'un rapport de M. Le Glay sur le service des archives départementales, communales et hospitalières. Le classement des premières se poursuit avec activité, celui des archives communales est à peu près terminé, mais le classement des archives hospitalières éprouve plus de retard. Un grand nombre de bureaux de bienfaisance n'ont pas fourni leurs inventaires; M. le Préfet promet de ne rien négliger pour hâter ces travaux. Le Conseil vote le crédit de 9,500 fr. demandé pour le service des archives départementales en 1856. Il alloue en outre un crédit de 7,700 fr. destiné à la construction de casiers et à l'établissement de tuyaux de descente des eaux pluviales.

Associations agricoles. — Le Conseil général a constaté le bon emploi, par les sociétés agricoles du département, des allocations qui leur ont été données pour l'encouragement de l'agriculture et l'amélioration des races de bétail. Il décide que pareils secours leur seront accordés en 1856 et que le comice de Cambrai recevra, conformément à sa demande, une augmentation de 200 fr. à sa subvention départementale, mais à la condition que, si une seconde société agricole venait à se former dans l'arrondissement de Cambrai, cette société pourrait alterner avec le comice de Cambrai et partager ainsi les avantages qui lui sont concédés. Les subventions votées en faveur des associations agricoles, et qui s'élèvent à 15,100 fr., sont réparties comme suit : Lille, 2,500; Douai, 2,500; Valenciennes, 2,500; Maubeuge, 1,900; Bourbourg, 1,900; Hazebrouck, 1,900; Cambrai, 1,900.

Belles actions. — Compte-rendu de l'emploi du crédit de 1,400 fr. 59 récompenses ont été accordées en 1854, et forment un total de 1,120 fr. M. le Préfet fait remarquer que la cherté des denrées alimentaires a empêché de faire délivrer à tous les bénéficiaires les indemnités sous forme de livrets de caisse d'épargne.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Préfet, vote, pour 1856, un crédit de 1,400 fr. pour le même objet.

Bois-Grenier. — *Secours.* Cette commune nouvelle, qui ne possède qu'une très-petite église, se propose d'en construire une autre. A l'aide de souscriptions et d'un emprunt, elle est parvenue à réunir la somme de 20,000 fr. Il ne lui reste plus à pourvoir qu'à un faible déficit de 3,000 fr. En raison des sacrifices que cette commune s'impose, le Conseil vote l'allocation demandée de 3,000 fr.

Brevets d'invention. Le Conseil général renouvelle le vœu exprimé en 1853, que le Conseil-d'État soit appelé à examiner les modifications qu'il serait utile d'apporter à la loi du 5 juillet 1844, et recommande le travail présenté par la Chambre de commerce de Lille sur cette question à l'attention du rédacteur du nouveau projet de loi.

Cadastre. — Le Conseil général réitère formellement et avec instance le vœu qu'il a déjà exprimé dans ses sessions précédentes pour que la loi du 7 août 1850, qui met à la charge des communes la dépense du renouvellement des opérations cadastrales, soit modifiée, et pour que les départements soient autorisés à voter un certain nombre de centimes spéciaux, additionnels à la contribution foncière seulement, pour le renouvellement du cadastre. Le Conseil alloue : 1.° un crédit de 22,312 fr. à titre de subvention aux communes des deux cantons de Bailleul, pour continuer les opérations de leur cadastre ; 2.° un crédit de 928 fr. aux communes du canton de Seclin, pour commencer le leur.

Centimes facultatifs. — En raison des dépenses de toute nature votées au budget départemental de 1856, le Conseil décide qu'il sera perçu, cette année, 7 centimes additionnels sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, pour faire face aux dépenses facultatives d'utilité départementale.

Chambres d'agriculture. — Le Conseil vote le crédit ordinaire de 1,700 fr. pour frais de bureau des Chambres consultatives d'agriculture, et prie M. le Préfet de vouloir bien prendre en considération le vœu de la Chambre de Valenciennes, tendant à ce que les cultivateurs soient invités à faire annuellement la déclaration d'ensemencement des denrées servant à l'alimentation des populations.

Chambres de commerce. — *Avesnes.* Le Conseil municipal d'Avesnes, et plus tard le Conseil d'arrondissement, ont émis le vœu qu'une Chambre de commerce fût instituée à Avesnes. Les intérêts de l'arrondissement d'Avesnes étant souvent en opposition avec ceux de l'arrondissement de Valenciennes dans le ressort de la Chambre de commerce duquel se trouve placé le premier, et, d'un autre côté, le développement croissant de l'industrie de l'arrondissement d'Avesnes étant bien marqué, il y aurait lieu en effet d'accéder à la demande formulée. Mais, comme il s'agit d'industrie et non de commerce, c'est une Chambre consultative des manufactures plutôt qu'une Chambre de commerce qu'il faudrait créer à Avesnes. Mais la législation actuelle présente une difficulté. Les Chambres de commerce sont dotées d'un impôt prélevé sur les patentés du ressort de la Chambre ; les Chambres consultatives n'ont droit qu'au local

fourni par l'Administration municipale. Ainsi, en admettant la création d'une Chambre consultative des manufactures à Avesnes, ce dernier arrondissement devrait néanmoins payer sa contribution à la Chambre de Valenciennes, qui, par cela même, ayant le droit de juger souverainement, rendrait nulles les décisions de la Chambre consultative. Pour remédier à cet inconvénient, il faudrait : 1.° que les patentés ressortissent soit d'une Chambre de commerce, soit d'une Chambre consultative, mais jamais de deux à la fois ; 2.° que chaque établissement subvînt à ses frais par un impôt prélevé sur les patentables du ressort. — Et dans l'espèce : 1.° que la Chambre de Valenciennes eût son ressort limité à l'arrondissement de ce nom; 2.° qu'une Chambre consultative des manufactures fût créée à Avesnes, pour l'arrondissement d'Avesnes. Le Conseil général croit devoir soumettre ces observations à l'autorité compétente en demandant qu'on y fasse droit.

CHASSE. — Le 6.e bureau propose de demander à M. le Préfet les deux modifications suivantes dans les arrêtés relatifs à la fermeture de la chasse : 1.° Autorisation de chasser les oiseaux de passage en temps de neige ; 2.° prolongation du temps de chasse dans les bois et forêts de l'État. — Cette proposition est adoptée.

CHEMINS DE FER. — Un membre fait connaître la situation des travaux des divers chemins en construction et propose plusieurs vœux qui sont adoptés. Voici le résumé du rapport présenté :

Ligne de Saint-Quentin à Erquelines. Ce chemin est presque entièrement terminé et sera livré à la circulation en 1855.

Station d'Hachette. Renouvellement du vœu tendant à faire établir immédiatement la station d'Hachette qui desservira les cantons du Quesnoy, d'Avesnes et de Landrecies.

Station de Recquignies. — La demande d'une station à Recquignies a été rejetée définitivement, mais les réclamations de cette commune concernant le raccordement des chemins et l'écoulement des eaux ont été prises en considération.

Écoulement des eaux. — Deux aqueducs supplémentaires, l'un à Hautmont, l'autre à Aulnoye ont été imposés à la Compagnie par M. le Ministre.

Ligne de Cambrai. — Vœu ayant pour but de faire accélérer les travaux, d'obtenir l'intervention de M. le Ministre pour en hâter l'exécution, et de suspendre le paiement du subside départemental si la Compagnie ne déployait pas une plus grande activité.

Ligne de Mons à Hautmont. Les études de ce chemin, concédé le 10 août 1854, sont terminées. Le Conseil, partageant l'avis du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, émet le vœu que les trains de Maubeuge à Mons et *vice-versâ* ne s'arrêtent pas à Hautmont, et qu'une station soit établie sur un des points de la frontière traversés par ce chemin de fer.

Ligne de Fampoux à Hazebrouck. Cette ligne et l'embranchement de Lens à Carvin ont été décrétés en 1854. Le Conseil général, [illegible]

sociant aux vœux de la Chambre du commerce et du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, demande la réalisation de ce décret, la garantie pour la compagnie concessionnaire d'un intérêt de 4 p. 100, et la priorité à l'embranchement de Fampoux dans le cas où un même décret ne pourrait pas concéder les divers tronçons qui doivent compléter l'ensemble du système du chemin de fer du Nord.

Sur la réclamation du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, le Conseil général émet le vœu que des travaux d'assainissement soient promptement exécutés sur les mares d'eau qui existent le long du chemin de fer, près d'Hazebrouck.

Ligne de Lille à Tournai. Le Conseil général appuie le vœu itératif du Conseil d'arrondissement de Lille au sujet de cette ligne.

Porte Ferrand à Valenciennes. Vœu qui a pour but que les chemin et passage de la porte Ferrand soient classés comme annexe de la route impériale N.° 45.

Ligne de Lille à Strasbourg. Le vœu du Conseil pour la construction de ce chemin a été accueilli par M. le Ministre, qui a ordonné de soumettre les avant-projets aux enquêtes. Le Conseil général renouvelle son vœu pour l'établissement de cette ligne. Après avoir pris connaissance des demandes des Conseils d'arrondissement de Valenciennes et d'Avesnes pour qu'il soit apporté des modifications aux tracés projetés, l'assemblée s'associe au premier vœu et déclare qu'il y a lieu d'attendre, quant au second, le résultat des enquêtes.

Ligne de Lille au Hâvre. Le Conseil est saisi de propositions pour l'établissement de deux chemins de fer destinés à unir le réseau du Nord à celui de l'Ouest, l'un devant relier Saint-Quentin à Amiens et Amiens à Rouen, l'autre ayant pour but de mettre en communication Le Hâvre, Rouen et Lille. Ces projets n'étant pas encore suffisamment étudiés, le Conseil ajourne toute résolution sur leur objet.

Ligne de Boulogne à Saint-Omer. Un projet de chemin direct de Boulogne à Saint-Omer est soumis au Conseil. L'assemblée pense qu'il y aurait utilité à faire passer cette ligne par Audruick et Guines, ce qui permettrait, à l'aide d'un embranchement sur Marquise, de relier le centre industriel de Boulogne au bassin houiller d'Anzin; mais en l'absence de tout document qui permette d'apprécier la possibilité de ce tracé, le Conseil émet le vœu que la ligne de Boulogne à Saint-Omer soit concédée.

Trains de vitesse. Wagons de 3.e *classe.* M. le Préfet a fait connaître que les vœux du Conseil tendant à ce que les wagons de 3.e classe soient fermés avec des glaces, et à ce que des voitures de 3.e classe soient ajoutées aux trains de grande vitesse ont été soumis et recommandés à M. le Ministre des travaux publics. Acte est donné de cette communication.

Chemins vicinaux. — Le Conseil général émet le vœu que la prohibition du pacage des bestiaux sur les chemins vicinaux soit rayée [illegible] articles 331 et 472 du réglement général du 30 septembre 1854.

— Arrête que le tarif de conversion des prestations en nature est modifié comme suit : 1.° pour l'arrondissement d'Hazebrouck, journée de vache, moitié du prix de la journée de bœuf; journée de mulet, 1 fr 50 c.; journée d'âne, 1 fr.; 2.° pour les communes de Monchaux, Bachy et Wannehain, arrondissement de Lille; journée d'homme, 1 fr.; journée de cheval, 3 fr.; de bœuf, 2 fr. 50 c; d'âne ou mulet, 1 fr.—Maintient, quant au surplus, et dans tous les arrondissements les tarifs existants. — Est d'avis qu'il y a lieu d'accorder à sept piqueurs-voyers de première classe une augmentation de traitement de 100 fr. — Vote sur les divers traitements du personnel de la petite voirie, le crédit normal de 37,600 fr.

Crédit foncier. — Le Conseil, appréciant les services que cette institution a rendus et est appelée à rendre, offre à l'administration du crédit foncier un témoignage de sympathie.

Commission historique. Cette commission continue ses laborieux et utiles travaux. Elle demande une subvention pour imprimer le 5.e volume de son bulletin. L'année dernière elle n'a rien réclamé et a fait paraître cependant son 4.e volume. Le Conseil, désirant encourager les efforts de cette commission dont les recherches archéologiques sont utiles à l'histoire du pays, décide qu'une somme de 300 fr. sera mise à sa disposition.

Compte départemental. — Le Conseil général arrête et fixe le compte départemental de 1854 ainsi qu'il suit :

Recettes	1,940,625 10
Dépenses	1,891,247 78
Excédant des recettes.....	49,377 32

En ajoutant à cette somme les 8,495 fr. 42 c., montant des mandats non acquittés et des dépenses non payées à la clôture de l'exercice et qui figurent en report au budget de 1855, on a un total de 57,872 fr. 74 c., dont il faut déduire 21,250 fr. 77 c. pour mandats et dépenses allouées au budget primitif non payés. Le véritable reliquat disponible à reporter au budget de 1856 est donc de 36,621 f. 97 c.

Comptes des fonds de non-valeurs. — Le Conseil approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1854, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre de ses délibérations.

Concours d'animaux. — *Animaux reproducteurs.* M. le Préfet demande un crédit de 2,000 fr. pour faire face aux frais matériels du concours régional d'animaux reproducteurs, de produits et d'instruments agricoles qui doit avoir lieu à Valenciennes, en 1856, par décision ministérielle. Ce crédit est alloué par le Conseil. — En 1853, le Conseil général avait demandé que le jury du concours départemental d'animaux reproducteurs donnât son avis sur l'utilité de ce concours et sur la convenance d'en maintenir le siége à Lille ou de le fixer à tour de rôle dans chaque arrondissement. — Le jury du concours de 1854 a démontré la grande utilité des concours d'

maux et a demandé par 14 voix contre 2 le maintien du siége du concours à Lille. — M. le Préfet a appuyé les avis du jury et demandé un crédit de 1,500 fr. pour subvenir aux frais du concours de 1856. Ce crédit est également voté.

Animaux de boucherie. Le Conseil avait demandé, en 1854, que le concours de Poissy fût fixé de manière à permettre d'y présenter les animaux qui ont figuré à la foire de Bergues et à l'exhibition de Lille; le Conseil avait demandé en outre qu'il fût établi une catégorie spéciale en faveur des bœufs flamands de race pure et une catégorie particulière en faveur des génisses grasses de même race. M. le ministre de l'agriculture à qui ces vœux ont été adressés par M. le Préfet, a répondu que les conditions des concours de 1855 et 1856 étant déjà fixées, il ne pouvait faire droit à ce vœu.

Le Conseil général remercie M. le Préfet des communications qu'il lui a faites en conséquence de ces vœux de 1854.

Contributions de 1856. — Le Conseil général adopte le projet de sous-répartition des contributions préparé par M. le Directeur des contributions directes pour la contribution de 1856 entre les sept arrondissements du département.

Cotes foncières. — *Frais de division.* Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil vote une somme de 6,520 fr. destinée à assurer, pour 1856, le service de la division des côtes foncières et des portes et fenêtres entre les fermiers et les locataires et à payer un arriéré de 1855.

Cours de chimie. — Le Conseil autorise la vente des instruments achetés par le département en 1824, pour le cours de chimie de Lille, aujourd'hui supprimé, et décide que la somme de 615 fr. 55 c., montant de l'expertise, sera portée en recette au budget de 1856.

Cultes. — *Clergé diocésain.* Le Conseil, comme les années précédentes, vote un supplément de traitement à MM. les membres du clergé diocésain, savoir : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr.— *Culte protestant.* Le Conseil alloue également en faveur du culte protestant la somme annuelle de 1,000 fr. — *Culte israélite.* Il élève de 800 à 1,000 fr. le supplément de traitement accordé au ministre officiant du culte israélite.

Drainage. — Sur la proposition du 4.e bureau, le Conseil vote un crédit de 8,000 fr. destiné à l'établissement d'un service de drainage. Ce crédit est divisé de la manière suivante : Traitement d'un ingénieur-draineur, 3,000 fr.; traitement de deux chefs-ouvriers, 2,000 francs; achat d'une machine à fabriquer les tuyaux, 2,000 fr.; indemnités pour exonérer les petits cultivateurs, 1,000 fr. L'ingénieur-draineur aura pour mission d'étudier les terrains, de lever des plans, de faire des devis; une copie des avant-projets sera adressée à la préfecture avant l'exécution. Les deux chefs ouvriers montreront aux ouvriers la manière de se servir des outils pour creuser des tranchées, de poser les tuyaux. Enfin l'ingénieur aurait un assorti-

ment d'outils qu'il mettrait à la disposition des cultivateurs, moyennant une légère rétribution quotidienne. Un règlement sur ce service doit être, du reste, prochainement arrêté par le Préfet.

Droits sur les alcools étrangers.— Le Conseil, considérant que les alcools étrangers font une concurrence désastreuse à l'industrie du pays ; que ces alcools étant faits des céréales, les blés étrangers éprouvent une hausse préjudiciable au commerce français qui ne peut s'approvisionner que difficilement en grains chez les peuples voisins ; que si la distillerie indigène, par suite des dommages qu'elle éprouve, se trouve obligée de ralentir ou de cesser sa fabrication, l'agriculteur ne produira plus en aussi grande quantité les betteraves dont la culture prépare un excellent assolement pour le blé, que ce dernier produit ne sera plus cultivé en aussi grande quantité ; qu'enfin un grand nombre d'ouvriers employés, dans la mauvaise saison, aux travaux des distilleries se trouveront sans occupation, émet le vœu que les droits sur les alcools étrangers soient augmentés.

École d'Alais. — Considérant que l'école des maîtres mineurs d'Alais (Gard), se trouve très-éloignée du département ; que les conditions d'admission laissent à la charge de l'élève une partie de la dépense annuelle et que, d'ailleurs, les mines du Nord donnent un enseignement pratique pour ainsi dire suffisant, le Conseil ne juge pas nécessaire de créer des bourses à cette école.

École des arts de Chalons. — Le Conseil alloue le crédit annuel de 1,500 francs affecté aux bourses départementales.

École de médecine de Lille. — Le Conseil, croyant utile d'encourager l'instruction des sages-femmes, décide que sur le crédit de 5,500 francs destiné aux dépenses générales de l'école, une somme de 1,500 francs sera spécialement appliquée au cours d'accouchement.

Élèves artistes. — Le Conseil vote sans contestations une somme de 2,700 francs destinée à payer la pension des sieurs Gautier et Lobbedez, peintres, Moyaux, architecte, et Delettrez, élève sculpteur. Après un léger débat, il accorde également l'allocation demandée pour une sixième année de pension au sieur Deconinck, élève peintre. Dans une séance suivante le Conseil accorde aux sieurs Dihau, Basson, et Snyders, violoniste, une première année de pension de 600 francs.

Employés. — *Caisse de retraite.* Aux termes des articles 5, 6 et 7 du règlement de 1826, les employés de la préfecture sont admis à faire valoir les services qu'ils ont rendus dans d'autres *administrations publiques du département*, pourvu qu'ils aient passé dix ans au moins dans les bureaux de la Préfecture. Le Conseil est invité à donner son avis sur une proposition de M. le Ministre de l'Intérieur qui a pour objet de permettre aux employés des Préfectures de se prévaloir des services rendus dans toutes les administrations publiques de l'Empire. Le Conseil général, en raison de la situation p[illegible]

de la caisse de retraite du département du Nord et des dommages que cette dernière ne pourrait qu'éprouver par la solidarité dans laquelle il s'agirait de la placer vis-à-vis les autres établissements du même genre, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier le règlement de 1826, en ce qui touche l'admissibilité des services rendus dans d'autres administrations. Il demande, en outre, que les termes : *administrations publiques du département* soient interprétés dans le sens le plus étroit possible.

Enfants trouvés. — Les dépenses de ce service, pendant 1854, ont été inférieures au crédit alloué ; une somme de 20,000 fr. paraît devoir suffire désormais aux frais d'entretien des enfants trouvés ; grâce aux soins constants de M. le Préfet, le crédit des secours affectés aux filles mères a disparu du budget et, par compensation, tous les enfants présentés dans les hospices y sont admis sans exception ; le nombre des enfants trouvés et abandonnés tend, depuis plusieurs années, à diminuer. Après l'audition de cet exposé, le Conseil général approuve le compte présenté par M. le Préfet pour le service de 1854, lequel présente un excédant libre de 6,468 fr. 61 cent. Il est d'avis de faire au tarif des pensions à payer les modifications réclamées par la commission des hospices de Lille et proposées par M. le Préfet. Il adopte le projet de budget pour l'exercice 1856 et, par suite, il alloue le crédit demandé de 20,000 francs porté au sous-chapitre IX.

Exposition agricole. — Compte rendu de l'exposition centrale de Lille en 1855. Le Conseil avait décidé qu'une pareille solennité aurait lieu, en 1856, à Douai; mais un concours régional d'animaux reproducteurs devant avoir lieu, la même année, à Valenciennes, il paraît convenable de prononcer l'ajournement de l'exposition de Douai.

Férin. — *Secours.* Le Conseil, malgré la situation prospère de cette commune, alloue un crédit de 3,000 francs payable en trois années, à titre de secours pour la reconstruction de l'église.

Foires et marchés. — M. le Préfet a fait connaître que les communes de Willems, Sars-Poteries et Solesmes sont autorisées à ouvrir des marchés, et que M. le Ministre de l'Agriculture refuse aux communes d'Anor, Avesnes lez-Aubert, Clary, Villers, Ghislain et Walincourt l'établissement des foires qu'elles ont demandées.—Acte est donné à M. le Préfet de ces communications.—Le Conseil émet le vœu que les nouvelles demandes d'établissement de foires à Templeuve, Roubaix et Anor soient prises en considération.—Le Conseil appuie le transfert au vendredi du marché aux bestiaux établi le premier mardi de chaque mois à Saint-Amand, et demande que la ville de Bourbourg soit autorisée à ouvrir deux marchés de bestiaux gras.

Gardes-champêtres. — Le Conseil général, saisi d'un vœu du [illegible] d'arrondissement de Douai, réclame de nouveau l'embrigadement de ces agents.

GENDARMERIE. — Par suite de vœux du Conseil général, de nouvelles brigades de gendarmerie ont été établies, et il a fallu, pour les loger, construire ou acheter de nouveaux bâtiments. Ces casernes et l'entretien des anciens logements ont nécessité une dépense de 30,750 fr.; en outre un crédit de 10,500 fr. pour construire une écurie de 8 chevaux est nécessaire dans la caserne du Quesnoy, et les logements à établir pour la seconde brigade de Cambrai donnent lieu à une dépense de 32,255 fr. Ces diverses allocations sont votées par le Conseil général.

GRAVELINES. — Le Conseil d'arrondissement de Dunkerque a renouvelé le vœu que le port de Gravelines fût érigé en sous-quartier-maritime. Le Conseil général appuie cette demande qui lui paraît fondée.

HALLUIN. — Cette commune étant obligée de reconstruire son église, s'est imposée des charges considérables; elle sollicite un secours de 3,000 fr. Le Conseil vote cette somme et inscrit le premier tiers au budget de 1856.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. — Le département ne pouvant, au moyen de ses ressources ordinaires, pourvoir aux dépenses de reconstruction des prisons d'Avesnes, Cambrai, Valenciennes et Hazebrouck et de construction d'un Palais-de-Justice à Dunkerque, qui s'élèvent à 747,576 fr. le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, vote une imposition extraordinaire de 8 centimes devant produire 660,000 fr. Ces centimes seront perçus, savoir : un en 1857, un en 1858, trois en 1859 et trois en 1860.

INCENDIES. — *Polices d'assurances.* Statuant sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce qu'une mesure vienne empêcher l'exagération de la valeur donnée aux objets assurés, le Conseil général demande que le Gouvernement veuille bien examiner cette grave question et prenne des dispositions de nature à faire cesser de criminelles tentatives.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Après la lecture d'un rapport du 3.e bureau, le Conseil vote l'inscription au budget de 1856, d'une somme de 124,118 fr. 95 cent. destinée à faire face aux dépenses du service de l'instruction primaire.

JURY D'EXPROPRIATION. — Le Conseil arrête la liste des personnes susceptibles de faire partie des jurys spéciaux dans les affaires d'expropriation pour cause d'utilité publique.

JURY MÉDICAL. Le Conseil donne acte à M. le Préfet de ses communications sur les opérations du jury; approuve l'inscription en recette, au budget de 1856, de la somme de 13,625 fr., provenant des droits de visite, et le prélèvement sur cette somme de celle de 7,200 fr. à répartir conformément aux propositions de M. le Préfet.

LINS. — *Exportation.* Un membre du 4.e bureau, rendant compte d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, sur cette matière, propose au Conseil général de demander au Gouvernement la [illegible] pression complète de la prohibition, non-seulement pour les li[illegible]

qui avaient déjà été l'objet d'un vœu en 1854, mais pour tous les lins. La mesure prohibitive avait pour but de conserver à la fabrique française des matières premières que la guerre avec la Russie devait rendre fort rares ; mais cette puissance ayant trouvé un passage par la Prusse, fournit nos marchés comme auparavant ; il n'y a donc pas lieu de maintenir une mesure préjudiciable à l'agriculture du pays. — Cette proposition est adoptée.

Logements insalubres. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet du rapport sur les logements insalubres et déclare s'en remettre à ce magistrat pour tirer tout le bien possible de la loi de 1850.

Maison du bon-pasteur. — Le Conseil alloue à cette maison de refuge le crédit annuel de 4,500 fr., et décide, vu la cherté des vivres, qu'un secours de 500 fr. lui sera en outre accordé.

Manufactures. — Le Conseil, après avoir entendu lecture d'un rapport du 4.e bureau sur les accidents dans les manufactures, remercie M. le Préfet des moyens conciliateurs qu'il a employés pour diminuer le nombre des accidents dans les établissements industriels, l'encourage à persister dans cette voie, la plus sage et la plus féconde, et prie ce magistrat de veiller attentivement à ce que les enfants ne soient plus employés le dimanche dans les ateliers.

Monuments. — Plusieurs demandes ont été adressées au Conseil général à l'effet d'obtenir des souscriptions pour l'érection de monuments destinés à consacrer la mémoire de Vaucanson, à Grenoble, de Jeanne d'Arc, à Neufchâteau, de Napoléon I.er, à Cherbourg ; mais le Conseil n'a pas cru devoir participer, à l'aide de fonds, à ces généreuses entreprises. Suivant la ligne de conduite qu'il s'est tracée, de ne venir en aide qu'aux manifestations générales, il se borne à féliciter ces villes de leur honorable initiative, mais s'associe de tout cœur au projet d'élever à Napoléon I.er et à ses quatre frères, un monument national dans la ville d'Ajaccio, et vote à cet effet une somme de 500 fr.

Navigation intérieure. — Le Conseil émet les vœux suivants : 1.° que les crédits affectés à l'amélioration des voies navigables soient mis en rapport avec l'importance des travaux d'amélioration nécessaires pour assurer partout, au moyen de l'empierrement, la viabilité des chemins de halage et la navigation à un tirant d'eau uniforme de deux mètres ; 2.° que les dispositions qui règlementent le halage des lignes navigables de Mons et de Charleroy sur Paris soient successivement appliquées aux autres lignes navigables du département du Nord ; 3.° que les droits de navigation soient notablement réduits ; qu'ils ne dépassent pas les frais d'entretien, et qu'ils soient entièrement supprimés dès que la situation financière de la France pourra le permettre ; 4.° que par des améliorations durables de nos voies navigables, le chômage annuel soit rendu inutile et qu'à cet effet des travaux soient concertés avec les Compagnies concessionnaires afin que le bienfait de ces améliorations puisse s'étendre à tout le parcours des lignes ; 5.° que par les soins de l'Admi-

nistration des ponts-et-chaussées, il soit publié, chaque année, un tableau officiel des mouvements de la circulation des marchandises sur nos voies navigables et sur nos chemins de fer ; que ce travail soit conçu de manière à permettre d'apprécier les effets de la lutte engagée entre ces diverses voies de communication, prises isolément ou prises en masse.

Observations météorologiques. — Vote d'un crédit de 500 fr. pour acheter les appareils nécessaires à ces observations utiles et intéressantes.

Orphelinat de prémontré. — Allocation d'une somme de 500 fr. destinée à venir en aide à l'Œuvre humanitaire, fondée par Mgr. de Garsignies, évêque de Soissons, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Prémontré.

Palais-de-Justice de Dunkerque. Le Conseil vote en principe la construction, à Dunkerque, sur le terrain offert par cette ville, d'un Palais-de-Justice, dont la dépense est évaluée à 390,000 fr., sauf à ne commencer les travaux qu'à l'époque où les fonds seront disponibles.

Pleuropneumonie. — M. le Préfet communique au Conseil les opinions des diverses Chambres d'agriculture et des Comices agricoles du département, et demande l'avis du Conseil sur cette importante question. Le Conseil reconnaît qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'inscrire la pleuropneumonie épizootique bovine au nombre des vices redhibitoires, et croit que c'est au Gouvernement qu'il appartient de faire instruire la question de manière à fixer l'opinion sur les moyens les plus propres à combattre l'invasion du fléau, tout en ménageant les intérêts du commerce et des consommateurs.

Poids et mesures. — Les Conseils d'arrondissement de Dunkerque et Valenciennes ayant signalé les abus qui proviennent de l'inobservation des prescriptions relatives au service des poids et mesures, le Conseil général émet le vœu qu'il soit personnellement interdit à tout débitant de boissons de se servir de mesures, soit de verre, soit de métal, sans qu'elles représentent une fraction exacte du litre et qu'elles soient poinçonnées et jaugées comme telles.

Poissons belges. — Le Conseil général décide qu'il n'y a pas lieu d'appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à faire prononcer la suppression ou tout au moins la réduction des droits d'importation sur les poissons de Belgique.

Pompes a incendie. — Le Conseil constate la distribution intelligente des primes accordées aux communes qui ont fait l'achat de pompes, la bonne organisation des corps de pompiers municipaux, prie M. le Préfet de continuer ses soins à cette œuvre salutaire et décide qu'à l'avenir la prime d'encouragement sera élevée de 250 à 500 fr.

Ports maritimes. — Le Conseil général émet les vœux suivants : *Port de Dunkerque.* Que le gouvernement accorde les crédits nécessaires pour commencer les travaux relatifs à la construction d'une

porte tournante pour le grand passage de l'écluse de chasse; que l'administration approuve les projets relatifs à l'élargissement de l'écluse du Pont-Rouge et alloue les crédits nécessaires pour entreprendre aussitôt les travaux; que les projets relatifs : 1.° au prolongement des perrés de défense de la digue du Risban; 2.° à l'exhaussement des perrés de défense du talus du bassin des Chasses; 3.° à l'expansion du bassin des Chasses de l'écluse de la Cunette, dans les fossés de l'Est de la place, soient examinés et approuvés dans le plus bref délai possible pour être mis à même de recevoir une prochaine exécution; que M. le ministre des travaux publics approuve ces projets et assure les ressources pour exécuter les travaux qui restent à faire au canal de dérivation; que le bassin à flot, insuffisant, dans les proportions actuelles, aux besoins du commerce, soit élargi au moyen de la reconstruction du quai des Hollandais; que l'arrière-port soit converti en un nouveau bassin; que les chantiers de construction reçoivent un autre emplacement; que le bassin de la marine soit dévasé et mis à la disposition du commerce; que l'avant-port, insuffisant dans ses proportions actuelles, reçoive un élargissement proportionné aux besoins de la navigation; de plus, qu'un quai en maçonnerie soit construit à l'ouest, le long du port d'échouage, et que des crédits soient alloués sur l'exercice de 1856, pour commencer ces travaux; que le gouvernement autorise, dans le plus bref délai possible, la Chambre de commerce de Dunkerque à établir un service de bateaux à vapeur destinés au remorquage; enfin le Conseil général émet le vœu que des docks soient établis au port de Dunkerque et recommande spécialement au gouvernement la défense des intérêts du commerce dans la rédaction des statuts à imposer à la compagnie concessionnaire et de n'accorder la concession qu'à une compagnie capable de mener à bonne fin cette entreprise. *Port de Gravelines.* Que le gouvernement alloue les ressources nécessaires pour terminer, dans la prochaine campagne; les travaux entrepris au quai du port; que le gouvernement maintienne à tout jamais comme moyen subsidiaire l'écoulement des eaux du pays par les fossés de la place de Gravelines; que l'administration fasse étudier le projet relatif à la reconstruction de l'écluse de la Tuerie, au port de Gravelines; que le projet de reconstruction du pont de Saint-Folquin, sur l'Aa, soit suivi activement et conçu de manière à comprendre un barrage à poutrelles sur radier en maçonnerie; qu'il soit donné suite aux études relatives aux travaux de restauration des digues du chenal intérieur du port et que le gouvernement suive les négociations qui ont été introduites à cet effet avec l'administration des douanes; que sur la jetée de l'Est il soit établi une estacade pour donner aux navires un abri quand ils sortent ou entrent dans le port et pour qu'il soit possible de les hâler quand les vents sont contraires. *Pont tournant sur l'Aa.* Enfin, le Conseil émet le vœu qu'un radier en maçonnerie avec poutrelles, comme barrage, soit établi lors de la reconstruction du pont tournant de

Gravelines ; ce barrage en poutrelles servira de seconde garantie au pays contre la mer et il permettra de veiller à la conservation de l'écluse Vauban qui constitue la première garantie ; cette écluse est construite sur un terrain criblé de sources, elle a besoin d'un entretien journalier qu'il sera difficile de rendre fructueux tant que le radier du pont tournant ne sera pas établi.

Postes. — Le Conseil remercie M. le Préfet de son intervention pour la création d'une distribution de poste à Esquelbecq et d'une direction à Etrœungt, prie ce magistrat d'insister de nouveau pour obtenir l'établissement de ces deux bureaux et émet le vœu qu'il soit établi une distribution à Arleux.

Prisons. — Le Conseil général approuve le compte de 1854 et inscrit au budget de 1856 un excédant de dépenses de 267 fr. — La loi de finances du 5 mai 1855 exonère le département des dépenses de l'entretien des prisonniers désormais à la charge de l'Etat. L'administration départementale n'aura plus à pourvoir qu'à l'entretien des bâtiments. Cette mesure allège le budget annuel d'une dépense de 127,000 fr. — Le Conseil, conformément aux prescriptions ministérielles, décide que le matériel et les objets mobiliers de toute nature, des prisons départementales, seront concédés gratuitement à l'Etat, à la charge par lui de les entretenir, réparer et renouveler. — Le Conseil, dans une séance suivante, et sur les propositions de M. le Préfet, vote le crédit de 325,321 fr. destiné à faire face aux dépenses de reconstructions et de réparations des prisons d'Avesnes, de Cambrai, de Valenciennes et d'Hazebrouck.

Race chevaline. — Le Conseil général vote l'inscription au budget d'une somme de 10,000 fr. pour l'acquisition d'étalons nouveaux ; est d'avis qu'un règlement administratif n'autorise la saillie que de la part des animaux désignés par les agents des haras ; demande que de nouvelles instances soient faites auprès de M. le ministre de l'agriculture pour faire restituer aux arrondissements de Lille, Hazebrouck et Valenciendes, les stations des étalons qu'ils possédaient auparavant.

Raches. — Cette commune et celle d'Anhiers, qui forment une seule succursale, devant reconstruire leur église, demandent un secours ; mais le Conseil constate que ces communes sont loin d'avoir épuisé leurs ressources, et refuse l'allocation sollicitée.

Recrutement. — Le Conseil général émet le vœu : 1.° que les individus nés en France de parents étrangers, et y ayant leur résidence, soient soumis à la loi du recrutement ; 2.° que dans le cas où ils n'useraient pas de la faculté d'exonération que leur accorde la loi du 26 avril 1855, ils soient incorporés dans la légion étrangère.

Roulage. — Considérant que la loi du 10 août 1852 accorde au roulage une latitude qui n'est pas compatible avec la conservation des routes départementales du département du Nord ; que cette législation est incapable de protéger ces dernières, notamment aux époques de dégel, contre les profondes dégradations auxquelles elles sont expo-

sées et qui ne tarderaient pas à les ruiner entièrement ; que c'est là un fait acquis par une expérience trop coûteuse déjà, et que l'on ne saurait prolonger sans exposer les routes départementales à des dommages qui deviendraient irréparables. Le Conseil général émet le vœu que la loi du 10 août 1852 soit révisée dans le plus bref délai possible, et que des dispositions mieux entendues viennent défendre les routes départementales, notamment aux époques de dégel, contre les dégradations qui en compromettent l'existence.

Routes départementales. — Le Conseil vote un crédit de 203,100 fr. pour l'entretien des routes, une somme de 47,481 fr. 01 cent. pour grosses réparations et améliorations, un subside de 45,000 fr. pour travaux neufs à exécuter, et une allocation de 45,050 fr. pour dépenses diverses.

Il émet le vœu que le projet de rectification des pentes de la route N.° 12 d'Avesnes au Quesnoy soit déclaré d'utilité publique et approuvé conformément aux modifications proposées. Il renouvelle le vœu que le chemin de ceinture d'Avesnes soit classé par le Gouvernement comme annexe de la route départementale N.° 6. Il propose au Gouvernement de classer comme routes départementales : sous le N.° 21, le chemin de grande communication N.° 2 de Bergues à Saint-Omer ; sous le N.° 22, le chemin vicinal de grande communication N.° 25 de Lille à Tourcoing ; sous le N.° 23, les chemins de grande communication N.os 26 et 31, de Cambrai à Solesmes et de Solesmes à la frontière et sous le N.° 24, le chemin de grande communication N.° 29 d'Hélesmes à Denain. Il exprime le vœu que des commissions syndicales soient établies auprès de chaque route départementale, avec les attributions données aux syndicats des chemins vicinaux de grande communication.

Routes impériales. — Le Conseil général émet les vœux suivants : que le crédit d'entretien des routes impériales reste fixé en minimum à 400,000 fr. ; que la route N.° 45 soit élargie, dans la traverse de Valenciennes, rue de Lille, à la hauteur du magasin *Mouseux ;* que les passages militaires soient élargis, et que la chaussée, à la sortie du chemin couvert, ainsi que le pont de la porte de Paris, à Valenciennes, soient améliorés ; qu'une passerelle soit établie sur la Scarpe, au pont de Raches ; que des crédits soient alloués pour l'élargissement des passages militaires à Cambrai, et que la route N.° 39, entre le Câteau et Câtillon, soit réparée ; que l'Administration des ponts et-chaussées avise les Administrations municipales des travaux qu'elle doit exécuter dans la traverse des villes et des communes ; que la partie de la route N.° 49, située entre la station du chemin de fer, la porte de Maubeuge et la commune de Ferrière soit pavée, à cause de l'importance du parcours ; que les travaux pour l'amélioration du passage de la porte de Béthune à Lille soient mis à exécution. Le Conseil recommande à l'attention toute spéciale de M. le Ministre des travaux publics, le rapport de M. l'ingénieur

des ponts-et-chaussées sur les résultats de l'application aux voies de communication de ce département, du règlement d'Administration publique du 10 août 1852, et réclame, avec une instance égale à sa sollicitude pour la conservation des routes, des modifications aux principes actuellement en vigueur.

Secours mutuels. — Le Conseil vote une allocation de 1,000 fr. à titre d'encouragement à ces associations de prévoyance. Le nombre des sociétés était de 32 en 1854, il est aujourd'hui de 62.

Secrétaire-général. — Le Conseil alloue au budget de 1856 un crédit de 1,200 fr. pour le loyer de la maison qui remplace l'hôtel de la Sous-Préfecture de Lille, sous réserve par M. le Préfet de faire fin de bail le plus tôt possible, et décide que le mobilier de l'hôtel sera vendu au profit du département.

Séparation de communes et hameaux. — Le hameau de Petit-Poix demande à être séparé de la commune de Poix et réuni à celle d'Englefontaine. Le hameau d'Hauterive sollicite sa séparation de la commune de Nivelle. Le conseil prononce l'ajournement sur ces demandes jusqu'à plus complète instruction.

Le département du Pas-de-Calais demande que les communes de Doignies, Boursies et Mœuvres (Nord), soient réunies à son territoire dans lequel elles sont enclavées. Le Conseil déclare n'y consentir qu'en échange des communes de Graincourt, Bourlon et Épinoy (Pas-de-Calais).

Service hydraulique. — Après la lecture d'un rapport sur ce service, le Conseil déclare s'associer aux vœux du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce qu'il soit pris des mesures pour assurer le curage des cours d'eau à la charge des communes et des particuliers, ainsi qu'au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes relatif aux travaux destinés à remédier aux inondations dans les vallées et marais de cet arrondissement ; vote un crédit de 1,000 fr. à titre de subvention au service hydraulique du département.

Sociétés des sciences. — La Société de Lille demande un subside pour l'aider à la création du musée technologique qu'elle a entrepris de créer. Le Conseil vote un crédit spécial de 500 fr. La Société d'émulation de Cambrai et la Société Dunkerquoise ont également demandé des subventions ; mais, considérant qu'il s'agit d'allocations annuelles et non de secours spéciaux, le Conseil déclare avec regret ne pouvoir donner suite à ces demandes.

Sourds-Muets. — Le Conseil vote le crédit annuel de 25,650 fr., et vu la cherté des vivres, accorde à chacun des établissements de Lille et Fives, un secours de 500 fr.

Sucres. — *Droits.* Le Conseil d'arrondissement de Valenciennes ayant demandé le rétablissement de l'égalité de droits sur le sucre indigène et le sucre colonial, le Conseil général s'associe à ce vœu et le recommande particulièrement à l'attention de M. le Ministre des finances.

Tabacs. — Sur le rapport d'un membre du 4.e bureau, le Conseil,

vu les réclamations élevées par les planteurs, demande à M. le Ministre des finances une élévation proportionnelle de prix pour toutes les qualités de tabacs; désigne, pour faire partie des Commissions chargées de la délivrance des permis de culture, MM. L. Défontaine, pour l'arrondissement de Lille, et Cleenewerck, pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

TAXE PERSONNELLE. — Le Conseil fixe le prix de la journée de travail qui doit servir de base à la fixation des cotes personnelles en 1856.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS. — Le 4.e bureau avait présenté un rapport tendant à l'adoption des tarifs votés par les Conseils municipaux pour la fixation de cette taxe; mais le Conseil a renvoyé la question au bureau pour être remise à l'étude. Dans une séance suivante, l'assemblée a été d'avis qu'il y avait lieu d'établir la taxe ainsi qu'il suit: 8 fr. pour la première catégorie, et 3 fr. pour la seconde dans les communes de 5,000 habitants et au-dessus; 6 fr. pour la première catégorie et 2 fr. pour la seconde dans les communes d'une population inférieure.

THERMES DE SAINT-AMAND. — Le Conseil réitère le vœu émis en 1854, que les difficultés existantes entre l'Administration et le concessionnaire soient promptement résolues.

TRANSLATION DE DÉTENUS ET SECOURS DE ROUTE. — La loi de finances du 5 mai 1855 décharge le département de cette obligation. Le Conseil, sur la proposition de M. le Préfet, réduit de 1,500 à 1,200 fr. le crédit destiné à venir en aide aux voyageurs indigents.

TRAVAIL DES ENFANTS. — Le 4.e bureau présente un rapport sur les inspections du travail des enfants dans les manufactures, et propose au Conseil de voter un crédit de 3,000 fr. pour traitement fixe de l'inspecteur, et une somme de 1,000 fr. pour indemnité de déplacement. M. le Préfet, en outre, est prié d'obtenir en faveur de l'inspecteur le libre parcours sur les chemins de fer. Adopté.

TRIBUNAUX. — *Réparation.* Le Conseil vote 575 fr. pour la restauration du trottoir du Palais-de-Justice de Lille; 800 fr. pour peinture à l'huile des façades du Palais de Douai; et 2,800 fr. pour carrelages, établissement de persiennes et couvertures en zinc du Palais de Valenciennes.

VÉRIFICATION DES ENGRAIS. — Le Conseil 1.° inscrit au sous-chapitre XVIII une somme de 1,000 fr. pour faire face aux frais de vérification des engrais, en exécution d'un règlement administratif que M. le Préfet voudra bien porter le plus tôt possible; 2.° exprime le vœu que le guano du Pérou puisse entrer en franchise, à quelque nation qu'appartienne le navire chargé de cet engrais.

VIANDES INSALUBRES. — Le Conseil d'arrondissement de Lille ayant demandé l'intervention du Conseil général pour prévenir le danger de l'exposition en vente des viandes insalubres, le 4.e bureau, considérant que la loi du 27 mai 1851 donne satisfaction à tous les intérêts, propose de passer à l'ordre du jour et de prier M. le Préfet de donner ses soins à la stricte exécution de la loi. Adopté.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

EXERCICE 1856.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE I.er

ART. 1.er	Préfecture. — Remplacement du drapeau..	33	»
2.	Réparations diverses aux Archives.....	7,740	»
3.	Sous-préfecture de Cambrai. — Réparations.....	906	»
4.	— d'Avesnes. Idem.....	2,697	»
5.	— de Douai. Idem.....	380	»
6	— de Valenciennes. Idem.....	2,600	»
7.	Tribunal de Lille. — Trottoirs.....	575	»
8.	— de Douai. — Peinture de la façade.....	800	»
9	— de Valenciennes. — Réparations.	2,800	»
10.	Maison d'arrêt de Dunkerque. — Réparations diverses.....	3,378	»
11.	— de Douai. — Réparations d'aqueducs.....	1,500	»
12	— de Lille. — Réparations diverses.....	1,590	»
13.	— de Valenciennes. — Réparation des toitures.	1,200	»
14.	Caserne de gendarmerie de Gravelines. — Améliorations...	371	»
15.	— de Lille. — Réparations	1,950	»
16.	— de Roubaix. — Id. d'un puits.....	2,045	»
17.	— de Douai. — Réparations.....	2,579	»
18.	— d'Orchies. — Id.	273	»
19.	— du Quesnoy. — Id°.....	320	»
20.	— de Bouchain. — Stalles....	860	»
21.	Dépôt de sûreté de Cassel. — Réparations.....	590	»
22.	Entretien du bâtiment des Archives.....	650	»

Entretien.

23.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....	3,000	»
24.	Sous-préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.	1,770	»
25.	Tribunaux.....	2,500	»
26.	Prisons.....	3,200	»
27.	Casernes de gendarmerie.....	2,500	»
28.	Traitement des architectes départementaux.....	5,000	»
29.	— du concierge de la Préfecture.....	800	»
	TOTAL du sous-chapitre I.er.....	54,601	»

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions.

ARTICLE UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département (thermes de Saint-Amand.) ..... 160 »

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfecture.

ARTICLE UNIQUE. Loyers des Sous-Préfectures :

Dunkerque.....	2,400 »	3,600	»
Hazebrouck.....	1,200 »		

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

T. 3.	Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture.....	3,850	»
4.	Entretien du mobilier des Sous-Préfectures : Dunkerque, 590 fr.; Hazebrouck, 500 fr.; Cambrai, 590 fr.; Avesnes, 500 fr.; Douai, 590 fr ; Valenciennes, 590 fr.....	3,360	»
	TOTAL du sous-chapitre IV.....	7,210	»

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la Gendarmerie.

AT. 1.	Éclairage des casernes et remplacement de drapeaux.....	200	»
2.	Loyer et frais de baux des casernes.....	28,950	»
3.	Indemnité de literie aux gendarmes sortant de la ligne.....	1,600	»
	TOTAL du sous-chapitre V.	30,750	»

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

AT. 2.	Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département.		8,000	»
3.	Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux..		1,000	»
4.	Achat ou renouvellement du mobilier :			
	Tribunal d'Avesnes.....	280 »		
	— de Douai.....	1,255 »	1,655	»
	— de commerce de Cambrai.....	120 »		
6.	Menues dépenses et frais de parquet.....		18,170	»
7.	Menues dépenses des justices de paix		4,980	»
9.	Dépenses des Chambres d'Agriculture.....		1,700	»
10.	Concierge du Palais-de-Justice de Lille.....		800	»
11.	Id. — de Valenciennes.....		250	»
	TOTAL du sous-chapitre VI.....		36,555	»

SOUS-CHAPITRE VII.

Corps-de-garde de la Préfecture.

ARTICLE UNIQUE.	Chauffage et éclairage.....	500	»

SOUS-CHAPITRE VIII.

Entretien des routes départementales.

AT. 1.	Route N.° 1. De Lille à Valenciennes.....	8,000	»
2.	Route N.° 2. De Lille à Ypres.....	7,500	»
3.	Route N.° 3. De Douai à Tournai	6,000	»
4.	Route N.° 4. De Cambrai à Tournai.....	8,000	»
5.	Route N.° 5. D'Avesnes à Philippeville.....	9,000	»
6.	Route N.° 6. De Landrecies à Chimay.....	22,500	»
7.	Route N.° 7. De Conde à Mons.....	4,000	»
8.	Route N.° 8. De Condé à Valenciennes.....	4,000	»
9.	Route N.° 9. De Lille à Saint-Omer.....	20,100	»
10.	Route N.° 10. De Valenciennes à Bohain.....	25,100	»
11.	Route N.° 11. De Cambrai à Guise.....	8,900	»
	A reporter.....	123,200	

Report.....		123,200
12. Route N.° 12. D'Avesnes au Quesnoy.....		14,052 46
13. Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.....		38,500 »
14. Réserve pour frais d'impression, etc.....		622 48
15. Indemnité proportionnelle accordée aux ingénieurs.....		2,577 52
TOTAL du sous-chapitre VIII.....		178,852 46

SOUS-CHAPITRE IX.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 420 enfants :

1.° Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc.....			24,500 »
2.° Traitement de l'inspecteur.....			2,800 »
			27,300 —
A déduire :			
1.° Le produit présumé des amendes.....	2,300 »	}	7,300 —
2.° Le contingent des communes.....	5,000 »		
Reste à la charge de la 1.re section.....			20,000 —

SOUS-CHAPITRE X.

Aliénés.

ART. 1.er Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 520 aliénés.			189,800 »
A déduire :			
Ce que les aliénés où leurs familles peuvent fournir.	8,000 »	}	48,000 »
Concours des communes	40,000 »		
Reste à la charge de la 1.re section.....			141,800 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route.....			6,000 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			147,800 »

SOUS-CHAPITRE XI.

Impressions.

ART. 1.er Frais d'impression de budgets, comptes, etc.....	900 »
2. Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc.....	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI.....	2,900 »

SOUS-CHAPITRE XII.

Archives du département.

ART. 1.er Appointements du conservateur.....	8,000 »
3. Frais de vente de papier de rebut.....	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XII.....	9,500 »

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dépenses diverses ordinaires.

ART.	1.er	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	1,200 »
	3.	Mesures contre les épidémies.	600 »
	4.	— contre les épizooties.	1,000 »
	5.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles.	100 »
	6.	Frais de bureau de l'inspecteur académique.	500 »
		TOTAL du sous-chapitre XIII.	3,400 »

SOUS-CHAPITRE XIV.

Dettes départementales ordinaires; complément de dépenses ordinaires des exercices 1854 et antérieurs.

§ I.er — 1854.

ART.	1.er	Dépenses des aliénés.	16,563 47
	2.	— des prisons.	267 »
	3.	Secours aux indigents voyageurs.	16 41
	4.	Solde de l'impôt de main-morte de l'établissement thermal de Saint-Amand.	1 40

§ II. — 1853 *et années antérieures.*

ART.	1.er	Aliénés. — Dépenses arriérées.	1,381 57
	2.	Enfants-trouvés. — Idem.	645 57
	3.	Réparations en 1852 à la prison de Valenciennes.	1,051 35
	4.	— en 1853 au tribunal de Cambrai.	32 61
	5.	Dépenses des prisons en 1853.	413 90
	6.	Inscriptions sur les façades des casernes de gendarmerie.	273 20
		TOTAL du sous-chapitre XIV.	20,646 48

Deuxième section. — Dépenses facultatives

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

ART.	1.er	Caserne de gendarmerie de Saint-Amand. — Solde des travaux de construction.	3,700 »
	2.	Caserne de gendarmerie du Quesnoy. — Construction d'une nouvelle écurie.	7,142 »
	3.	Assurance des bâtiments départementaux.	649 04
		TOTAL du sous-chapitre XV.	11,491 04

SOUS-CHAPITRE XVI.

Travaux des routes départementales.

§ I.er — Supplément aux fonds d'entretien.

ART.	1.er	Route N. 12. D'Avesnes au Quesnoy.	5,947 54
	2.	Route N. 13. De Maubeuge à Maroilles.	8,500 »
	3.	Route N. 14. de Lille à Courtrai.	12,000 »
	4.	Route N. 15. De Dunkerque à Furnes.	3,900 »
	5.	Route N. 16. De La Bassée à Estaires.	3,600 »
	6.	Route N. 17. D'Hazebrouck à Aire.	5,000 »
		A reporter.	38,947 54

	Report.....	38,947 54
7.	Route N.° 18. De Béthune à Armentières.....	4,500 »
8.	Route N. 19. De Roubaix à Saint-Amand.....	16,500 »
9.	Route N. 20. de Cassel à la frontière	6,000 »

§ II. — Travaux de grosses réparations.

ART. 1.	Route N.° 2. — Amélioration des passages à la porte de Lille	5,650 »
2.	Route N.° 6. Rechargement	2,500 »
3.	Route N.° 7. Réparation d'aqueducs	600 »
4.	Route N.° 8. Suppression d'un cassis.....	1,600 »
5.	Route N.° 9. Zônes d'empierrement	3,000 »
6.	Route N.° 10. Remaniement et améliorations	10,831 01
7.	Route N.° 11. Suppression d'un cassis	500 »
8.	Route N.° 14. Amélioration des passages à la porte de Roub.	12,800 »
9.	Route N.° 17. Adoucissement des rampes de Boeseghem...	10,000 »
10.	Route N.° 12. Rectification de pentes et rampes.....	25,000 »
11.	Construction du chemin de ceinture d'Avesnes	20,000 »
12.	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs.....	1,585 »
13.	Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conduct..	1,800 »
	TOTAL du sous-chapitre XVI	161,813 55

SOUS-CHAPITRE XVII.

Subvention aux communes.

ART. 1.er	Primes pour l'établissement de pompes à incendie.....	2,000
2.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices.....	12,000
3.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices...	2,000
4.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales .	23,260
	TOTAL du sous-chapitre XVII	39,260

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Encouragements et secours.

ART. 1.er	Secours à d'anciens employés de la Préfecture.....	850 »
2.	Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général. ...	2,000 »
3.	Sociétés d'agriculture	15,100 »
4.	Encouragement à l'agriculture ; concours départemental....	2,000 »
5.	Concours d'nimaux reproducteurs.....	1,500 »
6.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires	1,400 »
7.	Encouragement pour l'élève des chevaux (achat d'étalons)..	10,000 »
8.	Dépenses du cours d'accouchement.....	4,000 »
9.	Traitement du professeur de ce cours.	1,500 »
10.	Indemnité pour la propagation de la vaccine.	2,400 »
11.	Subventions aux sociétés de secours mutuels.....	1,000 »
12.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité	3,520 »
13.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers	1,500 »
14.	Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales...	26,650 »
15	Conservation de monuments historiques	300 »
16.	Souscription pour le monument à la mémoire de Napoléon ..	1,000 »
17.	Souscription en faveur de la colonie de Mettray.....	500 »
	A reporter.....	75,220 »

	Report.....	75,220 »
Souscription pour la colonie du Mesnil-Saint-Firmin.....		250 »
Subvention à la maison de refuge du Bon-Pasteur.....		5,000 »
Subvention à la société humaine de Dunkerque		300 »
Secours au jeune Massieu.....		500 »
Encouragement au jeune Deconinck		1,000 »
— Gauthier.....		800 »
— Lobbedez.....		800 »
— Moyaux		600 »
— Delettré		500 »
— Snyders		600 »
— Dihau.....		600 »
Société des Sciences de Lille.....		500 »
Achat d'instruments de précision.....		500 »
Drainage.....		8,000 »
Engrais. — Vérification		1,000 »
Etudes hydrauliques		1,000 »
Souscription pour un monument à Napoléon et à ses frères..		500 »
Subvention à l'orphelinat de Prémontré		500 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII.....		98,170 »

SOUS-CHAPITRE XIX.

Culte catholique.

ndemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr. ; aux trois vicaires-généraux, 3,600 fr. ; aux dix chanoines, 10,000 fr.	18,600 »

Cultes non catholiques.

cours pour concourir aux frais du culte protestant ou réformé	1,000 »
cours à des ministres de ces cultes	500 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	20,100 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Secours pour remédier à la mendicité.

NIQUE. Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère.....	1,000 »

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dépenses diverses.

rais de publication des délibérations du Conseil général....	4,000 »
ratifications pour belles actions	1,400 »
rais d'inspection des pharmacies, etc	7,200 »
tablissement thermal. — Personnel	800 »
rais d'illumination des édifices départementaux	200 »
éserve pour dépenses diverses ou imprévues	1,294 19
mprimés pour le travail des enfants	200 »
rais d'inspection du travail des enfants	4,000 »
raitement du gardien de la pyramide de Denain	200 »
raitement du gardien de la pyramide de Cysoing	50 »
rais de division des cotes de contributions.....	6,520 »
A reporter.....	25,864 19

Report.....	25,864 19
12. Traitement du commis de l'inspecteur académique	2,000 »
13. Loyer du logement du secrétaire général	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre XXI	29,064 19

SOUS-CHAPITRE XXII.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

ART. 1.er Solde du remboursement de l'emprunt contracté en 1838 sur le fonds subventionnel des chemins vicinaux.....	38,864 74
2. Solde des frais du jury médical, en 1854	173 52
3. Indemnité pour le remplacement de l'étalon Robert.....	500 »
4. Solde des pensions de l'école d'Alfort	100 »
5. Frais de déplacement de M. Pommeret, vétérinaire.....	280 »
6. Fourniture de fleurs, lors du passage de l'Empereur.....	116 »
7. Frais de procès contre le sieur Florin.....	286 68
8. Dépenses faites en 1854, pour l'Exposition universelle.....	1,500 »
9. Indemnités extraordinaires aux conducteurs des travaux des routes départementales en 1854.....	1,454 27
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	43,275 21

Troisième section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXIII.

ART. 1.er Travaux de construction du chemin de fer de Somain à Cambrai	251,216 »

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Néant.

Quatrième section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votée par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

ART. 1.er Subvention pour travaux.....	380,869 93
2. Traitement des agents-voyers.....	53,600 »
TOTAL du sous-chapitre XXV.....	434,469 93

SOUS-CHAPITRE XXVI.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imposables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Fonds de subventions à répartir par le Préfet par ligne vicinale.....	280,000 »

Cinquième section. — Instruction primaire.

CHAP. 1.er Dépenses ordinaires et obligatoires	63,695 16
2. Dépenses extraordinaires	60,423 79
TOTAL des dépenses.....	124,118 95

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
	m	m	m	m	m	m	m	m
eur { impériales.	59780	66570	110740	102770	110420	52390	82210	584880
ites. { départementales. . . .	13630	57786	91733	51793	103943	43805	51809	414499
Total.	73410	124356	202473	154563	214363	96195	134019	999379
{ de grande communicat	157544	105579	186375	123619	193873	81870	83738	932598
ner { ordi- { pavés ou empierrés. . .	172230	181775	319403	126099	712385	158016	153669	1823577
mins { naires. { en sol naturel. . . .	459002	835543	933885	844692	457686	387948	618084	4536840
Total.	788776	1122897	1439663	1094410	1363944	627834	855491	7293015
r totale des routes et des ins pavés ou empierrés. . .	403184	411710	708251	404281	1120621	336084	371426	3759554
r totale de toutes les voies mpris les chemins en sol na- l.	862186	1247253	1642136	1248973	1578307	724029	989510	8292394
	h	h	h	h	h	h	h	h
e territoriale de chaque ar- issement	72160	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
on de chaque arrondissement.	105441	104515	371156	174245	145040	101109	156779	1158285

		ARRONDISSEMENTS.							TOTA
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,
	des routes départementales	»,19	»,83	1,04	»,58	»,74	»,93	»,82	»,
	des chemins de grande communication.. .	2,18	1,52	2,13	1,37	1,40	1,73	1,35	1
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,39	2,62	3,65	1,41	5,31	3,35	2,44	3,
	de toutes les voies construites.	5,59	5,93	8,11	4,51	8,24	7,12	5,91	6,
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,03	17,92	18,78	13,99	11,29	15,34	15,71	14,
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,
	des routes départementales	»,13	»,55	»,25	»,29	»,72	»,42	»,33	»,
	des chemins de grande communication . .	1,49	1,01	»,50	»,70	1,34	»,81	»,54	»,
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	1,63	1,74	»,86	»,72	4,91	1,56	»,98	1,
	de toutes les voies construites.	3,84	3,94	1,91	2,29	7,73	3,31	2,38	3,
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,18	11,88	4,42	7,16	10,88	7,16	6,31	7,
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication.	34	29	100	54	105	44	40	3
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	24	33	64	48	22	41	2
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	62	45	57	28	42	2
	rattachées aux routes et chemins.	32	20	68	52	87	38	27	3
	isolées des voies de communication. . .	2	6	3	21	9	»	12	

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

TRAVAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Exercice 1854.

ROUTES IMPÉRIALES.

1.re catégorie. — Entretien.....	380,879 59		
2.e idem. — Amélioration et travaux d'art.	30,899 37	411,778	96

RIVIÈRES.

1.re catégorie. — Entretien.....	120,908 25		
2.e idem. — Amélioration et travaux neufs.	132,729 16	253,637	41

CANAUX.

1.re catégorie.....	91,397 »		
2.e idem.....	68,985 01	160,382	01

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENTS.

Dépenses.....		2,605	15

PORTS.

1.re catégorie.....	70,000 »		
2.e idem.....	677,190 45	747,190	45
Total.....		1,575,593	98

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Exercice 1854.

Bâtiments des préfecture et sous-préfectures.....	25,254	82
idem tribunaux.....	8,749	66
idem maisons d'arrêt.....	6,460	28
idem casernes de gendarmerie.....	11,732	78
idem dépôts de sûreté.....	»	»
idem archives départementales.....	650	»
Construct.s et réparat.s des routes département.s..	230,021	71
idem des chemins vicinaux de grande communication.	720,286	86
Total.....	1,003,156	11

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1854, ont donné lieu à une dépense de 2,126,766 fr., savoir :

Arrondissement de Dunkerque	118,345	»
— d'Hazebrouck	153,752	»
— de Lille	864,476	»
— de Cambrai	270,870	»
— d'Avesnes	108,468	»
— de Douai	395,172	»
— de Valenciennes	215,683	»
Total	2,126,766	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Hôpitaux	Mairies.	Presbyt.re	Salles d'asile.
Dunkerque	2	»	»	1	»	»
Hazebrouck	1	»	»	»	»	»
Lille	3	»	»	1	»	»
Cambrai	2	»	»	1	1	»
Avesnes	2	»	»	»	1	»
Douai	1	»	»	»	»	»
Valenciennes	3	»	»	»	»	»
Totaux	14	»	»	3	2	»

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1854, s'élèvent à 116,940 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque	1,024	»
— d'Hazebrouck	889	»
— de Lille	61,776	»
— de Cambrai	1,963	»
— d'Avesnes	1,100	»
— de Douai	45,857	»
— de Valenciennes	4,331	»
Total	116,940	»

RÉCAPITULATION.

Travaux des ponts-et-chaussées	1,575,593	98
— départementaux	1,003,156	11
— communaux	2,126,766	»
— d'hospices	116,940	»
Total	4,822,456	09

NAVIGATION.

'AU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1854.

CANAUX OU RIVIÈRES.	Longueur en kilomètres.	Tonnage total des bateaux.
CANAUX CONCÉDÉS.		
.....	25	209239
....	66	945686
yenne.....	34	172352
ue à Furnes.....	13	104724
nférieure.....	36	666352
canalisée.....	45	839290
la Sambre à l'Oise.....	15	610466
Roubaix.....	19	106850
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.		
e Bergues.....	8	34121
e Bourbourg.....	21	83495
e la Colme.....	25	28833
e Bergues à Furnes	14	16382
d'Hazebrouck.....	25	21525
....	2	20161
érieure.....	19	196377
supérieure.....	7	253206
e Saint-Quentin.....	22	1862548
.....	63	775280
e Mons.....	5	1232428
	464	10,558,740

CHEMIN DE FER.

Mouvement et produit des stations du département, desservies par le chemin de fer du Nord, pendant l'année **1854.**

STATIONS.	MOUVEMENT DES VOYAGEURS ET POIDS DES MARCHANDISES.						PRODUITS DES STATIONS du département du Nord.			Nos. d'ordre obtenus par les stations du départ. et d'après l'importance de leur recette.
	Voyageurs			Marchandises						
	partis.	arrivés.	Ensemble	parties.	arrivées.	Ensemble.	des voyageurs.	des marchandises.	TOTAUX.	
				t.	t	t				
Douai.....	130,102	114,685	244,787	30,425,5	35,828,4	66,253,9	400,917,05	573,671,51	974,588,56	11
Valenciennes ..	105,519	97,363	202,882	55,541,5	74,263,7	129,805,2	424,737,70	1.183,130,48	1,607,868,18	5
Lille.....	551,752	527,770	1,079,522	91,646,3	163,350,1	254,996,4	1,097,465,36	2,083,492,54	3,180,957,90	3
Roubaix.....	194,998	195,317	390,315	5,767,6	41,536,8	47,304,4	128,093,15	288,580,83	416,673,98	19
Tourcoing	98,450	102,930	201,380	4,144,2	28,510,3	32,654,5	61,462,13	97,626,11	159,088,24	35
Hazebrouck ...	51,163	50,351	101,514	4,831,0	7,278,0	12,109,0	99,435,20	79,042,63	178,477,83	33
Dunkerque. ...	76,809	61,264	138,073	77,401,0	32,606,7	110,007,7	211,396,45	1,008,899,35	1,220,295,80	9
Total des stat. importantes..	1,208,793	1,149,680	2,358,473	269,757,1	383,374,0	653,131,1	2,423,507,04	5,314,443,45	7,737,950,49	
Autres stations.	268,630	250,676	519,306	288,403,6	114,197,5	402,601,1	337,067,38	1,958,878,03	2,295,945,41	
Total général..	1,477,423	1,400,356	2,877,779	558,160,7	497,571,5	1,055,732,2	2,760,574,42	7,273,321,48	10,033,895,90	

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne ; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 13 pieds de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 16 à 17 pieds.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1854, 2,019 navires ayant en marchandises un tonnage total de 81,601,233 kil. ; il en est sorti 1,980 portant 79,488,194 kil. de marchandises. Total : 3,999 navires et 161,089,427 kil. Le mouvement de 1853 avait été de 4,194 navires et 132,082,042 kil. ; celui de 1854 présente conséquemment une différence en moins de 195 navires et une différence en plus de 29,007,385 kil. de marchandises.

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 6,776,287 fr. 58 c.

Le nombre des navires armés annuellement pour la pêche de la morue dépasse 100. La pêche au poisson frais y a pris un développement considérable depuis l'ouverture du chemin de fer.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière l'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 9 à 10 pieds d'eau, et dans les fortes marées avec 13 à 14 pieds.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche à la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du Nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1854 est représenté par les chiffres suivants : navires entrés 303, portant 5,771,694 kil. de marchandises ; navires sortis 304, portant 7,417,149 kil. Total : 607 navires, portant en marchandises 13,188,843 kil. Le mouvement avait été, en 1853, de 552 navires et de 11,439,000 kil. Il y a donc eu, en 1854, augmentation de 55 navires et de 1,749,843 kil. de marchandises.

La douane y a perçu un impôt de 113,750 fr.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1854.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
Mine de Fresnes. . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	531	38	5	503500
— de Vieux-Condé	3962	Id.	692	81	7	1175962
— de Raismes. . .	4819	Id.	1226	132	6	1268949
— d'Anzin. . . .	11851	Id.	3120	182	30	4480552
— de St.-Saulve. .	2200	Id.	»	»	»	»
— de Denain. . .	1344	Id.	653	40	3	865510
— d'Odomez. . .	316	Id.	190	14	1	314059
— d'Aniche. . . .	11850	Comp. d'Aniche . .	1705	90	11	1868114
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy. . .	1166	30	7	1799339
— de Bruille. . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»
— deChâtean-l'Ab.	916	— de Vicoigne. .	»	»	»	»
— de Crespin. . .	2842	Libert et consors. . .	16	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Comp. de Marly. . .	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»
— d'Azincourt. .	870	— d'Azincourt. . .	455	34	3	493844
— d'Escaupont. .	110	— de Fresnes-midi	249	2	5	265706
— de Thivencelles.	981	— id. . . .	»	»	»	»
— de Saint-Aybert	455	— id . . .	»	»	»	»
— de Vicoigne .	1320	Comp. de Vicoigne. .	550	58	5	939957
— de l'Escarpelle..	4721	— de la Scarpe.	270	8	2	316569
Totaux. . . .	59253		10823	708	85	14292061

Les 10,823 ouvriers employés en 1854 ont reçu un salaire total de 6,695,296 fr.

Les produits constatés dans le tableau qui précède se divisent comme suit d'après leur nature.

	Poids.	Valeur.	Prix de vente au quintal métriq.
	t.	fr.	fr.
Anthracite. — Fresnes, V.-Condé, Raismes, Odomez, Aniche, Ch.-l'Abbaye, Escaupont, Vicoigne, l'Escarpelle..	5,858,551	6,325,868	1,079
Houille grasse à longue flamme. — Raismes, Anzin, Denain, Aniche, Douchy, Azincourt.	8,423,510	11,023,241	1,309
TOTAUX.	14,282,068	17,349,110	

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1854 une quantité de..... 14,292,061 q.m

Il a été importé dans le cours de la même année :

Des bassins anglais.....	69,368	
Du bassin de Mons.....	17,592,852	
Du bassin de Charleroy.....	4,000,121	
	21,662,341	21,662,341
Total de la production et de l'importation.....		35,954,402

La consommation dans le département, en 1854, est évaluée à une quantité de..... 16,455,701

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements : Seine, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Seine-Inférieure, etc.....	19,354,940	
Sur l'étranger : Belgique, Angleterre, Pays-Bas.....	143,761	
	35,954,402	35,954,402

Développement de la consommation dans le département, en 1854.

	Machines à vapeur en activité.		Quantité de combustible consommé.		
	Nombre.	Force totale en chev.	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines les ateliers. pour le chauffage, etc.	TOTAL.
Mines de houille ...	78	2,311	692,112	»	692,112
Mines de fer, carrières, scieries de marbre...	13	159	11,687	»	11,687
Usines minéralogiques et ateliers industriels	1,893	26,534	2,528,381	6,583,086	9,111,467
Locomotives.....	»	»	723,229	»	723,229
Bateaux à vapeur....	4	280	43,322	»	43,322
Chauffage domestique.	»	»	»	5,873,884	5,873,884
	1,988	29,284	3,998,731	12,456,970	16,455,701

BODLEIAN LIBRARY OXFORD

MINES DE FER.

Production des mines et minières métalliques pendant l'année **1854.**

NOMS des MINES.	Etendue de la surface concédée.	NOMS des EXPLOITEURS.	NOMBRE DES ouvriers.	NOMBRE DES chevaux.	NOMBRE DES machines.	NATURE des PRODUITS.	POIDS.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
Trélon et Ohain. . .	1,600	Mérode Westerloo.	40	»	1	Minerai rouge. Minerai jaune.	18,450	16,680	»,50
Glageon.	275	Beuret et Cie.	8	»	2	Minerai jaune.	4,500	2,250	»,50
Féron	250	Id.	»	»	»	»	»	»	»
Fourmies.	275	Id.	27	»	»	Minerai jaune.	20,568	10,284	»,50
Les Pizons.	126	Hamoir-Serret et Cie.	»	»	»	»	»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondissement d'Avesnes. .	»	»	333	»	»	Minerai jaune.	1,362,645	436,046	»,32
	2,526		408	»	3		1,406,163	465,260	

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy.

USINES A FER.

Production pendant l'année 1854.

	Produits		Prix moyen de vente.
	Poids.	Valeur.	
FONTE.			
ıstible { Brute	4,225	59,150	14
{ Moulée, 1.re fusion	9,215	193,515	21
ıstible l seul élangé ıbusti- étal { Brute	460,328	5,719,044	12 à 13
{ Moulée, 1re fusion	1,140	23,500	18 à 21
1.e fusion	126,927	3,968,679	30 à 32
	601,835	9,963,888	
FER MARCHAND.			
ıs- ré- En barres rondes ou carrées de moins de 15 mill. ou en barres rectangulaires de moins de 213 mill	4,168	187,560	45
En barres de plus fortes dim.	6,210	285,860	46
Rails	181,772	4,944,160	25,75 à 28
ıs- ı- En barres rondes ou carrées de moins de 15 mill. ou en barres rectangulaires de moins de 213 mill	90,609	3,099,566	33 à 38
En barres de plus fortes dim.	199,101	6,718,233	32 à 40
loi né ux - En barres rondes ou carrées de moins de 15 mill. ou en barres rectangulaires de moins de 213 mill	2,619	144,045	55
En barres de plus fortes dim.	3,570	196,350	55
	488,049	15,575,774	
TÔLE.			
: avec du fer au combustible seul ou mélangé de combustible	65,311	3,218,330	43 60
ACIER.			
ıtation	410	49,200	120
.....	221	39,780	180
	631	88,980	

Les usines à fer ont employé pendant l'année 3,418 ouvriers dont 2,915 hommes et 503 enfants. Les salaires payés se sont élevés à 2,056,012 fr. La quantité de combustible consommée tant en bois, charbon de bois, coke et houille, a été de 2,131,600 quintaux, représentant une valeur de 3,372,083 fr.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guères que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes en restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1854, a donné les résultats suivants :

	POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
	quint métr.		
Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappelbrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merekeghem ...	144,100	129,699	» 90
Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de Marque.....	705	775	1 10
	144,805	130,474	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque et de 4 dans celui de Lille. Elles ont employé, en 1854, 332 ouvriers dont le salaire a été de 48,412 fr.

Les produits extraits servent au chauffage domestique dans les villages voisins des tourbières.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 17 janvie 1853, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 830, dont :

Réception dans les formes anciennes. Docteurs en médecine, 3; officiers de santé, 7; maître en pharmacie, 1.

Réception d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine, 194; docteurs en chirurgie, 1; officiers de santé, 305; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 64; sages-femmes reçues par le jury médical, 66; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 44; pharmaciens reçus par le jury médical, 151; herboristes, »

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1854, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.ts	Nombre de naissances en 1854.	NOMBRE DE					Rapport des vaccinations aux naissances — p. °/o
		vaccinations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole		sujets		
			après avoir été vaccinés	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque..	3258	2420	»	»	»	»	74
Hazebrouck.	3195	1745	»	6	6	»	55
Lille.....	13140	9238	10	150	44	23	70
Cambrai....	6071	3884	»	35	6	»	63
Avesnes....	3769	1964	59	»	56	»	52
Douai.....	3056	2115	14	»	7	»	70
Valenciennes.	5237	3472	10	60	21	25	66
TOTAUX..	37226	24838	93	251	140	48	67

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1854 est de plus des deux tiers des naissances. Ce sont les arrondissements de Dunkerque, Lille et Douai qui ont fourni le plus, et ceux d'Avesnes et

d'Hazebrouck, qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre des enfants.

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1854. Des médailles ont, en outre, été accordées aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle dans ce service pendant ladite année.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1854.

La population de ces établissements était au 1.er janvier 1854 :

	Hommes.	Femmes.
De	735	361
Il y est entré pendant l'année	211	85
	946	446
Il en est sorti :		
Par guérison	67	43
Par décès	91	26
Reste au 31 décembre 1854	788	377

Les 1,392 aliénés qui ont séjourné en 1854, dans les maisons spéciales, appartenaient aux catégories ci-après :

Mariés	343	149
Célibataires	467	222
Veufs ou veuves	42	49
État civil inconnu	94	26
	946	446
Classement suivant l'instruction :		
Sachant lire	144	50
Sachant lire et écrire	315	101
Ayant reçu une instruction plus élevée	121	38
Instruction inconnue	366	257
	946	446

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

		Hommes.	Femmes.
Causes physiques.	Hérédité	13	29
	Effets de l'âge (démence sénile)	12	14
	Excès de travail	13	»
	Dénuement, misère	10	29
	Onanisme	11	»
	Abus vénériens	9	7
	Maladies syphilitiques	2	1
	Maladies de la peau	»	»
	Epilepsie, convulsions	53	15
	Fièvres	12	6
	Formation lente et difficile chez les jeunes filles	»	6
	Gestation, lactation, suites de couches	»	7
	Excès alcooliques	45	10
	Coups et blessures	7	5
	Commotions cérébrales	6	6
	Congestion cérébrale	2	»
	Autres causes physique	2	5
Causes morales.	Chagrins	46	50
	Amour et jalousie	27	50
	Orgueil	11	11
	Evénements politiques	17	2
	Emotions violentes	18	14
	Isolement et solitude	2	12
	Emprisonnement	»	2
	Sentiments religieux poussés à l'excès	24	22
	Autres causes morales	11	2
	Causes inconnues	496	36
	Idiots	97	105
		946	446

Ces 1,392 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Ecclésiastiques, 11 ; juristes, 9 ; médecins, hirurgiens, etc., 4 ; professeurs, hommes de lettres, instituteurs, 5 ; employés, 4 ; rentiers, propriétaires, 89 ; artistes, 18 ; militaires et marins, 40. — *Professions commerciales :* Négociants et ommerçants en gros, 24 ; marchands en détail, 50. — *Professions anuelles ou mécaniques :* Ouvriers en métaux, 41 ; en bois, 44 ; n filature et tissage, 94 ; en bâtiments, 29 ; en cuirs et peaux, 37 ; n teinture, 1 ; en objets d'habillement, 80 ; ouvriers industriels utres que les précédents, 25 ; ouvriers agricoles, 98 ; — domestiques, journaliers, 250 ; autres professions, 100 ; sans profession, 42, professions inconnues, 87.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants : Nord, 780; Pas-de-Calais, 249; Seine, 242; Somme, 47; Aisne, 22; divers autres départements, 24; à la charge du ministère de la guerre, 6; de la marine, 1; de l'intérieur, 2; aliénés étrangers, 19.

ÉPIDÉMIES.

Le choléra a reparu, en 1854, dans le département. Sa durée a été moins longue que celle de l'épidémie de 1849, et le nombre des victimes beaucoup moins considérable. Le chiffre des décès a été de 1,514; c'est environ 1 1/2 pour 1,000 sur la population totale du département, et un peu plus de la moitié du nombre des malades, qui a été de 2,642. Suit le tableau récapitulatif du nombre des cas et des décès :

Arrondissements.	Nombre de communes atteintes.	Population.	NOMBRE des cas.	NOMBRE des décès.
Dunkerque.....	2	34,758	10	9
Hazebrouck.....	2	10,156	35	28
Lille.....	9	159,379	175	121
Cambrai.....	6	9,095	312	148
Avesnes.....	3	5,450	51	33
Douai.....	22	57,917	739	505
Valenciennes....	43	118,215	1,320	672
	87	394,970	2,642	1,516

Les principales causes du choléra sont une nourriture malsaine ou insuffisante, une mauvaise disposition hygiénique des habitations, l'intempérance (on a remarqué en effet que les cas étaient plus nombreux les dimanches et les lundis). L'épidémie a atteint plus particulièrement les enfants au-dessous de quinze ans, qui entrent pour près d'un tiers dans le chiffre des décès. Il est à signaler que le préjugé qui veut qu'une personne déjà atteinte du choléra et guérie radicalement doive succomber à une seconde attaque a été démenti; plusieurs cholériques qui avaient résisté à des accès de l'épidémie, en 1832 ou en 1849, ont également guéris en 1854.

La fièvre puerpérale, maladie très-rare à l'état d'épidémie dans

nos contrées, a sévi, pendant cinq mois, à Dunkerque et dans les environs de cette ville. Sur 30 femmes qui ont été frappées de cette cruelle maladie, 25 ont succombé. La fièvre puerpérale s'est attaquée constamment (il n'y a que 4 exceptions) à des femmes placées dans de mauvaises conditions hygiéniques, et qui, depuis longtemps, manquaient même du nécessaire.

Quelques cas de fièvre typhoïde ont été constatés dans les divers arrondissements, mais cette maladie n'a eu un caractère épidémique que dans une seule commune où l'on n'a eu à regretter que quelques décès.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé)...	500 hommes.
A Valenciennes, de trois compagnies de (id.)...	323
Total.....	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

Arrondissements.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.....	5	392	24
Hazebrouck.....	12	631	24
Lille.....	50	2,675	95
Cambrai.....	21	868	30
Avesnes	15	563	26
Douai..... ..	10	626	17
Valenciennes.....	32	1,333	43
Totaux.....	145	7,088	259

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1854 levée en 1855 a dû fournir 140,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement a amené le retranchement de 65 inscriptions pour décès, double emploi ou pour cause d'extranéité constatée. 7 additions ont été faites par suite d'omissions signalées avant l'ouverture des opérations.

Le contingent du département dans cette levée a été de 4,647 hommes sur 10,188 inscrits aux listes de tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingents.
Arrondissement de Dunkerque.....	973	445
— d'Hazebrouck	1,000	457
— de Lille.....	2,959	1,348
— de Cambrai.....	1,691	770
— d'Avesnes	1,210	552
— de Douai.....	912	417
— de Valenciennes....	1,443	658
Totaux... ...	10,188	4,647

594 fils d'étrangers ont réclamé avant le tirage contre leur inscription sur les tableaux de recensement. Sur ce nombre de réclamations, 509 ont été admises par le Préfet, 38 ont été rejetées ; 5 ont été portées devant les tribunaux ; 42 jeunes gens ont été ajournés comme se trouvant dans les conditions déterminées par la loi du 7 février 1851.

68 omis des années antérieures ont concouru au tirage de la classe de 1854, savoir : 1 de 1847, 2 de 1849, 1 de 1851, 10 de 1852 et 54 de 1853.

20 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué pour former le contingent sur 7542 jeunes gens dont :

Se sont présentés.....	6,321
Se sont fait représenter.....	1,131
Ont été examinés au lieu de leur résidence.	26
Absents, ne se sont pas fait représenter.....	64
Ensemble.....	7,542

Ont été exemptés :	
Pour infirmités ou défaut de taille.....	1,641
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.....	1,254
Total.....	2,895
Jeunes gens du contingent :	
Que les cantons n'ont pu fournir	1
Déduits en vertu de l'article 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.....	1,135
Déclarés bons pour le service.....	3,504
Inscrits conditionnellement.....	7
Nombre égal au contingent.....	4,647

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu	d'un engagement volontaire.....	993	993
	d'un brevet.....	»	
	d'une commission.....	»	
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc..			80
Elèves de l'Ecole polytechnique.....			1
Instituteurs adjoints des écoles publiques.....			10
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire			7
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement.....			11
Elèves de l'Eeole normale supérieure.....			»
Maîtres d'étude, régents ou professeurs des colléges et lycées			1
Elèves des grands séminaires.....			27
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'Etat...			»
Total.....			1,130

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 2,626.

Le nombre des subtitutions effectuées a été seulement de 5; celui des remplaçants admis a été de 449, et celui des remplaçants refusés, de 119.

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	615	10	266	82
Hazebrouck.	616	23	361	»
Lille.	1595	66	1143	145
Cambrai.	957	22	676	36
Avesnes.	876	9	257	68
Douai.	548	8	351	5
Valenciennes.	785	17	579	72
	5992	155	3633	408

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1m560 à 1m569. . . .	2	6	27	28	8	10	13	94
De 1.570 à 1.597. . . .	22	41	130	71	37	26	62	389
De 1.598 à 1.624. . . .	32	57	148	97	40	45	59	478
De 1.625 à 1.651. . . .	54	75	215	121	64	70	116	715
De 1.652 à 1.678. . . .	42	53	188	95	73	47	82	580
De 1.679 à 1.705. . . .	46	55	161	80	66	40	59	507
De 1.706 à 1.732. . . .	20	35	107	38	39	20	38	297
De 1.733 à 1.760. . .	19	11	58	34	33	12	22	189
De 1.761 à 1.787. . . .	5	5	22	13	19	1	7	72
De 1.788 à 1.814. . . .	1	6	14	3	1	3	2	30
De 1.815 à 1.841. . . .	1	»	1	»	3	»	3	8
De 1.842 à 1.868. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
De 1.869 à 1.895. . . .	1	»	1	»	»	»	»	2
De 1.896 à 1.922. . . .	»	»	»	»	»	»	1	1
Dont on n'a pu connaître la taille.	200	113	276	190	169	143	194	1285
	445	457	1348	770	552	417	658	4647

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles.....	1,602
— en pierres.....	289
— en bois.....	280
— en métaux.....	271
— en cuir.....	163
— des manufact.es.	946
Meûniers	38
Boulangers	66
Bouchers, charcutiers..	34
Cuisiniers, pâtissiers, etc.	8
Cafetiers, aubergistes...	1
Tailleurs d'habits.....	68
Chapeliers	11
Perruquiers.....	29
Bateliers, pêcheurs.....	123
Blanchisseurs.....	12
Couliers, cochers, etc...	50
A reporter.....	3,991

Report.....	3,991
Chaufourniers, briquet.rs.	6
Potiers, verriers, etc....	21
Couvreurs	20
Peintres, vitriers, etc...	14
Imprimeurs, libraires, papetiers.....	18
Horlogers, bijoutiers....	2
Commerçants, com.s-m.ds voyageurs, colporteurs.	97
Artistes, peintres, sculpt. musiciens, etc.....	7
Employés de bureau.. .	95
Professions diverses.....	305
Propriétaires et rentiers..	34
Sans profession.....	37
TOTAL.....	4,647

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi :

Système cutané.....	43
Appareil de la vue.....	104
— de l'ouïe.....	22
— de la mastication.....	40
Organes de la voix.....	16
Appareil de l'odorat....	2
Région du cou.....	98
Organes de la poitrine..	30
— du bas-ventre..	93
A reporter.....	448

Report.....	448
— gén.-urinaires..	28
Membres.....	91
Système osseux..... ...	183
— nerveux et encéphale.....	29
Faiblesse de constitution.	259
Infirmités diverses.....	125
Défaut de taille.....	478
TOTAL.....	1,641

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphelins.....		84
Fils de veuves.....		488
Petits-fils de veuves.....		»
Fils	d'aveugles	3
	de septuagénaires.....	25
	A reporter.....	600

		Report.....	600
Puinés de frères	aveugles.....		»
	impotents.....		2
Aînés de deux frères du même tirage.....			4
Frères de militaires sous les drapeaux.....			578
Frères de militaires	morts en activité.....		57
	réformés	pour blessures.....	»
		pour infirmités.....	11
	admis à la retraite	pour blessures.....	2
		pour infirmités.....	»
		TOTAL.....	1,254

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires; et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1854.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

	hommes.
Nombre au 1.er janvier.....	1,441
Entrés dans l'année.....	953
Total.....	2,394
Sortis pendant l'année.....	741
Dont : libérés, 626; graciés, 15; extraits, 35; évadés, 0; décédés, 65.	
Reste au 31 décembre.....	1,653

Cette population se divisait par âges comme suit : au-dessous de 16 ans, 1; de 16 à 18 ans, 39; de 18 à 20, 107; de 20 à 25, 280;

de 25 à 30, 269; de 30 à 35, 249; de 35 à 40, 188; de 40 à 45, 181; de 45 à 50, 130; de 50 à 60, 156; de 60 à 70, 45; de 70 à 80, 8.

Etablissement d'éducation correctionnelle de Loos.

	garçons.
Nombre d'enfants au 1.er janvier..	410
Entrés dans l'année.....	280
Total.....	690
Sortis pendant l'année.....	164

Dont : libérés 95; confiés provisoirement à leurs familles, 14; transférés ailleurs, 30; décédés, 25.

Reste au 31 décembre.....	526

La population totale de l'établissement se divise comme suit :

Ages : de 7 à 10 ans, 21; de 10 à 13 ans, 115; de 13 à 16 ans, 238; au dessus de 16 ans, 152.

Etat-civil : Enfants légitimes, 458, dont : ayant leur père et mère, 215; orphelins de père et mère, 47; idem de père seulement, 90; idem de mère seulement, 106. Enfants naturels, 68, dont : reconnus et ayant leurs père et mère, 2; non-reconnus, 66.

Origine : Population urbaine, 211; population rurale, 315.

Professions : Agriculteurs, 56; industriels, 62; autres, 32; sans profession, 376.

Cultes : Catholiques romains, 506; protestants, 14; israélites, 6.

Instruction au moment de l'entrée dans l'établissement : Ne sachant ni lire ni écrire, 432; sachant lire seulement, 42; sachant lire et écrire, 46; ayant une instruction plus élevée, 6.

Professions enseignées et exercées dans l'établissement : Agricoles, 123; industrielles, 403.

Classement suivant la nature des crimes, délits, etc. : Tentative d'assassinat, 1; tentative de meurtre, 1; attentats à la pudeur, 12; autres attentats contre les personnes, 7; incendies, 12; vols simples, 316; vols qualifiés, etc., 63; mendicité, vagabondage, 106; contraventions aux lois fiscales, 8.

Monastère du Bon-Pasteur. — Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Nombre d'enfants au 1.er janvier...	15
Entrés dans l'année.....	27
Total.....	42
Sortis dans l'année par expiration du temps de la détention.....	3
Reste au 31 décembre.....	39

MAISONS D'ARRÊT.

		Dunkerque	Hazebrouc.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
Existant au 1.er janvier.	Hommes.	115	139	271	61	77	205	87	955
	Femmes.	36	28	95	10	9	42	13	233
	Total.. ..	151	167	366	71	86	247	100	1188
Entrés pendant l'année.	Hommes	507	610	2101	850	564	1143	959	6734
	Femmes.	244	294	581	137	169	376	257	2058
	Total.....	751	904	2682	987	733	1519	1216	8792
Totaux.....	Hommes.	622	749	2372	911	641	1348	1046	7689
	Femmes.	280	322	676	147	178	418	270	2291
	Totaux....	902	1071	3048	1058	819	1766	1316	9980
SORTIS — libérés..	Hommes.	403	590	1450	694	530	494	718	4870
	Femmes.	171	248	411	106	140	162	192	1430
	Total.....	574	838	1861	800	670	656	910	6300
graciés ..	Hommes.	1	»	»	»	»	»	»	1
	Femmes.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Total.....	1	»	»	»	»	»	»	1
extraits..	Hommes.	149	39	675	161	30	700	263	2017
	Femmes.	85	21	205	30	18	217	51	627
	Total...	234	60	880	191	48	917	314	2644
évadés...	Hommes.	»	1	»	»	»	»	»	1
	Femmes.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Total.....	»	1	»	»	»	»	»	1
décédés..	Hommes.	1	2	1	»	»	8	»	12
	Femmes.	»	»	1	»	1	3	1	6
	Total	1	2	2	»	1	11	1	18
Total des sorties.	Hommes.	554	632	2126	855	560	1202	981	6910
	Femmes.	256	269	617	136	159	382	244	2063
	Total.....	810	901	2743	991	719	1584	1225	8973
Restant au 31 décembre	Hommes.	68	117	246	58	81	146	65	781
	Femmes.	24	53	59	9	19	36	26	226
	Total.. ..	92	170	305	67	100	182	91	1007

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Des 663 communes dont se compose le département, 649 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice de 1854, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 649 communes, 57 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 132 à celui de Lille, 118 à celui de Cambrai, 152 à celui d'Avesnes, 64 à celui de Douai et 72 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres....	220,467	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	573,553	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial...	95,399	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	217,121	»
5.° Pour les chemins vicinaux.....	307,064	»
6.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	923,413	»
Total.....	2,337,017	»

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	117159 »	78837 »	195996 »
——— d'Hazebrouck.....	183378 »	104140 »	287518 »
——— de Lille.....	478799 »	462254 »	941053 »
——— de Cambrai.....	241340 »	133948 »	375288 »
——— d'Avesnes.....	165025 »	70679 »	235704 »
——— de Douai.....	91729 »	49677 »	141406 »
——— de Valenciennes...	136174 »	23878 »	160052 »
	1413604 »	923413 »	2337017 »

Cette somme de 2,337,017 francs, comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui s'élève à 7,841,408 francs, présente un taux moyen de 30 centimes additionnels.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de cinquante-deux. (Voir la page 96.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population ordinaire.				BUDGETS DE 1854.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	TOTAL.	
Arr. de Dunkerque.								
Bergues	7	38	37	82	27894 34	»	27894 34	25770 »
Bourbourg	»	35	19	54	14397 92	»	14397 92	13890 »
Dunkerque	26	118	168	312	44318 79	40000	84318 79	84044 79
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul	16	89	19	124	19776 20	3000 »	22776 20	22244 40
Cassel	»	28	30	58	8794 85	2000 »	10794 85	10639 20
Estaires	»	14	»	14	212 50	1500 »	1712 50	1605 »
Hazebrouck	32	85	»	117	9981 37	6000 »	15981 37	15960 73
Merville	»	12	»	12	62 »	4000 »	4062 »	4058 50
Steenvoorde (h. civ.)	2	47	»	49	6990 95	»	6990 95	6829 »
Vieux-Berquin	»	12	»	12	2118 »	500 »	2618 »	2582 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h.civ.)	14	77	44	135	30160 90	4000 »	34160 90	32477 60
Bassée (La) (id.)	»	26	9	35	9535 25	»	9535 25	8828 10
Comines (id.)	19	21	»	40	12332 39	»	12332 39	12328 65
Haubourdin (id.)	2	33	9	44	9376 »	»	9376 »	9316 25
Lille	265	1440	193	1898	603007 »	71000 »	674007 »	686780 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	28	»	28	4053 »	»	4053 »	3891 80
Roubaix	48	127	105	280	51572 52	36000 »	85572 52	87530 »
Seclin	22	47	»	69	44452 55	»	44452 55	40075 40
Tourcoing	42	103	48	193	22308 73	34000 »	56308 73	53865 »
Wattrelos	»	30	»	30	9387 32	»	9387 32	8913 »
Wazemmes	13	»	»	13	1600 »	8000 »	9600 »	9500 »
Arr. de Cambrai.								
Cambrai	87	172	136	395	273092 93	»	273092 93	209508 80
A REPORTER...	595	2582	817	3994	1205425 51	210000 »	1415425 51	1350719 30

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population ordinaire. Malades.	Vieillards	Orphelins.	Total.	BUDGETS DE 1854. Recettes ordinaires. Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	Dépenses ordinaires.
Report....	595	2582	817	3994	120542 5 51	210000	1415425 51	1350719 31
Arrond. d'Avesnes.								
Avesnes.....	28	18	20	66	15292 99	»	15292 99	15322 10
Landrecies.....	4	32	»	36	8178 30	»	8178 30	7877 79
Maubeuge.....	»	99	23	122	26820 36	»	26820 36	26766 48
Le Quesnoy.....	22	41	»	63	28641 46	»	28641 46	26649 95
Solre-le-Château. ..	»	7	»	7	539 70	»	539 70	545 25
Arrond. de Douai.								
Douai...	51	392	56	499	236508 15	»	236508 15	236347 05
Lallaing	»	»	»	»	1762 11	»	1762 51	1760 »
Orchies.....	6	23	15	44	17300 07	»	17300 07	14946 »
Arr. de Valenciennes.								
Amand (Saint).....	»	79	36	115	26902 39	»	26902 39	25100 05
Condé.....	»	10	»	10	3009 50	»	3009 50	2930 »
Valenciennes	77	577	128	782	258505 60	»	258505 60	237276 84
Total.....	783	3860	1095	5738	1828886 14	210000	2038886 14	1946300 82

La dépense totale de 1,946,300 fr. 82 c., répartie sur les 5,738 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 339 fr. 19 c., et par journée, 93 centimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit pour l'année 1854 :

RECETTES.

Produits de bien immeubles..	1,162,651 »
Rentes sur l'Etat.....	303,698 »
— sur communes	1,114 »
— sur particuliers.....	30,298 »
Droits des pauvres.....	19,889 »
A reporter.....	1,517,650 »

	Report.....		1,517,650 »
Produits des quêtes.....			35,458 »
— des dons	en nature.....		251 »
	en argent.....		74,183 »
Subventions communales.....			168,382 »
Recettes diverses..			145,901 »
Total des recettes.....			1,941,825 »

DÉPENSES.

Frais de bureaux.	Personnel...	192,353	362,231 »
	Matériel....	169,878	
Secours en nature.	Aliments ...	1,062,117	1,669,470 »
	Vêtements ..	117,327	
	Chauffage...	155,330	
	Autres objets.	96,329	
Idem en argent.....		238,367	
Total des dépenses.....			2,031,701 »
Acquisitions d'immeubles.....			14,396 »
Sommes placées			154,487 »
Total des placements.....			168,883 »
Nombre des indigents secourus à domicile.....			208,268 »
Les revenus des hospices étant de.....			1,946,301 »
et ceux des bureaux de bienfaisance de.....			2,031,701 »
Les ressources affectées aux services de charité dans le département, s'élèvent à.....			3,978,002 »

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour

1854, à 26,471 fr. 47 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1854.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1854.
Dunkerque.	27	15	8	2	32	1223 42
Lille.....	221	118	72	28	239	18962 73
Cambrai...	44	9	18	1	34	2802 82
Douai.....	18	2	5	2	13	1084 86
Valenciennes.....	24	4	12	2	14	1497 64
TOTAUX....	334	148	115	35	332	26471 47

Parmi ces enfants, 47 ont été vaccinés ; 167 fréquentent les écoles primaires ; 136 suivent les instructions religieuses.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840 ; celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS DE PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1854.

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valencienn	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	86388	172462	36177	32254	68184	395465
Sommes prêtées sur ces gages.....	414564	1058727	163591	150574	376272	2163718
Valeur moyenne de chaque icle.....	4 f. 80	6 f. 14	4 f. 52	4 f. 67	5 f. 52	5 f. 47
Nombre de gages retirés ou idus.....	88874	171471	36369	34215	65339	396268
Sommes recouvrées par les gagemets et les versements.	433061	1073377	151877	164339	361237	2183941
Nombre de gages en magasin 31 décembre.....	31122	61363	9759	11646	23293	137183
Somme prêtée représentée le nombre de gages	255041	430022	70072	65042	151514	971691

CAISSES D'EPARGNE.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné en **1854** *les résultats suivants :*

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1854.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1854.
	Existant au 1er. janvier 1854.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1854.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Dunkerque...	4160	432	12	376	4228	1359937	443692	46295	502	44273	496631	1309522
Bergues.....	103	103	9	26	189	32955	58900	2014	»	»	17579	76290
Hazebrouck..	425	133	3	45	516	156797	82135	7074	»	720	68643	176643
Bailleul.....	299	151	6	32	424	129347	80024	5418	54	4148	30504	180191
Estaires.....	»	42	»	1	41	»	8690	50	»	»	200	8540
Merville	»	59	4	»	63	»	16522	121	»	»	116	16527
Lille	12046	1741	86	2409	11464	4452017	1226575	134551	1612	150910	1837955	3825891
Armentières..	471	104	11	87	499	158217	64107	5561	»	2768	53535	171582
Roubaix.....	1956	395	»	300	2051	938456	210867	29584	165	18307	300473	860292
Tourcoing...	1050	152	»	213	989	542356	89141	16412	»	5571	171550	470788
Cambrai	2452	583	37	473	2599	697386	350913	25139	209	20434	298333	754880
Avesnes.....	734	175	7	233	683	313521	111780	7647	10	8061	159957	265940
Maubeuge...	961	201	18	142	1038	392668	202791	13118	82	11624	161644	435391
Douai.....	4339	610	70	941	4078	1935170	518766	68071	»	1195	826144	1694668
Valenciennes.	3918	669	51	924	3714	1237056	439167	38872	»	31238	471592	1212265
	32914	5550	314	6202	32576	12345883	3904070	399928	2634	299249	4894856	11458410
						16652515				5194105		

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

	Nombre de livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
Dépôts de :			
500 fr. et au dessous...	22,376	3,209,272	143 42
501 à 800 fr	4,813	2,951,341	613 20
801 à 1,000 fr.....	3,393	3,092,960	911 17
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de 3 mois.....	1,767	1,803,851	1,020 85
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction.	227	400,986	1,766 45
	32,576	11,458,410	351 74

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1854, se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers	1,332	263,243
Domestiques.....	661	102,157
Employés.....	326	67,038
Militaires et marins.....	551	490,080
Professions diverses	1,319	311,380
Mineurs	1,349	155,086
Sociétés de secours mutuels.....	12	5,346
	5,550	1,394,330

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

206 déposants avaient laissé aux caisses d'épargnes, au 1.er janvier 1854, 203 inscriptions montant ensemble à 3,815 fr.

399 autres titres de rentes, d'une valeur totale de 14,735 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 394 déposants.

463 titres montant ensemble à 15,935 fr. ont été retirés par 459 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 142 inscriptions appartenant à 138 titulaires, et d'une valeur de 2,615 fr.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1854.

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres honoraires des sociétés au 1.er janvier 1854	1,201	346	1,547
Entrés pendant l'année	479	50	529
Ensemble	1,680	396	2,076
Sortis	108	30	138
Reste au 31 décembre	1,572	366	1,938
Nombre des membres actifs au 1.er janvier 1854	5,159	14,175	19,334
Entrés pendant l'année	1,987	1,710	3,697
Ensemble	7,146	15,885	23,031
Sortis	720	1,826	2,546
Reste au 31 décembre	6,426	14,059	20,485
TOTAL des membres au 31 décembre 1854	7,998	14,425	22,423
Capitaux des sociétés au 1.er janvier 1854	46,286	65,551	111,837
Recettes pendant l'année	81,867	158,157	240,024
TOTAL	128,153	223,708	351,861
Dépenses	50,945	154,311	205,256
Reste en caisse au 31 décembre 1854	77,208	69,397	146,605

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES du 1er. juillet 1851 au 1er. octobre 1854. — CAPITAUX		du 1er. octobre 1854 au 1er. octobre 1855. — CAPITAUX	
	aliénés.	réservés.	aliénés	réservés.
Dunkerque.	22495	38125	485	»
Hazebrouck.	2230	4660	»	»
Lille.	82145	92755	2415	2320
Cambrai	4105	8550	110	»
Avesnes	6480	11665	590	1815
Douai	280	8000	90	6000
Valenciennes	8136	32022	96	180
	125871	195777	3786	10315
	321648		14101	
	335749			

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Malgré leur récent établissement, les cours des Facultés des sciences de Lille et des lettres de Douai, et ceux de l'école préparatoire de médecine de Lille ont été suivis par de nombreux élèves pendant l'année scholaire de 1854-1855. Beaucoup d'auditeurs ont également assisté aux séances des Facultés.

Les facultés ont ouvert leurs sessions pour la collation des grades aux époques fixées par M. le Ministre de l'Instruction publique.

A la Faculté des lettres, 23 aspirants au diplôme de licencié se sont présentés; 5 ont été admis.

A la Faculté des sciences, sur 153 candidats au grade de bachelier, 79 ont été reçus.

L'Ecole préparatoire de médecine a également tenu une session pour l'examen des aspirants au titre d'officier de santé ou de pharmacien. 41 élèves se sont présentés ; sur ce nombre, 27 ont été reçus et 14 ajournés. Les réceptions se divisent ainsi : officiers de santé, 20 ; pharmaciens, 7.

14 élèves sages-femmes ont en outre subi les examens : 8 ont été reçues et 6 ajournées.

Rentrée des Facultés et de l'Ecole préparatoire de médecine.

M. le Ministre de l'Instruction publique voulant donner un témoignage exceptionnel de profonde sympathie à une ville importante dont il apprécie les généreux sacrifices et le dévouement empressé pour la propagation des hautes études, avait décidé que la séance solennelle de rentrée des Facultés et des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie, pour l'année scolaire 1855-1856, aurait lieu à Lille.

Conformément à la décision de S. E., cette solennité a été célébrée le 20 novembre. M. le recteur, M. le premier président, M. le procureur-général de la Cour impériale, tous deux membres du conseil académique de Douai, M. le sous-préfet et M. le maire de Douai, MM. les professeurs de la Faculté des lettres, plusieurs inspecteurs de l'Académie se sont rendus à Lille, et, réunis aux magistrats de cette ville, à M. le préfet, à M. le maire de Lille, à M. l'inspecteur de l'Académie, aux professeurs de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine, aux professeurs du Lycée impérial, ils se sont transportés dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où les attendait un public choisi, dans lequel on comptait des magistrats, des ecclésiastiques, des officiers supérieurs, des fonctionnaires de tout ordre, des notabilités scientifiques, industrielles et commerciales. Les élèves de l'Ecole de médecine et deux divisions du Lycée étaient rangés sur les estrades latérales.

Après les discours prononcés par M. le recteur, MM. les doyens des Facultés et M. le directeur de l'Ecole préparatoire de médecine, la séance de rentrée a été levée.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Voici l'état des nombreux élèves des lycées impériaux et des collèges communaux pendant l'année 1855 :

Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES.				
Lille	195	101	176	472
Douai	204	29	52	285
COLLÉGES.				
Dunkerque	24	11	126	161
Bailleul	24	13	73	110
Cassel	2	»	36	38
Estaires	4	»	55	59
Hazebrouck	129	3	72	204
Armentières	21	14	93	128
Tourcoing	137	16	156	309
Cambrai	35	18	60	113
Cateau (Le)	15	9	57	81
Avesnes	29	2	55	86
Maubeuge	26	»	75	101
Le Quesnoy	85	40	45	170
Saint-Amand	»	»	34	34
Condé	9	1	100	110
Valenciennes	114	42	146	302
Totaux	1,053	299	1,411	2,763

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nombre des écoles. — Le département du Nord compte, en ce moment, 1,405 écoles primaires, dont 1,024 écoles communales et 381 écoles libres. Ces écoles se divisent de la manière suivante, d'après leur nature et d'après l'arrondissement où elles sont situées :

Arrondisssements.	ÉCOLES PUBLIQUES			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes.	Totaux par arrondissement.
Avesnes	59	48	99	206
Cambrai	61	48	61	170
Douai	44	32	22	98
Dunkerque	18	14	44	76
Hazebrouck	34	24	32	90
Lille	115	99	36	250
Valenciennes	60	51	23	134
Totaux	391	316	317	1024

Arrondissements.	ÉCOLES LIBRES.			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes.	Totaux par arrondissement.
Avesnes.....	19	30	»	49
Cambrai	18	30	»	48
Douai.....	13	43	»	56
Dunkerque.....	16	29	2	47
Hazebrouck	4	15	2	21
Lille.....	22	67	»	89
Valenciennes..... ...	20	48	3	71
Totaux ...	112	262	7	381

L'année dernière, il y avait 1,378 écoles primaires, dont 998 écoles publiques et 380 écoles libres. Il y a donc eu, cette année, une augmentation de 27 écoles primaires. Le nombre des écoles publiques s'est donc accru. Si celui des écoles libres est demeuré à peu près le même, cela tient à ce que le nombre des écoles libres de filles a augmenté de 7, et celui des écoles des deux sexes de 2, tandis que celui des écoles libres de garçons a diminué de 8. C'est un résultat dont il faut se féliciter. L'enseignement public présente toujours des garanties que l'enseignement libre ne peut pas offrir au même degré.

Parmi les 998 écoles publiques qui figurent au tableau de l'année dernière, on compte 676 écoles spéciales et 322 écoles des deux sexes. Cette année, parmi les 1,024 écoles publiques nous trouvons 707 écoles spéciales et 317 écoles des deux sexes. Le nombre des écoles spéciales s'est donc accru de 31, et le nombre des écoles des deux sexes a diminué de 5. C'est un résultat semblable à celui de l'année dernière et dont nous devons nous applaudir. Les efforts de l'administration tendent à diminuer le nombre des écoles des deux sexes pour les remplacer par des écoles spéciales. Le nombre de ces écoles qui était descendu l'an dernier à 322, est tombé cette année à 317. La décroissance continue des écoles mixtes est un progrès, non pas qu'il faille se flatter de les voir disparaître entièrement, car il y a un certain nombre de villages où il sera toujours impossible d'établir des écoles; mais le décret du 31 décembre 1853 a diminué les inconvénients des écoles mixtes en prescrivant de confier à des institutrices les écoles mixtes que l'on est obligé de conserver dans les communes au-dessous de 600 âmes. Toutes les communes dont la population dépasse 800 âmes doivent, dans un avenir peu éloigné, ouvrir une école spéciale pour les garçons et une pour les filles. On peut voir par la comparaison des tableaux actuels avec ceux de l'année dernière, que nous marchons dans cette voie, puisque le nombre des écoles spéciales de filles qui était l'an dernier de 296, est arrivé au chiffre de 316. Augmentation, 20.

Population des écoles primaires en hiver et en été.

Voici, par arrondissement, la population des écoles primaires, en hiver et en été :

Arrondissements.	ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Avesnes	14,138	11,123	2,319	2,005
Cambrai	13,023	10,926	4,228	3,717
Douai	8,362	6,195	3,835	3,175
Dunkerque	8,789	6,629	2,025	2,044
Hazebrouck	8,173	6,120	1,919	1,204
Lille	28,395	22,218	6,787	5,120
Valenciennes	14,979	11,761	4,537	4,182
Totaux	95,859	74,972	25,650	21,447

Pendant l'hiver précédent, les écoles ont été fréquentées par 119,595 enfants ; c'est donc une augmentation de 1,914. L'augmentation dépasse 3,000 pour l'été. Ce résultat a été obtenu malgré la crise alimentaire et sans que les listes de gratuité aient été notablement augmentées ; mais ce sont surtout les élèves gratuits qui se sont portés en plus grand nombre dans les écoles.

Gratuité. — Voici le nombre des enfants qui ont reçu l'instruction gratuite pendant l'année 1854-1855 :

Arrondissements.	Élèves gratuits
Avesnes	5,170
Cambrai	5,898
Douai	4,408
Dunkerque	5,551
Hazebrouck	4,299
Lille	21,890
Valenciennns	8,072
Total	55,288

Si on retranche de ce chiffre les 34,560 élèves inscrits sur les listes de gratuité, on trouve que les écoles où il n'est perçu aucune rétribution sont fréquentées par 20,728 enfants. Il y a une différence de plus de 2,467 élèves sur l'année précédente, qui est due à une fréquentation plus assidue des classes et à ce qu'un certain nombre d'établissements sont devenus entièrement gratuits.

Salles d'asile. — Dans les renseignements de l'année précédente, on avait confondu un certain nombre de garderies avec les salles d'asile proprement dites. En 1855, on trouve :

Arrondissements.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfants reçus dans les asiles.
Avesnes.....	41	1,258
Cambrai.....	22	2,849
Douai.....	16	1,555
Dunkerque	8	830
Hazebrouck.....	0	789
Lille.....	42	6,062
Valenciennes	18	1,980
Totaux.....	156	15,323

Après avoir déduit les 19 garderies comptées à tort l'année dernière dans l'arrondissement de Valenciennes, on trouve au mois de juillet 1855 une augmentation de 12 salles d'asile. Ces utiles établissements continuent à être l'objet de la sollicitude de l'administration, et nous espérons que dans un avenir peu éloigné toutes les communes populeuses du département en seront dotées. Mais il faut pour cela faire disparaître ces misérables garderies où les enfants n'ont pas même la surveillance que réclame leur jeune âge.

Résumé. — Enfants dans les écoles en hiver..... 121,509
Enfants des asiles..... 15,323

Total..... 136,832

Si on ajoute à ce nombre :

Les jeunes gens des deux sexes reçus dans 150 cours d'adultes, dits écoles du soir..... 4,654
Les jeunes filles qui fréquentent les ouvroirs..... 2,278
Les enfants des 64 écoles des fabriques..... 7,128
Les personnes qui fréquentent les cours industriels, les cours de dessin, etc., créés dans certaines villes. 666

On voit que..... 151,558 personnes d'âge et de sexe différents participent aux bienfaits de l'instruction dans le département.

CLASSIFICATION INTELLECTUELLE DES ÉCOLES.

Ecoles communales de garçons.

ondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
es.....	34	14	7	4
rai.....	31	22	5	3
.....	13	19	10	2
erque.....	13	3	2	»
rouck.....	10	7	9	8
.....	32	48	25	10
ciennes.....	35	16	4	5
Totaux	168	129	62	32
		391		

Ecoles communales de filles.

ondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
es.....	26	13	7	2
ai.....	25	17	4	2
.....	12	15	5	»
rque.....	10	3	1	»
rouck.....	6	4	9	5
.....	16	28	47	8
iennes.....	30	20	1	»
Totaux....	125	100	74	17
		316		

Ecoles communes aux deux sexes.

ndissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
s.....	30	34	30	5
ai.....	25	25	9	2
.....	7	9	5	1
rque.....	12	16	11	5
ouck.....	7	8	12	5
.....	8	14	8	6
fennes.....	6	7	2	8
Totaux.....	95	113	77	32
		317		

Au total, les écoles se divisent comme suit :

	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Écoles de garçons.....	168	129	62	32
— de filles.....	125	100	74	17
— des deux sexes..	95	113	77	32
	388	342	213	81

Pensionnats primaires. — Il en existe 223 dans le département, savoir :

Pensionnats annexés à des écoles primaires de garçons, communales ou libres.....	65
Pensionnats de jeunes filles tenus par des institutrices laïques.....	66
Pensionnats tenus par des institutrices appartenant à des congrégations religieuses.....	92
Total.....	223

Les pensionnats de garçons sont visités par les inspecteurs primaires ; les pensionnats laïques de jeunes filles par des dames déléguées par M. le Préfet. Tous ces établissements sont placés dans des locaux spacieux et convenables. Les régles de l'hygiène y sont observées avec soin, et les inspections ont constaté que les directeurs et sous-maîtres y exercent une surveillance suffisante pour mettre la moralité à l'abri de toute atteinte.

Situation morale. — Depuis le 1.er septembre 1854, c'est-à-dire depuis que l'instruction primaire a été remise aux mains de M. le Préfet, sept instituteurs ont subi la peine de la réprimande ; trois ont dû être remplacés et deux ont été révoqués. Le nombre des actes de rigueur avait été beaucoup plus considérable l'année précédente. Les épurations successives, les inspections fréquentes, tant de la part des inspecteurs que des délégués cantonaux, portent leurs fruits. Grâces à ces mesures, le corps des instituteurs s'améliore. Il est aujourd'hui bien composé sous le rapport de la moralité.

Quant à la valeur des maîtres comme capacité, il y a encore à désirer : plusieurs sont âgés. Chaque année, les mises à la retraite et les démissions volontaires en font disparaître un certain nombre. Les instituteurs qui n'ont pas passé par l'Ecole normale manquent de méthode, ils ont besoin d'être dirigés par de fréquentes inspections. Des conférences entre les instituteurs d'un même canton, présidées par l'inspecteur primaire, peuvent donner aux écoles une meilleure direction.

Les élèves surtout de l'école normale se recommandent généralement par leur instruction, leur capacité et l'application des meilleurs procédés.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1853 se sont élevés à la somme de 75,941,992 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes		13,218,220
Enregistrement		6,664,047
Produits des forêts et de la pêche		1,525,852
Douanes et sels		22,021,345
Contributions indirectes		28,086,593
Postes		1,352,145
Taxe annuelle sur les biens de main-morte		103,883
Produits	universitaires	7,431
	éventuels	379,293
	divers	583,183
	Total	75,941,992
Les mêmes produits pour l'année 1852 ont été de		74,971,309
L'augmentation des revenus en 1853 est donc de		970,683

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1853, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,218,220 fr., savoir :

Contribution foncière	7,273,453
Personnelle et mobilière	1,831,878
Portes et fenêtres	1,648,183
Patentes	2,444,854
Taxe de premier avertissement aux contribuables	19,852
Total	13,218,220
Le montant des contributions directes a été, en 1852, de	13,056,134
Différence en plus en 1853	162,086

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	6,639,863
	Greffes, idem	77,484
	Hypothèques, idem	56,281
	Amendes de toute nature idem	105,419
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,970
	Passe-ports et permis de chasse	74,573
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	11,267
	Recouvrements des frais de justice	128,292
	Idem de poursuites et d'instances.	2,565
Timbre		1,135,015
Produits des domaines.	Revenus des domaines	8,233
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	129,504
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	55
	Rentes (arrérages et rachats)	171
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	4,907
	Epaves, déshérences et biens vacants	10,779
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	45,752
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	621
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		231,285
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		»
	TOTAL	8,664,047
Les produits de 1852 se sont élevés à		7,853,331
Différence, en plus, en 1853		810,716

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1853 *effectuées par les agents forestiers.*

976 hectares de coupes de bois ont été adjugés pour une somme de	1,525,852
Ce produit, en 1852, s'est élevé à	1,062,325
Différence, en plus, en 1853	463,527

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1853.

Produits des coupes de bois.	Prix principal		1,298,865
	Charges additionnelles.	Décime pour franc	129,286
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations	38,786
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	19,194
	Prix des coupes de bois vendues en détail		1,529
		A reporter	1,481,660

	Report.....	1,481,660
Produits divers et droit de pêche. — Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	10,442
	Fruits, semences et herbes.....	6,862
	Minerai, terres, pierres et sables	6,038
	Redevances et indemnités.....	1,391
	Recettes diverses et imprévues..... ..	676
	Location de la chasse.....	5,790
	Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables.....	20
	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).....	2,594
	Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,388
	Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	3,046
	Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.....	1,263
	Recouvrements des frais de vente de coupes de bois, sol et superficie à raison de 0 f. 80 p. % du prix principal.....	»
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois.....		4,682
	Total.....	1,525,852

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1853.

Droits de douanes — à l'importation.	Marchandises diverses.....	18,755,650
	Tabacs de santé ou d'habitude.....	10,238
	Sucres des colonies françaises.....	296,130
	— étrangers.....	4,998
	à l'exportation.....	315,482
Droits de navigation.	Francisation des navires.....	216
	à l'entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	93,845
	— Droit spécial sur les navires américains.	42
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	10,800
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	»
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	377
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	655
	Droit de timbre.....	61,454
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.....	479
	Recettes accidentelles.....	1,869
	A reporter	19,552,244

	Report..	19,552,244
Produit des amendes et confiscations.....		466,296
Taxes de plombage et d'estampillage.....		29,835
Taxe de consommation des sels.....		1,970,734
	Total..... .	22,019,099

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 7,991,499 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....		7,899,839
———— d'Hazebrouck.....		89,495
	Total.....	7,989,334

2.° A la direction de Lille, pour 5,922,933 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières.....	331,206	
———— de Lille.....	5,561,242	
———— d'Orchies.....	30,445	
	5,922,893	5,922,893

3.° A la direction de Valenciennes, pour 8,106,914 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	2,164,064	
———— de Valenciennes.....	3,431,703	
———— de Bavai.....	90,336	
———— de Maubeuge.....	2,364,420	
———— d'Avesnes.....	56,319	
	8,106,914	8,106,872
Total.....		22,019,099
Les douanes ont produit en 1852.....		22,828,068
Différence en moins en 1853.....		808,969

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1853.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.....	2,163,760
	Droit de fabrication sur les bières.....	3,988,658
Sels.....		44,684
Sucre indigène.....		15,043,099
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce.....	235,205
	Navigation sur les rivières et canaux.....	995,209
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles.....	39,884
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.....	115,671
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales.....	11,488
	Timbre des expéditions et quittances délivrées.....	153,839
	A reporter.....	24,193,488

Report.....	24,193,488
artes à jouer.....	20,790
ixième du produit net des octrois	2,420
rélèvement sur les communes pour frais de caserne-ment..	76,551
ortion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.....	1,318
roits de dénaturation sur l'alcool.....	45
ecettes extraordinaires.....	14,478
roduit des amendes et confiscations.....	33,616
rix des plombs apposés pour les sels et les sucres....	36,788
ndemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.....	7,000
ecouvrements sur avances pour divers services.....	75,928
.....	4,869,982
s.....	154,190
Total.....	28,086,593
duits de 1852 se sont élevés à.	27,593,260
nce en plus en 1853.....	493,333

POSTES.

rements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1853.

t de la taxe des lettres.....	1,324,059
e 2 p. °/₀ sur les envois d'argent.....	27,525
s accidentelles.....	560
Total.....	1,352,144
duits de 1852 ont été de.....	1,287,668
nce en plus en 1853.....	64,476

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

t de la taxe.....	103,694
avertissement.....	189
Total.....	103,883
duit a été, en 1852, de...	103,357
nce en plus en 1853.....	526

PRODUITS UNIVERSITAIRES (1).

t des droits	d'examen.....	4,176
	de diplôme.....	3,255
Total.....		7,431
A reporter.. ...		7,431

Le droit annuel d'exercice, dû par les chefs d'institution et par les maîtres de , a été remplacé, depuis le 1.er janvier 1851, en vertu de la loi du 7 mai par un droit de patente, qui est perçu, comme les autres contribu[illegible] agents de l'administration des finances.

Report.....	7,431
Les produits de 1852 ont été de.....	6,065
Différence en plus en 1853.....	1,366

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental recouvrés pendant l'exercice 1853.

Produits éventuels ordinaires.	Produits d'expéditions d'actes de préfecture.....	»
	Revenus particuliers des prisons départementales.....	24,877
	Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	3,561
	Vente de matériaux provenant des routes départementales et d'établissements publics du département...	2,140
	Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service.....	23
	Remboursement d'avances faites par le département.....	12
Produits éventuels extraordinaires.	Produits des propriétés du département non affectées aux services départementaux.....	1
	Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions.....	24,423
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.....		275,011
Produits spéciaux non-indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	Droits d'examen et de réception payés par les candidats qui se présentent devant les jurys médicaux pour obtenir le titre d'officiers de santé, de pharmaciens ou d'herboristes.....	229
	Produits des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements....	11,640
	Vente de chevaux ou taureaux, étalons appartenant au département.....	»
	Recouvrements pour trop payé sur les ordonnances du Ministre de l'intérieur, applicables aux fonds départementaux.....	1,648
	Produits divers.....	»
	Total.....	343,564

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1853.

Produits des mines	151,691
Droits de la vérification des poids et mesures	66,539
Produit de la taxe des brevets d'invention	18,140
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	7,215
Produits destinés au service de l'instruction primaire	764
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	39,362
Recettes de divers établissements spéciaux	10,805
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838	80,970
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	977
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	135,540
Produit des taxes de la télégraphie privée	45,770
Divers produits	25,410
Total	583,183

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1855.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque	459638	108701	106895	151891	837125
Hazebrouck	412888	85244	80733	67191	646056
Lille	1219109	386861	515339	923249	3044648
Cambrai	562242	127178	119705	171188	980313
Avesnes	626936	106824	102217	153734	989711
Douai	452498	95063	94520	125977	768058
Valenciennes	607013	138024	128544	234389	1107970
TOTAUX	4340414	1047895	1147953	1837619	8373881

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faite en **1855** *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1855.	Produit par hectare en 1855.	Produit total de chaque espèce de grains en 1855.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1855.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	127991	1,91	10,79	6,96	16,23	2103834	74 »
Méteil.....	5612	1,81	11,11	9,89	18,39	99517	70 »
Seigle.....	9392	1,95	10,18	10,33	19,44	184974	62 »
Orge.....	12184	1,87	17,91	19,01	33,68	433598	56 »
Epeautre..	3204	2,25	13,15	10,45	23,92	134187	64 »
Sarrazin.....	87	1,11	22,33	24,38	22,17	2037	51
Avoine.....	42359	2,66	16,91	18,53	49,03	2122923	43 »
Légumes secs....	15248	2 69	10,39	9,24	23,76	351610	80 »
Autres menus grains.....	9698	2,33	12,65	12,43	21,74	235813	75 »
Totaux....	225775					5668493	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles des grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment....	2702460	11155	247906	»	2961520
Meteil.....	140358	980	10854	»	152192
Seigle..	90584	54237	17841	7101	169763
Orge.....	36410	26352	23732	666282	752776
Epeautre....	12902	235	10590	14928	38655
Sarrasin.....	»	1011	103	»	1114
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1836394	126042	25400	1987836
Légumes secs	127209	172110	38190	»	337509
Autres menus grains... ..	1234	154155	24554	6552	186495
TOTAUX...	3111157	2256628	499812	720263	6587860

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1855 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 5,668,493
Et les consommations étant de..... 6,587,860

Il en résulte un déficit de..... 919,367

Equivalant au sixième des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1855, un nombre de 13,327 hectares qui ont produit chacun, en moyenne 131 hectolitres 76 litres, ce qui fait pour la totalité. 1,755,190

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourritue des habitants...	1,597,880	
Pour celle des animaux domestiques.	277,998	
Pour les semences.....	208,270	2,084,148

Les produits de 1855 présentent conséquemment une insuffisance de..... 328,958

L'intensité et la persistance des gelées pendant l'hiver long et pénible de 1854-1855, l'abondance exceptionnelle des neiges et plusieurs dégels presque immédiatement suivis de nouvelles gelées ont gravement altéré les semailles de l'automne précédent. Les pluies fréquentes et la température froide du printemps ont également nui à la végétation des céréales. Aussi, le rendement par hectare a-t-il été sensiblement moindre que dans les années antérieures. La différence a été, comparativement à 1854, de 101,000 hectolitres sur le froment, de 69,000 sur le méteil et de 101,000 sur l'orge. Les avoines, les légumes secs et les menus grains n'ont pas éprouvé les mêmes causes d'altération ; ils ont, au contraire donné des produits supérieurs en quantité à ceux de l'année précédente. D'un autre coté, les pommes de terre ont très bien réussi ; elles ont fourni une quantité de 620,000 hectolitres de plus qu'en 1854, et sont de bonne qualité. Si on ajoute à ces ressources la quantité de vieux grains qui existait en magasin dans le département au 1.er septembre 1855 et qu'on peut évaluer à 200,000 hectolitres au moins, on reconnaît que la situation, au point de vue de l'alimentation publique, est assez satisfaisante, bien que plusieurs articles de la dernière récolte n'aient fourni que des quantités inférieures à la moyenne ordinaire.

Au surplus, le département ne produit jamais en grains et farineux les quantités nécessaires à la nourriture de ses habitants. Pour combler le déficit que présente chaque année le chiffre des produits comparé à l'importance de la consommation, le commerce reçoit, au port de Dunkerque, de nombreux navires chargés de grains venant de l'étranger. Les arrivages sont très multipliés et fournissent des excédants qui sont dirigés par les chemins de fer ou les canaux sur les départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, pour servir à l'alimentation de Paris.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du département est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hect. 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; épeautre, 8 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hect. 50 litres. Total par individu et par année : 4 hect. 25 litres.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours, — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; — le lundi après la St.-Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours ; le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours; — le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caestre. — Le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9 et 11.e jeudi de l'année, un jour; — le Jeudi-Saint, un jour; — le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; — le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le premier jeudi d'octobre, deux jours; — 20 juin et 15 décembre, pour les chevaux.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours; — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le troisième vendredi d'avril, un jour; — le 24 juin, quatre jours; — le 1.er juillet, un jour; — le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour; — le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre, un jour; — le premier lundi de novembre, un jour; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours; — le 19 avril, deux jours; — le 19 juillet, deux jours; — le 19 octobre, deux jours; — franc marché le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour; — le 21 avril, un jour; — le 21 juillet, un jour; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour; — le troisième lundi de novembre, un jour; — franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours; — franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

Wazemmes. — Le deuxième lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours; — le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour.

Le Cateau. — Le 22 septembre, neuf jours; — franc marché le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crévecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — Le 12 avril, un jour ; — le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour ; — le premier dimanche d'août, neuf jours ; — le 1.er septembre, un jour ; — franc marché le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours ; — franc marché le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour.

Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.

Landrecies. — Le 4.e jeudi de carême, un jour ; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; — le 3.e mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché le 1.er jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours ; — franc marché le 18 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour ; — le 12 mai, un jour ; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours ; — franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour ; — le 1er octobre, un jour ; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi de chaque mois, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours ; — le 1.er octobre, quinze jours ; — franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour ; — le dimanche après la Nativité, un jour ; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; — le 1.er lundi de chaque mois, un jour.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.
Bouchain. — Franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour.
Condé. — Le premier octobre, neuf jours.
Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours ; — franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanche et jours de fête.
Bergues. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Bollezeele. — Mercredi.
Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.
Brouckerque. — Dimanche.
Cappel-Brouck. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moeres. — Dimanche et mercredi.
Looberghe. — Jeudi.
Loon. — Jeudi.
Pitgam. — Dimanche.
Rexpoëde. — Jeudi et dimanche.
Volckerinckhove. — Jeudi.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi pour les grains.
Caestre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.
Steenwerck. — Vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières.— Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.
Willems. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi, les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Mardi et vendredi.
Sars-Poteries. — Jeudi.
Solre-le Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.

Douai. — Tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le 1.er mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Mardi, jeudi, samedi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1855.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	38 47	»	21 99	18 32	9 30	24 08	20 70
Bourbourg	35 82	»	21 78	17 88	10 01	»	22 16
Dunkerque	33 78	»	»	»	10 88	»	»
Bailleul	38 66	»	»	»	9 50	»	»
Cassel	38 33	»	»	»	10 41	»	»
Estaires	33 87	»	»	»	»	24 50	»
Hazebrouck	39 50	»	»	»	9 50	»	»
Merville	36 25	»	»	»	»	23 17	»
Steenvoorde	39 24	»	»	»	11 25	»	»
Armentières	39 74	»	21 »	20 »	10 »	23 63	27 26
La Bassée	40 77	25 16	»	17 45	9 16	25 50	24 »
Cysoing	41 »	»	»	»	8 »	»	»
Lannoy	39 84	»	»	»	»	»	»
Lille	40 74	»	22 50	»	9 12	26 »	27 »
Roubaix	»	»	»	»	»	29 »	29 »
Tourcoing	41 15	»	»	»	»	»	»
Cambrai	33 51	»	20 56	17 34	8 09	»	»
Le Câteau	32 40	»	20 »	18 »	9 »	30 »	24 »
Avesnes	»	»	»	»	9 30	»	»
Landrecies	»	»	»	»	8 50	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	35 »	31 »	19 50	17 40	9 25	40 »	38 »
Douai	36 65	»	21 38	17 08	8 29	»	»
Orchies	38 10	»	21 25	»	8 25	»	»
Marchiennes	40 »	»	»	»	9 62	»	»
Somain	38 50	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand	40 67	»	»	»	9 50	»	»
Valenciennes	38 50	»	20 »	18 50	»	28 »	29 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 77	» 62	» 46	5 92	1 50	1 50	1 50	1 50	1 80
Bourbourg	»	» 78	» 68	» 45	5 90	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Dunkerque	»	66	»	» 46	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Bailleul	»	»	»	» 44	7 50	1 50	1 50	1 50	1 50	1 70
Cassel	»	» 75	» 51	» 43	6 25	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Estaires	»	» 40	» 30	» 26	6 50	1 40	1 40	1 40	1 40	1 70
Hazebrouck	»	» 75	» 60	» 43	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
Merville	»	» 50	» 42	» 37	»	1 40	1 40	1 40	1 40	1 70
Steenvoorde	»	» 77	» 53	» 44	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Armentières	»	» 68	» 56	» 44	8 75	1 60	1 60	1 60	1 60	1 90
La Bassée	»	»	» 56	» 44	9 »	1 30	1 30	1 40	1 40	1 60
Cysoing	»	» 59	»	» 44	6 »	1 30	1 20	1 40	1 20	1 60
Lannoy	»	» 68	» 56	» 44	8 »	1 30	1 15	1 60	1 80	1 80
Lille	68 75	» 68	» 56	» 44	9 »	1 40	1 10	1 60	1 60	1 70
Roubaix	»	» 57	» 50	» 44	10 »	1 60	1 50	1 60	1 60	1 75
Tourcoing	»	» 57	» 50	» 44	6 67	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	»	» 56	» 50	» 45	»	1 30	1 20	1 30	1 30	1 50
Le Câteau	70 »	» 58	»	» 48	8 »	1 10	1 »	1 20	1 30	1 20
Avesnes	»	» 58	» 55	» 51	»	1 30	1 20	1 40	1 80	1 60
Landrecies	70 »	»	» 52	»	»	1 30	1 20	1 20	1 40	1 50
Le Quesnoy	»	»	» 56	» 50	»	1 20	1 10	1 60	1 60	1 80
Maubeuge	71 »	» 56	» 53	» »	7 »	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40
Douai	»	» 58	» 56	» 52	»	1 40	1 20	1 20	1 20	2 »
Marchiennes	»	» 58	» 54	» 50	6 »	1 60	1 »	1 40	1 50	1 95
Orchies	»	» 58	» 54	» 50	»	1 30	1 30	1 40	1 40	1 80
Somain	»	» 58	» 54	» 50	»	1 40	1 30	1 60	1 60	1 80
Saint-Amand	»	» 56	»	» 44	8 »	1 40	1 20	1 60	1 60	1 70
Valenciennes	70 »	» 56	»	» 44	9 50	1 40	1 40	1 45	1 50	1 90

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	7 »	3 »	9 50	7 »	6 50	3 »	3 55
Bourbourg	5 60	2 60	»	»	6 »	3 »	3 »
Dunkerque	9 50	3 72	9 »	»	»	3 80	3 25
Bailleul	8 »	2 50	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel	7 50	4 »	7 75	»	6 75	4 50	2 75
Estaires	11 50	3 »	18 »	»	9 »	2 50	2 »
Hazebrouck	10 »	3 25	7 »	9 »	7 »	2 40	2 »
Merville	6 »	2 75	7 »	7 50	7 »	2 10	2 30
Armentières	7 33	2 66	9 »	8 »	7 »	2 15	2 25
La Bassée	4 »	3 20	»	»	9 »	2 10	2 »
Cysoing	8 »	4 »	10 »	10 »	8 »	4 »	2 »
Lille	8 03	4 50	»	»	»	2 75	2 »
Roubaix	»	»	»	»	»	4 50	2 35
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	9 60	4 40	12 »	14 »	10 »	2 75	1 90
Le Câteau	7 33	3 66	7 »	12 50	6 »	2 »	2 »
Avesnes	6 35	5 »	4 »	7 »	4 »	1 70	3 40
Landrecies	7 »	4 37	8 »	9 »	7 50	2 »	2 65
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	6 27	4 80	6 »	8 »	6 »	2 50	2 »
Douai	9 99	4 95	12 »	12 »	10 50	2 45	1 80
Marchiennes	2 25	1 75	6 »	6 75	5 50	1 75	1 60
Orchies	9 32	4 80	8 »	8 »	7 20	2 »	2 »
Somain	»	» »	»	»	»	»	1 40
Saint-Amand	8 »	4 »	8 »	8 20	7 20	3 50	1 65
Valenciennes	9 33	5 33	10 »	11 »	9 »	2 50	1 65

lu froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1855.

ısignation des époques.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.t
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
ır. 1.re quinz.	28 66	30 90	28 24	26 93	48,865
2.e »	28 31	30 38	27 85	27 03	35,495
r. 1.re »	27 97	29 53	28 »	26 76	38,323
2.e »	27 84	27 97	28 10	27 06	31,504
1.re »	27 13	28 77	27 15	26 92	39,941
2.e »	27 85	29 97	26 97	26 94	39,509
1.re »	28 45	29 75	28 12	28 24	26,180
2.e »	28 96	29 68	29 06	29 42	35,553
1.re »	30 87	30 81	29 96	29 86	34,340
2.e »	33 66	33 60	33 55	31 94	23,669
1.re »	36 60	37 12	36 12	34 32	30,282
2.e »	36 66	38 39	35 81	34 98	27,443
1.re »	35 16	36 70	32 80	33 49	24,592
2.e »	31 96	33 40	32 40	32 11	30,936
1.re »	32 86	34 26	33 06	32 46	32,183
2.e »	35 27	37 02	34 79	34 90	17,724
nb. 1.re »	37 64	39 26	37 95	»	12,659
2.e »	38 53	40 70	38 18	86 14	20,513
e. 1.re »	38 95	40 08	37 38	35 33	33,582
2.e »	39 85	43 17	39 77	37 01	37,824
ıb. 1.re »	42 32	45 31	41 10	38 34	21,489
2.e »	41 91	43 44	41 02	37 20	28,976
b. 1.re »	40 35	42 99	40 54	36 30	32,179
2.e »	38 47	40 74	36 65	33 51	26,300
					740,061

CONSOMMATIONS DIVERSES.

le tableau des consommations principales constatées pen- ınnée 1855, dans les villes chefs-lieux d'arrondissement :

NATURE DES OBJETS.	ARRONDISSEMENTS					
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Dou
Boissons et liquides.						
Vins.....hectol	3092	488	11756	3694	495	
Alcool pur et eaux-de-vie réduites.... id.	1323	482	3320	1091	198	
Bières..... id.	35005	8459	127666	69549	7912	4
Vinaigres..... id.	723	106	1581	339	386	
Huiles..... id.	1164	521	4400	2950	972	
Comestibles.						
Bœufs, taureaux, vaches et génisses..Kilog.	1018816	84884	4142224	825900	274300	230
Veaux..... id.	247897	31818	1336387	197190	49950	62
Moutons..... id.	301778	2137	1538818	179622	24785	58
Porcs..... id.	222995	87238	1050613	446207	29200	18
Viande à la main..... id.	54253	»	661812	120680	5442	
Volailles..... pièces	42050	2185	177089	43435	10967	9
Œufs..... mille	1500	35	4200	280	180	
Beurre.....kilog	225000	80000	750000	112050	170000	9
Fromages..... id.	29879	2000	127600	5060	360	
Fromages à la pièce..... nombre	8200	290	19000	32800	8500	
Marée.....kilog	290700	14748	800000	19200	14421	3
Poisson salé..... id.	2180	2516	44400	18118	1050	3
Poisson d'eau douce..... id.	1767	3400	21803	4950	3590	
Fourrages.						
Avoine.....hectol.	8747	9000	79930	49151	4840	4
Paille.....quintaux	300	1650	5468	2127	5820	
Foin..... id.	288	1000	2910	2321	5054	
Combustibles.						
Bois.....stères	3173	2504	12370	2141	1539	
Fagots..... id.	7162	4000	10722	4880	40107	3
Charbon de bois.....hectol.	4150	599	43124	3007	1166	
Houille.....quintaux	19380	3849	72612	29578	1327	27

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing
Vins..... hectol.	200 »	110 »	100 »	75 »	90 »	75 »	160 »	90 »	140
Eaux-de-vie... litre.	» 75	» 80	» 90	» 60	1 »	» 90	» 75	1 20	1
Cidre et poiré. id.	» 36	» 25	» 55	» 25	» 12	» »	» »	» 60	1
Vinaigre..... id.	» 40	» 25	» 25	» 38	» 40	» 40	» 40	» 50	»
Bière,..... hectol.	26 »	25 »	16 »	15 »	16 »	16 »	16 66	16 50	20
Raisins..... kil.	» 90	» »	» »	1 »	» »	1 60	1 20	1 »	1
Fromages secs.. id.	1 60	1 40	1 50	1 40	1 80	1 80	1 50	1 60	2
Marée..... id.	» 60	1 »	1 25	1 »	1 50	1 »	1 50	2 25	3
Poisson d'eau douce id	1 »	1 »	1 20	1 20	1 »	1 50	1 20	1 20	2
Huîtres.... le cent.	2 50	3 »	2 50	3 »	4 80	3 75	4 60	4 75	4
Volaille et gibier kil.	2 50	1 25	2 15	1 60	1 25	2 »	3 »	3 »	1
Beurre..... id.	2 55	2 »	2 40	2 50	2 50	2 60	2 20	2 50	2
Œufs.... douzaine	» 65	» 65	» 60	» 65	» 40	» 60	» 60	» 65	»

INDUSTRIE, COMMERCE.

Exposition universelle de 1855.

Un décret impérial, en date du 8 mars 1853, ayant ordonné qu'une exposition universelle des produits de l'industrie, de l'agriculture, des sciences et des arts aurait lieu, à Paris, en l'année 1855, M. le Préfet, après avoir reçu les instructions de la commission impériale chargée de l'organisation de ce grand musée du progrès, a constitué, par arrêté du 22 mai 1854, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un comité chargé d'éclairer les intéressés sur le but de l'exposition et ayant en outre pour mission de recevoir les demandes d'inscription des personnes qui désiraient prendre part au concours.

Grâce aux actives démarches et au dévouement des comités locaux, le département du Nord a été dignement représenté à l'exposition universelle ; il a compté 479 exposants, qui se répartissent entre les arrondissements et par catégories de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Agriculture.	Arts chimiques.	Arts mécaniques.	Fils et tissus.	Beaux arts et objets divers.	TOTAL.
Dunkerque.....	5	3	1	2	3	14
Hazebrouck	3	2	2	3	4	14
Lille.....	19	28	31	108	15	201
Cambrai.....	5	2	8	15	5	35
Avesnes	4	»	»	11	11	26
Douai.....	3	17	11	7	1	41
Valenciennes....	9	75	27	25	12	148
	50	127	80	171	51	479

L'exposition universelle a été inaugurée le 15 mai 1855 ; elle a été ouverte pendant six mois à la foule des visiteurs accourus de toutes les parties du monde et dont le nombre s'est élevé, dit-on, à 4,500,000. Elle a été close le 15 novembre 1855, en séance solennelle par l'Empereur qui a daigné distribuer lui-même les décorations et les grandes médailles d'honneur aux exposants et aux hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'industrie, de l'agriculture, des sciences et des arts. Les autres récompenses ont été généralement remises, par voie administrative, aux diverses personnes qui les avaient méritées.

Dans le département du Nord cependant, la distribution de ces récompenses a été l'occasion d'une grande solennité. M. le Préfet, toujours attentif à faire ressortir l'importance des forces productives du pays, a voulu que les brillants résultats de l'exposition du Nord fussent l'objet d'une manifestation locale ; il en a fait une fête populaire dont tous les assistants garderont le précieux souvenir.

Le 9 janvier 1856, à 11 heures du matin, dans le grand Salon-Blanc de la mairie décoré avec recherche, M. le Préfet, entouré de MM. les Sous-Préfets du département, des membres des comités locaux, en présence des autorités civiles et militaires, et d'un nombreux et brillant auditoire a prononcé le remarquable discours qui suit :

« Messieurs,

» Les produits de l'industrie, de l'agriculture, des sciences et des arts, expédiés de tous les points de l'univers, ont été exposés, pendant six mois entiers, dans la capitale de la France. A une exception près, exception que les circonstances expliquent suffisamment, tous les peuples ont pris part à ce congrès pacifique.

» Pendant six mois entiers, Paris a vu affluer dans ses murs des milliers de visiteurs venus de toutes les parties du monde pour admirer et étudier les nombreuses richesses renfermées dans les magnifiques enceintes du Palais de l'Exposition. Cet empressement d'un si grand nombre d'habitants de contrées diverses n'avait pas pour but de satisfaire une vaine curiosité, il prenait sa source dans ce besoin, aujourd'hui généralement répandu, de connaître, d'apprécier, de comparer les forces industrielles du monde et d'améliorer la puissance productive par les nouveaux moyens que l'homme, dans son génie inventif, crée chaque jour.

» Pour que rien ne manquât à la grandeur de ce spectacle, grâce à la politique de l'Empereur, si fière et si conciliante, S. M. la Reine d'Angleterre, entourée de sa famille et de ses ministres, S. M. le Roi de Sardaigne, nos illustres alliés dont les soldats combattent avec les nôtres sur le sol de la Crimée, S. M. le Roi de Portugal, S. A. R. le fils aîné du roi des Belges, sont devenus tour à tour les hôtes glorieux de notre Empereur et de notre Impératrice. Ils ont parcouru

en détail, avec un intérêt croissant, sans se lasser, sans jamais épuiser leur noble attention, les salles immenses qui montraient à leurs yeux ce qui constitue la véritable richesse des nations. Il ont visité Paris, Paris qui les a accueillis par d'unanimes acclamations. — A la foule sans cesse renaissante se sont mêlés les représentants officiels de toutes les grandes nations.

» Ces faits marqueront dans l'histoire, il diront hautement quelle est la place qu'occupe la France dans les destinées du monde, de quel respect, de quelle considération est entouré le Chef de notre Empire. Et ces manifestations significatives, qui rattachaient à la France tant et de si puissantes sympathies, qui, pour ainsi dire, ont confondu dans un sentiment de confraternité tous les peuples civilisés, éclataient cependant au milieu d'une guerre qui retient loin de nous une partie de nos valeureuses armées.

» L'exposition, ce concours pacifique du génie travailleur, résumé de l'activité humaine, ne s'est pas ressentie un seul instant des préoccupations de l'extérieur. C'est que la loyale politique de la France inspire confiance à tous, et qu'elle est devenue, par la haute raison qui la dirige, la politique européenne ; c'est qu'enfin, Messieurs, la guerre si juste, que nous avons été contraints d'engager, est faite dans un intérêt général pour arriver à une paix dont la conclusion consolidera l'équilibre européen et fondera un état de choses qu'il n'appartiendra désormais à aucune nation de troubler.

» N'en doutons pas, Messieurs, voilà les pensées sérieuses qui animaient cette masse d'étrangers groupés autour de ces trophées industriels, de ces prodiges de l'atelier enfantés par les mains intelligentes du travailleur. Ce rapprochement de tout ce que les nations comptent de notabilités agricoles, industrielles, scientifiques et artistiques ne peut être que profitable au bien-être moral et matériel de la civilisation. — Surexciter une noble émulation, apprendre aux peuples à s'estimer, à s'entr'aider dans les relations commerciales et manufacturières, c'est éteindre les haines nationales qui, trop longtemps ont divisé les hommes. A aucune époque, la fusion des intérêts n'a été aussi complète ; présage heureux pour l'avenir des nations.

» L'exposition a révélé des procédés nouveaux, inconnus, elle a reculé les limites de la puissance créatrice de l'homme, elle le convie à de nouveaux succès : *le progrès appelle le progrès*. Si, à ce vaste concours, la France a dignement figuré au premier rang dans l'ordre des perfectionnements et des découvertes, si, au dire impartial du jury international, le progrès que la France a réalisé, depuis l'exposition de 1851, a dépassé ce qu'il était permis d'espérer, rendons en grâce, Messieurs, à l'Empereur dont la puissante main, en rétablissant et en maintenant l'ordre, a donné à chacun le loisir de se livrer avec liberté et sécurité, à ses travaux et à ses entreprises.

» Le Nord doit être fier de la place qu'il a occupée et des succès qu'il a obtenus. Nul autre département ne peut lui être comparé. Nos

industries si avariées, si nombreuses, ont rivalisé d'émulation pour se produire dans cette grande solennité. Depuis la matière première récoltée sur nos terres que le labeur incessant fertilise, jusqu'à l'emploi le plus perfectionné de ces matières, le département du Nord a présenté un ensemble incomparable de produits de toute nature.

» Le fer, plus nécessaire aujourd'hui à la paix qu'à la guerre, le bois, le lin, le coton, la laine, la soie et tous leurs coquets et ingénieux mélanges, nos filatures et nos tissages si recherchés, nos teintureries, la houille, ce pain quotidien des usines, nos sucres, nos alcools, les arts chimiques, nos machines de toutes espèces, les produits de notre agriculture à juste titre si renommée, composent la nomenclature de l'Exposition du Nord qui a figuré dans toutes les catégories ouvertes pour le classement des industries, et, dans toutes, elle peut se prévaloir de la position distinguée qu'elle a tenue. L'Exposition du Nord a été remarquable non seulement par la variété, mais encore par le perfectionnement du travail et par le perfectionnement des machines, qui aident tant au travail.

» Ce n'est pas assurément sans une patriotique satisfaction que je me complais dans l'exposé de cette situation. Si la nation française se fait toujours remarquer par l'élégance des objets exposés, il faut dire, à l'honneur des exposants du Nord, que leurs produits, tout en se distinguant par le goût qui préside à leur confection, se recommandent par leur utilité pratique. Ils sont recherchés avec le même empressement pour le luxe comme pour l'usage quotidien et c'est ce qui explique la faveur constante qui, en protégeant nos industries diverses, procure au département un travail soutenu et continu.

» En cette solennité qui rassemble les travailleurs de toutes les conditions, je manquerais à mon devoir si je taisais ce qui est à l'honneur de tous : les rapports sympathiques qui sont établis depuis longue date entre les maîtres et les ouvriers, l'affection des uns, l'estime et le respect des autres. Vos habiles coopérateurs, Messieurs les exposants, reçoivent, aujourd'hui, les récompenses accordées par la volonté de l'Empereur à tous les hommes utiles qui contribuent au progrès.

» Est-ce à dire, Messieurs, que nos industries aient prononcé leur dernier mot et que, s'endormant dans les délices du triomphe, elles vont se reposer et rester stationnaires? Non, non ! Quiconque tiendrait ce langage, méconnaîtrait l'esprit de nos concitoyens! Fidèles aux excellentes traditions de leurs devanciers, poussés par cette loi inexorable de la concurrence, ils puisent dans le succès et dans la lutte de nouvelles forces ; athlètes infatigables de l'atelier, ils ne s'arrêteront pas, soit qu'en transformant leur fabrication ils produisent avec plus de perfection, soit qu'en diminuant les prix de revient, ils créent à meilleur marché.

» Je connais trop les ressources fécondes de nos fabriques, la conscience intrépide que les guide pour ne pas affirmer qu'il en sera ainsi.

» Le département du Nord a compté 479 exposants, c'est-à-dire un 22.e de toute la France, un 45.e de tout le globe; il a obtenu 371 récompenses, c'est-à-dire que nos produits ont été primés dans la proportion énorme d'à-peu-près 4/5, — remarquable et unique proportion.

» Neuf décorations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur sont venues payer les soins et la persévérance de nos producteurs.

» Dans l'industrie :

» M. Scrive, père, de Lille;
» M. Dansette-Leblon, d'Armentières;
» M. Siebert, de la maison Paturle, au Cateau;
» M. Descat-Crouzet, de Roubaix;
» M. Cail, de Denain;
» M. Meugy, pour l'exposition de sa carte géologique du département du Nord.

» Dans l'agriculture :

» M. Hamoir, de Saultain (arrondissement de Valenciennes);
» M. Vandercolme, de Dunkerque;
» M. Lecat-Butin, de Bondues (arrondissement de Lille).

» Quatre médailles d'honneur ont été accordées :

» A la ville de Roubaix;
» A la ville de Valenciennes;
» A M. Cail et Cie., de Denain,
» A MM. Paturle-Lupin, Seydoux, Siebert et Cie. du Cateau.

» J'énumère ces distinctions hors ligne, parce qu'elles ont été remises directement par l'Empereur aux exposants, qui ne seront point appelés dans cette cérémonie.

» Je suis heureux d'avoir à distribuer, au nom du Souverain, 7 médailles d'honneur, 76 médailles de 1.re classe, 157 médailles de 2.e classe, et 117 mentions honorables.

» Comme vous le voyez, Messieurs, le département du Nord peut, à juste titre, se glorifier de l'éclat qui rejaillit sur lui et que lui procurent les perfectionnements de sa colossale industrie et de son agriculture. C'est à votre activité, aux ressources de votre génie manufacturier, à l'antique esprit d'ordre et de loyauté, qui est un trait national du commerçant du Nord, c'est au concours de vos habiles et vigoureux auxiliaires qu'est due sans doute la prospérité de vos fabriques; mais j'en appelle à toutes les consciences, ces qualités essentielles, ces efforts ne seraient-ils point stériles si un pouvoir protecteur et éclairé ne régnait sur le pays!

» La force que puisse le gouvernement Impérial dans le dévouement national, dans l'assentiment unanime à la fermeté de son attitude et à la sagesse de ses actes, lui permet d'accomplir les grandes choses qui caractériseront notre époque et qui nous ont

replacés à la tête des nations. La reconnaissance populaire est acquise à l'Empereur qui donne à la France, tout à la fois, « *du travail et de la gloire.* »

Immédiatement après ce discours, accueilli par les cris de *vive l'Empereur!* la distribution des récompenses a commencé. Nous donnons ci-après les noms des exposants qui ont obtenu des médailles ou des mentions honorables, ainsi que les noms des personnes qui, sous la désignation de coopérateurs, ont puissamment contribué à faire progresser les branches d'industrie dirigées par elles dans les établissements qui les emploient :

PREMIÈRE CLASSE.

Médailles d'argent : Comp.e de l'Escarpelle, Douai ; Comp.e des mines d'Anzin ; Lemielle, Th., Valenciennes ; société anonyme des hauts-fourneaux et forges de Denain et d'Anzin ; société de la Providence, Hautmont ; société de la Sambre, Maubeuge ; Chadeffaut, coopérateur, Denain.

Médailles de bronze : Comp.e des mines de Douchy, Lourches ; Dubrulle, Lille ; société anonyme des hauts-fourneaux, Maubeuge ; Bouillez, coopérateur, Anzin ; Chavatte, Jules, idem ; Cosne, Victor, id. ; Fontaine, P.-J., id. (Méd. d'a., cl. VI) ; Hurez, id. ; Jacquemin, François, id. ; Marchipont, Nicolas. Id.

Mentions honorables : Delanoue, J., Raismes ; Dumont et Comp.e, Raismes ; Fontaine, J., Anzin ; Dernoncourt, P., coopérat., Anzin ; Jacquemin, Ch., id., id.

TROISIÈME CLASSE.

Médailles d'argent : Cousin-Pollet, J., Lambersart ; Fiévet, Masny ; Hamoir, G, Saultain ; Kindt, Fives ; Lecat-Butin, Bondues ; Vandercolme, Dunkerque.

Médailles de bronze : Agache, Hem ; Bracquaval, Ph., Hem ; Deligny, Douai ; Devillers père, Montigny ; Gouvion, D., Denain ; Grébel et Cie, Denain ; Monchain et Cie., Lille ; Porquet, Bourbourg-Campagne ; Rousseau, Maubeuge ; Matha, Vincent, coopérateur.

Mentions honorables : Behague, Douai ; Cappon, Vieux-Berquin ; Delanoue, J., Raismes ; Dupont, F., Lille ; Loys, J., Dunkerque ; Marquant, J.-B., Gondecourt ; Penin, Douai.

QUATRIÈME CLASSE,

Médailles d'argent : Boyer, Lille ; Farinaux, Isidore, Lille ; Legavrian, Am., Lille.

Mentions honorables : Black et Bruneau, Cambrai ; Ziégler, J., Dunkerque.

CINQUIÈME CLASSE.

Médaille de bronze : Cliquennois frères, Moulins-Lille.

Mention honorable : Gravier, Valenciennes.

SIXIÈME CLASSE.

Médaille d'argent : Cail, J. et Cail, J.-F. et Cie., Denain, Valenciennes et Douai; Fontaine, P.-J., Anzin.

Médailles de bronze: Cox, Edm. et Cie., la Louvière (Fives.) (Méd. d'arg., cl. XIX); Herbecq, Eclaibes; Huart, Cambrai; Loison, J., Valenciennes.

Mention honorable : Mathieu frères, Anzin.

SEPTIÈME CLASSE.

Médaille d'honneur : Windsor frères, Moulins-Lille.

Médailles d'argent : Dujardin-Collette, Roubaix; Harding-Cocker, Lille; Ryo-Catteau, Roubaix; Ward, John, Moulins-Lille.

Médailles de bronze : Delatre, C., Gouzeaucourt; Delporte, P., Roubaix; Farinaux jeune, Lille; Lemesre frères, Roubaix; Vanoutryve frères et Cie., Lille; Voets, frères, Lille.

Mentions honorables : Decottignies, C., Moulins-Lille; Dubrulle, C., Roubaix.

HUITIÈME CLASSE.

Médaille de bronze : Pesier, C., Valenciennes.

Mentions honorables : Clément, Em.-Ad., Valenciennes; Robaut, Alf., Douai.

NEUVIÈME CLASSE.

Médaille d'argent : Baudon-Porchez, Lille.

Mentions honorables : Bootz-Laconduite, Douai; Meurs, Fr., Valenciennes.

DIXIÈME CLASSE.

Médailles d'argent : Chapus et Richter, B., Wazemmes; Lefebvre, Th. et Cie., Moulins-Lille; Poelman, Isidore, id.; Serbat et Jacqmar, St-Saulve; Geoffroy Hochstetter, coopér., Loos.

Médailles de bronze : Bonzel frères, Haubourdin; Coppin-Lejeune, Douai; Faure, L., Wazemmes; Marchand frères, Marcq-en-Barœul; Robaut, L., Douai.

Mentions honorables : Dewaleyne frères, Madel.-lez-Lille; Franchomme et Bourgeois, Lille; Gellé, Ch., Valenciennes; Lessens frères (A. et M.), Lille; Patoux, Drion et Cie, Aniches; Roussel de Livry, Tourcoing; Tarlier, J. et Cie., Lambres; Tordeux, A.-J., Cambrai; Tribouillet fils, Tourcoing; Leclercq, H., coopérateur, Lille.

Médailles d'argent : Descat Fr. et Cie., Roubaix; Wallerand et Cie., Cambrai.

Médailles de bronze : Brabant, J., Hurez et fils, Cambrai.

ONZIÈME CLASSE.

Médailles d'honneur : Comité des fabricants de sucre, Valenciennes; Serret-Hamoir, Duquesne et Cie., Valenciennes.

Médailles d'argent : Bernard frères, Lille; Castiau et Cie., Vieux-Condé, Risbourg, Et., Bouchain; Lachaume, Hyp., coopérat., Douai; Zoude, Frédéric, id., Valenciennes.

Médailles de bronze : Bigo et Cie., Esquermes: Cailliau père et fils, Romeries; Cordonnier-Jacquart, Orchies; Deswarte-Dathis, Lille; Fiévet, C., Masny (méd. d'arg. III.e cl.); Houyet aîné et Cie., Marcq; Huart H., Cambrai (méd. de br. VI.e cl.); Hurtrel et Cie., Moulins-Lille; Leys, F., Dunkerque; Mouquet, H., Lille; Pety, Ch. et Cie., Cambrai; Wattrelot-Delespaul, Lille; Bourgine, Ed., coopérateur, Lille; Cody, Eug., id., Denain; Duchus, id., Valenciennes; Laurette, id., Denain; Parmentier, id., id.; Taza, id., id.; Wastin, J.-B., id., de la mais. Ed. Defontaine et Cie., Marquette-L.

Mentions honorables : Bellanger et Dombret, Fresnes; Billet, Cantin; Defontaine, E. et Cie., Marquette; Giroux et Cie., Douai; François Grégoire, Haubourdin; Herbecq, Eclaibes; Houyet aîné et Cie., Marcq; Lepollart, C., Douai; Leroy jeune, Douai; Van Steenkiste, J.-B., dit Doves, Valenciennes; Begnier, coopérateur, Denain; Masson, id., id.; Moulin, id., id.; Penigaud, id., id.; Vidal, id., id.

DOUZIÈME CLASSE.

Mentions honorables : Cacan, Ch., Lille; Cuenin et fils, Dunkerque; Soetenay, Dunkerque.

TREIZIÈME CLASSE.

Médaille de bronze : Vandejande, A. et Sagary, Dunkerque.

Mention honorable : Divoir-Leclercq, Lille.

Médaille de bronze : Delpy, coopératenr, Douai.

QUATORZIÈME CLASSE.

Médaille d'argent : Société de la Providence, Hautmont (méd. d'arg. I.re cl.)

Médailles de bronze : Morin et Cie. et Petiaux, Valenciennes; société de la Sambre, Maubeuge (méd. d'arg. I.re cl.)

Mentions honorables : Forges de Denain; Josson et Houriez-Bonzel, Haubourdin; Puissant frères, Avesnes; Van Cauwelaert, Wagret et Cie., Escaupont.

QUINZIÈME CLASSE.

Médaille de bronze : Despret, A. et Cie., Anor.

SEIZIÈME CLASSE.

Médailles d'argent : Dandoy-Maillart, Lucq et Cie., Maubeuge; Lepan, T., Lille.

Médaille de bronze : Sculfort et Meurisse, Maubeuge.

Mentions honorables : Duchaufour, Perin, Lille, Guislain, A.-J., Cambrai; Miniscloux-Huart, Lille; Sirot père (les hérit.), Trith; Vankalech et Cie, Marly.

DIX-HUITIÈME CLASSE.

Médailles d'argent : De Bettignies, M., St-Amand ; Leroy-Soyez, Masnières ; Patoux-Drion et Cie., Aniches ; Renard père et fils, Fresnes-lez-Valenciennes..

Médailles de bronze : Chartier, Pr., Douai ; Collignon et fils, Trélon ; Duthy, Anzin ; Gisclon, E.-A.-D., Moulins-Lille ; Van Cauwelaert, Wagret et Cie., Condé.

Mentions honorables : Chappuy, L., Frais-Marais ; Dupire, V. et Dumont, Sars-Poteries ; Gobbe, O., Fogt, A. et Cie., Aniches ; Houtard, Firmin et Cie., Lourches ; Josson, J. et Houriez-Bonzel, Haubourdin.

DIX-NEUVIÈME CLASSE.

Médailles d'honneur : Delebart et Lardemer, Lille ; Mallet frères, Esquermes.

Médailles d'argent : Cox, E. et Cie., Fives ; Debuchy, F., Lille ; Leblon-Dansette, H.-J., Armentières ; Motte-Bossut et Cie., Roubaix ; Clety, Constant, coopérateur, id. ; Debuchy, Napoléon, id., Tourcoing.

Médailles de bronze : Bédu Fr. et Ledoux-Bédu, Villers-Guislain ; Blot, Em. et fils, Douai ; Debuchy, D., Tourcoing ; Deffrennes-Duplouy, Lannoy ; Dubar-Delespaul, Roubaix ; Pourrez. B.-A., Lille ; Tesse-Petit et fils, Lille ; Wibaux-Florin, D., Roubaix ; Beuque, coopérateur, Tourcoing ; Colmant, H., id., Câteau ; Dansette, Dés., id., Roubaix ; Delahaye, A., id., Tourcoing ; Delescluse, Al., id., id. ; Dessauvage, J.-B., id., id. ; Dioncre, J.-B., id., Roubaix ; Duforest, F., id., id. ; Flament, Constant, id., Tourcoing ; Flaveau, Auguste, id., id ; Groillon. L., id., id. ; Legros, Antoine, id., id. ; Lenglet, F., id., Cambrai ; Pauchant, Gérard, id., Roubaix ; Picavet, J.-B., id., Tourcoing ; Pollet, id., Roubaix ; Picavet, Henry, id., id. ; Salignon, id., Fives ; Scolbert, id., Tourcoing ; Wable, J., id., Armentières ; Wattremez, J., id., Câteau.

Mentions honorables : Courrière, Ch.-And. L., Lille ; Leurent, frères et sœurs, Tourcoing ; Agache, J.-B., père, coopérateur, id. ; Boulogne, id., Roubaix ; Catteau, Henri, id., Tourcoing ; Delebecque, id., Roubaix ; Duport, Calixte, id., id. ; Flamand, Th., id., Tourcoing ; Gaillez, Aug., id., id. ; Lecru, David, id., Roubaix.

VINGTIÈME CLASSE.

Médailles d'argent : Allart-Rousseau et Cie., Roubaix ; Bouchard-Florin, Tourcoing ; Bulteau frères, Roubaix ; Cocquelet Foucamprez et Dubray, Fourmies ; Cordonnier, L., Roubaix ; Delfosse frères, id. ; Florin, Léopold, id. ; Lagache, J., id., Lefebvre-Ducatteau frères, id. ; Montagne, J., id. ; Pin-Bayart, id. ; Roussel-Dazin, id. ; Screpel, César, id. ; Screpel-Roussel, id. ; Terninck frères, id. ;

Dutrieux, L., coopérateur, Cateau; Gay, Ch., id., id.; Pohu, J.-Al. id., id.; Ponsin, J.-B., id., id.

Médailles de bronze : Veuve Arreckx-Colette, Tourcoing; Decottignies-Dazin, Roubaix; Dillies frères, id.; Florin, Jh., id.; Heyndrickx-Dormeuil, id.; Lamourette, Ph. et Desvignes, à Tourcoing; Leblan, Al., Tourcoing; veuve Lejeune-Mathon, Roubaix; Lepoutre-Parent, id.; Leroux-Leplat; Tourcoing; Mazure-Mazure, Roubaix; Prouvost, Am. et Cie., id.; Quivy, Legaye, Vert et Cie., Villers-Sire-Nicole; Sadon et Cie., Roubaix; Soyer-Vasseur et fils, Lille; Tettelin-Montagne, Roubaix; Wattel, Florimond, id.; Carpentier, J.-B., coopérateur, Solesmes; Desquiens, Florimond, id., Roubaix; Derripont, A., id., Cateau; Eliet, Maximilien, id., Fourmies; Gevaère, Louis, id., Roubaix; Kint, Pierre, id., Tourcoing; Seignes, Jh., id., Cateau; Vandervende, Corn., id., Roubaix.

Mentions honorables : Bonnel, Henry, Tourcoing; Bulteau-Desbonnets, Roubaix; Coisne, H. et Cie., id; Darras-Lemaire, D., Tourcoing; Deroubaix, Henri, id.; Duvillier-Delattre, id.; Ferrier, Ed., Roubaix; Harinkouck et Cie., id.; Lebègue et Maillet, Fourmies; Leplat-Dewavrin, Tourcoing; Lepoutre, Auguste, Roubaix; Leroux-Delacroix, id.; Pouillier-Delerue, id.; Prouvost, H., id.; Roussel, F., id.; Scamps, Ph., Roubaix; Voreux-Lemaire, id.; Birambeau, A., coopérateur, Cateau; Blas, H., id., id.; Boy, J.-C., id., id.; Delahaye, F., id., Roubaix; Deudon, id., Cateau; Dupont, Calixte, id., Roubaix; Ferret, L., id., id.; Laurent, Fr., id., Cateau; Legrand, Pierre, id., Roubaix; Lesnes, C., id., Cateau.

VINGT-ET-UNIÈME CLASSE.

Médailles de bronze : Blondeau-Billet, Lille; Lepoutre-Parent, Roubaix (méd. de bronze XX classe).

Mention honorable : Foucamprez frères et Cie., Fourmies.

VINGT-DEUXIÈME CLASSE.

Médailles d'honneur : Droulers et Agache, Lille; Malo, Dickson et Cie., Dunkerque.

Médailles d'argent : Casse et fils, Lille; Dautremer, F., id.; Debuchy, F., id. (méd. d'arg. XIX classe); Delloye-Lelièvre, Cambrai; Descamps aîné, Lille; Jourdain-Defontaine, Tourcoing; Lemaître-Demeestère, Halluin; Mahieu-Delangre, Armentières; Verstraete frères, Lille.

Médailles de bronze : Basquin, Lille; Bernard et Bayart, id.; Bleriot-Lemaître, A., Cambrai; Delcourt et Cie., Wazemmes; Duhamel frères, Merville; Dumortier, L., Bousbecques; Jonglez-Hovelacque, Lille; Leurent frères et sœurs, Tourcoing; Porquet, L., Bourbourg-Campagne; Pouchain, V., Armentières; Regnaert, A., id.; Six frères, Wazemmes; Wannebroucq, Lille.

Mentions honorables : Bouchar, P.-P., Flines-lez-Raches ; Dulieu, P.-J. , id. ; Duport, Ch. , Seclin ; Lecat-Butin, Bondues ; Monchain et Cie., Lille.

Médaille d'argent : Barbry, Désiré, coopérateur, Marquette.

Médailles de bronze : Denis, coopérateur, Avesnes-lez-Aubert ; Easson-Kenneth, id., Pérenchies ; Haussy, id., Sommaing ; Jacquemart, Célestin, id., St.-Waast ; Machu, J.-B., id., id. ; Saillant, Prosper, id., Valenciennes ; Millet, J.-B., id., St.-Waast.

Mention honorable : Paul, William, id., Lille.

VINGT-TROISIÈME CLASSE.

Médailles d'argent : Ferguson aîné, Cambrai ; Maillot et Oldknow, Lille.

Médailles de bronze : Baissez-Chauvin, Valenciennes ; Ecole des Orphelines, Cassel ; Perrier, Bailleul ; Piéton, F.-L.-J., Wignehies ; Tofflin frères, Caudry.

Médailles de bronze : Black fils, Henri, coopérateur, Lille ; Castellain, Louis, id., Tourcoing ; Castellain, Lucien, id., id. ; Colasse, J.-B., id., id. ; Debreu, née Verheyde, id., Bailleul ; Deschodt, Sophie, école des Orphelines, id., Cassel ; Glairo, Ursule, id., Valenciennes ; Mme. Haullinck, née Coustenoble, id., Bailleul ; Lynde, Cécile, id., Cassel ; Sagon, Eléonore, id., Bailleul ; sœur Amélie, directrice de l'école des pauvres, id., Bailleul ; Van Heecke, A., école des Orphelines, id., Cassel.

Mentions honorables : Bonsor-Morris, Lille ; Debisschop-Grau, Roubaix ; Jacquemin-Lefebvre, Caudry ; Barbier, coopérateur, à Lille.

VINGT-CINQUIÈME CLASSE.

Mentions honorables : Botty-Tilman fils, Lille ; Wantier-Deresme, Merville.

VINGT-SIXIÈME CLASSE.

Médaille d'argent : Blanquart-Evrard et Fockedey, Lille.

Médaille de bronze : Danel, Léonard, Lille.

VINGT-SEPTIÈME CLASSE.

Médaille de bronze : Lapaix, V.-A., Lille.

INDUSTRIE.

Etablissements dangereux, incommodes ou insalubres,

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1855.

33 *établissements de* 1.re *classe.*

Amidonneries, 4 ; — engrais (fab. d'), 2 ; — équarrissage (atelier d'), 1 ; — citernes aux engrais, 12 ; — fonderies de suif en branches, 2 ; — potasse (fab. de), 12.

357 *établissements de* **2.e** *classe.*

Acier cémenté (fab. d'), 1 ; — appareils à vapeur, 16 ; — blanchisserie de fils, 1 ; — briqueteries permanentes, 26 ; — chandelles (fab. de), 1 ; — Charbon de bois (fab. de), 2 ; — chaudières à vapeur, 112 ; — colle de peaux de lapins (fab. de), 1 ; — corroieries, 3 ; — dépôts d'os et de chiffons, 3 ; — distilleries de jus de betteraves, de mélasse, etc, 47 ; — fonderies de fer, 6 ; — fonderies de fer et de cuivre, 2 ; — forge de grosses œuvres, 1 ; — fours à chaux, 11 ; — four à plâtre, 1 ; — galvanisation (atelier de), 1 ; — gazomètres, 13 ; — huile (fab. d'), 1 ; — liqueurs (fab. de), 1 ; — machines à vapeur, 85 ; — machines locomotives, 2 ; — mégisserie, 1 ; — moulins à farine, 2 ; — pannes (fab. de), 2 ; — poteries, (fab. de), 5 ; — salaison de poisson (atelier de), 1 ; — savonnerie, 1 ; — sucre (fab. de), 1 ; — tanneries, 7 ; — tuilerie, 1.

269 *établissements de* **3.e** *classe.*

Brasseries, 7 ; — briqueteries temporaires, 211 ; — chicorée (fab. de), 14 ; — fonderies de cuivre au creuset, 5 ; — fours à chaux temporaires, 7 ; — moulins à huile, 2 ; — savonneries, 3 ; — teintures, 10 ; — vacheries, 3 ; — vinaigre (fab. de), 1.

Production des distilleries, des sucreries et des brasseries établies dans le département :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distilleries,	Sucreries.	Brasseries.	Alcool. (1)	Sucre. (1)	Bière. (2)
				h. l.	k.	
Dunkerque	9	2	91	7161,30	224,531	103,893,54
Hazebrouck.....	»	»	95	»	»	80,025,62
Lille.....	38	15	88	88909,17	3,783,971	444,535,78
Cambrai	14	5	146	31956,36	1,760,096	315,185,22
Avesnes.....	13	7	158	223,54	1,118,080	392,150,62
Douai	28	11	80	72792 »	2,295,819	165,627,48
Valenciennes....	52	40	159	57629,08	7,481,015	334,564,84
	154	80	817	258671,45	16,663,512	1,835,983,10

(1) Campagne industrielle de 1854-1855. (2) Campagne de 1854.

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés, en 1855 :

1.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Renard père et fils, à Fresnes, pour amélioration dans la coupe du verre et réduction de casse dans l'étendage.

2.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 8 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Boret et Fétu, élisant domicile chez le sieur Meunier (Sterlin), rue de Roubaix, N.° 7, à Lille, pour un système de tissage consistant à rendre toute espèce de toile imperméable.

3.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 7 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Herbecq, à Eclaibes, pour un séchoir ou touraille mobile à toile sans fin.

4.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Brunfaut frères, à Roubaix, pour une machine à ourdir les chaînes pour tous les tissus.

5.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Gabet (Ferdinand), à Haspres, pour un régulateur à compensateur pour régler les vannes et la prise d'eau des moulins et autres forces motrices.

6.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 juin 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Ryo et Praxel, à Roubaix, pour une machine à tisser.

7.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord; par les sieurs Morel et Cie., à Roubaix, pour une peigneuse circulaire.

8.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 11 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delporte (Pierre), rue du Pays, 8, à Roubaix, pour une mécanique à la Jacquard.

9.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bouchez (Edouard), à Bruille lez-Saint-Amand, pour des tuyaux de drainage.

10.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Windsor, à Moulins-Lille, pour des améliorations à un dévidoir.

11.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 6 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Boisseau (François), à Anzin, pour un appareil conducteur et arrête cuffât, dans les puits d'extraction en général, et en particulier, de la houille.

12.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grebel, à Denain, pour le coulage en coquille de toute espèce de pièces en fonte de fer, leur cémentation et leur décapage.

13.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Louis (Ferdinand), en Belgique, élisant domicile chez le sieur Moine, à Marly, pour le lavage des sacs à pulpe dans les fabriques de sucre.

14.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Placquet-Delcourt, à Lille, rue Saint-Etienne, pour un matelas mécanique.

15.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pidding, représenté par le sieur Cheval, à Roubaix, pour des perfectionnements dans la manière de traiter et de préparer les substances saccharines dans les machines et appareils employés à cet effet.

16.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 21 juillet 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Terwangne, à Lille, rue d'Anjou, 4, et se rattachant au brevet de quinze ans, pris le 12 avril 1849, pour le rouissage du lin manufacturier.

17.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 septembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Imbert (Eugène), à Sars-Poteries, pour des perfectionnements introduits dans la préparation et le coulage des matières vitrifiées.

18.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dassonville-Bonte, à Armentières, pour un métier à bobiner.

19.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dassonville-Bonte, à Armentières, pour un métier à faire des busettes.

20.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dassonville-Bonte, à Armentières, pour un métier à tisser.

21.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

par le sieur Lacambre, à Bruxelles, élisant domicile hôtel de Gand, à Lille, pour des perfectionnements à la fabrication des cristaux.

22.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lacambre, à Bruxelles, élisant domicile hôtel de Gand, à Lille, pour perfectionnements dans la fabrication du sucre de betteraves.

23.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bélanger (Charles), à Fresnes, pour une matière à concasser la chicorée et autres matières.

24.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Verdure (Charles-Martin), en Belgique, représenté par le sieur Théry, à Lille, rue Saint-André, pour un système de métier à tisser les tapis, façon de la Savonnerie ou de Smyrne.

25.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a eté déposée, le 21 novembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Deslinsel, Lekieffre et Delvart, à Denain, pour un appareil moteur continu, formé par l'air, dans le liquide.

26.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 novembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Rigaud (Rorice), à Lille, rue Neuve, pour application du foulonnage mécanique à toutes les manipulations et passes du mégissier et du teinturier en peaux douces.

27.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pfeifer (Emile), élisant domicile chez le sieur Kiener, à Lille, pour un procédé de fabrication et de raffinage de sucre.

28.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 17 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Minne, (François), à Gand, élisant domicile chez le sieur Ph. Decock, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention pris le 1.er décembre 1852, et expirant le 29 avril 1862, pour un système de fermeture de vitrines et volets.

29.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 20 août 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Rotru (Charles-Louis), à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 11 mai 1849, pour une espagnolette perfectionnée.

30.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 5 septembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Bonduelle et Favrelle, à Comines, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 7 septembre 1852, pour un métier à tisser deux toiles à la fois.

31.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Vanwormhoudt et Perrin, à Douai, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 24 avril 1852, pour un appareil à extraire le suc de la betterave.

32.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 8 octobre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Black, à Cambrai, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 2 septembre 1853, pour système de fabrication de chicorée.

33.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 12 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Martin, élisant domicile chez le sieur Rolland-Castel, à Wazemmes, pour des perfectionnements dans les cardes à travailler la laine et le coton.

34.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 12 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Martin, élisant domicile chez le sieur Rolland-Castel, à Wazemmes, pour un système de machines à lainer les draps pour remplacer les cardes.

35.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 13 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Brassins (Pierre), à Douai, pour une machine à purger les sucres.

36.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 23 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par les sieurs Hainaut frères, à Ivry, pour une presse circulaire à mouvement continu applicable à l'extraction des jus.

37.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 14 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Boucherie (Jean-Baptiste), à Cambrai, pour la fabrication de la cossette.

38.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 24 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Boucherie (Jean-Baptiste), à Cambrai, pour une étuve cylindrique à mouvement continu.

39.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 29 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par les sieurs Lavier et de Cambeaux, à Moulins-Lille, pour une chaudière à vapeur.

40.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 31 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Ferrier (Édouard), à Roubaix, pour un procédé pour la filature et le retordage des chaînes en laines sur les métiers Mull-Jenny.

41.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 7 janvier 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Douez (Louis-François), à Lille, pour un drapé d'intérieur de chapeau.

42.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 31 janvier 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Deratte (Amand), rue de la Baignerie, 9, à Lille, pour un batteur à bras mécanique applicable au coton fin.

43.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 27 janvier 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Praxel (Napoléon), à Roubaix, pour une machine applicable au tissage mécanique et à la main.

44.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 8 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Desrousseaux (Émile), à Roubaix, pour une machine à tisser.

45.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 14 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Cail (Jacques), représenté par le sieur Prevost, à Denain, pour la construction de roues en fer forgé pour les locomotives et wagons, avec moyeux assemblés à queue d'aronde, avant le soudage.

46.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 9 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par les sieurs Philippe (Louis) et d'Anglars (Victor), à Fives, pour la fabrication de l'alcool.

47.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 10 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Vanhoute (Charles), à Roubaix, pour une boîte à huile économique, applicable aux machines.

48.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 8 décembre 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Marteau, à Lille, se rattachant au brevet de quinze ans, pris le 10 novembre 1852, pour un système de calorifère.

49.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 12 décembre 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par les sieurs Renard père et fils, à Fresnes, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le premier juin 1853, pour amélioration dans la coupe du verre, et réduction de casse dans l'étendage.

50.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 3 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Crochez-Vernagut, à Douai, et se rattachant au brevet de quinze ans pris, le 7 mai 1854, pour une machine à broyer les couleurs.

51.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 8 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Divoir-Leclercq, Grande-Place, à Lille, et se rattachant au brevet de quinze ans, pris, le 11 février 1853, pour une cartouche culasse, dite *cartouche-Divoir*.

52.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Black (Georges), à Cambrai, pour une machine destinée à rendre en grains la cossette de chicorée torréfiée.

53.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 février 1854, au scrétariat de la Préfecture du département du Nord, par les sieurs Boutte (Etienne) Grebel (Antoine-François-Alphonse), et Warin (Pierre), le premier à Anzin, le deuxième à Denain et le troisième Petite forêt de Raismes, pour un système de purgation, blanchissage et clairçage des sucres, au moyen de l'air comprimé.

54.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 23 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Courrière (Charles), rue de l'Entrepôt, à Lille, pour la teinture en bleu des cotons et autres matières.

55.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 janvier 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Benoît (Auguste), rue Saint-Jacques, N.° 94, à Lille, pour une tailleuse mécanique.

56.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Leroy (Benoît), de Douai, pour un appareil en tôle émaillée, servant à la distillation et à la rectification du jus de betteraves, de mélasse et de grains.

57.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Minne (François), élisant domicile chez le sieur Decock, à Lille, pour un système de fermeture de vitrines et volets.

58.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Caroulle (Paul), rue du Moulin, 78, à Roubaix, pour un appareil pour la filature, destiné à produire l'économie du combustible.

59.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 février 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Dewarlez-Delos, rue des Augustins, 42, à Lille, pour un fourneau dit *cuisinière économique à four mobile*.

60.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Billet (Adolphe), à Cantin, pour la fabrication de boissons fermentées, avec la betterave dite *betteravine.*

61.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Gabet (François), à Maretz, pour des robes à plis au métier.

62.° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée, le 5 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Houtard (Firmin), à Lourches, pour la fabrication de cloches en verre coulé.

63.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Leplay, élisant domicile chez le sieur Danel, Grande-Place, pour des procédés et appareils de distillation, applicables à la fabrication de l'alcool de betteraves.

64.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Paquet (Félix), à Roubaix, pour un organe de mouvement appliqué aux métiers à la Jacquart, sous l'influence de l'électro-magnétisme.

65.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 23 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Peterbroeck (Théodore), à Anzin, représenté par le sieur Splette, rue du Priez, 11, à Lille, pour un système de clapet à expansion variable, applicable aux machines à vapeur.

66.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Delsaux, à Cambrai, pour le desséchement de la pomme de terre.

67.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 avril 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Guislain (André-Joseph), à Cambrai, pour un système de cuisinière à circulation.

68.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 12 avril 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Delcroix (Jean-Louis), rue du Calvaire, 1, à Roubaix, pour une machine à mouler les briques et le four pour les cuire.

69.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 avril 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par les sieurs Bourgeois (Ernest) et Damman (Henri), rue de Tournai, 8, à Lille, pour un système de lavage de minerais.

70.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le premier mai 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Canonne (Charles), à Anzin, pour la fabrication des lames de râpes.

71.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 avril 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Tristant (Auguste), rue du Court-Debout, 20, à Lille, pour une machine à battre, cheviller et étriquer le fil retors.

72.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 12 mai 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Boucherie (Jean-Baptiste), à Cambrai, pour une machine à mouler les briques et briquettes.

73.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 6 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur de Bavay (Paul), élisant domicile chez le sieur Mathon, rue des Jardins, 12, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 13 janvier 1853, pour un régulateur hydraulique centrifuge, applicable aux machines à vapeur et aux roues hydrauliques.

74.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 20 mars 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Pfeiffer (Emile), représenté par le sieur Kuhlmann, à Lille. et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 3 décembre 1853, pour un procédé de fabrication et de raffinage des sucres.

75.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 20 avril 1854, au secrétariat de la Préfecture du département du Nord, par le sieur Peysson (Julien), représenté par le sieur Le Blanc, à Paris, rue Sainte-Apolline, 2, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans pris, le 22 août 1853, pour un matelas mécanique.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

ıcipales marchandises importées et exportées, en 1854, par les bureaux de douane du département.

RE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
IMPORTATIONS.					
n barres.....	kil.	21,437	»	»	21,437
ıs à coudre.....	id.	38	»	1,110	1,148
.....	litre.	973,890	357,504	168,720	1,500,114
ıtion sur tulle.....	kil.	»	»	95,953	95,953
les.....	id.	602,373	»	»	602,373
brut.....	id.	295	»	»	295
et vaches.....	têtes.	541	10,713	9,641	20,895
salé.....	kil.	»	616,317	»	616,317
otique { de teinture....	id.	41,444	»	»	41,444
otique { d'acajou en billes	id.	3,474	»	»	3,474
....	id.	474	»	»	474
.....	id.	101,086	439,291	27,600	567,977
de cachemire.....	pièce.	1	»	»	1
e teillé.....	kil.	5,538	»	»	5,538
ux de paille.....	pièce.	4	»	»	4
n de bois.....	m.cube	106	»	»	106
x.....	têtes.	225	1,480	7,252	8,957
.....	kil.	2,271	»	»	2,271
ute.....	id.	394	»	»	394
ille.....	id.	1,190	»	»	1,190
.....	quint.	155	»	307,129	307,284
et laine.....	kil.	841,026	»	375,445	1,216,471
.....	id.	67,132	»	1,525	68,657
es.....	valeur.	»	3,458,574	31,612	3,490,186
rut.....	kil.	59,888	»	»	59,888
ıes ouvrées pour la bâ- (pierres).....	valeur.	»	81,354	»	81,354
ré en barres.....	kil.	352,423	»	»	352,423
lin.....	id.	5,434	333,107	»	338,541
coton.....	id.	84	»	»	84
médicinales.....	id.	»	»	1,573	1,573
.....	id.	7,823,088	»	46,075,177	53,898,265
ıs exotiques pures.....	id.	88,079	»	»	88,079
oléagineuses.....	id.	5,554,568	»	»	5,554,568
s de bœufs, moutons et	id.	10,309	»	»	10,309
.....	id.	»	421,546	»	421,546
n.....	id.	7,112	138,956	14,254	160,322
.....	quint.	742,343	6,329	2,042,151	2,790,823
d'Olive.....	kil.	11,491	»	»	11,491

NATURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles { de palme de coco, etc.	kil.	57,676	»	»	57,676
Huiles { de graines grasses ...	id.	36,637	»	»	36,637
Indigo	id.	5,884	»	»	5,884
Laines	id.	5,683,068	6,499,672	2,861,579	15,044,319
Lin teillé et étoupes	id.	2,601,042	7,543,725	79,245	3,224,012
Machines et mécaniques	id.	781,295	406,984	»	1,188,279
Manganèse	id.	»	»	2,686,470	2,686,470
Marbres en bloc et en tranches	id.	»	»	194,070	194,070
Mercerie	id.	»	»	10,400	10,400
Moutons et agneaux	têtes.	3,766	20,419	23,824	48,009
Nacre de perle	kil.	1,702	»	»	1,702
Nitrate { de potasse	id.	146,729	»	»	146,729
Nitrate { de soude	id.	797	»	»	797
Peaux brutes grandes fraîches.	id.	205,685	»	721,428	927,113
Porcs et cochons de lait	têtes.	380	9,868	»	10,248
Plomb brut	kil.	2,590,675	»	»	2,590,675
Poissons de mer { morues	id.	6,031,430	»	»	
Poissons de mer { harengs	id.	223,759	»	»	6,261,482
Poissons de mer { autres	id.	6,293	»	»	
Poivre	id.	302	»	»	302
Potasse	id.	8,337	»	»	8,337
Racines de chicorée	id.	»	1,335,260	»	1,335,260
Riz en grains	id.	1,457,524	»	»	1,457,524
Rubans de soie ou de laine	id.	»	»	14,808	14,808
Sel brut et raffiné	id.	6,888,591	423,688	36,068	7,348,347
Soie écrue et bourre	id.	28,519	»	»	28,519
Sucres coloniaux et étrangers	id.	511,907	»	»	511,907
Thé	id.	420	»	»	420
Toiles de lin blanche ou teinte	id.	11,454	708,847	50,505	770,846
Veaux	têtes.	82	8,297	»	8,379
Viandes fraîches	kil.	6,889	59,726	»	66,615
Viandes salées	id.	220,413	11,889	»	232,302
Vins	hectol.	12,952	360	»	13,312
Zinc de première fusion	kil.	»	»	2,215,018	2,215,018
EXPORTATIONS.					
Ardoises pour toitures	pièce.	1,000	»	»	1,000
Batistes et linons	kil.	»	»	29,246	29,246
Beurre	id.	»	»	122,907	122,907
Bois de fusil	valeur.	»	»	2,132	2,132
Boissellerie	kil.	»	»	115,567	115,567
Chapeaux, feutre ou paille	valeur.	5,626	»	»	5,626
Chardons-cardières	id.	17,566	»	»	17,566
Chevaux et mulets	têtes.	67	»	»	67
Déchets de laine	kil.	»	»	129,335	129,335
Eaux-de-vie	litre.	765,767	13,077	9,889	88,733
Graines à ensemencer	kil.	67,770	»	»	767,770
Graines oléagineuse	id.	»	569,326	»	569,326
Houilles	quint.	5,806	»	49,916	55,722

.TURE DES MARCHANDISES.		DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
		de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
les de graines	kil.	»	261,554	»	261,554
umes secs et leurs farines..	id.	256,197	672,855	51,245	980,297
et chanvre	id.	347,686	392,751	»	740,437
res, gravures et lithographies	id.	5,044	»	»	5,044
chines mécaniques.....	valeur.	54,685	»	»	54,685
me.....	kil.	»	20,136,870	»	20,136,870
cerie, bimbeloterie.....	id.	40,916	»	3,745	44,661
ubles	valeur.	99,008	»	»	99,008
des.....	id.	10,355	»	»	10,355
utons	têtes.	14	»	»	14
iers peints.....	kil.	15,193	»	5,395	20,588
dules.....	id.	43,000	«	»	43,000
ches...	nombre	»	»	756,354	756,354
sson de mer, morue.....	kil.	35,263	»	»	35,263
ames de terre.....	id.	303,868	»	»	303,868
eelaine.....	id.	14,171	»	119	14,290
cs et cochon de lait.....	têtes.	373	»	»	373
ux tannées, gants, etc....	kil.	18,358	»	»	18,358
e écrue et bourre	id.	129	»	»	129
marin	id.	5,544,101	»	»	5,544,101
sus de coton blancs ou teints	id.	12,282	»	3,816	16,098
sus de lin : dentelles, ba-istes, toiles.....	id.	68,900	»	»	68,900
sus de soie.....	id.	36,930	»	»	36,930
sus de laine, draps, méri-os, etc.....	id.	18,951	»	»	18,951
rteaux de graines oléagin.	id	2,971,779	3,979,964	»	6,951,743
res et cristaux.....	id.	2,112,247	»	»	2,112,247
s ordinaires.....	litre.	252,977	828,749	1,888,991	2,770,717

NÉCROLOGIE.

HIPPOLYTE BIS.

Dans le courant du mois de mars 1855, est décédé à Paris une des célébrités du Nord, un homme qui cultiva avec succès un art où tant d'autres échouent, le seul poète tragique qu'ait vu naître le département.

M. Bis (Hippolyte-Florent-Joseph) est né à Douai, le 29 août 1789. Son père appartenait à une estimable famille bourgeoise de cette ville, et sa mère, femme d'un grand esprit, était issue de la famille Richebé, qui compte encore à Lille et à Fives d'honorables représentants.

M. Bis fit ses études à Douai, en compagnie de plusieurs jeunes gens qui devinrent, plus tard, des hommes dont le pays s'enorgueillit; puis, la mort étant venue lui enlever son père, il fut appelé à Lille où se trouvait son tuteur, et y termina ses humanités. Pendant le temps qui fut consacré à son instruction, il montra peu d'ardeur pour les études classiques, sa vocation poétique l'entraînait déjà, et bien souvent il négligeait les devoirs que lui donnaient ses professeurs pour composer des pièces légères ou de spirituelles chansonnettes.

Quand il eut terminé ses classes, on lui procura un emploi dans une administration financière, et comme ses travaux lui laissaient beaucoup de loisirs, il se livra, tout à son aise, à son art favori. Il ne tarda pas à voir ses efforts couronnés de succès. En 1811 un concours de poésie fut ouvert à Paris, à l'occasion de la naissance du roi de Rome. 36 prix étaient offerts; 1300 concurrents se mirent sur les rangs; parmi eux se trouvait : Casimir Delavigne, qui eut le 1.er prix; Bis qui obtint le 12.e, et Viennet qui remporta le 36.e— Vers cette époque, Bis rencontra un jeune homme nommé Hay qui s'occupait aussi avec passion de poésie, ils unirent leurs talents et de cette heureuse association sortit d'abord *Curtius*, tragédie en 5 actes, qui resta inédite, puis *Lothaire*, autre tragédie qui fut publiée et obtint l'assentiment général.

Ce début enhardit le jeune flamand, qui en 1822, fit représenter, à l'Oédon, une tragédie en 5 actes, l'*Attila*. Il fallait une grande audace pour mettre au jour un sujet qui n'avait pu réussir entre les mains du grand Corneille. Cependant l'*Attila* d'Hippolyte Bis eut un

immense succès. Les compatriotes du jeune douaisien voulurent applaudir le talent de leur concitoyen ; l'*Attila* fut monté à Douai et attira une foule considérable. Lille joua cette pièce 12 fois, Lyon 20 fois. Enfin tous les théâtres la mirent dans leur répertoire ; c'est dire combien elle fut goûtée.

Quelques années après, Bis fut admis à donner au Théâtre français une nouvelle tragédie intitulée : *Blanche d'Aquitaine ou le dernier Carlovingien.* Cette pièce ne fit qu'augmenter la réputation de l'enfant du Nord, et tous les journaux de Paris en firent une critique élogieuse.

Tout le monde connaît le magnifique opéra de *Guillaume Tell,* et sait que d'après le livret les auteurs des paroles sont MM. de Jouy et Hip. Bis ; mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est que l'œuvre appartient tout entière à notre compatriote. De Jouy lui-même avouait que tout le poème avait été écrit par Bis. L'auteur de *la Vestale* et de *Sylla* n'y avait prêté sans doute que l'appui de ses conseils et de son nom célèbre.

Le 29 octobre 1815 parut et fut joué au Théâtre français le dernier ouvrage tragique d'Hippolyte Bis, *Jeanne de Flandre* qui n'eût qu'une seule représentation. Cette tragédie renferme des scènes magnifiques, mais elle pêche généralement par le manque d'unité et par l'absence de personnages qui captivent l'intérêt. C'est néanmoins une œuvre remarquable qui ne méritait pas l'accueil trop sévère qui lui fut fait.

Cet échec découragea M. Bis et lui fit abandonner la poésie. Il s'adonna alors avec passion à la culture de fleurs ; cette paisible occupation de ses loisirs lui fit oublier son unique mais cruel revers. Attaché dès 1819 au ministère des finances, M. Bis y exerçait depuis nombre d'années les fonctions de chef de bureau, lorsque la mort vint le frapper.

M. Bis comptait parmi ses amis de grands noms tels que le maréchal duc de Trévise, Merlin (de Douai), et Martin (du Nord), tous deux anciens ministres de la Justice, de Jouy, Lebrun, Béranger, Talma, Mlle. Duchesnois, etc. Il était secrétaire perpétuel de la *Société des Enfants du Nord,* membre de plusieurs sociétés savantes et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Auguste DELSART.

Delsart, né à Valenciennes au commencement de la Révolution, s'occupa beaucoup, dans sa jeunesse, de l'art sténographique, qui commençait alors à être connu en France ; il ne supposait pas, à cette époque, qu'une occupation qu'il considérait comme un amusement lui assurerait un jour une position importante et honorable. Sous le régime parlementaire, on dût, en effet, recourir à des sténographes pour recueillir les discours et les débats des assemblées

politiques. Le talent de DELSART fût utilisé, et il devint bientôt un des maîtres dans la sténographie. Il fut attaché, en qualité de sténographe, à la rédaction du *Moniteur*, et ne cessa ces fonctions qu'au moment de la Révolution de 1848.

DELSART faisait partie de la *Société du Nord*, établie à Paris, et dont tous les membres, pris dans les diverses carrières de l'administration civile ou militaire, dans les arts et dans les sciences, appartenaient au département du Nord.

DELSART est l'auteur de plusieurs ouvrages et notices; nous mentionnerons spécialement : l'article *Sténographie*, dans l'Encyclopédie du 19.e siècle; un ouvrage complet sur l'art sténographique; une relation détaillée du sacre du roi Charles X, etc., etc.

DELSART est mort à Paris, le 28 avril, après une longue maladie; il était âgé d'environ soixante-huit ans.

MASCLET.

Parmi les enfants du Nord décédés cette année, nous trouvons M. MASCLET (Albert-Hippolyte-Désiré-Joseph), né à Douai, le 1.er mars 1768.

MASCLET a été le premier sous-préfet de l'Empire, à Douai. — Plus tard il a occupé les fonctions importantes de consul de France à Edimbourg. — Masclet a longtemps servi, avec l'autorisation du gouvernement français, l'empereur de Russie. Au commencement de 1854, il était encore investi, dans ce pays, de la haute charge de conseiller de cour, à laquelle il joignait le grade de lieutenant-colonel.

M.me CLÉMENT-HÉMERY.

Le département du Nord a perdu, le 11 mai 1855, un de ses enfants d'adoption, une femme qui, par ses travaux descriptifs et historiques, a contribué à mettre au jour les beautés et les fastes de notre contrée.

M.me CLÉMENT, née HÉMERY, issue d'une famille riche de la Haute-Bourgogne, avait vu s'évanouir toute sa fortune dans la tourmente révolutionnaire; sa vie même avait été quelque temps en péril; mais un mariage avec un officier de la République la sauva momentanément, et plus tard les relations qu'elle eut avec certaines sommités de l'époque, à cause de son instruction et de son esprit, la protégèrent dans les sanglantes journées qu'elle eut encore à traverser. — Liée avec M.mes Tallien et Récamier, elle fut introduite par elles dans les salons de cette société excentrique qui attirait alors l'attention universelle; aussi M.me CLÉMENT se plaisait-elle, dans ces derniers temps, à se livrer à des causeries familières, pleines de verve et d'intérêt, sur les principaux personnages de cette époque.

Le département doit quelque gratitude à M.me CLÉMENT pour la publication de ses *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*,

ouvrage qui eut un certain succès lors de son apparition. — Cet écrit est remarquable, non-seulement parce qu'il est dû à la plume d'une femme, et qu'il déroule devant nous des beautés pittoresques peu communes dans notre pays, mais aussi parce qu'il renferme des notions d'un véritable intérêt et propres à faciliter les recherches des autres écrivains qui se livreront à des travaux historiques sur les diverses localités du pays.

Indépendamment de cet ouvrage, M.me Clément avait écrit quelques livres utiles, au nombre desquels nous citerons l'*Histoire des fêtes civiles et religieuses, des usages anciens et modernes du département du Nord.* — La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Valenciennes, la comptait au nombre de ses plus zélés correspondants, et le journal le *Courrier du Pas-de-Calais* avait souvent recours à sa plume facile et élégante. La veille de sa mort elle s'occupait à réunir des matériaux pour la publication de ses mémoires.

La tâche que nous nous sommes imposée de payer un faible tribut d'éloges aux habitants du Nord qui s'éteignent à la fin d'une existence bien remplie, ne nous paraîtrait pas terminée pour M.me Clément, si nous n'ajoutions que cette femme, digne de nos hommages comme littérateur, était digne aussi de notre vénération par sa vie privée.

M.me Clément était née en 1778.

Le president LE ROY (de Falvy).

La cour impériale de Douai a eu à regretter, cette année, la perte d'un de ses plus dignes membres.

M. le président Le Roy était né, en 1786, dans un petit village du département de la Somme. Dès ses premières années, il se faisait remarquer par son goût pour l'étude. En 1812, il avait terminé son droit et venait se faire inscrire au tableau des avocats de Douai, parmi lesquels il ne tardait pas à se faire distinguer. En peu de temps, il avait acquis une réputation égale à celle des meilleurs défenseurs de la cour et c'est vers cette époque, où brillait aussi par le talent oratoire un avocat du même nom, qu'on dût, pour ne pas les confondre, les désigner en ajoutant à leur nom patronymique celui de la localité qui les avait vu naître. — M. Le Roy (de Falvy) avait des connaissances judiciaires trop profondes pour ne pas être investi de bonne heure de charges importantes dans la carrière qu'il avait choisie. Aussi, après avoir été quelque temps suppléant de juge-de-paix à Douai, fut-il nommé conseiller, puis président de chambre à la cour. — M. Le Roy avait été un avocat remarquable non seulement à cause de sa diction facile, de sa discussion éclairée, mais encore à cause de sa logique serrée et des soins scrupuleux qu'il apportait dans l'étude des affaires qui lui étaient confiées. Magistrat, il sût se faire aimer par son calme, par sa patience, dans l'audition des parties, par son jugement sage et dégagé de toute passion.

M. Le Roy, comme tous les hommes de grand mérite vivait très

retiré. Renfermé dans ses études judiciaires, il n'avait d'affection que pour sa famille et ses hautes fonctions. Jouissant de l'estime publique pour sa science et son caractère, il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu quand il termina sa vie modeste et, en même temps, sa brillante carrière de magistrat.

M. le président Le Roy, chevalier de la Légion-d'Honneur, qu'une affection de poitrine retint longtemps sur son lit de souffrance, a succombé le samedi 26 mai 1855.

HOUDART.

La ville de Douai a vu s'éteindre modestement, le 26 juin 1855, une existence recommandable à plusieurs titres.

M. Joseph Houdart appartenait à cette génération d'élite que le cri de la patrie en danger avait suscitée au début de la Révolution, et qu'on vit, après une prodigieuse alternative de victoires et de revers, porter dans la vie civile et dans les œuvres d'une longue paix, l'énergique patriotisme qui l'avait illustrée dans la guerre.

Né le 19 mars 1774, M. Houdart n'avait guère que 17 ans lors que la déclaration de Pilnitz présageant l'invasion prochaine de nos frontières, il s'enrôla volontairement quelques semaines plus tard, le 1.er octobre 1791, dans le 3.e régiment d'artillerie.

Dès-lors, et pendant 16 années consécutives, M. Houdart ne quitta plus, pour ainsi dire, le champ de bataille.

Il fait à l'armée du Nord les campagnes de 1792, 1793 et de l'an II, aux armées célèbres de Sambre-et-Meuse et du Rhin, celles des ans III, IV, V, VI, VII, VIII et IX, à l'armée de Hanovre celles des ans X, XI, XII et XIII, à la grande armée celles de l'an XIV, de 1806 et de 1807. Jemmappes, Nerwinden, Hohenlinden, Jéna, Eylau, Friedland, figurent dans ses états de services. Un coup de sabre l'atteint à la tête à Antoing; une balle le frappe à Nimègue; à Friedland, où il termine sa carrière militaire, un boulet tue son cheval sous lui et le gratifie d'une troisième blessure. Dès le 3 mars précédent, après Eylau, la décoration de la Légion-d'Honneur avait été le prix de ses nombreuses campagnes et de sa bravoure.

Après Friedland, tout semblait promettre une longue paix. Allié d'Alexandre et maître de l'Allemagne, Napoléon n'avait plus guère d'ennemi que l'implacable Angleterre dont il semblait que le blocus sontinental allait enfin avoir raison. M. Houdart, qui venait de c'unir à une jeune hanovrienne d'une grande distinction d'esprit et de cœur, désirait amener et fixer en France sa jeune épouse. La paix de Tilsit lui permit donc de sacrifier à la simplicité de ses goûts sa position de capitaine de canonniers à cheval, et il se détermina alors à prendre sa retraite.

Mais M. Houdart n'était pas homme à perdre dans de stériles loisirs la pénétration et le bon sens dont il était doué. Devenu acquéreur du château de Villers-au-Tertre, il ne tarda pas à s'approprier une découverte qui répondait à un des besoins les plus urgents de

l'époque, celle des qualités saccharines de la betterave, et, mettant judicieusement à profit des notions assez étendues de chimie, à installer sur les ruines du vieux manoir la première fabrique de sucre indigène qui ait véritablement fonctionné dans ces contrées.

M. Houdart n'était pas homme non plus à se ménager le monopole de ses propres succès et de ses heureuses expérimentations. A qui voulait s'initier aux secrets de la naissante industrie, non seulement il ouvrait sa fabrique, mais, avec un désintéressement qui n'est pas de ce siècle, il offrait la plus cordiale et la plus aimable hospitalité. Les plus anciens fabricants de sucre du Nord de la France se rappellent parfaitement que les premiers praticiens de cette grande industrie n'eurent point d'autre maître que M. Houdart, dont les élèves allèrent féconder la découverte de Chaptal jusqu'en Allemagne et jusqu'en Russie.

Tant d'abnégation et de tels services ne pouvaient rester inaperçus de la justice du pouvoir et de la reconnaissance de l'agriculture.

M. Houdart qui n'avait jamais voulu faire disparaître de son salon les insignes de l'Empire, ne pouvait être fonctionnaire de la Restauration, mais le gouvernement de Louis Philippe le fit maire de Villers-au-Tertre et il ne quitta ces fonctions qu'en quittant cette commune, vingt ans après.

En 1834, lors de la mise à exécution de la loi d'organisation départementale, les électeurs des cantons réunis de Douai-sud et d'Arleux lui donnèrent un siége au Conseil général du département, où son zèle consciencieux et la rectitude de son jugement furent hautement appréciés. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1839; un peu de surdité lui étant survenue, il ne crut point devoir les conserver, et il emporta dans sa démission volontaire les regrets de tous ses collègues.

Un autre témoignage de l'estime publique lui avait été donné en 1836, à l'occasion de la réélection de la Chambre des députés, lors qu'il réunit dans le 4.e collége du département une honorable minorité de suffrages.

A partir de 1839, presque septuagénaire, M. Houdart voué à une paisible et modeste retraite, n'eût plus d'autre soin que d'administrer généreusement sa commune et mit tout l'agrément de son existence dans quelques relations d'amitié qui ne se sont rompues qu'à sa mort, avec d'impérissables regrets pour ceux qui ont connu l'effusion de son cœur et qui lui survivent.

LAUWEREYNS.

Né à Bergues, en 1787, il entrait à l'école polythechnique, en 1804; il en sortait sous-lieutenant en 1806; en 1812 il était capitaine. Cet heureux début était le présage d'une vie bien remplie. Le colonel Lauwereyns en effet, lorsqu'il prit sa retraite, en 1848, avait 45 ans de services effectifs, il avait fait les campagnes de 1808

à 1813 en Espagne, les campagnes de France de 1814 et 1815, avait assisté à la prise d'Anvers en 1832 et combattu de 1840 à 1841 en Afrique. Il avait reçu quelques blessures, était resté prisonnier en Angleterre. Il avait enfin mérité par son courage et ses talents militaires des grades et des distinctions dont il pouvait être fier.

Le colonel LAUWEREYNS, officier de la Légion-d'Honneur et Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique, avait occupé pendant ses cinq dernières années de service, le poste de directeur de l'artillerie de la place de Lille; à l'époque de sa retraite, il avait résolu de se fixer dans cette ville où il comptait de nombreux amis. — Son caractère franc et loyal était aimé de tous ceux qui l'approchaient et sa charité généreuse lui avait attiré l'attachement et le respect du pauvre qu'il secourait. Aussi a-t-il emporté les regrets de tous.

BISIAUX.

Encore un ancien militaire, une de ces gloires du pays, que l'impitoyable mort a emporté dans la tombe. — M. BISIAUX était parti comme simple soldat en 1812, 34 ans après nous le retrouvons avec les épaulettes de colonel. M. BISIAUX entré au 5.e dragons, obtenait bientôt le grade de fourrier. En 1812, il abandonne ses galons pour passer aux chevau-légers de la garde impériale, la même année il est placé dans les grenadiers à cheval de la même garde et quitte aussi cette arme pour retourner aux chevau-légers, mais cette fois en qualité de maréchal-des-logis-chef; à partir de ce moment son avancement est plus rapide : en 1814, il est sous-lieutenant, en 1815, lieutenant; mais il est licencié et ne reprend du service qu'en 1817 dans le corps des chasseurs de l'Orne. En 1819 nous le retrouvons aux chasseurs de la Marne. La même année il est nommé capitaine de cuirassiers et conserve ce grade jusqu'en 1830, époque à laquelle il est licencié avec le titre de chef d'escadron. L'inactivité ne pouvait plaire à M. BISIAUX; aussi nous le voyons mettre son épée au service de la Belgique, où il reste jusqu'en 1835. Puis il revient en France, rentre aux cuirassiers comme chef d'escadron et passe, peu après, avec le grade de lieutenant colonel dans le 2.e régiment de lanciers. En 1847, il est nommé colonel du 7.e chasseurs, puis enfin colonel commandant la 7.e légion de gendarmerie, poste qu'il conserve jusqu'au moment de sa retraite, en 1851.

M. BISIAUX avait fait les campagnes de 1809 à l'armée du Nord; de 1813, en Saxe; de 1814 et 1815, de 1823, en Espagne. Il avait été blessé trois fois et avait eu un cheval tué sous lui. Il portait les décorations de Commandeur de la Légion-d'Honneur, de chevalier de Léopold de Belgique et de Ferdinand d'Espagne.

M. BISIAUX était un chef brave, juste et bienveillant et pendant ses 42 années de service, il ne recueillit jamais que de nombreuses sympathies.

EXONÉRATION MILITAIRE.

Nous croyons utile de publier ici, à titre d'annexe, le décret impérial du 9 janvier 1856, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 26 avril 1855 sur l'exonération militaire.

DÉCRET

Portant *règlement d'administration publique* pour l'exécution de la loi du 26 avril 1855, relative à la création d'une *dotation de l'armée*, au *rengagement*, au *remplacement* et aux *pensions militaires*.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la loi du 11 avril 1831, sur les pensions de l'armée de terre, et l'article 23 de la loi du 18 avril 1831, sur les pensions de l'armée de mer;

Vu la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée;

Vu la loi du 26 avril 1855, et notamment l'article 22 de cette loi, aux termes duquel un règlement d'administration publique doit prescrire les mesures nécessaires à son exécution;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État de la guerre, et sur l'avis de nos ministres secrétaires d'État de la marine et des finances;

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DE LA DOTATION DE L'ARMÉE.

Article premier.

La commission supérieure de la dotation de l'armée, instituée par la loi du 26 avril 1855, surveille et contrôle toutes les opérations relatives à cette dotation.

Elle donne son avis sur les budgets et les comptes partiels ou généraux de la dotation, et peut être consultée sur les questions qui se rattachent à l'exécution de la loi du 26 avril 1855.

Art. 2.

Chaque année, la commission supérieure soumet au ministre de la guerre des propositions ayant pour objet de fixer :

1.° Le taux de la prestation individuelle que les jeunes gens compris dans le contingent annuel ont à verser à la caisse de la dotation de l'armée pour obtenir l'exonération du service militaire;

2.° Le taux de la prestation au moyen de laquelle les militaires sous les drapeaux peuvent, dans les conditions indiquées par le présent règlement, être admis à l'exonération du service militaire;

3.° L'augmentation, s'il y a lieu, des allocations attribuées aux rengagements et aux engagements volontaires après libération, autres que les hautes payes;

4.° Eventuellement, et pour le cas d'insuffisance du nombre des rengagements et des engagements volontaires après libération, comparé à celui des exonérations, le prix et le mode du paiement des remplacements à effectuer, par voie administrative, à la charge de la dotation de l'armée.

Art. 3.

Le président et le vice-président de la commission supérieure sont nommés par l'Empereur.

Art. 4.

La commission ne peut délibérer si huit membres, au moins, ne sont présents.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial.

Art. 5.

Les arrêtés du ministre de la guerre, rendus en exécution des articles 6, 8, 14 et 15 de la loi du 26 avril 1855, sont publiés par les voies administratives ordinaires.

TITRE II.

DE LA CAISSE DE LA DOTATION DE L'ARMÉE.

CHAPITRE I.er

MODE D'ADMINISTRATION.

Art. 6.

L'administration de la caisse des dépôts et consignations, chargée par l'article premier de la loi du 26 avril 1855 de gérer la caisse de la dotation de l'armée, à titre de service spécial, établit distinctement les écritures, les recettes, les dépenses, les budgets et les comptes relatifs à cette caisse.

Elle observe, pour cette gestion spéciale, les règles générales qui la régissent, en se conformant, d'ailleurs, aux dispositions du présent décret.

Art. 7.

L'administration de la caisse des dépôts et consignations établit

séparément et transmet, chaque année, au ministre de la guerre, le mouvement des versements volontaires effectués par les militaires de tous grades, en vertu du paragraphe 4 de l'article 1.er de la loi du 26 avril 1855.

Art. 8.

Elle adresse, tous les trois mois, au ministère de la guerre, un état de situation sommaire de la caisse de la dotation.

Le ministre transmet cet état à la commission supérieure, et, par un arrêté pris sur l'avis de cette commission, il fixe la somme susceptible d'être employée en rentes sur l'Etat, conformément à l'article 3 de la loi du 26 avril 1855, où, s'il y a lieu, la quotité de rentes de la dotation qu'il est nécessaire de vendre pour pourvoir aux dépenses du service.

Ces achats et ces ventes ont lieu dans le cours du trimestre qui suit l'arrêté pris par le ministre, à la diligence du directeur général de la caisse des dépôts et consignations, aux époques et dans le fonds déterminés par le ministre des finances.

Art. 9.

La caisse des dépôts et consignations tient compte à la caisse de la dotation de l'armée de l'intérêt de ses fonds disponibles, non employés en achats de rentes, aux taux et aux conditions fixés pour les dépôts des établissements publics.

Art. 10.

Sont à la charge de la dotation de l'armée :

Les frais d'administration et de bureaux de la commission supérieure;

Les dépenses occasionnées à la caisse des dépôts et consignations par la gestion de ce service spécial, y compris les taxations allouées aux préposés de cette caisse pour les recettes et les paiements effectués par eux au compte de la dotation de l'armée.

Art. 11.

Chaque année, le ministre des finances détermine, sur les propositions de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations, et sur l'avis de la commission supérieure de la dotation de l'armée :

1.° Le montant de la partie des dépenses administratives qu'il y a lieu de mettre à la charge de la dotation de l'armée, conformément à l'article précédent;

2.° Le tarif des taxations à allouer aux préposés de la caisse des dépôts et consignations, pour les opérations relatives au service de la caisse de la dotation.

CHAPITRE II.

RECETTES DE LA CAISSE DE LA DOTATION.

§ I.er

Des recettes.

Art. 12.

Les recettes de la caisse de la dotation se composent :

1.° Des versements faits par les jeunes gens appelés compris dans le contingent annuel, pour obtenir l'exonération du service militaire ;

2.° Des versements faits dans le même but par les militaires sous les drapeaux ;

3.° Des dons et legs faits à la dotation de l'armée ;

4.° Des arrérages de rentes inscrits au nom de la caisse de la dotation de l'armée ;

5.° Des produits, s'il y a lieu, des ventes de rentes appartenant à la caisse de la dotation ;

6.° Des versements volontaires faits à titre de dépôt par les militaires de tous grades, dans le cours de leur service ;

7.° Des versements faits par des jeunes gens, ou en leur nom, avant l'appel de leur classe, et applicables à leur exonération ultérieure du service, s'il y a lieu ;

8.° Des versements à titres divers.

§ 2.

Versements faits par des jeunes gens compris dans le contingent annuel.

Art. 13.

Les versements pour exonération du service sont faits, dans le département où les jeunes gens doivent satisfaire à la loi du recrutement, soit par les intéressés eux-mêmes, soit, pour leur compte, par des tiers.

Ils sont opérés :

Dans le département de la Seine, à la direction générale de la caisse des dépôts et consignations ;

Dans les autres départements, chez les préposés de cette caisse (receveurs généraux et particuliers des finances) ;

Sur la production du certificat délivré par le préfet du département dans lequel se fait le tirage, en conformité de l'article 38 du présent règlement.

Art. 14.

Ces versements donnent lieu, de la part des préposés de la caisse des dépôts et consignations, à la délivrance de récépissés qui forment titre envers l'Etat, à la charge par les parties versantes de les soumettre, dans le département de la Seine, immédiatement, au visa du contrôle placé près la caisse des dépôts et consignations, et dans les autres départements, dans les vingt-quatre heures de leur date, au visa du préfet ou du sous-préfet.

§ 3.

Versements faits par des militaires sous les drapeaux pour être exonérés du service militaire.

Art. 15.

Les versements par les militaires sous les drapeaux, pour être admis à l'exonération du service, sont faits soit par eux-mêmes, soit par des tiers pour leur compte, dans le département de la Seine, à la direction générale de la caisse des dépôts et consignations; dans les autres départements, chez les préposés de cette caisse (receveurs généraux et particuliers des finances), et en Algérie, aux trésoriers payeurs, sur la production d'une demande approuvée par le général de brigade.

Les récépissés de ces versements font titre vis-à-vis de l'Etat, lorsqu'ils ont été soumis au contrôle dans les délais prescrits par l'article 14 du présent règlement.

Ces versements peuvent encore être effectués, hors du territoire français, chez les payeurs des armées, institués par le présent règlement, et, pour son exécution, préposés de la caisse des dépôts et consignations, sur la production de la demande ci-dessus énoncée, et sont reçus par ces comptables pour le compte de ladite caisse.

Dans ce dernier cas, les récépissés sont visés, dans les vingt-quatre heures, par le membre de l'intendance chargé de la police administrative du corps.

§ 4.

Versements volontaires.

Art. 16.

Les versements volontaires faits à titre de dépôt, conformément à l'art. 1.er de la loi du 26 avril 1855, par les militaires de tous grades dans le cours de leur service, ou par des tiers en leur nom, doivent être de 10 francs au moins et sans fraction de franc.

Ils ne peuvent être reçus, en France et en Algérie, que par les preposés de la caisse des dépôts et consignations.

Ils peuvent encore être effectués, hors du territoire français, chez les payeurs des armées, qui les reçoivent pour le compte de la caisse des dépôts et consignations.

Les versements donnent droit à un intérêt de 3 p. 0/0, qui est payé lors du retrait.

Art. 17.

Un livret établi par les soins de la caisse des dépôts et consignations, et revêtu de son timbre, est délivré, au nom de la caisse de la dotation, à chaque déposant militaire, au moment du premier versement.

Toutes les sommes versées ou retirées y sont successivement enregistrées par les préposés, et contrôlées dans les formes prescrites a l'art. 15 ci-dessus.

Le livret porte un numéro d'ordre; il énonce, pour chaque titulaire, ses nom, prénoms, surnom, la date de sa naissance, le numéro de son régiment, son grade.

Il contient, en outre, toutes les dispositions relatives à ces dépôts et au mode de retrait.

Le coût du livret est à la charge du déposant, et doit être payé au préposé de la caisse des dépôts et consignations, lors du premier versement.

En cas de perte du livret, il est pourvu à son remplacement aux frais du titulaire, et dans les formes prescrites pour le remplacement d'un titre de rente sur l'État.

Art. 18.

Les oppositions ou les cessions qui peuvent être faites sur les versements volontaires effectués par les militaires sous les drapeaux ne peuvent être signifiées qu'à Paris, à la direction générale de la caisse des dépôts et consignations.

§ 5.

Versements faits avant l'appel.

Art. 19.

Les versements à la caisse de la dotation, au nom des jeunes gens, avant l'appel de leur classe, pour être appliqués à leur exonération ultérieure du service militaire, ne sont admis qu'au profit de ceux qui sont âgés de quinze ans, et jusqu'au premier jour de l'année où doit avoir lieu l'appel de leur classe.

Ils ne peuvent être moindres de 100 francs, et supérieurs en totalité à 3,000 francs. Les fractions de franc sont interdites.

Ils doivent être effectués dans le département où l'intéressé est

tenu de satisfaire aux obligations du recrutement, et dans les lieux ci-après, savoir : dans le département de la Seine, à la direction générale de la caisse des dépôts et consignations, et dans les autres départements, chez les préposés de ladite caisse.

Art. 20.

Ces versements donnent lieu à la délivrance de récépissés qui forment titre envers l'Etat, après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 14 du présent règlement.

Ils donnent droit à un intérêt de 3 p. %.

Ils ne peuvent être retirés avant l'appel de la classe que dans le cas du décès du titulaire.

Art. 21.

Tout déposant qui, soit par lui-même, soit par un intermédiaire, opère un premier versement, doit produire son acte de naissance, ou, à défaut, un acte de notoriété qui en tienne lieu, délivré dans les formes prescrites par l'article 71 du Code Napoléon.

Si le déposant qui verse en son nom est âgé de moins de dix-huit ans, il doit justifier que le versement par lui effectué a été autorisé par ses père, mère ou tuteur.

L'autorisation peut être donnée d'une manière générale pour tous les versements que le mineur effectuera ; elle est toujours révocable.

Si le déposant n'a ni père, ni mère, ni tuteur, ou en cas d'empêchement de celui qui aurait qualité pour l'autoriser, il peut y être suppléé par le juge de paix.

Art. 22.

Lorsque le versement est effectué par un tiers, et de ses deniers, le tiers déposant doit faire indiquer, dans le récépissé qui lui est délivré, s'il entend stipuler en sa faveur le retour des sommes versées, dans les cas où il y aurait lieu à la restitution de tout ou partie de ces sommes.

Art. 23.

Les oppositions sur les dépôts effectués par des jeunes gens avant l'appel de leur classe, pour être exonérés du service militaire, ne peuvent être signifiés qu'à la direction générale de la caisse des dépôts et consignations.

Aucune opposition n'est reçue par la caisse postérieurement à la date de l'ouverture des opérations des conseils de révision de cette classe.

CHAPITRE III.

DÉPENSES DE LA CAISSE DE LA DOTATION.

§ 1.er

Des dépenses.

ART. 24.

La caisse de la dotation de l'armée pourvoit au paiement :

1.° Des allocations et hautes payes attribuées par la loi du 26 avril 1855 aux rengagés et aux engagés volontaires après libération, pour les corps qui se recrutent par la voie des appels ;

2.° Du prix des remplacements effectués par voie administrative;

3.° Du surcroît de dépenses pour pensions des sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats des corps qui se recrutent par la voie des appels ;

4.° A titre de remboursement, des sommes versées volontairement, et, s'il y a lieu, de celles qui ont été versées avant l'appel en vue de l'exonération ultérieure ;

5.° Des rentes achetées en son nom ;

6.° Enfin, des dépenses diverses mentionnées dans l'article 10 du présent règlement.

ART. 25.

La nomenclature des corps qui se recrutent par la voie des appels, et auxquels sont applicables les dépenses des paragraphes 1.° et 3.° de l'article précédent, est déterminée par le tableau n.° 1.

§ 2.

Payement des allocations et des hautes payes attribuées aux rengagements et aux engagements volontaires après libération.

ART. 26.

La première portion de la prime de rengagement payable le jour du rengagement ou de l'incorporation, et la deuxième portion qui est payable, soit au jour du rengagement ou de l'incorporation, soit pendant le cours du service, sur l'avis du conseil d'administration du corps, dûment approuvé par le général de brigade, sont payées, à titre d'avance, sur les fonds généraux de la caisse du corps, par les soins du trésorier ou de l'officier payeur. La feuille individuelle constatant le paiement est signée pour quittance par le militaire, et, dans le cas où il ne saurait pas signer, par l'officier de section.

Les paiements par anticipation aux engagés volontaires après libération sont effectués au moment de l'engagement, au chef-lieu du département, par le préposé de la caisse des dépôts et consignations, sur le vu d'une expédition de l'acte d'engagement, qui lui a été adressée par le sous-intendant militaire, et qui constate la somme à laquelle a droit l'engagé (modèle n.° 12).

Le préposé de la caisse des dépôts et consignations inscrit le paiement effectué sur l'expédition de l'acte d'engagement dont le militaire est porteur, et en avise le sous-intendant militaire.

ART. 27.

Les hautes payes de rengagement de 10 et de 20 centimes par jour, attribuées aux rengagés et aux engagés volontaires après libération, sont payées, à terme échu, sur les fonds généraux de la caisse des corps, à titre d'avance, aux mêmes jours que la haute paye de chevrons.

Les fonds nécessaires pour ce paiement sont remis aux commandants des compagnies, escadrons ou batteries, sur des états spéciaux.

La dépense de la haute paye est justifiée au moyen d'une feuille numérique que le trésorier établit à la fin de chaque trimestre. Cette dernière pièce est appuyée de l'état nominatif des hommes qui ont éprouvé des mutations.

ART. 28.

Les portions de prime et les annuités qui sont dues aux militaires, soit à la libération du service, soit dans les cas prévus par les articles 16 et 17 de la loi du 26 avril 1855, leur sont payées par les corps de troupe.

En cas de décès, la part de ces primes ou annuités, proportionnelle à la durée du service accompli, revenant aux héritiers ou ayants-cause, leur est payée, dans le lieu de leur résidence, par les soins de la caisse des dépôts et consignations, sur la justification de leurs droits. Les certificats de propriété à produire par ceux-ci doivent être délivrés dans les formes et suivant les règles prescrites par la loi du 28 floréal an VII.

Les conseils d'administration des corps font connaître à la direction générale de la caisse des dépôts et consignations le montant de la somme revenant aux militaires ou à leurs héritiers.

Les sommes revenant, au jour de la condamnation, aux militaires condamnés à une peine qui les exclut des rangs de l'armée, sont payées à ceux qui ont pouvoir de recevoir pour eux, à l'époque où devait s'opérer la libération du service.

ART. 29.

Pour obtenir de la caisse des dépôts et consignations le rembour-

sement des avances pour primes, annuités et hautes payes, le conseil d'administration ou l'officier commandant de chaque corps établit un bordereau récapitulatif des dépenses faites pour le compte de la caisse de la dotation de l'armée.

Ce bordereau, appuyé des feuilles individuelles, après avoir été vérifié et arrêté par le sous-intendant militaire, est présenté, dans le département de la Seine, à la caisse des dépôts et consignations, et dans les autres départements, au préposé de cette caisse le plus voisin de la garnison, chargé d'en acquitter le montant.

Art. 30

Les corps de troupe tiennent un registre journal distinct des dépenses et des recettes effectuées par eux pour le compte de la dotation de l'armée.

Les remboursements qui leur sont faits par la caisse des dépôts et consignations sont inscrits sur leur livret de solde, dans une section séparée, par les préposés de ladite caisse.

Les sommes payées aux militaires sont également inscrites, chaque trimestre, dans une section distincte, sur leur livret individuel, par les soins des commandants de compagnie, escadron ou batterie.

Art. 31.

Toutes les écritures auxquelles donne lieu le payement des primes, des annuités et des hautes payes dans l'intérieur des corps sont soumises au contrôle de l'intendance militaire.

§ 3.

Remboursement des versements volontaires.

Art. 32.

Les demandes de militaires en activité tendant à obtenir le remboursement des versements volontaires opérés par eux doivent être visées par le conseil d'administration des corps, et adressées au directeur général de la caisse des dépôts et consignations, qui autorise ce remboursement et fait parvenir au déposant une lettre d'avis par la voie hiérarchique.

Le remboursement est effectué, soit par la caisse des dépôts et consignations dans le département de la Seine, soit par les préposés de cette caisse dans les autres départements, entre les mains du conseil d'administration du corps, qui en tient compte au déposant, suivant les formes déterminées pour le paiement des primes.

Art. 33.

Les remboursements demandés par des militaires faisant partie

d'une armée hors du territoire de l'Empire français peuvent être effectués par les payeurs des armées, après que le directeur général de la caisse des dépôts et consignations en a informé le ministre des finances.

Art. 34.

Si le remboursement a lieu après la libération des militaires, il leur est fait soit à leur départ du corps, soit au lieu qu'ils ont désigné.

Dans ce dernier cas, ceux-ci adressent une demande, accompagnée de leur livret, au directeur général de la caisse des dépôts et consignations, qui autorise le receveur des finances de l'arrondissement où se trouve le lieu indiqué à effectuer le paiement.

Art. 35.

Dans le cas où le remboursement des versements volontaires est réclamé par des héritiers, ceux-ci adressent leur demande au directeur général de la caisse des dépôts et consignations, en y joignant le livret du militaire et les piéces constatant leurs droits, suivant le mode établi par l'article 28 ci-dessus.

Le paiement est ordonnancé, s'il y a lieu, au profit de ces héritiers, et effectué par le receveur des finances de l'arrondissement de leur résidence.

§ 4.

Remboursement des sommes versées avant l'appel.

Art. 36.

Les sommes versées par anticipation, soit par les jeunes gens, soit par des tiers en leur nom, en vue d'une exonération ultérieure, sont restituées aux ayants droits, à l'époque de l'appel, sur la déclaration constatant qu'ils renoncent à l'exonération du service (modèle N.° 2).

Il en est de même,

1.° De l'excédant des sommes versées, qui est remboursé après le tirage au sort, lorsque ces sommes se trouvent supérieures, en capital et en intérêts, au taux fixé par l'arrêté du ministre;

2.° Des sommes versées par les jeunes gens non compris dans le contingent de leur classe, et qui justifient, par un certificat délivré par le préfet, qu'ils sont exemptés du service (modèle N.° 3);

3.° Des versements faits par des jeunes gens qui décèdent avant la formation du contingent de leur classe.

Ces divers remboursements sont effectués, capital et intérêts, par les préposés de la caisse des dépôts et consignations, sur la demande des parties, adressée au directeur général de cette caisse avec les justifications nécessaires.

TITRE III.

DE LA FORME DES DEMANDES D'EXONÉRATION ET DES CONDITIONS DE LEUR ADMISSION.

CHAPITRE I.er

EXONÉRATION DES JEUNES GENS COMPRIS DANS LE CONTINGENT.

Art. 37.

Le taux de la prestation individuelle exigée pour obtenir l'exonération du service est fixé par un arrêté du ministre de la guerre, qui est publié et affiché dans chaque commune avant le tirage de la classe appelée.

Art. 38.

Pendant les opérations de la formation du contingent cantonal, le préfet délivre successivement aux jeunes gens compris dans ce contingent, ou aux tiers qui en font la demande pour eux, un certificat qui indique leurs nom, prénoms, surnom, âge, lieu de naissance, domicile et profession, ainsi que leur position sous le rapport du recrutement (modèle N.° 4).

Art. 39.

Les jeunes gens ou leurs représentants sont admis, sur la présentation de ce certificat, à verser à la caisse des dépôts et consignations dans le département de la Seine, ou entre les mains de ses préposés dans les autres départements, le montant de la prestation individuelle fixée pour l'année, ou, s'il y a lieu, le complément nécessaire pour porter au chiffre fixé le montant, en capital et intérêts, des versements faits avant l'appel.

Dans ce dernier cas, ils doivent demander à la caisse des dépôts et consignations, par l'entremise des préposés de cette caisse, en échange des récépissés délivrés au titre de *versements faits avant l'appel*, une déclaration constatant le total résultant des versements opérés et des intérêts qu'ils ont produits.

Art. 40.

Dix jours après l'époque fixée pour la clôture des opérations du recrutement de la classe, le conseil de révision de chaque département se réunit au chef-lieu et prononce, sur le vu des récépissés de versements, les exonérations qui ont été demandées.

Les récépissés des versements faits avant l'appel doivent être accompagnés d'un certificat de non-opposition, délivré par la caisse des dépôts et consignations, et affranchi du timbre.

Les décisions des conseils de révision sont définitives et irrévocables.

Elles sont inscrites, pour chaque classe, sur un registre spécial (modèle N.° 5), et mentionnées sur la liste du contingent cantonal.

Art. 41.

Le préfet délivre aux jeunes gens un certificat constatant qu'ils ont été exonérés du service (modèle N.° 6).

Art. 42.

Aussitôt qu'il a été statué sur toutes les demandes en exonération, les préfets adressent au ministre de la guerre, chacun pour son département, un état numérique des exonérations effectuées, dont le chiffre est publié dans les comptes-rendus annuels sur le recrutement (modèle N.° 7).

CHAPITRE II.

EXONÉRATION DES MILITAIRES SOUS LES DRAPEAUX.

Art. 43.

Les militaires sous les drapeaux qui désirent obtenir l'exonération du service en font la demande par la voie hiérarchique.

Les récépissés de versement sont présentés par eux au conseil d'administration du corps, qui prononce les exonérations.

Ces exonérations sont inscrites sur les contrôles du corps et donnent lieu à un acte spécial (modèle N.° 8).

Art. 44.

Le conseil d'administration du corps délivre aux militaires un certificat constatant qu'ils ont été exonérés du service (modèle N.° 9).

A la fin de chaque trimestre, le corps adresse au ministre de la guerre un relevé numérique des exonérations qui ont été autorisées et effectuées (modèle N.° 10).

TITRE IV.

DES RENGAGEMENTS ET DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES APRÈS LIBÉRATION.

CHAPITRE I.er

DES RENGAGEMENTS.

§ 1.er

Dispositions générales.

Art. 45.

Les rengagements sont contractés sous les conditions et dans les

formes voulues par la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, par l'ordonnance du 28 avril 1832 et par celle du 15 janvier 1837, sauf les modifications prescrites par la loi du 26 avril 1855, et conformément aux dispositions ci-après (modèle N.° 11).

Les militaires de l'armée active ou de la réserve, pour être admis à contracter un rengagement de trois à sept ans, doivent être dans le cours de la dernière année de leur service.

Toutefois, les militaires qui, après les sept années de leur service, sont retenus sous les drapeaux, en vertu de l'article 30 de la loi du 21 mars 1832, sont admis à contracter un rengagement dont les effets remontent au jour de l'expiration de leur service.

Art. 46.

Les actes de rengagement des militaires dans la réserve sont contractés devant le sous-intendant militaire de leur département (modèle N.° 11).

A cet effet, ces militaires doivent produire :

1.° Un certificat d'aptitude délivré par l'officier de recrutement, et portant qu'ils réunissent les qualités requises pour faire un bon service ;

2.° Un certificat de bonne conduite délivré par leur ancien corps;

3.° Un certificat de bonne vie et mœurs du maire de leur commune, s'ils sont absents de leur corps depuis plus de trois mois.

ART. 47.

Les militaires rengagés ou engagés appartenant à des corps qui se recrutent par la voie des appels, et admis à la retraite pour cause de blessures ou d'infirmités avant la quatorzième année de service, ont droit, sur les sommes allouées pour leur rengagement, à une part proportionnelle à la durée du service qu'ils ont accompli en vertu de ce rengagement.

ART. 48.

Les hautes payes de rengagement et les hautes payes de chevrons sont touchées simultanément, mais d'une manière distincte, par les ayants-droit, suivant le mode actuellement en usage.

ART. 49.

Lorsque les militaires en activité sont admis, dans leur dernière année de service, à contracter un rengagement de sept ans, ils ont droit immédiatement à la prime de rengagement. Mais la haute paye ne leur est acquise qu'au jour où commence l'effet de ce rengagement.

ART. 50.

Les militaires qui comptent plus de sept ans de service ne sont

pas admissibles à jouir des avantages attribués au premier rengagement de sept ans.

Dans ce cas, ils ont droit :

Pour chaque année de leur nouveau rengagement, jusqu'à quatorze ans de service accomplis, à l'annuité et à la haute paye journalière de 10 centimes.

ART. 51.

L'absence illégale, l'envoi, à titre de punition, dans une compagnie de discipline, et la condamnation à une peine correctionnelle, entraînent la privation de la haute paye pendant la durée de l'absence ou de la peine.

CHAPITRE 2.

DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES APRÈS LIBÉRATION, AUTORISÉS PAR L'ARTICLE 13 DE LA LOI DU 26 AVRIL 1855.

ART. 52.

Les engagements volontaires après libération sont contractés sous les conditions et dans les formes prescrites par la loi du 21 mars 1832, par l'ordonnance du 28 avril 1832 et par celle du 15 janvier 1837, sauf les modifications établies par la loi du 26 avril 1855, et conformément aux dispositions ci-après.

ART. 53.

Si l'engagé volontaire est libéré du service depuis plus de trois mois, il doit, outre les justifications exigées par les lois et ordonnances ci-dessus, présenter au maire qui reçoit son engagement un certificat de bonnes vie et mœurs, et un bulletin délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement où est le lieu de sa naissance, indiquant les renseignements qui auraient été inscrits à son nom sur les casiers judiciaires (modèle n.° 12).

ART. 54.

Le maire appelé à dresser l'acte d'engagement après libération donne, avant la signature de l'acte, lecture à l'engagé :

1.° Des articles 2, 32, 33 et 34 de la loi du 21 mars 1832 ;

2.° Des articles 17 et 18 de l'ordonnance du 28 avril 1832;

3.° De l'article 1er de l'ordonnance du 15 janvier 1837 ;

4.° Des articles 11, 12 et 13 de la loi du 26 avril 1855, et, s'il y a lieu, de l'arrêté du ministre de la guerre qui aurait augmenté les allocations fixées par l'article 12;

5.° De l'acte de l'engagement contracté.

Les certificats et autres pièces restent annexés à la minute de l'acte.

ART. 55.

Les dispositions des articles 49, 50 et 51 du présent règlement, concernant les militaires en activité, sont applicables aux engagés volontaires après libération.

ART. 56.

Le sous-intendant militaire, dès qu'il a reçu du maire ampliation de l'acte d'engagement volontaire après libération, et qu'il en a reconnu la régularité, en adresse une expédition au préposé de la caisse des dépôts et consignations.

Au moment de la mise en route de l'engagé, il en envoie, au corps sur lequel celui-ci est dirigé, une autre expédition, où il inscrit en toutes lettres la somme payée par anticipation sur la prime.

TITRE V.

DES REMPLACEMENTS PAR VOIE ADMINISTRATIVE ET ENTRE PARENTS.

CHAPITRE I.er

REMPLACEMENT PAR VOIE ADMINISTRATIVE.

ART. 57.

Lorsque le nombre des rengagements et des engagements après libération est insuffisant pour couvrir celui des exonérations, un arrêté du ministre de la guerre, rendu sur la proposition de la commission supérieure de la dotation de l'armée, autorise les remplacements par voie administrative, et en détermine le prix ainsi que le mode de paiement.

Cet arrêté est publié et affiché dans chaque commune.

Art. 58.

Aussitôt après la réception de l'arrêté ministériel, les maires des communes, dans chaque département, ouvrent une liste sur laquelle sont inscrits les hommes qui se présentent pour remplacer (modèle N.° 13).

Cette liste, revêtue de leur signature et accompagnée des pièces produites, est adressée par eux au sous-intendant militaire chargé du service du recrutement, aux époques qui sont déterminées par e ministre de la guerre.

Art. 59.

Le sous-intendant militaire adresse au ministre de la guerre un

relevé numérique général des hommes qui se sont fait inscrire dans les communes du département pour remplacer.

Art. 60.

D'après les résultats consignés dans les relevés numériques ci-dessus, le ministre de la guerre fait connaître au général commandant la divsion, en même temps qu'au président de la commission spéciale instituée par l'article suivant, le nombre des remplaçants qui peuvent être admis dans chaque département.

Art. 61.

Les remplaçants sont examinés par une commission spéciale, établie au chef-lieu de chaque département, et composée ainsi qu'il suit :

L'officier général ou supérieur commandant le département, président ;

Le sous-intendant militaire chargé du service du recrutement ;

Le commandant de gendarmerie ;

Le commandant du dépôt de recrutement.

La commission est assistée d'un médecin militaire.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les archives de la commission sont déposées et conservées au dépôt du recrutement du département.

Art. 62.

Le remplaçant, outre les justifications prescrites par la loi du 21 mars 1832, doit présenter, avec les certificats exigés par l'article 20 de ladite loi, un bulletin délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement où est le lieu de sa naissance, et indiquant les renseignements qui auraient été inscrits, à son nom, sur les casiers judiciaires.

Ce bulletin reste annexé au certificat du maire, après avoir été visé par lui.

Art. 63.

Les hommes inscrits pour remplacer sont convoqués devant la commisston spéciale de remplacement par lettre individuelle, que le sous-intendant militaire leur fait notifier par le maire du lieu de leur résidence.

Art. 64.

Après vérification des pièces produites par le remplaçant et examen de son aptitude physique, la commission spéciale de remplacement prononce, s'il y a lieu, son admission.

Cette admission est constatée dans le procès-verbal de la séance,

auquel est annexé l'acte de remplacement (modèle N.° 14), rédigé séance tenante par le sous-intendant militaire, et signé tant par ce fonctionnaire que par le remplaçant.

Une expédition de cet acte est remise au remplaçant pour lui servir de titre.

Art. 65.

La portion du prix de remplacement qui, suivant l'arrêté du ministre de la guerre, doit être payée comptant est soldée au moment où le remplacement est contracté.

Le paiement en est effectué au chef-lieu du département par le préposé de la caisse des dépôts et consignations, sur le vu d'une expédition de l'acte de remplacement, adressée à ce préposé par le sous-intendant militaire, et constatant la somme à laquelle a droit le remplaçant (modèle N.° 14).

Le préposé de la caisse des dépôts et consignations inscrit le paiement effectué sur l'expédition de l'acte de remplacement dont le remplaçant est porteur, et en avise le sous-intendant militaire.

Art. 66.

Mention est faite, en toutes lettres, sur le contrôle signalétique, qui, au moment de la mise en route du remplaçant, est envoyé au corps sur lequel il est dirigé, de la somme payée par anticipation sur le prix du remplacement.

Art. 67.

La somme payée au remplaçant est inscrite sur le registre journal tenu au corps, en exécution de l'article 30 du présent règlement.

Cette somme est également inscrite, aussitôt après l'incorporation du remplaçant, sur son livret individuel, par les soins du commandant de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie.

Art. 68.

Chaque mois, la commission spéciale de remplacement dresse, pour être déposée au dépôt de recrutement, la liste nominative des remplaçants qu'elle a admis pendant le mois précédent, et le sous-intendant militaire en envoie au ministre de la guerre un état numérique.

CHAPITRE II.

REMPLACEMENT ENTRE PARENTS JUSQU'AU QUATRIÈME DEGRÉ.

Art. 69.

Les remplacements entre frères, beaux-frères, oncles et neveux et cousins germains, autorisés par l'article 10 de la loi du 26 avril 1855, sont constatés, suivant le degré de parenté, par la pro-

duction des pièces désignées au bordeau (N.° 15) annexé au présent règlement.

Art. 70.

Il est statué sur ces remplacements par les conseils de révision, conformément aux prescriptions de la loi du 21 mars 1832, et aux dispositions de l'article 62 du présent règlement.

TITRE VI.

DES PENSIONS.

CHAPITRE I.er

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

Art. 71.

Les pensions auxquelles ont droit, en vertu des lois des 11 avril 1831 et 26 avril 1855, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats de l'armée de terre, ou les titulaires d'emplois militaires qui leur sont assimilés, qu'ils appartiennent ou non à des corps qui se recrutent par la voie des appels, donnent lieu à la délivrance d'un titre unique et sont payées par les agents du trésor, sous les mêmes conditions que les autres pensions militaires, sauf le remboursement à faire au trésor des sommes qui doivent rester à la charge de la dotation, ainsi qu'il est réglé ci-après.

Ces mêmes dispositions sont applicables aux pensions et secours annuels accordés aux veuves et aux enfants orphelins des mêmes militaires.

Art. 72.

L'augmentation du cinquième, concédée par l'article 11 de la loi du 11 avril 1831, après douze ans de grade, s'établit tant sur la pension résultant de l'application de cette loi, que sur les 165 francs alloués en accroissement par l'article 19 de la loi du 26 avril 1855.

Art. 73.

Les droits au minimum et au maximum de la pension sont acquis à vingt-cinq et à quarante-cinq ans de service, par application des articles 19 et 9 combinés des lois des 26 avril 1855 et 11 avril 1831.

CHAPITRE II.

DES PENSIONS AUX SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX, BRIGADIERS ET SOLDATS DES CORPS QUI SE RECRUTENT PAR LA VOIE DES APPELS.

Art. 74.

Les pensions accordées, soit à titre d'ancienneté de service, soit

pour blessures ou infirmités, aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps qui se recrutent par la voie des appels, sont l'objet d'une seule concession, dont le chiffre est déterminé conformément aux dispositions combinées des lois des 11 avril 1831 et 26 avril 1855.

Néanmoins, la liquidation et le décret de concession font connaître, d'une manière distincte,

1.° Le chiffre de la même pension calculée d'après la loi du 11 avril 1831;

2.° L'excédant résultant de l'application de la loi du 26 avril 1855.

Art. 75.

L'excédant ci-dessus constitue la part contributive de la dotation de l'armée, aux termes de l'article 20 de la loi du 26 avril 1855.

Il se compose :

Pour les militaires,

Des 165 francs ajoutés au minimun et maximum de pension par l'article 19 de la loi du 26 avril 1855,

Et, lorsqu'il y a lieu, du cinquième de cette somme (art. 11 de de la loi du 11 avril 1831);

Pour les veuves et les orphelins;

Du quart de la somme de 165 francs sus-indiquée.

Art. 76.

Les remboursements de la part contributive de la dotation de l'armée sont opérés tous les trois mois par la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la dotation, d'après les états des paiements effectifs qui auront eu lieu dans le trimestre, contrôlés et certifiés par le ministère des finances.

CHAPITRE III.

DISPOSITIONS D'ORDRE.

Art. 77.

Le ministre des finances adresse, tous les trois mois, par l'intermédiaire du ministre de la guerre, à la commission supérieure de la dotation de l'armée, un état des extinctions et suspensions survenues pendant chaque trimestre, concernant les pensions concédées aux militaires des corps qui se recrutent par la voie des appels, ainsi qu'à leurs veuves ou enfants orphelins.

Cet état indique, outre les noms des titulaires et la quotité de leur pension ou secours annuel :

1.° Leur domicile;

2.° La cause qui a donné lieu à l'extinction ou à la suspension ;

3.° La date de la cessation de la pension ou du secours.

Le même état fait connaître le rétablissement des pensions dont le paiement aurait été suspendu.

Art. 78.

La caisse de la dotation de l'armée verse au trésor sa part contributive sur les pensions attribuées à ceux de ces militaires, provenant des corps se recrutant par la voie des appels, qui sont admis à l'hôtel impérial des invalides.

TITRE VII.

DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CORPS DE L'ARMÉE DE MER QUI SE RECRUTENT PAR LA VOIE DES APPELS.

Art. 79.

Les dispositions du présent règlement d'administration publique sont applicables aux hommes des corps de l'armée de mer mentionnés au tableau N ° 1, sauf les modifications qui résultent de l'intervention nécessaire des fonctionnaires du département de la marine et de la caisse des invalides de la marine.

Art. 80.

Le ministre de la marine fait connaître en temps utile, au ministre de la guerre, le nombre des rengagements et des engagements volontaires après libération contractés dans les corps de l'armée de mer, afin qu'il puisse les comprendre, mais d'une manière distincte, dans les prévisions et les documents à communiquer à la commission supérieure de la dotation, ainsi que dans les comptes annuels à publier.

Art. 81.

Les primes et les hautes payes de rengagement attribuées aux militaires des troupes de la marine provenant des appels sont payées sur les fonds généraux de ces corps, à titre d'avance, suivant les formes prescrites par les articles 26, 27 et 28 du présent règlement.

En ce qui concerne les équipages de ligne, qui n'ont pas de fonds propres, les avances sont faites par la caisse des invalides, soit au moment de l'engagement ou de l'incorporation pour les hommes presents en France, soit à leur retour pour les marins en cours de campagne.

Art. 82.

Les avances faites par les corps de troupes de la marine, pour le

compte de la dotation de l'armée, sont remboursées d'après le mode prescrit par l'article 29 du présent règlement.

Les avances faites, au même titre, par la caisse des invalides de la marine sont remboursées, aux mêmes époques, dans les mains des trésoriers de ladite caisse, sur présentation d'un bordereau récapitulatif dûment arrêté par le commissaire de l'inscription maritime, et auquel sont annexées les feuilles individuelles mentionnées dans l'article 29.

Les dépenses et les recettes effectuées par les corps, pour le compte de la dotation de l'armée, sont inscrites ainsi qu'il est spécifié par l'article 30 du présent règlement.

Les trésoriers de la caisse des invalides tiennent un compte spécial des dépenses et des recettes effectuées au même titre.

Art. 83.

Le remboursement des avances faites au titre des pensions, par la caisse des invalides de la marine, est opéré suivant le mode prescrit par les articles 74, 75 et 76 du présent règlement.

Art. 84.

Nos ministres secrétaires d'Etat aux départements de la guerre, de la marine et des colonies, et des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 9 janvier 1856.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre,

VAILLANT.

Mutations survenues dans le personnel, depuis l'impression de la première partie de l'Annuaire.

SÉNAT.

M. le général de division Bosquet (G.-O. ✲), *sénateur.*

CONSEIL-D'ÉTAT.

M. Ernest Baroche, maître des requêtes, *commissaire du Gouvernement au contentieux.*

PONTS-ET-CHAUSSÉES.

M. de Leuriston, *ingénieur du service hydraulique*, à Lille, en remplacement de M. Bollaert.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

M. Camescasse, *procureur-général*, en remplacement de M. Meynard de Franc.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

M. Préat, *intendant de la* 3.e *division militaire*, à Lille, en remplacement de M. Orville.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

M. Martinet, *juge-suppléant* au tribunal civil de Cambrai, en remplacement de M. Leroy.

M. Bondu, *suppléant* du juge-de-paix de Bourbourg, en remplacement de M. Dubois.

M. Lacroix, *huissier* du tribunal civil de Cambrai, en remplacement de M. Malézieux.

SERVICE DES DOUANES.

M. Cabane, *sous-inspecteur des douanes*, à Valenciennes, en remplacement de M. Duverger.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page. 215
Académie de Douai.. 111
Administration académique..... 111
Administration communale.. 71 et 306
Administration départementale. 31 et 269
Administration des bureaux de bienfaisance..... 96
Administration des forêts..... 195
Administration des hospices (personnel)..... 96
Administration des revenus publics. 27
Administrations financières..... 168
Administration militaire. Intendance 164
Administration municipale..... 71
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.... 230
Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850. 67
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires..... 58
Agriculture..... 221 et 338
Aliénés..... 304
Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1855..... 267
Architectes du département.... .. 59
Archives communales..... 37
Archives du département..... 37
Art vétérinaire..... .. 224
Artillerie 162
Asiles publics d'aliénés.... 101 et 304
Assistance judiciaire..... 156
Association lilloise..... 206
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 139
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour impériale. ... 140
Banque de France.— Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque..... 228
Bibliothèques publiques.... 208 à 212
Bourses de commerce..... 209
Brevets d'invention..... 363
Budget départemental de 1856.... 284
Bureaux de bienfaisance (personnel). 96
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources). 317
Bureaux de la préfecture (personnel) 34
Cadastre..... 181
Caisses d'épargne..... 102 et 320
Caisse de retraite pour la vieillesse..... 105 et 323
Chambres consultatives d'agriculture 221
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 225
Chambres de commerce..... .. 225
Chanoines..... 127
Chemins de fer..... 44
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.. 44 et 296
Chemins de fer (personnel)..... 44
Chemins vicinaux..... 56
Citadelle de Lille..... 161
Colléges communaux..... 114 à 117
Comice agricole de l'arrondissement de Lille. 223
Comités consultatifs..... 102
Comité flamand de France..... 208
Commerce. — Industrie....225 et 351
Comestibles divers 347
Commissaires de police..... 95
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 45
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 66
Commission départementale des bâtiments civils..... 59
Commissions des prisons..... 69
Commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 226
Commission historique du département du Nord..... 199
Commission sanitaire de Dunkerque 67
Communautés religieuses..... 132
Composition du conseil d'État..... 21
Comptabilité communale..... 93
Comptoirs d'escompte..... 229

Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 132
Conseil académique..... 111
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 38
Conseil départemental d'instruction publique..... 112
Conseil de préfecture..... 31
Conseils des prud'hommes..... 158
Conseil d'État..... 20
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 65
Conseil général, Analyse alphabétique des votes. Session de 1855. 267
Conseil général du département... 32
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 34
Consommations diverses(tableau des) 349
Contributions directes..... 180 et 337
Contributions indir. 181, 185, 189, 194
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 41
Corps législatif..... 17
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 64
Cour impériale de Douai..... 138
Culte catholique..... 126
Culte hébraïque..... 137
Culte protestant..... 137
Décanats..... 128
Décès en 1854..... 264
Délégués cantonaux de l'instruction primaire..... 120
Denrées (prix des)..... 346
Département du Nord. — Aspect.. 251
——— Division du territoire. 238
——— État des divers sols... 240
——— Météorologie..... 236
——— Topographie..... 231
Desséchements..... 49
Desséchements. Moëres..... 49
Diocèse de Cambrai..... 126
Direction d'artillerie..... 152
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 178
Direction des contributions directes. 180
Direction des postes aux lettres.... 196
Direction du génie..... 163
Division du diocèse..... 128
Division du territoire..... 238
Documents statistiques..... 231
Douanes. Direction de Lille..... 181
— Direction de Dunkerque. 187
— Direction de Valencienn. 190
Eaux et boues de Saint-Amand.... 68
Écoles académiques..... 218
École d'artillerie de Douai..... 162
École normale du département établie à Douai..... 125
École préparatoire de médecine et de pharmacie..... 112
Écoles spéciales communales..... 215
Ecole professionnelle du Nord..... 119
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 220
Empereur des Français..... 9
Empire français..... 9
Enfants morts-nés en 1853..... 264
Enfants trouvés et abandonnés..... 311
Enregistrement et domaines..... 178
Enseignement primaire..... 119 et 325
Enseignement secondaire... 112 et 324
Enseignement supérieur... 111 et 323
Épidémies..... 65 et 306
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 361
Établissements et services de bienfaisance..... 96 et 316
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 117
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques..... 118
État-major des places du département..... 161
État des divers sols du département. 240
Évêchés de France..... 28
Faculté des lettres de Douai..... 112
Famille de l'Empereur..... 9
Foires et francs marchés..... 340
Fonderie de Douai..... 162
Forêts (administration des)..... 195
Fourrages et combustibles..... 341
Franchises postales..... 197
Francs marchés et foires..... 340
Garde nationale..... 94 et 307
Gendarmerie impériale..... 166
Génie..... 163
Grains et farineux..... 338
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... 27
Grandes routes..... 42
Haras..... 223
Hôpitaux et hospices..... 96 et 316
Hôpitaux militaires..... 164
Hospices..... 316
Hospices et Hôpitaux..... 96 et 316
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)

Huissiers près la cour impériale... 140
Industrie minérale..... 298
Impératrice des Français..... 9
Impositions extraordinaires communales..... 315
Imprimeurs..... 218
Imprimeurs en taille-douce..... 218
Imprimerie et librairie..... 218
Imprimeurs-lithographes..... 218
Industrie. — Commerce.... 225 et 351
Institution des sourds-muets à Lille. 125
Institutions ecclésiastiques..... 117
Institutions laïques..... 118
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 226
Instruction publique ..... 110 et 323
Intendance militaire..... 164
Jardins botaniques..... 214
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... 220
Jury..... 266
Jury médical du département..... 65
Justices de paix, Avesnes..... 150
——— Cambrai..... 148
——— Douai..... 153
——— Dunkerque..... 140
——— Hazebrouck..... 142
——— Lille..... 145
——— Valenciennes.... 155
Libraires..... 218
Lignes télégraphiques..... 60
Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs..... 93
Liste des imprimeurs et libraires. . 218
Lycée de Douai..... 112
Lycée de Lille..... 113
Maison centrale de détention de Loos..... 70, 312
Maisons d'arrêt du départem...69 et 312
Maison de justice de Douai... 69 et 312
Maison de S. M. l'Empereur..... 10
Maison de S. M. l'Impératrice ... 11
Mairies..... 71
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 51
Marchés hebdomadaires..... 344
Mariages en 1854. 263
Marine et colonies..... 167
Membres de la famille de l'Empereur 9
Membres du conseil d'arrondissement..... 38
Membres du conseil général du Nord. 32
Membres du Corps législatif..... 18
Mines (personnel, statistique) 54 et 298
Mines de houille.....54 et 298
Mines de fer.....56 et 300
Ministères..... 27
Moëres..... 49
Mutations survenues dans le personnel depuis l'impression de la première partie de l'Annuaire..... 403
Monnaie de Lille..... 198
Monts-de-piété..... 102 et 319
Mouvement de la population en 1854 263
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 304
Musées..... 212 à 214
Naissances en 1853..... 297
Navigation.....46 et 295
Nécrologie..... 374
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 231
Octrois. État nominatif des communes où ils sont établis et du personnel des employés..... 93
Organisation administrative du département du Nord..... 31
Organisation financière 168
Organisation judiciaire..... 138
Organisation militaire..... 161
Organisation municipale..... 71
Perceptions (état de classem.t des). 168
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance..... 96
Personnel du chemin de fer..... 44
Personnel des employés des octrois. 93
Personnel des poids et mesures.... 198
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 41
Poids et mesures. — Personnel ... 198
Police sanitaire des ports..... 67
Ponts-et-chaussées..... 41
Population 263
Ports maritimes..... 297
Postes aux lettres (*Voir* aussi le tableau des communes, page 78)... 196
Poudres et salpêtres..... 163
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 51
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 52
Préfecture..... 31
Préfectures (tableau des)..... 28
Prés Duhem..... 50
Princes français..... 9
Prisons..... 69 et 312
Prix des denrées..... 346
Prix du froment..... 346
Produits financiers du département.. 331

Raffinerie de salpètre 163
Recette générale des finances 168
Recrutement de l'armée.....308 à 312
Renouvellement des membres du Conseil général..... 34
Routes départementales..... 43
Routes impériales..... 43
Santé publique..... 303
Sapeurs-Pompiers..... 94 et 307
Sciences et arts..... 199
Secours publics 316
Secrétariat général de la Préfecture. 31
Séminaire diocésain. 127
Sénat..... 11
Services de santé. — Epidémies... 65
Service des contributions indirectes.....181, 185, 189 et 194
Service des douanes 181
Service des irrigations et du dessèchement..... 42
Service des tabacs..... 186
Service spécial de la navigation... 42
Services publics et départem..41 et 291
Société centrale de médecine du département, à Lille. 203
Société charitable de St-Franç.-Régis 109
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 205
Société de charité maternelle..... 108
Société d'émulation de Cambrai .. 204
Société des Amis de l'industrie, à Douai 205
Société des Amis des arts, à Douai. 204
Sociétés de secours mutuels ..106, 322
Société d'horticulture du département du Nord 208
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 207
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 202
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 201
Société médicale de Douai..... 205
Sociétés savantes..... 199
Sourds-muets (institution de). 125
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 38
Statistique électorale..... 265
Statistique des travaux..... 293
Statistique des voies de communication..... 291
Syndicat de Berlaimont..... 53
Syndicat de Maubeuge..... 53
Tabacs..... 186
Tableau alphabétique des communes. 78
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 168
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 295
Tableau des préfectures et des évêchés de France 28
Tableau statistique des communes par canton..... 241
Télégraphie. — Tarifs.....60 et 64
Théâtres..... 214
Topographie du département..... 231
Tourbières..... 302
Travaux communaux..... 393
Travaux départementaux..... 293
Travaux des ponts-et-chaussées... 293
Travaux d'hospices..... 294
Trésor public. 168
Tribunaux de commerce 158
Tribunaux de première instance:
——— Avesnes..... 150
——— Cambrai..... 148
——— Douai..... 152
——— Dunkerque..... 140
——— Hazebrouck..... 142
——— Lille..... 144
——— Valenciennes..... 154
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Usines à fer..... 301
Vaccine..... 67 et 303
Vaccine. — Comité central du département 67
Vallée de la Basse-Sambre..... 53
Vallée de la Haute-Sambre 52
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 51
Vallée de la Naville 53
Vallée de la Scarpe..... 51
Waeteringues..... 49

Lille-Imp. L Danel
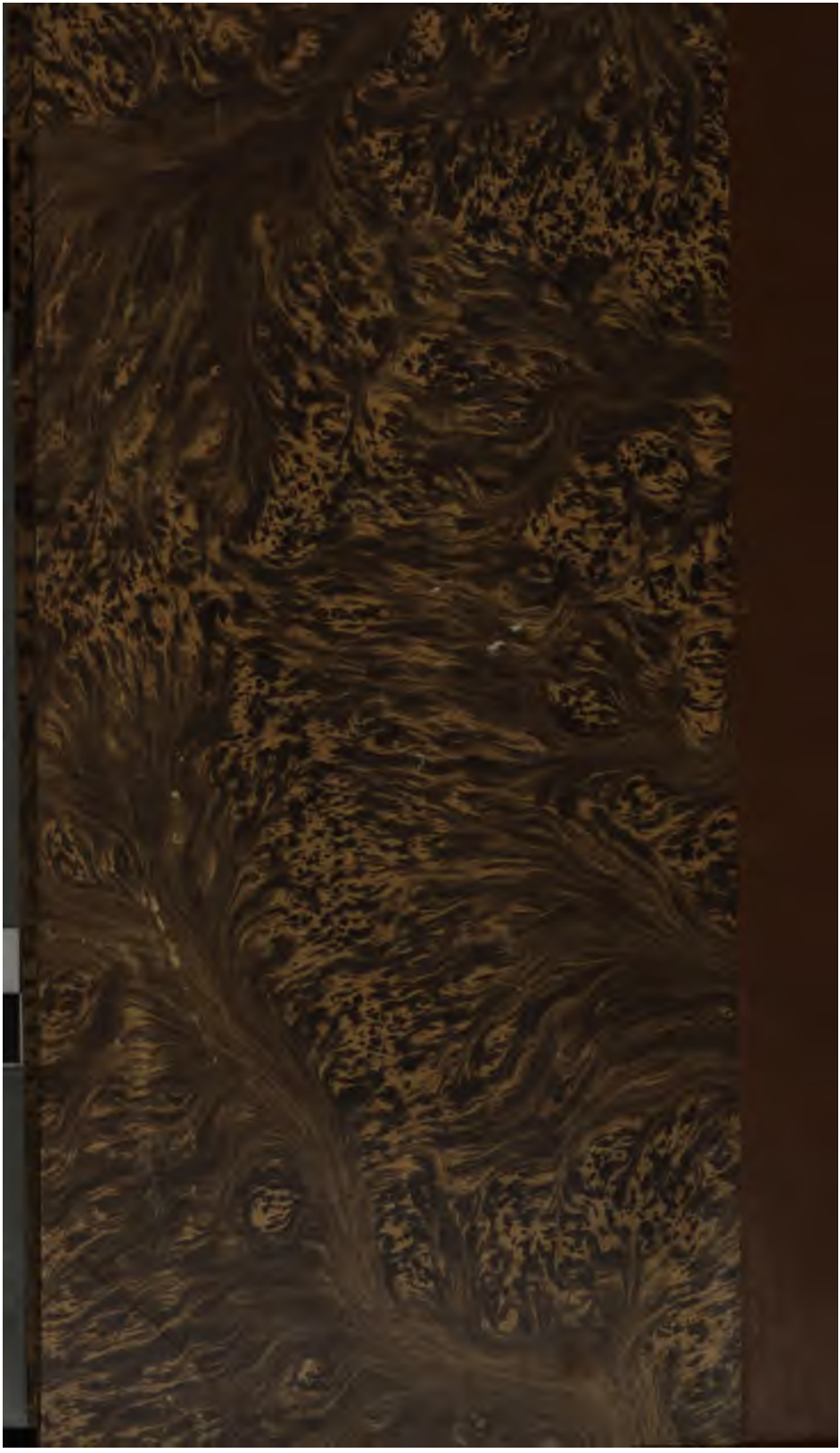
BIBLIOTECA BODLEIANA